

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20241216-329956-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2024

Publié le 27 décembre 2024

Suite à la convocation en date du 2 décembre 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 16 DÉCEMBRE 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Régis CAUCHE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie SANDRA donne pouvoir à Luc MONNET, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Valérie LETARD, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale.

Vu le rapport DRE/2024/404

DECIDE à l'unanimité:

Pour l'aménagement forestier multisites sur les Espaces Naturels du Nord :

- de valider l'aménagement forestier multisites, présenté en annexe 1 ci-jointe, rédigé par l'Office National des Forêts, couvrant 824,70 ha répartis sur 14 bois présents sur les Espaces Naturels du Nord : les bois de l'Aumône, de Bouvignies, de Chabaud Latour, du Court Digeau, de l'Emolière (Nord), de Flines-lez-Râches, du Grand Marais, de Lécluse, du Mont Noir, de Nostrimont/ValJoly, de la Tassonnière, de Thivencelle, de la Petite Vilette et des Cinq Tailles ;
- de demander aux services de l'Etat l'application des dispositions de l'item 2 de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 et aux périmètres des monuments historiques classés, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches réglementaires liées à cet aménagement ;

Pour « la Ferme de Morbecque » de l'association LE GAP :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et « la Ferme de Morbecque » de l'association LE GAP, dans les termes du projet ci-joint en annexe 2.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 51.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT MULTISITES : FORÊTS DU DÉPARTEMENT DU NORD

2025 2044

Département(s)

Surface retenue pour la gestion

hectares

Altitudes extrêmes

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement

Nord Pas

Calais

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DU DÉPARTEMENT DU

ÉTAT DES LIEUX

PRESENTATION GENERALE DE L AMENAGEMENT

Désignation, situation et période d'aménagement

Concessions

La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS

Description du milieu naturel

Topographie et hydrographie

Conditions stationnelles

Description des peuplements forestiers

Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

État du renouvellement

Inventaires réalisés

NALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

Production ligneuse

Volumes de bois produits

Desserte forestière

Fonction écologique

Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Accueil et paysage

Ressource en eau potable

Protection contre les risques naturels

PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME

YNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

ESSENCES OBJECTIFS

Traitements retenus

Essences objectifs et critères d'exploitabilité

BJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

Futaie régulière et futaie par parquets : parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

LASSEMENT DES UNITES DE GESTION

Classement des unités de gestion

Constitution des groupes d'aménagement

ACTIONS POUR LA PERIODE

Programme d'actions FONCIER CONCESSIONS

Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

Documents de référence à appliquer

.....

Travaux sylvicoles.....

 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

Biodiversité courante.....

Biodiversité remarquable.....

 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FOR

Accueil et paysage.....

.....

 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

.....

 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles

 8 du code forestier

RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI

.....

Volumes de bois à récolter

Estimation de la recette bois.....

 Dépenses Récapitulatif global annuel

INDICATEURS DE SUIVI DE L AMENAGEMENT.....

PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DU DÉPARTEMENT DU NORD

Les forêts concernées par cet aménagement sont des espaces naturels sensibles (ENS), propriété du département du Nord. Elles recouvrent des contextes et des situations géographiques variés, et ont chacune leurs spécificités. L'aménagement groupé permet de rationaliser la gestion à l'échelle du département, mais des documents détaillés par massif, en annexe de ce document, sont présentés afin d'indiquer un état des lieux et les règles de gestion à une échelle plus fine.

La plupart des forêts reposent sur des terrains majoritairement limoneux, parfois entaillés de cours d'eau ou de plans d'eau, et présentent un intérêt remarquable pour la biodiversité. Situées dans l'Avesnois, le Douaisis ou la Flandre intérieure, elles peuvent connaître une fréquentation localement importante du fait de la proximité avec l'agglomération lilloise ou des zones d'intérêt touristique. Les sols et le climat sont favorables à la production des essences autochtones. Les contraintes fortes localement. Les forêts sont majoritairement dominées par le hêtre et le Bouleau.

La politique des ENS est d'assurer une ouverture et un aménagement pour la découverte par le public, et des actions de conservation en faveur de la biodiversité. Ce document n'a pas pour vocation d'organiser ces aspects, traités en interne par les services ENS.

Le département souhaite depuis quelques années réduire la production ligneuse, afin de valoriser les produits dans une logique d'autoconsommation (petits sciages, piquets...). Le document organise cette gestion sylvicole, au terme d'une analyse du milieu naturel et des peuplements.

Les forêts, fortes ou sans enjeu pour la production, selon les stations et les orientations de gestion de biodiversité du fait de plusieurs zonages réglementaires ou d'inventaires (ZNIEFF1, Natura 2000...) et de la présence d'espèces remarquables à très forte valeur patrimoniale. Fort ou reconnu en enjeu social du fait de l'importance de la forêt dans le territoire, tant sur le plan de l'accueil que du paysage.

orientations de l'aménagement

En fonction de l'accessibilité, de la sensibilité du milieu naturel, de l'enjeu social et des potentialités de production, les orientations ont été déterminées comme pouvant faire l'objet d'une sylviculture de production dans de bonnes conditions. Le reste des surfaces a été classé en hors sylviculture, et pourra faire l'objet de coupes non réglées de sécurisation le long des chemins, ou d'actions de génie écologique non programmées dans cet aménagement. Ces surfaces en hors sylviculture formeront à terme une trame verte et bleue, ancienne et nouvelle, dense et cohérente, favorable à tout un ensemble de cortèges d'espèces.

Parmi les surfaces en sylviculture, le traitement en irrégulier a été majoritairement retenu, dans la continuité des aménagements précédents. L'objectif est l'obtention d'une régénération diffuse dans le peuplement, toutes les essences feuillues de qualité pouvant être retenues comme essence principale. Une grande gamme d'essence retenue renforce le caractère « mosaïque » des forêts, offrant une meilleure résilience et résistance des peuplements sur le long terme.

Les peuplements adultes feront l'objet de coupes progressives visant à rapprocher le capital d'une surface terrière d'équilibre et à structurer progressivement les classes de diamètre. Pour certains massifs proches de l'équilibre, ces coupes pourront s'accompagner de travaux en irrégulier visant à favoriser le développement de jeunes semis.

Enfin, une part des massifs est recouvert par des peupleraies matures. Le département a souhaité une transformation vers des peuplements feuillus autochtones. 44,61 ha ont ainsi été classés en régénération (traitement régulier), l'objectif étant d'effectuer des plantations en Chênes et autres feuillus, puis de gérer les peuplements en irrégulier sur le long terme.

Le programme d'actions prévoit :

une régénération progressive de 44,61 ha de peupleraie par des plantations diversifiées dominées par le Chêne pédonculé.

Des travaux sylvicoles dans les très jeunes peuplements et dans quelques peuplements irréguliers proche de l'équilibre irrégulières ans selon les types de peuplements, et l'entrée progressive des jeunes peuplements en premières éclaircies. Le programme de coupe est rationalisé afin de permettre au maximum une exploitation en régie par les services ENS, pour les peuplements correspondent aux besoins internes du département

Une préservation du patrimoine écologique existant à travers la gestion courante : recrutement d'arbres « bio », évitement de secteurs contenant des espèces ou des sols sensibles...

Bilan prévisionnel : La mise en œuvre de cet aménagement devra permettre de concilier l'exploitation forestière et les fonctions écologiques et d'accueil, en adoptant les mesures qui garantissent le bon fonctionnement de l'écosystème forestier. prévisionnelle est

1.ÉTAT DES LIEUX BILAN

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire des forêts

Département du Nord

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Collectivité départementale
Nom de l'aménagement	Aménagement multisite : forêts du département du Nord
Départements de situation	
Région nationale IFN de référence	Bas Pays de Flandre, Flandre intérieure, Bassin Houiller du Nord, Ardenne Primaire, Cambrésis
Directive régionale d'aménagement schéma régional d'aménagement	

- Période d'application de l'aménagement

- Forêts aménagées (part des sites en régime forestier)

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination					
Forêt départementale de l'					
Forêt départementale de					
Forêt départementale de Flines					
Forêt départementale de Bouvignies					
Forêt départementale de l'					
Forêt départementale de Nostrimont					
Forêt départementale du					
Forêt départementale de la Petite					
Forêt départementale des Cinq Tailles					

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination					
départementale du Grand Marais					
Forêt départementale du Court Digeau					
Forêt départementale de Thivencelle					
Forêt départementale du Mont					
Forêt départementale de					
Forêt départementale de la Tassonière			Premier aménagement		

- Carte de situation de la forêt

situation des forêts à l'échelle du département est consultable en annexe cartographique.

Foncier Surfaces Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	
Surface retenue pour la gestion	
Surface boisée en début d'aménagement	
Surface en sylviculture de production	

La liste des parcelles cadastrales concernées par cet aménagement est disponible en annexe 1.

- Origine de la propriété forestière

Les forêts concernées par cet aménagement sont des espaces naturels sensibles (ENS), classement visant à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues.

Les massifs sont issus d'anciennes propriétés privées préemptées ou acquis à l'amiable département, selon des dispositions prévues au code de l'urbanisme.

- Parcellaire forestier

	Fonction écologique					
	Fonction sociale (paysage, ressource en eau potable)					
	Protection contre les risques					

Le détail des classements est disponible dans les documents par forêt en annexe.

- Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières

		Explications succinctes
Problèmes sanitaires graves		Scolyte de l'épicéa et chararose
Déséquilibre grande faune / flore		Probable surdensité de Chevreuil à Grand Marais nécessitant un plus approfondi
Autres éléments forts imposant des mesures particulières		Explications succinctes
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Voir fiches par forêt
Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		Sols humides à dominante
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours		Voir fiches par forêt
Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		Voir fiches par forêt
Passage sur site d'une ligne à haute tension		Voir fiches par forêt

- Démarches de territoires

Les espaces naturels sensibles s'inscrivent dans la politique de protection espaces naturels du département du Nord. L'objectif est également l'ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Ce document regroupe 14 massifs présentant des situations topographiques variées.

- Le massif de s'inscrit sur des plateaux aux reliefs parfois accidentés, et par de nombreux ruisseaux. Les berges du lac forment des pentes assez
- Le massif du Mont Noir repose essentiellement sur les versants du mont, et présente des pentes marquées orientées nord et sud.



Diagrammes ombrothermiques pour la forêt départementale de *la forêt départementale de la Mayenne* (issus du modèle IKS, Climesence) le climat actuel, et pour un scénario de réchauffement global à +3,4°C en

→ Des déficits hydriques estivaux

L'ampleur des changements climatiques à prévoir reste inconnue à ce jour. Des outils comme Climesences permettent toutefois de modéliser et supposer des impacts du changement climatique sur nos principales essences forestières.

Notons que ces modèles et les résultats présentés dans ce document ne présentent qu'un état de la connaissance en 2021 De nombreuses incertitudes sur les modèles climatiques, les trajectoires d'émission de gaz à effet de serre et la connaissance des réactions des espèces.

Le climat modélisé futur peut être rapproché à des climats actuels déjà ressentis par des régions forestières françaises. *le climat de la région de la Mayenne* pour un scénario de réchauffement climatique à +3,4°C d'ici 2070, du Bas Pays de Flandres en 2070 pourrait s'apparenter à celui connu actuellement dans les Landes de Gascogne.

L'impact de ce climat peut être modélisé sur les essences forestières en place, en relation avec la réserve utile maximale des sols (capacité de rétention en eau) Pour la majorité des essences et de nos contextes forestiers, les enseignements de ces modélisations ne sont pas alarmants et ne justifient pas une transformation massive des essences en place. Ils mettent toutefois en évidence l'importance de bien diagnostiquer la réserve en eau des sols avant une opération de plantation, afin de choisir des essences qui soient les mieux armées sur chaque contexte pédologique.

- Géologie

Les différents massifs reposent sur des substrats géologiques variés.

En Flandres et Bas Pays de Flandres, les terrains sont pour la plupart argileux (argile de Flandres de l'Ypresien) ou siliceux (sables et tuffeaux du Landénien). En Ardenne Primaire, les terrains sont variés mais se composent essentiellement de schistes et psammites du Faménien. Ces substrats sont rarement affleurants, et sont recouverts par des formations superficielles (formations à silex, loess, alluvions et colluvions...)

Notons également la présence du gisement houiller dont l'exploitation a parfois répercussions dans le paysage, sous forme de terrils et d'effondrements miniers (

- **Unités stationnelles**

La gamme de sols rencontrés est vaste ; le détail pour chaque massif est présenté en annexe (indications particulières sur les profils de sols rencontrés, libellés complets d'unités stationnelles...)

Le tableau suivant rassemble les différents types de sols par grand type d'unité stationnelle selon le Schéma Régional d'Aménagement du Nord Pas

Unité stationnelle				Potentialité	Principaux risques aux changements
				Précautions de	
	matériaux industriels l'exploitation minière			Potentialités faibles	Dépérissement de Hêtre, Erables sycomores ou Bouleau sur les sols à réserve utile limitée (sols les plus sensibles) Dépérissements de Chêne pédonculé sur les sols à battance de nappe (engorgement temporaire suivi d'un assèchement estival)
	Aulnaie hygrophile			Potentialités faibles Forte sensibilité au	
				Potentialités faibles Forte sensibilité au	
	Chênaie pédonculé Aulnaie hygrophile			Très bonnes potentialités Forte sensibilité au	
	Stations mixte SRA 2/3a			Forte sensibilité au	
	Chênaie pédonculée			Très bonnes potentialités Forte sensibilité au	
	Chênaie pédonculée charmaie neutrocline			Bonnes potentialités	
	Station mixte SRA 3b/4b			Bonnes potentialités Forte sensibilité au	
	Chênaie pédonculée charmaie acidophile et			Bonnes potentialités Forte sensibilité au	
	Chênaie pédonculée hêtraie acidiline			Bonnes potentialités Forte sensibilité au	

	Chênaie sessiliflore charmaie acidocline			Bonnes potentialités Forte sensibilité au	
	acidophile à Houx			Potentialités moyennes Forte sensibilité au	
	Hêtraie mésotrophe à			Bonnes potentialités Forte sensibilité au	

- Carte des unités stationnelles

La carte des unités stationnelles est disponible pour les massifs ayant fait l'objet d'une étude stationnelle au précédent aménagement (Bouvignies, Flines, Grand Marais, Petite Villette, Thivencelle). Pour les autres, seules des indications textuelles sont disponibles ; le détail est à retrouver dans chaque document par massif.

Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- Essences présentes

Essences présentes		
hêne sessile		
hêne pédonculé		
érable sycomore		
hêne rouge d'Amérique		
Autre feuillus (Aulne, Saule, Tremble, Tilleuls)		
surface boisée		

- Répartition des types de peuplement

La gamme de types de peuplements représentés au sein des différents massifs est importante les peuplements sont ici regroupés par leur essence principale. Des typologies plus fines sont disponibles dans les documents par massif en annexe.

Type de peuplement	pour la gestion	
Peuplements dominés par le		
Peuplements dominés par le Frêne, l'Erable sycomore ou les Autres		
Peuplements dominés par le		
Peuplements dominés par le Chêne pédonculé		
Peuplements dominés par le		
Mares, étangs, ou milieux humides		
Landes et prairies intraforestières		
Peuplements dominés par l'Aulne		
Autres zones non boisables		
en cours de reboisement		
Peuplements dominés par le		
Peuplements dominés par l'Epicéa		
Peuplements dominés par le Hêtre		

- Carte des peuplements

La carte des types de peuplements est disponible pour chaque massif en annexe.

B - État du renouvellement

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

gérées selon un traitement régulier ou à suivi surfacique à l'aménagement précédent. Parmi ces forêts, trois comportaient des unités de gestion prévues en régénération.

Cinq Tailles le traitement retenu par « » s'apparente à une logique de futaie régulière. La coupe de régénération prévues dans les peupliers en 2006 a été intégralement réalisée. Ces secteurs n'ont pas bien été suivis en travaux et forment aujourd'hui des peuplements pauvres composés de peupliers et autres feuillus. Une nouvelle acquisition a été partiellement replantée en Chêne sessile et autres feuillus.

Grand Marais coupe de régénération dans les peupliers replantée à l'issue d'un projet de restauration Une partie de la forêt avait été rasée avant le rachat du site par le département et a également fait l'objet d'une reconstitution par bouquets de plantation en Chêne pédonculé, Tilleul et autres feuillus.

Petite Vilette le traitement par « » de l'ancien document s'apparente à une logique de futaie régulière (calcul d'indicateurs de surface). La coupe de régénération prévue dans les peupliers n'a pas été réalisée. Le bois a été marqué par le passage d'une tempête en 2009 qui a détruit la majeure partie des peuplements d'Epicéa du site. Ces zones ont été reconstituées par plantation en plein de Chêne sessile et autres feuillus, aujourd'hui bien Une partie a été reconstituée plus récemment au nord.

		Application de l'aménagement passé		
	Traitement retenu à l'aménagement précédent	Surface à régénérer		vides boisables ayant fait l'objet reconstitution)
	Futaie régulière	Pas de régénération		
	Futaie régulière	Pas de régénération		
	Futaie par parquets			
	Futaie régulière	Pas de régénération		
	Futaie régulière			
	Futaie par bouquet aménagement traitement régulier)			

Stock de peuplements au stade semis

régénération par essences				
		insuffisante ou à		
				Actuelle UG a, Petite Actuelle UG 5a, Cinq
				Actuelles UG a et d , Grand Marais

Stock de jeunes peuplements ayant dépassé 3 m de hauteur à l'aménagement précédent :

	régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	
		1a, 3a, 4a, 5d, 6d, 7d
Petite Villette		

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Cinq forêts avaient retenu un traitement irrégulier à l'aménagement précédent

, un renouvellement a eu lieu sous forme de bouquets de surface comprise généralement entre 0,5 et 0,8 ha, plantés en Chêne sessile et autres feuillus.

La surface cumulée de ces bouquets atteint 7,44 ha.

Il n'y a pas eu de travaux de type irrégulier enclenchés pour accompagner l'apparition dans le reste des peuplements

Dans les autres massifs, le capital particulièrement important n'a pas permis l'émergence d'une régénération diffuse. Il n'y a pas eu de travaux irréguliers ou de plantations.

C - Inventaires réalisés

Aucun inventaire statistique n'a été réalisé, car l'objectif n'est pas d'avoir une vision groupée des massifs (les massifs ayant des contextes de peuplement et géographiques très variés).

Ainsi, pour chaque forêt, seule une description à l'avancement a été réalisée, permettant d'estimer la surface terrière et la part d'essence de chaque peuplement. Cette description a permis de renseigner une

ménagement.

ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la
Production ligneuse					

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

La production moyenne n'est pas connue avec précision. Les chiffres suivants sont issus des données de l'Inventaire Forestier National, pour toutes les essences feuillues, pour les régions forestières concernées par cet aménagement. Ces chiffres, basés sur des comparaisons de périodes passées, sont probablement surestimés par rapport à la production réelle actuelle (impact du changement climatique et des sécheresses sur la croissance des arbres).

Région forestière IFN	Production en	Production en	
Bas Pays de Flandre			Digeau, Bouvignies,

- Forêts non domaniales : modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).

Les bois étaient historiquement mobilisés en bois sur pied.

Le département dispose aujourd’hui d’équipes assurant la mise en œuvre des coupes (bucheronnage et débardage réalisé en régie). Ce mode de mobilisation a été utilisé pour les coupes les plus récentes.

B - Desserte forestière

- État de la voirie forestière

La plupart des massifs sont bordés ou traversés par des routes publiques qui assurent une desserte suffisante.

Des routes empierrées sont présentes sur plusieurs massifs

Petite Villette (route partagée avec la forêt domaniale à l’ouest)

Cinq Tailles (drève centrale)

Court Digeau (drève centrale)

Le reste de la desserte correspond à des pistes accessibles aux grumiers.

Type de desserte				Points noirs	multifonctionnel
	empierrées				Rôle touristique emprunté en partie par des
Routes publiques participant à la desserte					
Autres accès dont pistes et sommières				pistes à rouvrir par une coupe Grand Marais	emprunté en partie par des

- Principales difficultés d'exploitation

A l’exception de , dont le sol est plus portant, les massifs concernés par cet aménagement recouvrent des sols à dominante limoneuse. Cette nature les rend particulièrement sensibles au tassement engendré par les engins d’exploitation.

Tout débardage doit s’effectuer dans des conditions climatiques propices. Une vigilance particulière doit être apportée pour les massifs les moins bien desservis en routes accessibles aux grumiers, et pour lesquels les distances de trainage à prévoir sont importantes (Grand Marais, Tassonière, Bouvignies)

- Carte de la desserte

La desserte existante figure sur les cartes du parcellaire en annexe cartographique.

Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la
Fonction écologique					

- Statuts réglementaires et zonages existants

Le détail des statuts réglementaire et zonages pour chaque massif est disponible dans les documents par forêt en annexe.

Statuts et inventaires		principal de protection	Document de référence
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional			Libellés et références complètes disponibles dans les documents par massifs en annexe
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)		FR3112002	
		310013255 310007005	
		310013262 310013288 310030030	
		310009325	
ZNIEFF de type II		310013258 310013373	

- Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

La disparition potentielle de certaines essences (Hêtre, Frêne), liée aux crises sanitaires ou au réchauffement climatique, pourrait bouleverser certains écosystèmes dans une mesure qui n'est pas connue à ce jour. La disparition du Frêne et l'ouverture des peuplements a d'ores et déjà profondément modifié l'apport de lumière au sol dans certains milieux et

permis le développement d'une végétation semi ligneuse ou herbacée très concurrentielle (ronces, carex)

On peut supposer que l'augmentation probable des déficits hydriques conduira à un assèchement de certaines stations humides ou vallonées, et à la mise en difficulté de certaines espèces inféodées à ces milieux.

L'arrivée d'espèces exotiques envahissantes est un autre risque qui pourrait conduire à une érosion de la biodiversité. On peut noter la présence de renouée du Japon sur certains massifs, qui reste à surveiller.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Les espèces remarquables sont disponibles dans les inventaires menés par les services ENS. Une liste d'espèces ayant une influence sur la gestion est disponible dans chaque document par massif en annexe.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Les documents par massif indiquent les habitats naturels d'intérêt communautaire connus. Certaines études sont anciennes et nécessiteraient d'être actualisées.

- **Eaux de surface**

Il n'y a pas de cours d'eau de 1 ère catégorie.

Nature des plans d'eau		Nom ou localisation
et milieux associés		Latour / Grand Marais
Principales m		Tailles / Bouvignies / Petite Villette / Court Digeau La plupart des forêts possèdent des mares ou milieux humides pouvant être ciblés pour des travaux de génie écologique et d'entretien.

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

La carte des statuts de protection réglementaires est consultable en annexe cartographique

Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)					

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

Atlas des paysages du Nord Pas de Calais.

Le Mont Noir est un élément marquant des paysages du Houtland : il forme une colline dominant les plaines très agricoles de Flandres Intérieure. Il fait partie des rares massifs

boisés du secteur, à courte distance de la métropole lilloise, ce qui en fait ainsi un lieu fréquentation touristique soutenue.

La Petite Villette et le bois de _____ s’inscrivent dans les paysages _____, aux reliefs parfois marqués à l’Est, préfigurant les massifs des Ardennes

_____ caractéristique des paysages _____, avec de nombreuses traces d’exploitation du charbon (terril, étangs d’effondrement, vestiges), entouré d’un urbanisme dense.

_____ du Grand Marais et de _____ s’inscrivent dans les paysages des vallées de la Scarpe et de la Sensée _____ ambiance marécageuse.

Enfin, les autres forêts s’inscrivent dans les paysages très agricoles de la Pévèle et de la plaine de la Scarpe, dominés par les grandes cultures, et à l’hydrographie particulièrement canalisée par

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La plupart des forêts sont déjà parcourues par des réseaux de cheminements pédestre équestres répertoriés au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) du département du Nord.

Certaines forêts (Bouvignies, Flines _____ Râches, Thivencelle) ne disposent pas encore de sentiers ouverts au public, mais des études sont en cours

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Les massifs les plus fréquentés sont situés dans des milieux très urbanisés ou à proximité de l’agglomération lilloise (Mont Noir, _____ Tailles, Chabaud _____ s, Tassonière). parties les plus accessibles de ces massifs ont été classées en enjeu social fort.

Bien desservies par les axes routiers, ces forêts peuvent attirer aussi bien des locaux que des visiteurs en provenance des grandes agglomérations. Différents usages peuvent se superposer observation de la faune, promenade ou pratiques sportives (équitation, VTT). Il s’agit d’un public le plus souvent peu sensibilisé à la gestion forestière et à ses contraintes.

Globalement, l’ensemble des sites peuvent connaître une fréquentation modérée, ce qui a amené au classement en enjeu reconnu, bien que certains sites ne soient pas encore aménagés pour l’accueil du public à l’heure actuelle.

- **Classements réglementaires**

réglementaire				Forêts concernées	Préconisations impactant la gestion forestière
			Bataille de la		Limitier l’impact paysager de la
					d’équipements d’accueil du public à soumettre aux

					Bâtiments de

- Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

de la fréquentation et des attraits touristiques est disponible dans chaque document par massif en annexe.

		Fréquentation
	Espace de nature proche Sentiers de randonnée	
	Espace de nature proche équipements favorisant la découverte (ornithologie) Sentiers de randonnée	
	Espace de nature proche Sentiers de randonnée	
	Base de loisirs Sentiers de randonnée	
Petite Villette	Sentiers de randonnée	
	<i>(Pas encore aménagé pour le public)</i>	
	Sentiers de randonnée	
	<i>(Pas encore aménagé pour le public)</i>	
	Espace de nature proche de Valenciennes Plan d'eau et terrils Site historique Sentiers de randonnée	
	<i>(Pas encore aménagé pour le public)</i>	
	Espace de nature proche	
	Espace de nature proche des zones d'habitation Sentiers de randonnée	
Grand Marais	Sentiers de randonnée	
	Sentiers de randonnée	

- Carte des sensibilités paysagères

Des cartes des sensibilités paysagères et des principaux sentiers d'accueil du public sont disponibles en annexe cartographique.

B - Ressource en eau potable

- Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

		Périmètres réglementaires impactant la forêt		

- Carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres

Les périmètres de captage d'eau potable sont disponibles sur la carte des statuts réglementaires en annexe cartographique.

Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la
Protection contre les risques					

Les forêts ne sont pas concernées par la protection contre les risques naturels (chutes de blocs, avalanches, glissement de terrain, érosion, phénomènes dunaires...)

PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
<p>Massifs aux peuplements et potentialités de production inégales.</p> <p>Plusieurs secteurs d'accès difficile pour les engins d'exploitation, ou avec un risque de dégâts aux écosystèmes élevé</p> <p>Visibilité élevée par le public et forts enjeux environnementaux</p>	<p><i>nclecher une production ligneeuse, en particulier pour du petit sciage ou des piquets, dans une logique autoconsommation Le propriétaire souhaite privilégier dès que possible une réalisation en régie par les services ENS.</i></p> <p><i>La protection de la biodiversité reste l'objectif prioritaire au sein</i></p> <p><i>Les zones en sylviculture de production sont délimitées en fonction d'une grille d'analyse objective : accessibilité, contraintes environnementales et paysagères.</i></p> <p><i>Dans les zones retenues, le traitement irrégulier a été majoritairement retenu par le propriétaire pour limiter les impacts paysagers et l'ouverture trop brutale du couvert forestier L'objectif est de travailler au profit de la diversité d'essences et faciliter la régénération diffuse.</i></p> <p><i>Le programme de coupe a été cadencé pour permettre l'exploitation en régie des unités de gestion où une autoconsommation des produits est possible</i></p>
<p>Nombreuses zones de peupleraies matures</p>	<p><i>méliorer la naturalité des peuplements en réintroduisant des feuillus autochtones.</i></p> <p><i>Les peupleraies désignées en sylviculture seront régénérées par plantation à base de Chênes et feuillus divers, adaptés à la station et au réchauffement climatique.</i></p> <p><i>Ces zones ont pour vocation d'être gérées en irrégulier sur le long</i></p>
<p>Plusieurs jeunes peuplements ou plantations hérités de la gestion passée.</p>	<p><i>accompagneront le développement des jeunes</i></p>
<p>Régénération diffuse quasi peuplements adultes gérés en irrégulier (capital trop important)</p>	<p><i>Dans la majorité des peuplements, la priorité pour cet aménagement est d'atteindre progressivement un capital proche de l'équilibre par des coupes successives. Des travaux irréguliers pourront être programmés peuplements les plus proches du capital cible. Ces travaux viseront à favoriser l'acquisition de semis de manière diffuse dans le peuplement.</i></p>
Fonction écologique	

<p>Forts enjeux environnementaux (espèces et habitats remarquables)</p> <p>Milieus ouverts et aquatiques remarquables</p>	<p><i>Les zones les plus sensibles ne sont pas mises en production zones pourront faire office d'îlots de sénescence, ou connaître des travaux de génie écologique que ce document n'a pas vocation à</i></p> <p><i>Dans les zones en sylviculture, la gestion veillera à conserver des éléments importants pour la biodiversité (arbres morts ou porteurs de microhabitats), à favoriser la diversité, à préserver les espèces remarquables identifiées, les sols et l</i></p>
<p>Des peuplements matures remarquables sur le plan écologique. Plusieurs zones Natura 2000.</p>	<p><i>Certains peuplements en hors sylviculture, à valeur écologique ou stratégiquement positionnés, et au sein de zones Natura 2000, pourront faire l'objet d'un contrat «</i></p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<p>Des massifs parfois très fréquentés par le</p>	<p><i>Tous les massifs ont vocation à être ouverts au public.</i></p> <p><i>Dans les zones en hors sylviculture fréquentés par le public, une sécurisation doit régulièrement avoir lieu aux abords des sentiers. Dans les zones en sylviculture, le traitement irrégulier a été privilégié dès que possible pour éviter les modifications brutales</i></p> <p><i>Ce document n'a pas pour but d'organiser le schéma d'accueil du public ou proposer des équipements. Ces éléments sont gérés en interne par les services ENS</i></p>

TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

Traitements retenus

Il convient de préciser que les surfaces classées en « irrégulier » à l'aménagement précédent n'étaient pas traitées comme des vraies surfaces en sylviculture de production **n'était pas parcourue intégralement en coupe, certaines portions restant dans les faits sylviculture pour diverses raisons** (accessibilité, enjeux environnementaux).

Le nouvel aménagement délimite plus finement de nouvelles unités de gestion en sylviculture en analysant leur accessibilité et les enjeux sociaux ou environnementaux pouvant limiter l'exploitation.

La diminution de la surface en sylviculture visible dans ce tableau ne doit donc pas être interprétée comme une intention de diminuer la production.

Traitements sylvicoles		aménagement
Futaie régulière	oupes de régénération puis irrégulier sur le	
	parquets (dont conversion en futaie par parquets)	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Attente sans traitement défini		
Taillis fureté		

<i>: surface en sylviculture</i>		
Hors sylviculture de production		
<i>: surface retenue pour la gestion</i>		

Le tableau suivant indique les principales motivations pour le classement en hors sylviculture de chaque massif. Le détail du raisonnement est à retrouver dans chaque document par massif en

				Principales motivations pour le classement des		
				Inaccessibilité + Enjeu social/paysage		
				Valeur écologique des bois vieillissant+ Enjeu		
				Valeur écologique des bois vieillissant + impraticabilité des sols (humide)		
				Valeur écologique du bois vieillissant + conditions d'exploitation compliquées		
				Préservation des chemins PMR + Enjeu social/paysage impraticabilité des sols (humide)		
				Préservation d'habitats		
				Préservation d'habitats patrimoniaux		
				Enjeu écologique		
				Préservation d'habitats patrimoniaux + inaccessibilité		
				Zones à potentiel de production sylvicole nul		
				Fonds de Vallons inaccessibilité + préservation d'habitats patrimoniaux		
				Préservation d'habitats patrimoniaux		

Remarques

La colonne "surface non boisée" correspond aux prairies, mares, milieux ouverts... de toute non concernées par la gestion

La colonne "hors sylviculture" correspond aux surfaces boisées laissées hors sylviculture de production au cours des arbitrages , la colonne suivante indiquant les principales raisons ayant conduit à ce classement.

Irrégulier correspond aux surfaces sur lesquelles seront prévues des coupes irrégulières, et des jeunes peuplements pouvant connaître des travaux d'amélioration.
La colonne Régénération correspond globalement à des transformations de peupleraies

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- **Essences objectifs retenues**

L'objectif retenu par le propriétaire est de valoriser toutes les essences feuillues pouvant présenter un potentiel de qualité. Ainsi, la notion d'essence objectif n'a pas d'intérêt pour cet aménagement : le tableau suivant propose l'essence dominante de chaque peuplement en tant qu'essence objectif. (Les essences minoritaires sont favorisées dans un but de diversification des peuplements)

Pour les peuplements actuellement dominés par les peupliers et pour lesquels une régénération est souhaitée, les essences objectifs retenues sont le Chênes sessile (à modifier par du pédonculé engorgement de la station est important), en mélange avec d'autres feuillus précieux (Tilleul, Erables, Merisier, Alisiers...)

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus					
Mélange Chêne	Valorisation de toutes les essences un potentiel de				
Mélange Chêne pédonculé et autres feuillus					
Mélange Bouleau, Erables et autres					
Total surface en sylviculture					

Concernant les diamètres d'exploitation retenus, ils prennent en compte les besoins spécifiques d'exploitation en régie du département. Ainsi, bien que les diamètres optimums du Chêne sessile soient généralement voisins de 80cm, l'objectif est ici une utilisation par des scieries mobiles ne pouvant absorber que des diamètres de 70 75cm maximum.

Les arbres de diamètre supérieur sont systématiquement réservés au profit de la biodiversité.

Remarque : les diamètres affichés précédemment correspondent aux diamètres recherchés pour des qualités courantes. Le tableau suivant apporte des précisions sur le diamètre optimum d'exploitabilité de quelques essences en fonction de la qualité des tiges.

des martelages peu t prendre en compte ces indications, et doi t également potentiel écologique de chaque tige pour un marquage en arbre « arbres de plus mauvaise qualité bien souvent porteur de dendro microhabitats).

- **Carte des essences objectifs**

La carte des mélanges d'essences objectifs est disponible en annexe cartographique.

OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

Futaie régulière et futaie par parquets : parties de forêts surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Le propriétaire a souhaité engager la totalité des peupleraies vers une régénération peupleraies sont toutes proches du maximum d'exploitabilité. La surface à régénérer correspond ainsi à la surface de vieillissement.

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (S_d)	
contrainte de vieillissement (S_v)	
Surface d'équilibre (S_e)	

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		
Surface à ouvrir (S_o)	→	
Surface à terminer (S_t)	→	
Surface à reconstituer (S_r)		
régénérée (S_a) y compris reconstitution		

- Analyse détaillée de la surface disponible

Analyse de la disponibilité : peuplements constitutifs			
Surface dont les peuplements ont une courte durée de			
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité			
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir			
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité			
Moyenne par période = Total / (nombre de			

- Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement

vieillesse : peuplements constitutifs			
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement			
es peuplements dont la régénération, entamée achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de			
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité			
Moyenne par période = Total / (nombre de			

Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements				
Indicateurs de renouvellement				
Surface terrière	→			
régénération satisfaisante	→			
Densité de perches	→			
Surface moyenne annuelle à passer en coupe				

Valeurs cibles

Les valeurs de surface terrière cible habituellement recommandées pour le Chêne pédonculé sont /ha après coupe. Cette valeur théorique n'est pas une règle absolue : dans certains contextes cette surface terrière peut s'avérer trop faible (conduisant au développement de la végétation concurrente), des surfaces terrières plus fortes peuvent être compatibles avec le développement des semis.

Le propriétaire ne souhaite pas de décapitalisation trop importante au sein des peuplements pour cet aménagement, l'objectif retenu est la stabilisation de la surface terrière dans une fourchette allant de 18 à 20m²/ha. Si cet objectif s'avérait insuffisant pour l'obtention d'une régénération diffuse, il serait toujours possible de le revoir lors des aménagements suivants.

L'atteinte de cette surface terrière cible s'effectue en structurant progressivement le peuplement et favorisant l'apparition de perches et semis.

Valeurs observées

Cette analyse, effectuée à l'échelle de tous les massifs, ne reflète pas la grande hétérogénéité des massifs. Au sein des peuplements retenus pour une gestion en irrégulier, les surfaces terrières observées sont parfois faibles (peuplements sous capitalisés à peuplements issus de régénérations des 40 dernières années...) ou très importantes (peuplements de Châtaigniers surcapitalisés au Mont Noir). Les documents par massifs en annexe indiquent les spécificités de chaque massif et les règles de sylviculture propres à appliquer.

Les parts de surfaces ayant une régénération satisfaisante correspondent majoritairement aux jeunes peuplements issus des régénérations des 0 dernières années. Au sein des peuplements adultes, la régénération n'a pas fait l'objet d'un inventaire peu été observée

Les perches observées correspondent majoritairement aux peuplements d'Érable ou de Bouleau de Chabaud Latour. Ces chiffres, non inventoriés avec précision, sont estimés à dire d'expert, puis ramené à l'ensemble des peuplements traités en irrégulier. Dans les Chênaies et autres peuplements adultes, les perches sont quasi absentes.

- Règles de sylviculture du groupe irrégulier :

Les unités de gestion du bloc irrégulier (hors jeunes peuplements) sont parcourues par des coupes qui combinent à la fois **amélioration, préparation et régénération**. La sylviculture se raisonne au niveau de l'arbre et non plus au niveau du peuplement. La sélection et la matérialisation des tiges d'avenir sont souhaitables de manière à les préserver des dégâts d'exploitation et à garantir la continuité des objectifs poursuivis et des interventions sylvicoles. On sélectionnera les essences adaptées à la station en privilégiant le mélange. Le balivage de taillis de Charme/ Bouleau est souhaité dans les secteurs les plus pauvres.

Lors des coupes, on vise un **prélèvement entre 15% et 25% du capital initial**

La récolte des bois se en fonction du potentiel d'avenir de chaque tige (le rapport entre son diamètre et sa qualité), en respectant un dosage de lumière adapté aux essences que l'on souhaite favoriser, élément conditionnant la maîtrise de la composition en essences et tion de la régénération. Ce dosage se concrétise à la fois par la récolte des tiges matures ou concurrençant les arbres objectifs, et par enlèvement localisé du sous

CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

Classement des unités de gestion

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion

roupes de régénération

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	unité de gestion			Surface totale (ha)	dont surf en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir (ha)	Surf. à terminer (ha)	Essence objectif (ha)	Surface par groupe (ha)
		Forêt	parcelle	UG						
Régénération à entamer et à terminer	Unités de gestion à ouvrir et à terminer									
	REGS	Tassonière	1	b	1,95	1,95	1,95	1,95	CHS/CHP/Feuillus divers	44,61
		Tassonière	5	b	6,9	6,9	6,9	6,9	CHS/CHP/Feuillus divers	
		Emolière	U	b	4,84	4,84	4,84	4,84	CHS/CHP/Feuillus divers	
		Cinq Tailles	1	c	3,56	3,56	3,56	3,56	CHS/CHP/Feuillus divers	
Cinq Tailles		3	c	1,03	1,03	1,03	1,03	CHS/CHP/Feuillus divers		

	Grand Marais	U	b	9,14	9,14	9,14	9,14	CHS/CHP/Feuillus divers
	Thivencelle	U	u	10,66	10,66	10,66	10,66	CHS/CHP/Feuillus divers
	Bouvignies	U	c	5,5	5,5	5,5	5,5	CHS/CHP/Feuillus divers
	Chabaud-Latour	10	b	1,03	1,03	1,03	1,03	CHS/CHP/Feuillus divers
Total (ha)				44,61	44,61	44,61	44,61	44,61

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	unité de gestion			Surface totale (ha)	dont surf en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)		
		Forêt	parcelle	UG						
Irrégulier	IRRJ	Jeunesse sans coupe							Première éclaircie possible en deuxième partie d'aménagement, rotation de 6 ans	79,44
		Tassonière	1	c	7,33	7,33				
		Tassonière	3	a	5,94	5,94				
		Tassonière	4	b	2,36	2,36				
		Cinq Tailles	1	b	3,26	3,26				
		Cinq Tailles	3	b	2,78	2,78				
		Cinq Tailles	5	a	7,07	7,07				
		Grand Marais	U	a	7,27	7,27				
		Grand Marais	U	d	9,03	9,03				
		Nostrimont	1	b	1,45	1,45				
		Nostrimont	2	b	0,55	0,55				
		Nostrimont	3	b	0,74	0,74				
		ValJoly	3	d	0,86	0,86				
		Nostrimont	4	b	3	3				
		Nostrimont	5	b	0,84	0,84				
		Petite Vilette	U	a	5,29	5,29				
		Petite Vilette	U	c	16,02	16,02				
		Chabaud-Latour	1	a	0,89	0,89				
		Chabaud-Latour	3	a	0,17	0,17				
	Chabaud-Latour	4	a	0,72	0,72					
	Chabaud-Latour	5	d	2,37	2,37					
	Chabaud-Latour	6	d	1,02	1,02					
	Chabaud-Latour	7	d	0,48	0,48					
	IRR1	Irrégulier à rotation de 6 à 8 ans							6 à 8 ans	85,14
		Chabaud-Latour	1	d	2,48	2,48				
		Chabaud-Latour	2	a	11,48	11,48				
		Chabaud-Latour	3	c	1,33	1,33				
		Chabaud-Latour	4	c	10,6	10,6				
		Chabaud-Latour	5	a	6,32	6,32				
Chabaud-Latour		6	a	3,44	3,44					
Chabaud-Latour		6	c	3,6	3,6					
Chabaud-Latour		7	a	3,53	3,53					
Chabaud-Latour		7	c	5,19	5,19					
Chabaud-Latour	8	a	2,65	2,65						
Chabaud-Latour	8	c	2,91	2,91						

	Chabaud-Latour	10	a	31,61	31,61		
IRR2	Irrégulier à rotation de 8 à 10 ans						
	Mont Noir	1	a	5,07	5,07	8 à 10 ans	231,1
	Mont Noir	1	b	0,7	0,7		
	Mont Noir	2	a	4,87	4,87		
	Tassonière	2	u	6,16	6,16		
	Tassonière	3	b	2,72	2,72		
	Tassonière	5	c	2,63	2,63		
	Flines-lez-Râches	U	a	13,26	13,26		
	Aumône	U	a	17,27	17,27		
	Lécluse	u	a	10,99	10,99		
	Cinq Tailles	3	a	9,31	9,31		
	Nostrimont	1	a	21,2	21,2		
	Nostrimont	2	a	16,93	16,93		
	ValJoly	2	d	0,38	0,38		
	Nostrimont	3	a	13,35	13,35		
	ValJoly	3	c	7,39	7,39		
	Nostrimont	4	a	23,37	23,37		
	Nostrimont	5	a	19,33	19,33		
	ValJoly	6	a	15,36	15,36		
	ValJoly	6	b	4,87	4,87		
	Petite Vilette	U	b	20,51	20,51		
Bouvignies	U	a	2,59	2,59			
Bouvignies	U	b	12,84	12,84			
Hors sylviculture	Ilot de sénescence (contrat N2000 possible)						
	Cinq Tailles	1	f	1,44	-	Sans objet	24,9
	Cinq Tailles	3	e	5,03	-		
	Nostrimont	1	c	0,55	-		
	Nostrimont	2	c	7,28	-		
	ValJoly	3	e	2,06	-		
	Nostrimont	4	c	4,61	-		
	Nostrimont	5	c	3,66	-		
	Hors sylviculture (zones boisées)						
	Mont Noir	1	c	16,36	-	Sans objet	247,87
	Tassonière	1	d	0,7	-		
	Tassonière	4	a	17,77	-		
	Tassonière	5	a	4,78	-		
	Emolière	U	a	29	-		
	Flines-lez-Râches	U	b	0,79	-		
Flines-lez-Râches	U	d	0,24	-			
Aumône	U	b	0,21	-			
Lécluse	u	b	1,6	-			
Cinq Tailles	1	a	11,58	-			
Cinq Tailles	2	a	19,6	-			
Cinq Tailles	3	f	1,79	-			
Grand Marais	U	e	12,57	-			
ValJoly	4	d	1	-			
ValJoly	5	d	1,99	-			
ValJoly	7	u	39,13	-			
Petite Vilette	U	d	2,9	-			
Court Digeau	1	a	13,93	-			
Court Digeau	2	a	14,64	-			

	Court Digeau	3	u	12,89	-		
	Court Digeau	4	a	10,15	-		
	Bouvignies	U	d	17,89	-		
	Chabaud-Latour	1	c	4,91	-		
	Chabaud-Latour	2	c	2,06	-		
	Chabaud-Latour	3	b	9,39	-		
Hors sylviculture (zones non boisées)							
	Mont Noir	1	d	0,32	-		
	Mont Noir	1	e	0,33	-		
	Mont Noir	2	b	0,27	-		
	Tassonière	1	a	1,92	-		
	Emolière	U	c	0,42	-		
	Flines-lez-Râches	U	c	0,14	-		
	Aumône	U	c	0,39	-		
	Lécluse	u	c	0,45	-		
	Cinq Tailles	1	d	2,69	-		
	Cinq Tailles	1	e	0,25	-		
	Cinq Tailles	2	b	0,65	-		
	Cinq Tailles	2	c	0,03	-		
	Cinq Tailles	3	d	0,46	-		
	Cinq Tailles	4	u	13,69	-		
	Cinq Tailles	5	b	7,07	-		
	Grand Marais	U	c	15,08	-		
	Petite Vilette	U	e	0,12	-	Sans objet	111,91
	Petite Vilette	U	e	0,68	-		
	Court Digeau	1	b	0,84	-		
	Court Digeau	2	b	0,1	-		
	Court Digeau	4	b	0,1	-		
	Bouvignies	U	e	1,84	-		
	Bouvignies	U	f	0,59	-		
	Bouvignies	U	g	1,46	-		
	Chabaud-Latour	1	b	9,48	-		
	Chabaud-Latour	2	b	1,07	-		
	Chabaud-Latour	4	b	6,59	-		
	Chabaud-Latour	5	b	6,14	-		
	Chabaud-Latour	6	b	7,76	-		
	Chabaud-Latour	7	b	0,6	-		
	Chabaud-Latour	8	b	0,89	-		
	Chabaud-Latour	9	a	21,81	-		
	Chabaud-Latour	10	c	7,68	-		
Surface totale				780,09	395,68		780,09

- Carte d'aménagement
des unités de gestion disponible en annexe cartographique.

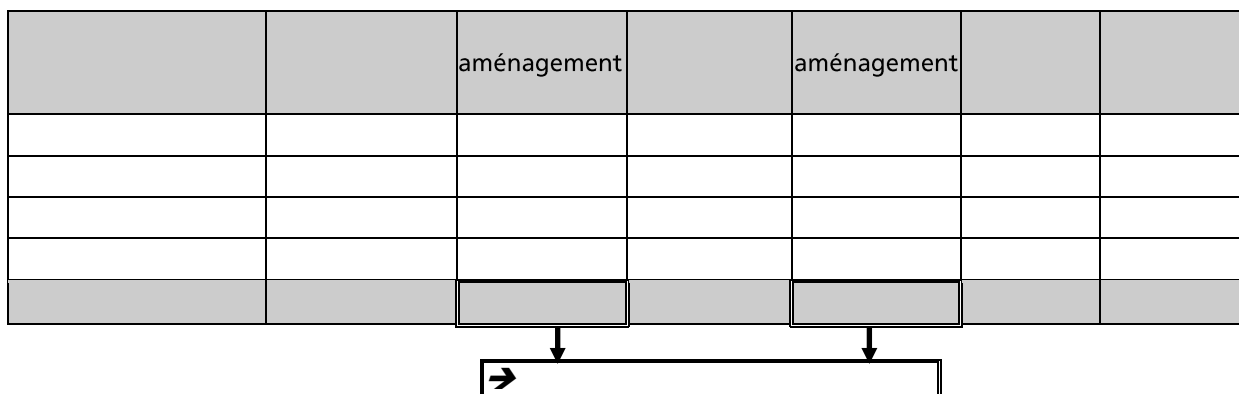
PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2025 2044

Coupes programmables par périodes pluriannuelles

	programmation de								Recommandatio	

- Volume présumé récoltable

	Surface terrière totale	Volume bois fort total	dont volume tige à
	précomptage	tige + houppier	



* Tiges précomptables uniquement
 ** Tiges précomptables et non précomptables

Méthodes de calcul du VPR

Pour les coupes en irrégulier, un prélèvement moyen de 35 m /ha) a été retenu pour chaque coupe. Pour les coupes de premières éclaircies du groupe IRRJ, la surface terrière n'est pas comptabilisée car les produits sont attendus essentiellement dans les tiges non précomptables.

% du volume est considéré comme du volume tige.

Pour les coupes de régénération, la possibilité annuelle en G (GPR) a été évaluée à partir de la

$$/ha \times surf) / 20 + surf \times \text{accroissement} \times \text{coeff. correction accr.}$$

Avec accroissement = 0,7m /ha/an pour la catégorie « Autre feuillus » d'après les chiffres IFN sur le département du Nord.

Coeff. de correction de l'accroissement : 0,5 (coupes programmées en milieu d'aménagement), 0,3 (coupes programmées en début d'aménagement), 1 (coupes programmées en fin d'aménagement)

Une fois la possibilité en G calculée, un coefficient de forme et un coefficient de houppier supplémentaire ont été attribués à chaque UG, en fonction de l'essence dominante :

$$VPR = (fHo * GPR) * (1 + CH)$$

Peuplier: fHo = 14 / Autres feuillus (Bois d'Emolère)
 CH (coeff. Houppier) = 0,2

Remarque : le coefficient de houppier utilisé ici permet uniquement de passer d'un volume bois fort à un volume total commercial. Il ne s'agit pas d'une notion commerciale du houppier.

- **Mode de suivi de la récolte**

e pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière.

C - Desserte

Aucune création de desserte n'est prévue pour les massifs concernés par cet aménagement.

Le programme desserte se borne à l'entretien courant des routes empierrées incluses dans les propriétés du département (massif de la Tassonière, Court Digeau, Cinq Tailles, Petite Villette). Les itinéraires techniques de travaux routiers (ITTR) ici cités sont issus du guide technique de travaux routiers forestiers « Plaines et collines » édité par l'office national des forêts en 2014.

	Description de l'action création / amélioration /			Avantages attendus (volumes, surfaces) (paysage, biodiversité...)		
Entretien courant du réseau						
	Entretien du réseau routier routes peu empruntées)			Amélioration de la desserte et de l'accueil du public		
	Prévoir la remise en état d'une partie de la drève centrale de la forêt du Grand Marais			Amélioration de la		
Coût total DESSERTE						
Coût moyen annuel DESSERTE						

D - Travaux sylvicoles

Les tableaux ci dessous sont des programmes travaux sylvicoles uniquement théoriques, permettant d'estimer les coûts à prévoir lors des 20 prochaines années. Le détail des actions n'est pas abordé : les surfaces sont ventilées par itinéraires de travaux sylvicoles (ITTS), et les coûts sont nnes établies pour des contextes similaires dans la moitié nord de la France. Les coûts des ITTS (actualisation 2016) ont été majorés de 50% afin de mieux tenir compte des réalités économiques des travaux sylvicoles dans la région.

- **Travaux irréguliers**

suivantes ont été sélectionnées en fonction d surface terrière proche de l'équilibre : il y a un intérêt technique à enclencher des travaux irréguliers dans ces pour la durée de cet aménagement

Estimation : environ 2 passages sur chaque UG, chaque passage est programmé 2 à 3 ans après chaque coupe.

Un passage en travaux correspond à l'entretien des cloisonnements d'exploitation +4h d'ouvrier par hectare 320 à 520€ par hectare parcouru

→317,6ha cumulés à parcourir sur les 20 ans, pour un coût de 133

- **Jeunes peuplements (63,47 ha)**

Futaie de Chêne au stade semis					
Futaie de Chêne au stade semis					
Futaie de Chêne					
feuillus au stade des plantations					
Futaie de feuillus					

		Coût indicatif à		
			dégagements jusqu'à 10 ans, puis	
Futaie de Chêne au de la surface une	3CHS01 +5CHX01		Plantations sur 40% de la surface sous forme de placeaux, mise en place et dégagements jusqu'à 10 ans, puis	
stade éducation			Nettoiements et cloisonnements	
feuillus au stade	3CHS01 +5CHX01		Plantations sur de la surface sous forme de placeaux, mise en place et protections contre	

			le gibier, entretiens des interlignes et dégagements jusqu'à 10 ans, puis	
	3CHS01+ moitié de		Fourniture de 1100 protections contre le gibier, entretiens des interlignes et dégagements jusqu'à 10 ans, puis	
Futaie de feuillus			cloisonnements, dépressages pour d'essences, élagage et pré désignation	

→

€ pour l'entretien des jeunes peuplements existants

- **Régénération par plantation**

		Coût indicatif à	Descriptions des actions effectuées	
Peupliers régénérés	3CHS01+ moitié de		Fourniture de 1100 protections contre des interlignes et dégagements jusqu'à 10 ans, puis nettoyement jusqu'à	
Mix régénération	1CHX01+ moitié de		préparatoires et cloisonnements	
Peupliers régénérés			Fourniture de 1100 protections contre des interlignes et dégagements	
Peupliers régénérés			Fourniture de 1100 protections contre concernée par des travaux extensifs de peupliers/Petites	

			complémentaires (clairières et mares)	
--	--	--	--	--

→ **Coût de 260 130€ pour les régénérations par plantation**

	Travaux sylvicoles
Peupleraies à transformer	
Travaux irréguliers	
Entretien des jeunes peuplements existants	
Coût total travaux (€)	
Coût moyen annuel travaux sylvicoles (€/an)	
Dont installation (€/an)	
Dont entretien (€/an)	

rogramme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

N.B Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service). La charte Natura 2000 définit les bonnes pratiques de gestion pour les sites Natura 2000 (ZSC, ZPS).

La gestion sylvicole quotidienne mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- **Mélange des essences**
résilience de la forêt

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité, d'autant que les stations sont favorables à un cortège très varié d'essences feuillues autochtones, déjà naturellement présentes dans les peuplements actuels. Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

- **Maintien d'arbres morts ou à cavités**

Objectif : avifaune cavernicole, chiroptères, insectes et fonge saproxyliques.

Dans les bois présentant au moins des Gros bois ou Bois moyens, des instructions supérieures aux mesures de gestion courante en matière de conservation de vieux bois seront appliquées, avec marquage de d'arbres bio (sur pied) présentant des caractéristiques favorables à la faune et la fonge. On identifiera les caractéristiques actuelles et potentielles des arbres. Ces arbres seront relevés lors des martelages, conservés au titre de la biodiversité et ba peinture. On cherchera à diversifier les essences et le diamètre des arbres ainsi maintenus. Si certains des arbres désignés doivent être abattus, la surface d'arbres bio sera rétablie par désignation d'autres arbres.

La surface terrière d'arbres bio à désigner sera adaptée aux caractéristiques du bois et de la station. A titre indicatif, on retiendra les valeurs cible suivantes :

	minimal d'arbres bio (m²)	d'arbres bio (m²)
Très Gros Bois		
Diamètres exceptionnels (>90)		

Dans les bois de faible surface terrière, les peuplements jeunes ou présentant peu d'arbres ayant caractéristiques, des arbres bio pourront être désignés sans nécessairement viser un objectif

- **Maintien de lisières forestières diversifiées et de milieux ouverts intra-forestiers**

Objectif : avifaune, rhopalocères, ourlets forestiers, aspects paysagers.

Au contact des milieux ouverts situés en limite du massif (lisières externes) et de part et d'autre des routes forestières (lisières internes), le prélèvement peut, sur demande des services ENS, être accentué lors des coupes irrégulières pour favoriser le développement des strates arbustives basses et hautes et améliorer la structuration verticale de ces écotones.

Certaines lisières externes sont constituées d'arbres têtards remarquables : ces arbres doivent être conservés.

Le maintien d'espaces ouverts à l'intérieur des peuplements (clairières, trouées...) et le long des routes et pistes forestières permettra le maintien voire l'apparition d'une diversité floristique et faunistique (notamment l'entomofaune).

supplémentaires de restauration de milieux ouverts intra forestiers peuvent être mis par les services ENS ne sont pas détaillés dans ce document

- **Respect des zones humides, des mares, des ruisseaux et des fossés**

protection de la flore et des habitats, amphibiens, poissons

Les martelages peuvent être l'occasion de favoriser la mise en lumière des mares existantes, en augmentant le prélèvement sur leur pourtour. Ces actions seront effectuées sur demande des

Le bon compromis est de mettre en lumière la mare sur un minimum de 50 % de sa surface. La circulation et le dépôt de rémanents (ou tout autre matériau) dans un rayon de 20 mètres autour des mares sera proscrit.

Des actions spécifiques de restauration de mares peuvent être mis en place par les services ENS, et ne sont pas détaillés dans ce document.

D'une manière générale, aucune modification du fonctionnement hydraulique et hydrologique ne doit être faite lorsqu'il est favorable au maintien ou au développement d'habitats à caractère

Les habitats occupant les berges de aulnaie frênaie ou frênaie érable de ravin difficiles à valoriser sur le plan sylvicole (zones humides très sensibles, pente parfois importante), alors qu'elles ont un intérêt patrimonial très fort. La majorité des zones humides, habitats de tourbière boisées et ruisseaux sont donc inclus dans des zones hors sylviculture, afin de mieux préserver ces zones à fort potentiel écologique.

Si le franchissement des cours d'eau est inévitable (au niveau des layons principaux par exemple), il est nécessaire de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à leur écoulement lors des travaux d'exploitation et de débardage : pas de dépôt de grumes et généralisation de l'utilisation de kits de franchissement.

- **Prise en compte des stations d'espèces végétales remarquables lors des martelages**

Objectif : protection de la flore et des habitats.

Les stations d'espèces protégées ou à haute valeur patrimoniale seront repérées pour que les mesures nécessaires à leur conservation puissent être appliquées lors des différentes interventions liées à la gestion des peuplements (notamment le débardage).

- **Adaptation des exploitations**

protection de la flore et des oiseaux nicheurs

Les travaux de débardage seront réalisés autant que possible par temps sec ou par temps de gel pour limiter l'impact au niveau du sol. En fonction des moyens disponibles, les méthodes douces de débardage (câblage, débardage par cheval) seront employées chaque fois que possible.

Afin d'éviter le dérangement des espèces remarquables, aucune exploitation ou travaux avec des engins thermiques n'est possible entre le 15 mars et le 15 août.

Dans les secteurs où la présence de Pic noir et Pic mar est connue, il est préférable d'intervenir avant le mois de janvier si possible.

- **Adaptation des travaux sylvicoles**

Objectif : oiseaux nicheurs, entomofaune, flore

Pour assurer la tranquillité des oiseaux nichant dans le , les travaux seront limités 15 mars et 15 août sauf protocole adapté de réduction des nuisances (travaux manuel ou électriques par exemple)

Une attention particulière sera portée aux oiseaux nichant au sol (busard st martin notamment) lors des travaux menés dans les jeunes plantations

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	
lots de sénescence et autres surfaces en hors sylviculture boisées	Contrats Natura 2000 possible sur 2	
Maintien de milieux ouverts	(Surface indicative)	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	(Surface indicative)	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif		
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)		
Conservation de bois mort au sol		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées		
introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital		

B - Biodiversité remarquable

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Des actions spécifiques de travaux de génie écologique sont prévues en interne par les services ENS et ne sont pas détaillés dans ce document.

		Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s)				
Actions contractuelles						
		Mise en place de contrats Natura Ilots de sénescence				
Coût total BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€)						
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						

Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA

A - Accueil et paysage

- Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

La gestion en irrégulier sur la majorité des peuplements permet de conserver un couvert permanent, et limite les ouvertures du paysage.

Dans les zones prévues en régénération, la forme des zones à reconstituer sera gardée autant que possible irrégulière, afin d'éviter un aspect trop géométrique des coupes. Des îlots paysagers peuvent être conservés si le peuplement le permet. Il est important de rappeler, cependant, que ces opérations de régénérations sont pour la plupart liées à des peupleraies à durée de vie limitée et/ou d'état sanitaire dégradé, ce qui réduit parfois fortement la marge de manœuvre du gestionnaire. Une communication adaptée, en lien avec les partenaires du territoire, devra être envisagée pour accompagner ces opérations.

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Les actions prévues sur l'accueil du public (équipements, schéma d'accueil, entretien des sentiers pédestres, vtt ou équestres) sont établies en interne par les services ENS, et ne sont pas détaillées dans ce document.

B - Chasse

- État des lieux

Seule une partie des massifs est chassé à l'heure actuelle, pour le chevreuil et le sanglier. Les forêts suivantes ne font pas l'objet de régulation des populations, conformément aux souhaits département

	régulation du chevreuil et du sanglier
	Sécurité, présence du chevreuil non pénalisante pour le milieu

	Présence du chevreuil non pénalisante pour le milieu, pas d'enjeux de protection des alentours, pression de chasse suffisante alentour
	Présence du chevreuil non pénalisante pour le milieu, pas d'enjeux de protection des cultures
	Présence du chevreuil non pénalisante pour le milieu, pas d'enjeux de protection des cultures
	Présence du chevreuil non pénalisante pour le milieu, pas d'enjeux de protection des cultures
	Chasse pratiquée alentours, sécurité, présence du chevreuil non pénalisante pour le milieu, pas d'enjeux de protection des cultures alentours. La possible surdensité de chevreuil doit être
	Chasse pratiquée alentours, sécurité, présence du chevreuil non pénalisante pour le milieu, autorisation ponctuelle de battues sangliers

Notons qu'il existe une probable surdensité de Chevreuil à Grand Marais, nécessitant un plus approfondi.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

		Espèces chassées intéressant l'équilibre
	Convention bipartite	chevreuil/sanglier
	Convention bipartite	chevreuil/sanglier
	Convention bipartite	
	Autorisation de régulation ponctuelle	
	Autorisation de régulation ponctuelle	
	Autorisation de régulation ponctuelle Sanglier et Chevreuil	chevreuil/sanglier
	Autorisation de tirs d'été Sanglier	chevreuil/sanglier

- **Programme d'actions Chasse**

La pression de chasse doit être maintenue dans les massifs concernés afin de garantir la réussite du renouvellement, et augmentée si des indices tendent à montrer que l'augmentation des populations devient préjudiciable aux jeunes peuplements.

Une veille régulière doit également être effectuée pour surveiller les massifs non chassés actuellement.

Analyse Natura 2000 et compatibilité l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Plusieurs sites Natura 2000 recoupent les massifs concernés par cet aménagement

ZSC FR3100506 « Bois de Flines Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux départementale

concernée par le zonage dans cet aménagement

Habitats et espèces communautaire	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus
--	---	---	------------------------

chèvrefeuille des		(traitement irrégulier)		<p>Mesures de gestion</p> <p>préconisations du DOCOB</p> <p>Diversification des classes d'âge au sein du peuplement forestier conservant plusieurs classes d'espèces végétales</p> <p>Traitement irrégulier basé sur la régénération naturelle d'espèces</p> <p>Maintien d'arbres morts, en respectant une distance d'au moins 50 m par rapport aux zones fréquentées par le public afin de limiter le risque de</p> <p>Installation d'un réseau de cloisonnements afin de limiter l'impact au sol</p>	
Tourbières boisées (Boulaie à sphaigne)				<p>Classement en hors</p> <p>perturbation du fonctionnement hydraulique des forêts marécageuses</p> <p>Libre évolution de</p>	
		Gestion sylvicole autour des mares (traitement		<p>Mesures de gestion</p> <p>préconisations du DOCOB</p> <p>Maintien des espaces boisés diversifiés dans les secteurs où l'espèce est connue (conséquence du traitement irrégulier)</p> <p>Interventions réalisées hors de la période de reproduction des espèces</p>	
				<p>demandes des</p> <p>localisés à proximité des mares pour favoriser une mise en lumière</p>	
Bilan général	L'aménagement engendre il des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site				
	L'aménagement forestier est il compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le				

ZPS FR3112002 « Les Cinq Tailles (Forêt départementale des Cinq Tailles)
concernée par le dans cet aménagement

Habitats et espèces communautaire	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation l'aménagement	
--	---	--	--

<p>DOCOB inféodée au milieux forestiers Bondrée apivore, Pic</p>		<p>(traitement irrégulier et régénération des</p>		<p>Mesures de gestion conformes aux préconisations du DOCOB</p> <p>introduction d'espèces végétales envahissantes Maintien d'arbres de grande taille ou sénescents , à cavités, morts sur pied et/ou à terre, sauf risques sanitaires ou mise en danger du zones de peupleraie. Calendrier d'intervention évitant les périodes de nidification</p>	
				<p>Peuplements en libre évolution et augmentation progressive du</p>	
<p>DOCOB inféodées aux à miroir, Echasse</p> <p>Combattant varié, Marouette ponctuée, Phragmite aquatique, Avocette élégante, Cigogne blanche, Busard des roseaux,</p> <p>Barge rousse, Grande aigrette, Butor étoilé,</p>				<p>Maintien des milieux ouverts</p> <p>Calendrier d'intervention évitant les périodes de nidification</p>	
				<p>Selon les demandes des services</p> <p>étagement des lisières</p>	
		<p>Gestion sylvicole dans mares et cours d'eau</p>		<p>Mesures de gestion conformes aux préconisations du DOCOB</p> <p>Maintien des espaces boisés diversifiés dans les secteurs où l'espèce est connue Interventions réalisées hors de la période de reproduction des</p>	
				<p>Selon les demandes des services</p> <p>Prélèvements localisés à proximité des mares pour favoriser une mise en lumière Actions de génie écologique (enstérage de quelques houpiers possibles pour fournir des habitats favorables aux</p>	
<p>Bilan général</p>	<p>L'aménagement engendre il des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</p>				
	<p>L'aménagement forestier est il compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</p>				

ZPS FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » (Forêts départementales de Chabaud et Thivencelle)

concernée par le zonage dans cet aménagement

Habitats et espèces communautaire	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus
-----------------------------------	--	--	-----------------

DOCOB inféodées aux milieux ouverts Pêcheur d'Europe, Blongios nain, Bihoreau gris, Busard des roseaux, Butor				Maintien des milieux Calendrier d'intervention évitant les périodes de	
				Selon les demandes des étagement des lisières	
DOCOB inféodée au milieux forestiers : Bondrée apivore, Pic		(traitement irrégulier à		Mesures de gestion préconisations du DOCOB évitant les périodes de Favoriser les régimes de Maintien d'arbres morts	
		(régénération à		Régénération compte écologique des renouvellement par des feuillus autochtones susceptibles de former de vrais boisements sur le long Calendrier d'intervention évitant les périodes de	
		saulaies hygrophiles)		Libre évolution de boisements naturellement clairsemés (favorable Bondrée apivore) Sur le long terme, fait office d'îlot de sénescence (Pic noir, Pic mar...)	
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				
	L'aménagement forestier est objectifs de gestion et de conservation définis par le				

_____ Forêts, bocages, étangs de Thiérache (Forêt départementale de _____
_____ concernée par le zonage dans cet aménagement

Habitats et espèces communautaire	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus
DOCOB inféodée milieux forestiers Bondrée apivore, Pic Cigogne noire	(traitement irrégulier)	Mesures de gestion préconisations du DOCOB évitant les périodes de	

				<p>Maintien d'arbres morts sur pied ou au sol, d'arbres sénescents ou porteurs de</p> <p>Traitement irrégulier acquisition progressive d'une structure diversifiée</p> <p>maintien de plusieurs</p> <p>Installation de cloisonnements pour éviter l'impact sur les sols</p> <p>Utilisation de régénération naturelle autant que possible, complété si nécessaire par plantation de feuillus présents en</p>	
				talwegs et bords de lac faisant office d'îlots de	
Bilan général	L'aménagement engendre il des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site				
	L'aménagement forestier est il compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le				

ZSC FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocages herbagers de la Fagne et du plateau d'Anor (forêt départementale de _____) concernée par le zonage dans cet aménagement

Habitats et espèces communautaire	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus
pédonculées ou subatlantiques et européennes du	(traitement irrégulier)	<p>Mesures de gestion</p> <p>préconisations du DOCOB</p> <p>Maintien d'arbres morts sur pied ou au sol, d'arbres sénescents ou porteurs de</p> <p>Traitement irrégulier acquisition progressive d'une structure diversifiée</p> <p>maintien de plusieurs</p> <p>Installation de cloisonnements pour éviter l'impact sur les sols</p> <p>Utilisation de régénération naturelle autant que possible, complété si nécessaire par plantation de feuillus présents en</p>	
	bords du Voyon et du lac)		Libre évolution des habitats faisant office d'îlots de sénescence
	bords du Voyon et du lac)		Libre évolution des habitats faisant office d'îlots de sénescence

Bilan général	L'aménagement engendre il des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				
	L'aménagement forestier est il compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				

Compatibilité avec les autres réglementations visées les articles L. forestier du code

Réglementation	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer	spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus
Site classé de la	Maintien du milieu	Pas d'impact paysager notable pour la zone correspondant au	
Site inscrit des Monts de Flandres	Gestion sylvicole	Gestion en irrégulier limitant l'impact au niveau des paysages en haut de pente. Maintien	
	sylviculture d'une grande partie du Mont		
Oratoire Notre Dame de Liesse	Gestion sylvicole	Gestion en irrégulier limitant l'impact sur les	
Ledoux (Condé	Gestion sylvicole	Gestion en irrégulier limitant l'impact sur les Pas d'intervention sylvicole prévue dans les environs immédiats du	
	Maintien des milieux terrier et des étangs		

: surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

: surface impactée par la décision d'aménagement

RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI

ECAPITULATIFS

Volumes de bois à récolter

Ventilation des volumes prévisibles en catégorie de produit

Pour chaque coupe, les volumes ont été ventilés en catégorie de produit selon les principes

Pour les Améliorations dans des jeunes peuplements : les peuplements de Bouleau ou Chêne étant presque pur, on suppose que l'essence et la classe de diamètre majoritaire représentent l'intégralité du volume.

Pour les coupes de régénération dans du peuplier : la classe de grosseur dominante est considérée comme représentant l'intégralité du volume

Pour les coupes en irrégulier dans les peuplements adultes : les volumes ont été répartis à partir de la part de catégorie de produit obtenue dans les données d'inventaire

Ventilation des volumes p en catégorie de produit

Seules les coupes martelées entre 201 et 2023 ont été prises en compte. La part importante de produits accidentels reflète les régénérations imposées dans les épicéas en forêt de la Petite

Récapitulatif des volumes de bois à récolter annuellement

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE		
			(m ³ de volume bois fort annuel moyen)		
			prévisible	passé	conditionnel
Feuillus <i>Volume tiges sur écorce (hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +	64	45	
		30 - 45	90	92	
		25 et -	32	6	
		Total	186	143	0
	Hêtre	40 et +	5	28	
		30 - 35	6	2	
		25 et -	2	0	
		Total	13	30	0
	Châtaignier	25 et +	20	1	
		20 et -	2	<1	
		Total	22	1	0
	Peuplier	25 et +	383	121	
		20 et -	3	0	
		Total	386	121	0
	Autre feuillus	25 et +	245	585	
20 et -		314	306		
Total		559	891	0	
Total Feuillus			1 166	1 186	0
Résineux <i>Volume tiges</i>	Epicéa	25 et +	0	225	
		20 et -	0	4	
	Aut. Résineux 1	25 et +	3	8	
		20 et -	2	0	
	Total Résineux			5	237
Global	Total tiges		1 171	1 423	0
	Houppiers Fs		954	409	
	Houppiers Rx		3	42	
	Total général		2 128	1 874	0
dont % de produits accidentels				13%	

Récolte annuelle par ha (vol. bois fort total)	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion	2,6	2,7	0,0
- sur surface en sylviculture	4,8	3,9	0,0

Le volume prévisionnel présenté ci dessus est une estimation du volume prévisible annuel moyen correspondant à la mise en œuvre du programme de coupes de cet aménagement

Cette récolte permet de réaliser l'effort de renouvellement l'amélioration des peuplements

Pour les peuplements en amélioration, l'objectif sylvicole à atteindre est celui du capital sur pied à obtenir après coupe (volume ou surface terrière de l'essence principale). es guides de fixent cet objectif à effectuer n'en est que la conséquence dépend notamment du capital sur pied présent avant la coupe.

Estimation de la recette bois

Une part des volumes récoltés durant cet aménagement ne sera pas vendu et est orienté une autoconsommation. Il est difficile de prévoir à l'avance les volumes qui pourront faire l'objet d'un tel devenir. Afin d'obtenir des estimations de la valeur de la récolte, il est considéré ici que la totalité du bois obtenu sera orienté vers une vente en bois sur pied.

Peu de ventes ont été enregistrées ces dernières années pour les forêts du département. Afin d'obtenir un échantillon suffisamment représentatif, les prix unitaires par catégories de produits ont été estimés d'après les ventes des 5 dernières années (sans actualisation) sur l'ensemble des forêts publiques de la zone Douaisis Flandres Intérieure et Valenciennois

Les recettes bois passées sont les recettes enregistrées ces 5 dernières années pour les massifs concernés par cet aménagement.

Notons que les recettes prévisibles sont très incertaines et sont présentées uniquement à titre indicatif. Dans la plupart des aménagements, l'incertitude repose sur l'évolution des prix du marché du bois et l'apparition de potentiels événements imprévisibles (tempêtes, maladies...) pouvant faire augmenter les volumes à prélever.

Estimation de la recette de bois annuelle

PRODUITS LIGNEUX		VOLUME MOYEN ANNUEL		RECETTE MOYENNE ANNUELLE PREVISIBLE PRODUITS LIGNEUX (si vente)			
		prévisible (m ³ /an)	conditionnel (m ³ /an)	PU estimés (€/m ³)	prévisible (€/an)	passé (€/an)	conditionnel (€/an)
Produits (bois sur pied)	Chêne 50 et +	64		110	7 040		0
	Chêne 30-45	90		54	4 860		0
	Chêne 25 et -	32		19	608		0
	Hêtre 40 et +	5		58	290		0
	Hêtre 30-40	6		37	222		0
	Hêtre 25 et -	2		21	42		0
	Châtaignier 25 et +	20		40	800		0
	Châtaignier 20 et -	2		19	38		0
	Peuplier 25 et +	383		28	10 724		0
	Peuplier 20 et -	3		11	33		0
	Autre résineux 25 et +	3					
	Autre résineux 20 et -	2					
	Autre feuillus 25 et +	245		25	6 125		0
	Autre feuillus 20 et -	314		14	4 396		0
	Houppier	957		13	12 441		0
	Total	2 128	0		47 619		0
Recette brute produits ligneux		2 128	0		47 619	26 415	0

Recettes Dépenses Récapitulatif global annuel

RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES ANNUELLES

		prévisible € / an	passé € / an	conditionnel € / an
RECETTES NETTES	Bois	47 619	26 415	0
	Chasse - Pêche	10 760	10 133	
	Contrat Natura 2000 potentiels			5 050
	Total Recettes	58 379	36 548	5 050

		prévisible € / an		passé € / an		conditionnel € / an	
		investiss ^t	entretien	investiss ^t	entretien	investiss ^t	entretien
DEPENSES ANNUELLES	Desserte	1 479	556				
	s/total	2 035		0		0	
	Actions sylvicoles	26 271	4 359	*	*		
	s/total	30 630		0		0	
	Autres actions (cumul)				1 510		
	↓ s/total	0		1 510		0	
	Détail	Foncier					
		Biodiversité					
		Accueil-paysage					
		Chasse-pêche					
Total par I / E		27 750	4 915	0	1 510	0	0
Frais de garderie		7 005		3 607			
Contribution à l'ha		1 649					
Total Dépenses		41 320		5 117		0	

BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES		prévisible	passé	conditionnel
Bilan annuel global	€ / an	17 059 €/an	31 431*€/an	5 050 €/an
- sur surf. retenue pour la gestion		21 €/ha/an	38 €/ha/an	6 €/ha/an
- sur surf. en sylviculture de production		39 €/ha/an	71 €/ha/an	11 €/ha/an

Bilan passé

Le bilan passé est effectué sur la période 2019
 Les recettes bois correspondent aux bois vendus sur pied et aux bois délivrés.

La plupart des travaux sylvicoles et d'infrastructures ont été réalisés en régie par les au cours de chantiers écoles ou d'insertion...les dépenses internalisées et n'ont donc pas été communiquées pour ce bilan La comparaison des bilans passés et prévisible n'est donc pas exploitable

Bilan prévisionnel

Le bilan financier global de l'aménagement prévoit à la fois une hausse des recettes de bois (liée à la dynamisation de la sylviculture de production) et une hausse des dépenses en travaux sylvicoles (surtout liée aux régénérations de peupliers).

Les investissements en travaux sylvicoles représentent une part importante du bilan des dépenses à venir, traduisant l'effort important qui est à réaliser dans les vingt ans en termes de plantation et d'accompagnement de régénération naturelle.

Ce bilan ne chiffre pas les actions liées au volet biodiversité et accueil du public

le volet biodiversité ordinaire est intégré dans la gestion courante et n'a pas vocation à représenter de dépenses supplémentaires

Les volets actions de génie écologique et actions sur des infrastructures d'accueil du public sont établis en interne par les services ENS et n'ont pas vocation à être détaillés dans cet aménagement.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT


TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE NAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AM NAGEMENTS FORESTIERS				
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)		
		Surface en régénération à		
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi no surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements		Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale		Début et fin de l'aménagement
Densité de perches			Début et fin de l'aménagement	
COLTE	Sur l'ensemble des forestiers en de production	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m précomptables.		
		Volume total bois fort récolter durant l'aménagement iges précomptables et non		

Signatures et mention des consultations réglementaires

Etudes réalisées par Laurent RENOUF, Chef de projet aménagement

Rédaction et cartographie réalisées par Sylvain ROUVIER, Chef de projet aménagement

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	11/06/2024	par Sylvain ROUVIER, : Chef de projet aménagement	
Vérifié le :		par :	
Proposé le :		par :	

Liste des annexes

Liste des parcelles cadastrales concernées
: Documents individuels par forêt

Petite Villette

Architectes Bâtiments de France

Annexes cartographiques

Carte de situation
Carte des fonctions
Carte des unités stationnelles
 zonages réglementaires
 s peuplements
 du parcellaire et de la desserte
Carte des sensibilités paysagères
 unités de gestion

Disponibles uniquement pour Flines lez Râches, Grand Marais, Nostrimont Joly, Thivencelle, Petite Villette,

Annexe 1 : Liste des parcelles cadastrales concernées par cet aménagement

	Commune		Parcelle		soumises
			1114	Bois de l'Aumone	
	OSTRICOURT			Bois domanial	
	OSTRICOURT			Bois du Court-	
	OSTRICOURT			Bois du Court-	
	OSTRICOURT			Bois du Court-	
Cinq Tailles	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	LA NEUVILLE			Bois de Croix	
	THUMERIES			Forêt domaniale	
	THUMERIES			Forêt domaniale	
	THUMERIES			La Tenarderie	
	THUMERIES			La Tenarderie	
THUMERIES			La fosse sans fond		
Tassonnière				Tassonnière	
				Bois de la Tassonnière	
				Bois dit Pature labbe	
				Bois dit Pature labbe	
		D		Bois de la Tassonnière	
		D		Bois de la Tassonnière	
		D		Bois de la Tassonnière	
		D		Bois de la Tassonnière	
		D		Bois de la Tassonnière	
		D		Bois de la Tassonnière	
		D		Tassonnière	
Chabaud-	CONDE SUR l'ESCAUT			Marais de Courbois	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Marais de Courbois	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Marais de Courbois	
	CONDE SUR			Marais de Courbois	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Marais de Courbois	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Marais de Courbois	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Marais de Courbois	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Chemin des	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Chemin des	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			fosse Ledoux	
	CONDE SUR l'ESCAUT			Chemin des	

	CONDE SUR L'ESCAUT			Chemin des	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			Chemin des	
	CONDE SUR			Chemin des	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			Chemin des	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			Marais de Courbois	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	CONDE SUR L'ESCAUT			La fosse Ledoux	
	- -				
	- -				
	- -				
	- -				
	- -				
	- -				
	- -				
	- -				
	- -				
	- -			Radar / Route du Parc	
	- -			L'Hermitage	
	- -			Les fontaines	
	- -			Les fontaines	
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
	BOESCHEPE				
Nostrimont Val-	EPPE-			Bois de Nostrimont	
	EPPE-			Bois de Nostrimont	
	EPPE-			Bois de Nostrimont	
	EPPE-			Bois de Nostrimont	
	EPPE-			Bois de Nostrimont	
	EPPE-			Bois de Nostrimont	
	EPPE-			Bail d'Eppe	
	EPPE-			Bail d'Eppe	
	EPPE-			Bail d'Eppe	
	EPPE-			Fagne de Trelon	
	EPPE-			Rendoulette	
	EPPE-			Bois de Nostrimont	
	EPPE-			Rendoulette	

				Le Grand Marais	
				Le Grand Marais	
				Le Grand Marais	
	LECLUSE				
	LECLUSE				
	LECLUSE				
	LECLUSE				
	LECLUSE				
	LECLUSE				
	LECLUSE				
Thivencelle	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
	THIVENCELLE				
				Rue du Marais	

ENS 59 – Bois des Cinq Tailles

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental des Cinq Tailles – 5TAILLES

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	91 ha, 29a 39ca
Surface retenue pour la gestion	91,29 ha
Surface boisée en début d'aménagement	66,45 ha
Surface en sylviculture de production	28,18 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	=91 ha
		63		28		
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	=91 ha
				14	77	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=91 ha	
			14	77		
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	=91 ha	
	91					

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen, hormis dans les zones hors-sylviculture de production où l'enjeu est sans objet.
- Ecologique : Le classement en ZNIEFF1, en ZPS et l'importance majeure du site sur le plan ornithologique conduisent à classer en enjeu fort la majeure partie de la forêt. Au niveau de la nouvelle acquisition (lieu-dit « le talus »), on ne recense aucun zonage réglementaire particulier : l'enjeu est reconnu du fait du classement en Espace Naturel Sensible.
- Social : le site peut connaître une fréquentation importante, et présente de nombreux équipements d'accueil du public : l'enjeu est fort. Au niveau de la nouvelle acquisition, la fréquentation est plus modeste : l'enjeu est reconnu.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre réglementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
Périmètre de captage d'eau potable	1,59	
ZNIEFF1	77,20	n°310013741 « Forêt domaniale de Phalempin, le bois de l'Offlarde, Bois Monsieur, Cinq tailles et leurs lisières »
ZPS	77,20	FR3112002 « Les Cinq Tailles »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires ou d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	31,18	Le massif est bien desservi par un chemin empierré central et au nord, mais la présence de cheminements labellisés PMR complexifie le débardage au Nord et au Sud du chemin central
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau...)	77,20	Présence de mares et zones humides dans la partie Nord
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	91,29	Sols à dominante limoneuse

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 4a	Chênaie pédonculée charmaie acidophile et acidiline	91,29	100
TOTAL		91,29 ha	

Le précédent aménagement donne des indications peu détaillées concernant les stations forestières ; compte tenu des enjeux de gestion, aucune nouvelle étude n'a été programmée pour affiner les connaissances. Des études de sols ponctuelles pourront avoir lieu avant chaque plantation dans les régénérations programmées.

Le site se caractérise par des sols limono-sableux reposant sur des argiles sableuses : l'horizon argileux, plus imperméable, provoque l'apparition de contraintes d'engorgement temporaire vers 30cm de profondeur. Les niveaux trophiques et hydriques sont favorables à la production forestière.

Au niveau de la nouvelle acquisition au sud, les contraintes d'engorgement sont peu marquées et apparaissent après 50cm de profondeur.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHEM	Futaie de Chêne pédonculé à Bois Moyens/Gros Bois	48,75	53%
VLAN	Prairie intraforestière	24,1	26%
FCHSS	Futaie de Chêne sessile au stade Semis	7,07	8%
FPEUG	Peupleraie à Gros Bois	3,43	4%
FPEUE	Futaie de Peuplier et autres feuillus au stade Education	3,26	4%
FPEU1	Futaie de Peuplier et autres feuillus au stade Perchis	2,78	3%
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens	1,16	1%
VEAU	Mare ou milieu humide associé	0,74	1%
TOTAL		91,29 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHP		64
CHS		8
PEU		8
ERS		6
BOU		6
CHA		4

A.F	4
TOTAL	100 %

La majorité du massif correspond à une futaie de Chênes pédonculés à Bois Moyens/Gros Bois, datant d'une plantation de 1921. La composition, très riche en Chênes, peut varier localement avec une part de Bouleau et d'Erable sycomore. Le sous-étage, peu dense, est constitué essentiellement de Charme, d'Érable sycomore et de Sureau. Le niveau de capital est de 20m²/ha.

Au sud du massif, les nouvelles acquisitions ont en partie été plantées en Chêne sessile en 2022.

Les peupleraies rencontrées (parcelle 1 et 3) sont à des stades de développement variés : une partie est mature (Gros Bois et Bois Moyens) et de bonne qualité tandis qu'une partie est au stade éducation ou perchis, en mélange avec des bois blancs et de qualité médiocre.

Annexe cartographique s peuplements

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le principal intérêt du bois repose sur les étangs situés à proximité, représentant un intérêt majeur sur le plan ornithologique et ayant justifié le classement en ZPS. Au niveau des oiseaux inféodés aux milieux forestiers fréquentant le site, on peut citer la Bondrée (nicheuse à l'ouest de la parcelle 3) et plusieurs espèces de Pics (En particulier en parcelle 2 et 1).

Le bois abrite plusieurs mares ayant un intérêt notamment pour le Triton crêté.

Sur le plan floristique, la parcelle 2 abrite des stations de Maianthème à deux feuilles, de Blechne en épis, et d'Hottonie des Marais. La parcelle 3 présente un habitat intéressant de roselière.

→Flore remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HdF	Protection HdF
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	NPC
<i>Myosotis laxa</i> Lehm., 1818	Myosotis lâche	I	PC	LC	Non
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753	Laïche vésiculeuse	I	AR	LC	Non
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	I	PC	LC	Non
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché	I	PC	LC	Non
<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753	Sureau à grappes	I	AR	LC	Non
<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours	I	PC	LC	Non
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt, 1794	Maïanthème à deux feuilles	I	R	NT	NPC
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Épervière en ombelle	I	PC	LC	Non
<i>Riccia fluitans</i> L.	Riccie flottante	I	AR	LC	Non
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Bétoine officinale	I	PC	LC	Non
<i>Rumex maritimus</i> L., 1753	Patience maritime	I	AR	LC	Non
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	I	PC	LC	NPC
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laïche pâle	I	PC	LC	Non
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794	Blechne en épi	I	AR	LC	Non
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol., 1799	Vulpin fauve	I	AR	LC	NPC
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens	I	PC	LC	Non
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet des fanges	I	PC	LC	Non

Rumex palustris Sm., 1800	Patience des marais	I	AR	DD	Non
Isolepis setacea (L.) R.Br., 1810	Scirpe sétacé	I	PC	LC	Non
Carex strigosa Huds., 1778	Laïche maigre	I	PC	LC	Non
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce, 1898	Petite centaaurée élégante	I	PC	LC	Non
Hottonia palustris L., 1753	Hottonie des Marais	I	AR	LC	NPC

→Faune remarquable

Groupe	Nom Vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Rareté ex Npdc	Liste rouge ex Npdc
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus (Laurenti, 1768)</i>	Article II	Assez commun	Quasi menacée
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)</i>	Article III	Commun	Préoccupation mineure
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)</i>	Article III	Commun	Préoccupation mineure
	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)</i>	Article II	Peu commun	Données insuffisantes
Oiseaux	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Assez rare	Vulnérable
	Martin-peicheur d'Europe	<i>Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Assez commun	Préoccupation mineure
	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Exceptionnel	Non soumise à évaluation
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Peu commun	Préoccupation mineure
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Peu commun	Quasi menacée
	Pic noir	<i>Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Peu commun	Vulnérable
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)</i>	Article III	Rare	Vulnérable
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)</i>	Article III	Exceptionnel	Non soumise à évaluation
	Milan noir	<i>Milvus migrans (Boddaert, 1783)</i>	Article III	Exceptionnel	Non soumise à évaluation
	Mésange noire	<i>Periparus ater (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Peu commun	Quasi menacée
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Peu commun	Vulnérable
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Peu commun	Quasi menacée
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)</i>	Article III	Commun	Préoccupation mineure
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola Linnaeus, 1758</i>		Assez rare	Vulnérable
	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra Linnaeus, 1758</i>	Article III		Non soumise à évaluation
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus Linnée, 1758</i>				
Rhopalocères	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia (Denis ; 1775)</i>		Assez rare	Préoccupation mineure
	Grand mars changeant	<i>Apatura iris (Linnaeus, 1758)</i>		Peu commun	Préoccupation mineure
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)</i>		Peu commun	Préoccupation mineure
	Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus (Rottemburg, 1775)</i>		Assez rare	Préoccupation mineure
	Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla (Linnaeus, 1764)</i>		Assez commun	Préoccupation mineure
	Grand Sylvain	<i>Limenitis populi (Linnaeus, 1758)</i>		Disparu	
	Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus (Linnaeus, 1758)</i>		Peu commun	Préoccupation mineure
Odonates	Aeshne isocele	<i>Aeshna isoceles (O.F. Muller, 1767)</i>		Rare	En danger
	Anax napolitain	<i>Anax parthenope (Selys, 1839)</i>		Rare	Non applicable
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)</i>	Article II	Exceptionnel	Non applicable

	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)		Rare	Préoccupation mineure
	Leste brun	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)		Assez commun	Préoccupation mineure
	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)		Peu commun	Préoccupation mineure
Coccinelles	Coccinelle à treize points	<i>Hippodamia tredecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)		Assez rare	

→ Habitats remarquables

Habitats identifiés d'intérêt patrimonial	Code Corinne biotope	Code N2000	Rareté NPDC*	Menace NPDC*
Herbiers aquatiques flottants à Lenticule mineure et/ou à Lenticule à trois lobes	22.13	3150	-	-
Herbier aquatique bryophytique flottant à Riccie flottante	22.13 (x 22.41)	3150	AR	NT?
Herbier aquatique à Hottonie des marais	22.13 (x 22.432)	-	AR	NT
Herbier aquatique à Cornifle nageant	22.13 x 22.432	3150?	-	-
Pelouse vivace hygrocline acidiphile à Potentille tormentille et <i>Rythidiadelphus squarrosus</i>	37.312	6410	AR	NT
Mégaphorbiaie/ourlet nitrophile à Grande ortie et Épilobe hérissé	37.7	6431	C	LC
Ourlet vivace hygrocline à Fougère femelle et Cirse des marais	37.7	6431	-	-
Végétation neutrophile à Lysimaque des bois et Circée de Paris	37.72	6431	-	-
Chênaie pédonculée acidocline à Lamier jaune et Muguet de mai	cf. 41.241	cf. 9160	PC	LC

*Bio évaluation datant de 2001

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Plusieurs sentiers aménagés pour le public parcourent les parcelles 1, 2 et 3.

Un sentier PMR formant une boucle relie le parking principal aux observatoires situés à l'est de l'étang. Les investissements pour l'aménagement et l'entretien de ce sentier sont importants.

Un sentier pédestre est également présent en parcelle 3 (chemin des chevreuils) et un sentier équestre à l'est de la parcelle 2. La drève centrale est également ouverte au public.

Ce réseau de cheminements, très fréquenté par le public, fait peser d'importantes contraintes sur la gestion du fait de besoins constants en termes de sécurisation et de lutte contre la création de cheminements sauvages.

Annexe cartographique s sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le document de gestion de 2005 prévoyait un traitement en « futaie irrégulière par parquet », bien que la logique de gestion et la taille des parquets de régénération s'apparentent plutôt à un traitement en régulier. Les régénérations proposées n'ont pas été réalisées, à l'exception d'une partie de la peupleraie mature en parcelle 3, régénérée en 2006.

La parcelle 1 a connu une coupe d'amélioration en 2008 dans les peupleraies et jeunes peuplements (506m³). La parcelle 2 a connu une amélioration en 2011 (347m³). Des coupes sanitaires ont eu lieu en 2016 en parcelle 1a et 3b (643m³) et en 2019 en parcelle 2 (349m³).

NB : Le Document d'objectif Natura 2000 de 2015 prévoit une gestion sylvicole visant à laisser évoluer naturellement le Bois des Cinq Tailles, avec peu de gestion, sauf pour la conversion des peupleraies et

la sécurisation des chemins. La fiche action relative à la gestion des boisements vise à laisser en recolonisation naturelle les parcelles de peupleraies abattues dans le boisement et tend vers le maintien du Bois des Cinq Tailles en îlot de vieillissement, se traduisant par l'arrêt de l'exploitation forestière. C'est cet axe de gestion qui a été développé depuis 2015 et plus globalement depuis 2005.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		57,27 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	23,59 ha	
Régénération puis conversion en futaie irrégulière ou hors-sylviculture	4,59 ha	
Hors-sylviculture	63,11 ha	13,70 ha
TOTAL	91,29 ha	

Dans la partie Est, bien que les produits potentiels correspondent aux besoins du département, la balance bénéfice / coût milite pour la non-extension du traitement irrégulier à but de production :

- coût économique lourd d'éventuelles remises en état de chemins PMR ou équestre
- coût « social » de coupes d'ampleur dans un massif très fréquenté où même les coupes de sécurisation sont mal perçues
- coût écologique : chaque piste ouverte lors des exploitations est ensuite utilisée comme voie de pénétration non désirée par le public nuisant à la quiétude, phénomène contre lequel l'équipe ENS lutte au quotidien.

Ce secteur est donc classé en hors-sylviculture de production, mais connaîtra des coupes de sécurisation.

Dans la zone ouest (parcelle 3), moins fréquentée par le public et bien accessible, les peuplements de Chêne pourront être gérés selon une logique de transition vers un traitement irrégulier. Les peupleraies matures (parcelle 1 et 3), accessibles sans traverser les cheminements PMR, seront transformées par coupe rase et plantations mélangées, dans le but de favoriser à terme l'irrégularisation.

Dans les jeunes peuplements de feuillus divers et peupliers mélangés, des opérations de balivage pourront avoir lieu.

Les jeunes plantations réalisées en 2022 (parcelle 5) feront l'objet de travaux sylvicoles visant à favoriser leur développement optimal. Des compléments par plantation ainsi que l'utilisation du recrû sont à prévoir pour remédier aux dégâts récents des sécheresses et du gibier.

Enfin, une partie des peuplements sont classés en Ilot de sénescence sans intervention, et pourront faire l'objet de contrats Natura 2000. Leur localisation correspond à des enjeux ornithologiques (Bondrée et Pics). Placés dans des secteurs peu fréquentés par le public ils doivent être délimités à 30mètres de retrait de la drève centrale ou des cheminements existants pour permettre une sécurisation.

Détail des opérations à mener :UG 1a, 2a, 3f : hors-sylviculture

Ces zones correspondent aux peuplements mis en hors-sylviculture à l'est du massif pour les raisons citées précédemment. Une vigilance particulière doit être apportée pour sécuriser les cheminements existants. Dans l'UG 3f, le sol très humide et sensible rend l'exploitation trop complexe.

UG 3a : coupes irrégulières (2029 et 2037)

L'UG 3a se caractérise par un peuplement proche du capital d'équilibre, composé surtout de Chêne de catégorie Bois Moyens et Gros Bois. La catégorie Petits Bois y est presque absente (notamment pour le Chêne, quelques Petits Bois de feuillus divers, principalement de l'Erable, sont présents). Les coupes auront comme principal objectif de :

- Structurer le peuplement, en travaillant au profit des quelques perches et Petits Bois de qualité présents sur le site ;
- Travailler sur une mise en lumière douce de tâches de régénération existantes si leur intérêt est avéré (si le capital sur pied des arbres de futaie alentour n'est pas suffisant)
- Travailler à une ouverture progressive des zones de taillis dense dans les secteurs où l'apparition de semis serait opportune.
- Réaliser un travail d'amélioration classique dans les cellules en concurrence car même si le capital global est relativement bas, il est également réparti de façon hétérogène.

Etant donné la proportion relativement faible d'arbres de gros diamètres dans les peuplements (quasi-absence de Très Gros Bois), il n'y aura, sauf exception, aucune opération de récolte d'arbres murs. Etant donné le niveau de capital moyen proche de 20 m²/ha, l'engagement de travaux sylvicoles sur des semis qui pourraient apparaître à la suite de ces coupes est envisageable. L'apparition de ces tâches ne doit cependant pas être un objectif en soi : le capital étant encore important et les bois peu matures, il conduirait inévitablement à des sacrifices d'exploitation. Il est plus urgent et opportun, à l'heure actuelle, de laisser se développer dans les ouvertures les essences qui pourraient reconstituer un sous-étage qui permettra d'accompagner le renouvellement et de réduire les coûts liés à la lutte contre la ronce.

UG 3b, 1b : travaux et coupes irrégulières (éclaircies inscrites en 2033 et 2039, à revoir en fonction de la croissance observée des peuplements)

Dans ces jeunes peuplements composés de bois blancs, d'Aulnes et de Peupliers, des essences variées s'installent progressivement (Érables sycomores en 3b, Chênes en 1b). Dans ce secteur, les interventions consisteront principalement en une désignation des tiges d'avenir, un nettoyage/dépressage au profit des perches et semis hauts repérés, et d'éventuels enrichissements par plantation dans les secteurs les plus pauvres. La mise en place d'un cloisonnement est nécessaire. Une première éclaircie pourra intervenir dans la deuxième partie d'aménagement.

UG 1c, 3c : régénération et transformation en feuillu (2025 et 2031)

Ces peupleraies matures pourront faire l'objet d'une régénération. Le choix retenu est la transformation en peuplement feuillu mélangé par coupe rase et plantation.

Etant donné les stations du bois, le Chêne sessile ou pédonculé pourra être l'essence de reboisement majoritaire. Il est cependant intéressant, tant pour limiter les risques vis-à-vis du changement climatique que pour obtenir une diversification et une irrégularisation plus rapides, d'introduire dans le schéma de plantation un taux de mélange très important (de l'ordre de 50%). Les principales essences recommandées pour cet habitat sont le Charme, Merisier, Erables...

La peupleraie du 3c est au moins en partie très humide. La stratégie d'exploitation sera à déterminer plus précisément par la suite (évolution vers du hors-sylviculture, possibilité d'une exploitation partielle le long du chemin...).

UG 5a : travaux sylvicoles

Cette unité de gestion correspond aux plantations réalisées en 2022. Elles rejoindront à terme la logique de gestion irrégulière mais feront l'objet, pour la durée de cet aménagement, de travaux sylvicoles issus des itinéraires techniques de travaux adaptés.

De forts dégâts ont été enregistrés liés au gibier et à l'alternance de sécheresses et engorgements. Il est proposé de mettre à profit le recrû dans les zones en échec de plantation, et de prévoir dans un second temps des replantations localisées si nécessaire.

UG 1d, 1e, 2b, 2c, 3d, 4u, 5b : hors-sylviculture

Ces zones correspondent à des mares et zones non boisées pouvant faire l'objet de travaux de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

UG 1f, 3e : îlot de sénescence

Ces zones correspondent à des peuplements peu accessibles pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000 pour le maintien de vieux bois.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Une partie des abords de mares ou du Rieux de Thumeries pourra faire l'objet de prélèvements plus importants afin de favoriser la mise en lumière. Ces opérations ne doivent pas être systématiques et devront être décidées en partenariat avec les services des ENS.
- Les opérations de martelage pourraient être l'occasion d'effectuer un travail de ré-étagement sur les lisières avec la drève centrale, en complément de la nécessaire mise en sécurité des arbres de bordure. On favorisera les essences arbustives, les arbres de petites tailles (sorbier des oiseleurs, houx, merisier, pommier sauvage, poirier sauvage) et le traitement en cépée des autres essences d'arbres. On gardera en tête, cependant, que les travaux d'entretien de lisière étagée restent coûteux dans le temps.
- La sélection ponctuelle, par marquage en arbre bio et annelage des arbres concurrents, de quelques arbres d'essences typiques de l'habitat naturel, dans un objectif de diversification ou de maintien de la diversité écologique, peut créer des habitats favorables aux espèces xylophages et à leur prédateurs (pic mar, pic noir).
- L'enstérage de quelques houppiers d'arbres abattus à des fins de sécurisation peut créer des habitats favorables au développement des populations d'amphibiens et d'insectes xylophages.
- Le prélèvement localisé d'arbres aux abords des bords de massifs forestiers et notamment des routes ou des habitations, peut être décidé en partenariat avec les services ENS afin de créer ou d'entretenir des lisières forestières.

ENS 59 – Bois de l’Aumône

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de l’Aumône - AUMONE

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	17 ha, 86a 82ca
Surface retenue pour la gestion	17,87 ha
Surface boisée en début d'aménagement	17,48 ha
Surface en sylviculture de production	17,27 ha

Niveaux d’enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse	3		15		=18 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	=18 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=18 ha
	Protection contre les risques naturels	18		moyen	fort	=18 ha

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l’enjeu de production est de niveau moyen, hormis dans les zones hors sylviculture (mares, tourbière) où il est sans objet.
- Ecologique : l’enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1, en ZSC et en Espace Naturel Sensible.
- Social : le classement en Espace Naturel Sensible impliquant une fréquentation modérée par un public essentiellement local amène à classer l’enjeu d’accueil en reconnu.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre réglementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
PNR	17,87	PNR Scarpe Escaut
ZSC	17,87	FR3100506 « Bois de Flines-lez-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux »
ZNIEFF1	17,87	n°310013713 Bois de Flines-lez-Râches »

Annexe cartographique des zonages réglementaires ou d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	17,87	Sols à dominante limoneuse, engorgement temporaire
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	17,87	Présence de mares

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 4a	Chênaie pédonculée charmaie acidophile et acidiline (US 4D ou US 9*)	17,66 ha	99
SRA 0b	Boulaie pubescente acidophile (US1*)	0,21 ha	1
TOTAL		17,87 ha	

**Guide des stations forestières de Flandre et Bas-Pays de Flandre, CRPF, 2009*

Le site se caractérise par des sols limono-sableux à tendance acidiline à acidiphile et une tendance à l'engorgement temporaire. Dans la partie Sud-Est du bois, un habitat de Boulaie à Sphaigne s'exprime sur une surface assez importante. On peut le retrouver de façon fragmentaire sur le reste du site (autour des mares notamment).

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHSG	Futaie de Chêne sessile à Gros Bois / Bois Moyens	17,27	97
VEAU	Mares	0,39	2
FBOUP	Futaie de Bouleau à Petits Bois / Bois Moyens	0,21	1
TOTAL		17,87 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHS		70
BOU		18
CHA		9
HET		1
ERS		1
A.F		1
TOTAL		100 %

La futaie régulière de Chêne sessile domine largement l'ensemble des peuplements du site. Les diamètres des Chênes sont globalement centrés autour de la classe 50 cm, zone de transition des Bois Moyens aux Gros Bois. La diversité en essences y est assez pauvre. Le Hêtre est quasiment absent, En sous-étage, le Bouleau domine le Charme, indicateur d'un niveau d'acidité des sols assez élevé. Le taillis est quasiment absent (0,2 m²/ha). Les perches sont quasiment inexistantes également. On observe quelques sujets de Chêne rouge et de Chêne des marais, introduits dans l'historique de gestion privée du site, souvent de gros diamètres.

Annexe cartographique	s peuplements
-----------------------	---------------

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés

Le bois départemental est englobé dans un massif forestier privé de plus grande surface en partie composé de peuplements feuillus matures. A ce titre, de nombreuses espèces de l'avifaune forestière peuvent être amenées à fréquenter le site. Le Pic Noir n'a pas été observé au bois de l'Aumône mais est régulièrement nicheur sur le massif, notamment dans le bois départemental de Flines-Lez-Râches.

Le site est parsemé de plusieurs mares intra forestières dans lesquelles plusieurs espèces de tritons ont été observées.

Deux stations de Maïanthème à deux feuilles sont connues, l'une proche de la tourbière à Sphaigne, l'autre entre les deux mares au Nord-Est.

La tourbière à Sphaigne représente l'intérêt floristique majeur du site. Elle est de taille conséquente mais semble en régression ces dernières années (tout comme la surface des mares intra forestières), ce qui traduit peut-être une modification globale du régime hydrique dans la zone.

→ Flore remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté HDF	Menace HdF	Protection HDF
<i>Avenella flexuosa</i> subsp. <i>flexuosa</i> (L.) Drejer	Canche flexueuse	C	LC	Non
<i>Blechnum spicant</i> (L.)	Blechnum spicant	AR	LC	Non
<i>Carex pallescens</i> L.	Laiche pâle	PC	LC	Non
<i>Carex pilulifera</i> subsp. <i>pilulifera</i> L.	Laiche à pilules	PC	LC	Non
<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant	PC	LC	Non
<i>Hottonia palustris</i> L.	Hottonie des marais	AR	NT	Oui
<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule multiflore	PC	LC	Non
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.)	Maianthème à deux feuilles	R	LC	Oui
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz)	Myosotis cespiteux	PC	LC	Non
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	PC	LC	Oui
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique	PC	LC	Non
<i>Potamogeton crispus</i> L.	Potamot crépu	C	LC	Non
<i>Riccia fluitans</i> L.	Riccie flottante	AR	LC	Non
<i>Senecio sylvaticus</i> L.	Séneçon des bois	AR	LC	Non
<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson	Sphaigne frangée	AR	VU	Non
<i>Sphagnum palustre</i> L.	Sphaigne des marais	AR	LC	Non
<i>Tetraphis pellucida</i> Hedw.	Tetraphis pellucidés	AR	LC	Non

→ Faune remarquable

Groupe	Nom Complet	Nom vernaculaire	Protection nationale	Rareté NPdC	Lr NPdC
Oiseaux	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Art.3*	Commun	Vulnérable
Rhopalocères	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau (La)		Assez commun	Préoccupation mineure
Amphibiens	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona (La)	Art 2**	Peu commun	Données insuffisantes
	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté; (Le)	Art 2**	Assez commun	Quasi menacé
Odonates	<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	Sympétrum noir (Le)		Peu commun	Non applicable

*Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

**Arrêté ministériel du 8 janvier 2021

→ Habitats patrimoniaux

Nom du syntaxon	Nom latin	Rareté NPC	Menace NPC	Dir hab
Boulaies à sphaignes	Sphagno - Alnion glutinosae	RR ?	VU	Oui
Forêt à Hêtre commun et Chèvrefeuille des bois variante à Molinie bleue	Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae	AR	LC	Oui

Source CBNBL, 2020

Principaux enjeux d'accueil et paysagers

Le site, ouvert et équipé, fait l'objet d'une fréquentation modérée par un public local. Un itinéraire pédestre fait le tour du site. Il nécessite une mise en sécurité régulière.

Historique de gestion

Le bois de l'Aumône est propriété départementale depuis 1995. Le dernier aménagement a couvert la période 2008 - 2022. Il a fait l'objet d'une coupe d'amélioration en 2010 sur l'ensemble de la surface des peuplements feuillus puis d'une coupe irrégulière en 2021. Ces deux opérations ont amené à la récolte de 340 m³ de bois. Ces dernières années, des premiers essais de travaux sur taches de semis ont été effectués.

Définition des grands objectifs de gestion

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	17,27 ha	17,27 ha
Hors sylviculture de production	0,60 ha	0,60 ha
TOTAL	17,87 ha	

Sur la majeure partie du boisement, l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Le boisement y sera traité en conversion en futaie irrégulière afin de pérenniser le couvert forestier et de faire apparaître progressivement les strates forestières peu présentes ou absentes. Les opérations de coupes prévues dans le document d'aménagement seront l'occasion de mener en parallèle des actions en faveur de la biodiversité qui seront détaillées au titre suivant.

La zone de tourbière représente à la fois un intérêt majeur sur le plan de la biodiversité et un enjeu très faible pour la production (fertilité faible, conditions de débardage très mauvaises toute l'année et risque fort de perturbations). Elle est classée en hors-sylviculture et fait office d'îlot de sénescence.

Afin d'établir à long terme une trame de vieux bois, deux petites zones seront également classées en hors-sylviculture : une au bord de la mare Nord-Est et une en zone centrale autour du seul bouquet de Hêtre existant sur le site. On veillera à ce que leur implantation n'entrave pas la nécessité de sécurisation des itinéraires pédestres fréquentés.

Détail des opérations à mener

UG a : Coupes irrégulières (2031 et 2039)

Le peuplement du bois de l'Aumône se caractérise actuellement par une diversité d'essences réduite, la quasi-absence de sous-étage et l'homogénéité des diamètres des Chênes, situés à la limite entre les Bois Moyens et les Gros Bois. Il présente donc les caractéristiques d'un peuplement régulier en phase d'amélioration. Le principal objectif des premiers passages en coupe sera de favoriser l'état sanitaire et la croissance des sujets de plus belle qualité et des quelques essences d'accompagnement présentes qu'il convient de maintenir et de favoriser, notamment le Bouleau qui peut être mené en tant qu'essence objectif mais qui nécessite des interventions vigoureuses. Les rares perches et Petits Bois présents, quelle que soit leur essence, sont à favoriser lors des éclaircies pour éviter leur disparition.

La récolte d'arbres à maturité n'est quasiment pas d'actualité, les Chênes n'ayant dans leur grande majorité pas atteint leur diamètre optimal. Les quelques Hêtres présents seront maintenus, quel que soit leur diamètre, du fait de leur intérêt environnemental. La seule opération de récolte envisageable à l'heure actuelle concerne les Chênes rouges et Chênes des marais. Ces deux essences ont globalement atteint ou dépassé les diamètres d'exploitation et peuvent être considérées comme introduites et indésirables. Cependant leur récolte peut entraîner la disparition des quelques arbres de gros diamètre présents sur le site et risque de favoriser, pour le cas du Chêne rouge, l'apparition d'une régénération naturelle fortement concurrente.

→ Pour les travaux sylvicoles :

Etant donné le niveau de capital moyen proche de 20 m²/ha, l'engagement de travaux sylvicoles sur des semis qui pourraient apparaître à la suite de ces coupes est envisageable. L'apparition de ces taches ne doit cependant pas être un objectif en soi : le capital étant encore important et les bois peu matures, il conduirait inévitablement à des sacrifices d'exploitation. Il est plus urgent et opportun, à l'heure actuelle, de laisser se développer dans les ouvertures les essences qui pourraient reconstituer un sous-étage qui permettra d'accompagner le renouvellement et de réduire les coûts liés à la lutte contre la ronce et la fougère aigle.

Opérations conjointes de génie écologique

- Une partie des abords de mares pourra faire l'objet de prélèvements localisés d'arbres afin de favoriser la mise en lumière partielle des plans d'eau. Ces opérations ne doivent pas être systématiques et devront être décidées en partenariat avec les services des ENS.
- Si une remise en lumière partielle de la tourbière boisée est jugée opportune, les coupes pourront être l'occasion d'abattre quelques sujets dans l'îlot de sénescence. Les bois abattus seront laissés au sol.
- Comme évoqué précédemment, l'extraction des Chênes rouges et des Chênes des marais pourra être réalisée sur demande des services ENS.

ENS 59 – Bois de Bouvignies

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de Bouvignies - BOUVIGNIES

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	42 ha, 70a 70ca
Surface retenue pour la gestion	42,71 ha
Surface boisée en début d'aménagement	38,82 ha
Surface en sylviculture de production	20,93 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse	22		21		=43 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	=43 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=43 ha
	Protection contre les risques naturels	43				=43 ha

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen, hormis dans les zones hors-sylviculture de production ou l'enjeu est sans objet.
- Ecologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1 et en Espace Naturel Sensible.
- Social : le classement en Espace Naturel Sensible impliquant une ouverture au public, l'enjeu d'accueil est reconnu, bien qu'à l'heure actuelle le site ne soit pas encore ouvert.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre règlementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
PNR	42,71	PNR Scarpe-Escaut
ZNIEFF1	42,71	n°310013255 « Bois de Bouvignies et prairies humides du Cattelet et du Faux Vivier à Flines-lez-Raches et Marchiennes »
ZNIEFF2	42,71	n° 310013254 « Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-les-Râches et la confluence avec l'Escaut »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire (sauf ZNIEFF2)

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	21,78	Massif difficilement accessible : le réseau de pistes s'est refermé et doit être réouvert, les distances de trainage demeurent importantes. L'accessibilité est meilleure au nord du massif. Bois inondé à 50% une partie de l'année
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau...)	42,71	Présence de mares et zones humides
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	42,71	Sols très humides à dominante limoneuse

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 3b	Chênaie charmaie à Primevère	20,57	48

3b/4b	Station mixte SRA 3b/SRA 4b	13,06	31
SRA 6a	Hêtraie à Jacinthe	6,78	16
SRA 4b	Chênaie à Jacinthe	2,30	5
TOTAL		42,71 ha	

Les sols de la forêt sont de nature limoneuse, avec un niveau trophique élevé, mais un engorgement permanent marqué dès 50cm de profondeur. Certaines zones plus riches en sable ont un caractère plus acide (Chênaie à Jacinthe, Hêtraie à Jacinthe). Etant donné l'absence de relief sur le bois, la microtopographie joue un rôle déterminant dans l'expression de ces deux stations.

Annexe cartographique : carte des stations

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FA.FI	Futaie feuillue mélangée dominée par l'Erable sycomore et le Frêne	22,86	54%
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens/Gros Bois	6,55	15%
FCHRM	Futaie de Chêne rouge à Bois Moyens/Gros Bois	2,94	7%
FCHPG	Futaie de Chêne pédonculé à Gros Bois/ Bois Moyens	2,59	6%
FPEUP	Peupleraie à Petit Bois	1,98	5%
FAUL1	Taillis d'Aulne au stade Perchis/Petit Bois	1,9	4%
VLAN	Prairie intra forestière	1,84	4%
VEAU	Mare ou milieu humide associé	1,46	3%
VAUT	Vide non boisable	0,59	1%
TOTAL		42,71 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
PEU		31
A.F*		18
CHP		13

FRE	13
ERS	13
CHR	8
CHA	2
BOU	2
TOTAL	100 %

*Les autres feuillus correspondent majoritairement au Tremble, au Grisard et au Saule, représentatifs d'une végétation pionnière hygrophile qui a recolonisé les milieux agricoles humides.

La majorité du peuplement correspond à une futaie de feuillus mélangés (Erable sycomore, Frêne, Trembles) à des stades de développement variés. On retrouve au sein de ce peuplement des gros peupliers disséminés. Le capital y est important (21m²/ha) et le taillis bien présent.

Au sud-est du massif, le peuplement est riche en Chêne rouges d'Amérique, et présente un capital important (27m²/ha).

Les peupleraies pures, majoritairement au stade mature Bois Moyens/Gros Bois (45cm de diamètre moyen) se répartissent au sud du massif. Elles occupent des sols parfois très humides. Les blocs situés les plus au sud sont de qualité médiocre.

Au nord du massif, le peuplement est une futaie de Chêne pédonculé à Gros Bois majoritaire, mélangé avec du Charme. Cette zone est la seule à avoir été classée en sylviculture à l'aménagement précédent.

Enfin, au nord, un taillis d'Aulne d'un diamètre moyen voisin de 15-20cm se développe le long du courant de Coutiches.

Annexe cartographique	s peuplements
-----------------------	---------------

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le principal intérêt du bois repose sur les mares et milieux humides associés, au sein desquels se développent des espèces végétales d'intérêt patrimonial (Hottonie des Marais, Cenanthe aquatique, Vulpin fauve).

Le massif présente également un intérêt pour l'avifaune avec plusieurs espèces potentielles (Martin pêcheur, Pics noir et marc, Bondrée apivore).

Le massif présente aussi un intérêt fort pour les Chiroptères, tant pour les espèces purement forestières que pour celles se nourrissant au-dessus des plans d'eau. L'inventaire réalisé en 2023 sur la partie départementale du boisement a mis en évidence l'intérêt du boisement dans la préservation des populations de chauve-souris. Sur les 16 espèces inventoriées 3 sont d'intérêt communautaire, car inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore : le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et le Murin de Bechstein.

→Flore remarquable

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection NPC	Menace HDF	Rareté HDF	Indigénat
<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des Ourses	Non	LC	PC	I

<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol., 1799	Vulpin fauve	Oui	LC	AR	I
<i>Callitriche hamulata</i> Kütz. ex W.D.J.Koch, 1837	Callitriche à crochets	Oui	LC	AR	I
<i>Cardamine amara</i> subsp. <i>amara</i> L., 1753	Cardamine amère	Non	LC	PC	I
<i>Carex acuta</i> L. 1753		Non	LC	AR	I
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laiche allongée	Oui	LC	R	I
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laiche pâle	Non	LC	PC	I
<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778	Laiche maigre	Non	LC	PC	I
<i>Carex vesicaria</i> L. 1773			LC		
<i>Carex vulpina</i> L., 1753	Laiche des renards	Oui	LC	R	I
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne	Oui	LC	PC	I
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	Oui	LC	PC	I
<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des marais	Oui	LC	AR	I
<i>Lathyrus aphaca</i> var. <i>aphaca</i> L., 1753	Gesse des prés		LC		
<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multifleurs	Non	LC	PC	I
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis lâche	Non	LC	PC	I
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	Oui	LC	PC	I
<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	Renoncule aquatique	Non	LC	PC	I
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	Oui	LC	AC	I
<i>Rorripa sylvestris</i>	Rorrippe des bois	Non	LC	PC	I
<i>Scrophularia oblongifolia</i> Loisel., 1827	Scrophulaire à feuilles oblongues	Non	NT	R	I

→Faune remarquable

Groupe	Nom Complet	Nom vernaculaire	Protection nationale	Rareté NPdC	Lr NPdC
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Art.3*	Assez commun	Vulnérable
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Art.3	Assez rare	NT
	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Art.3	Rare	Vulnérable
	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	-	Assez commun	NT
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Art.3	Assez commun	NT
	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Art.3	Peu commune	vulnérable
	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	-	Assez commun	NT
	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Art.3	Assez commun	Vulnérable
	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Art.3	Commun	NT
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Art.3	Assez commun	Vulnérable
	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Art.3	Commun	LC
	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	Art.3	Assez commun	LC
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Art. 3	Commun	NT	

Amphibiens	Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouille rousse	Art.2**	Commun	NT
	Rana temporaria Linnaeus, 1758	Grenouille verte	Art.2	Très commun	LC
Reptiles	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Couleuvre à collier	Art. 2**	Peu commun	LC
Mammifères	Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux	Art 2***	Commun	I

*Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

**Arrêté ministériel du 8 janvier 2021

***Arrêté ministériel du 15 septembre 2012

→ Habitats patrimoniaux

Nom du syntaxon	Nom latin	Rareté NPC	Menace NPC	Dir Hb
Mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclinales	<i>Achilleo ptarmicae - Cirsion palustris</i> Julve & Gillet ex B. Foucault 2011	R	VU	Oui
Forêts marécageuses des sols mésotrophes à eutrophes	<i>Alnion glutinosae</i> Malcuit 1929	AR	NT	{pp}
Forêts caducifoliées riveraines de l'Europe tempérée	<i>Alnion incanae</i> Pawl. in Pawl., Sokolowski & Wallisch 1928	PC	NT	Oui
Microphorbiaies intraforestières acidiclinales à basiclinales	<i>Caricion remotae</i> M. Kästner 1941	AR	NT	Non
Forêt à Charme commun et Jacinthe des bois	<i>Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae</i> Durin et al. 1967	PC	LC	Oui
Herbier à <i>Hottonie des marais</i>	<i>Hottonietum palustris</i> Tüxen ex Roll 1940	R	NT	{oui}
Végétations amphibies pionnières sur sol minéral eutrophe à inondation prolongée	<i>Oenanthe aquatica - Rorippetum amphibiae</i> (Soó 1927) W. Lohmeyer 1950	PC	NT	Non
Voile aquatique à Riccie flottante	<i>Riccietum fluitantis</i> Slavnić 1956	AR?	DD	Non

Source : étude du CBNBL 2021

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Aucun sentier de randonnée ne parcourt le site à l'heure actuelle, mais il existe des projets de développement territorial.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le document de gestion de 2016 prévoyait des coupes d'amélioration uniquement sur la zone de Chênaie au nord du massif. Une coupe a été réalisée en 2020 pour un volume prélevé de 38m³.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		2,59 ha

Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	15,43 ha	
Régénération puis conversion en futaie irrégulière	5,50 ha	
Hors-sylviculture	21,78 ha	40,14 ha
TOTAL	42,71 ha	

Sur la majeure partie du boisement, l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité.

Dans la zone centrale, la desserte demeure correcte moyennant une réouverture des pistes de débardage. Sur les peuplements feuillus mélangés en place, la conversion progressive vers la futaie irrégulière sera recherchée. Les opérations de coupes prévues dans le document d'aménagement seront l'occasion de mener en parallèle des actions en faveur de la biodiversité qui seront détaillées au titre suivant.

Les peupleraies seront transformées par coupe rase et plantations mélangées, dans le but ici aussi de favoriser à terme l'irrégularisation.

Dans les zones les plus au sud, les distances de trainage sont très importantes au regard de la valeur du peuplement en place. Par ailleurs, les sols y sont particulièrement humides et donc plus sensibles aux exploitations. Ces zones seront classées en hors-sylviculture.

Dans les peuplements à l'ouest, le long du courant de Coutiches, les sols sont également plus humides que dans la zone centrale et les distances de trainage plus importantes. Ces zones ont par ailleurs un intérêt sur le plan écologique (zone à Gros Bois de Chênes disséminés) et assurent une continuité de peuplements en libre évolution le long du ruisseau. Elles seront classées en hors-sylviculture.

Annexe cartographique	d'aménagement
-----------------------	---------------

Détail des opérations à mener :

UG a, b : coupes irrégulières (2033,2041 + coupe d'ouverture de l'emprise le long de la piste en 2026)

Le peuplement se caractérise actuellement par une bonne diversité d'essences et de classes de diamètre, hormis dans la zone nord où le Chêne au stade Gros Bois représente la quasi-totalité de l'étage dominant.

Le premier passage en coupe visera à rouvrir les pistes d'exploitation existantes.

Les passages suivants permettront de diminuer légèrement la densité du peuplement (en particulier dans le secteur contenant du Chêne rouge, qui est très capitalisé) au profit des sujets de plus belle qualité et des quelques essences d'accompagnement présentes qu'il convient de maintenir et de favoriser. Les rares perches et Petits Bois présents, quelle que soit leur essence, sont à favoriser lors des éclaircies pour éviter leur disparition, et entamer la structuration verticale des peuplements. La récolte d'arbres à maturité pourra intervenir en particulier sur les gros peupliers disséminés.

→ Pour les travaux sylvicoles :

Des travaux irréguliers pourront être engagés à la suite de ces coupes : il pourra également être utile localement de faire des plantations d'enrichissement pour apporter du Chêne et des feuillus précieux (Merisier, Pommier, Poirier), dans une optique d'amélioration de la diversité des essences.

UG c : régénération et transformation en feuillu (2029)

Ces peupleraies matures pourront faire l'objet d'une régénération. Le choix retenu est la transformation en peuplement feuillu mélangé par coupe rase et plantation. Etant donné la surface réduite de l'unité de gestion, il est proposé de réaliser une coupe unique. Cette peupleraie est très humide une partie de l'année la rendant peu accessible ; une vigilance doit être apportée pour préserver les sols et intervenir dans une période favorable.

Etant donné les stations du bois, le Chêne pédonculé pourra être l'essence de reboisement majoritaire. Il est cependant intéressant, tant pour limiter les risques vis-à-vis du changement climatique que pour obtenir une diversification et une irrégularisation plus rapides, d'introduire dans le schéma de plantation un taux de mélange très important (de l'ordre de 50%). Les principales essences recommandées pour le mélange sont l'Aulne, et dans les zones les moins humides le Tilleul, Pommier, Poirier, Merisier...

UG e,f,g : hors-sylviculture

Ces zones correspondent à des mares et zones non boisées pouvant faire l'objet de travaux de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

UG d : hors-sylviculture

Ces zones correspondent aux boisements de faible valeur économique et difficilement accessibles au sud et à l'ouest, et présentant par ailleurs un intérêt en termes de continuité des zones laissées en libre évolution le long du courant de Coutiches.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Une partie des abords de mares pourra faire l'objet de prélèvements afin de favoriser la mise en lumière partielle des plans d'eau. Ces opérations ne doivent pas être systématiques et devront être décidées en partenariat avec les services des ENS. En particulier, il est recommandé d'éviter une mise en lumière trop importante pour les mares à carex elongata, hottonie des marais ou œnanthe aquatique.
- Si l'objectif est de réduire sa proportion, les services ENS pourront choisir, lors de ces passages en coupe, d'extraire les sujets de Chêne rouge disséminés dans le bois. Cette opération risque cependant de faire apparaître une régénération naturelle de Chêne rouge contre laquelle des travaux devront être engagés si elle n'est pas souhaitée.

ENS 59 – Bois de Chabaud-Latour

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de Chabaud-Latour - CHABAUD

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	170 ha, 19a 73ca
Surface retenue pour la gestion	170,20 ha
Surface boisée en début d'aménagement	108,18 ha
Surface en sylviculture de production	91,82 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	=170 ha
		78		92		
	Fonction écologique		ordinaire	Reconnu	fort	=170 ha
				170		
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=170 ha	
				170		
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	=190 ha	
	190					

- Production : Le niveau de fertilité des stations est globalement moyen sur le massif, voire faible sur certains sols les plus superficiels.
- Écologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1, ZPS, et en Espace Naturel Sensible.
- Social : le classement en Espace Naturel Sensible, la proximité immédiate avec le tissu urbain et la fréquentation du site justifient un classement en enjeu social fort.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre réglementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
Monuments historiques inscrits	58,69	Ancienne Fosse Ledoux (Condé-sur-l'Escaut)
PNR	170,20	PNR Scarpe-Escaut
ZPS	124,85	FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut »
ZNIEFF1	170,20	n° 310007005 « Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut »
ZNIEFF2	170,20	n° 310013258 « La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires ou d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	39,15	Présence de plusieurs étangs de grande superficie
Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	5,33	Chevalement du puits n°1 au centre de la forêt

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
Hors SRA	Anthrosols artificiels à matériaux industriels	170,20	100
TOTAL		170,20 ha	

Le site étant un ancien lieu d'exploitation de charbon, les sols autochtones ont été recouverts sous les résidus de schistes et de grès issus de l'exploitation de la mine. Les schistes présentent une structure proche d'un sable grossier. Ces sols, malgré leur caractère filtrant, peuvent permettre l'installation de nombreux feuillus. Leur enrichissement progressif en matière organique crée un processus de pédogénèse.

Compte tenu de l'artificialisation du milieu, il ne peut pas être fait référence aux unités stationnelles du SRA.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FBOU1	Futaie de Bouleau au stade perchis	40,34	24
VEAU/VMTO	Etang ou milieu humide associé	39,15	23
FAUL1/FERS1/FF.D1/FROBP/FSAU1	Futaie de feuillus divers au stade perchis	35,44	21
VAUT	Autres vides non boisable	22,87	13
ZAUT	Terril	9,39	6
FBOUP	Futaie de Bouleau au stade Petit Bois	8,72	5
ZAUT	Saulaies hygrophiles	6,97	4
FF.DE	Futaie de feuillus divers au stade éducation	5,65	3
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens/Gros Bois	1,03	1
FAULM	Futaie d'Aulne au stade Bois Moyens	0,64	<1
TOTAL		170,20 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
BOU		63
A.F		15
ERS		12
CHP		2
FRE		2
HET		2
CHA		2
MER		1
PEU		1
TOTAL		100 %

Les espaces non boisés recouvrent d'importantes surfaces, en particulier les étangs et végétations aquatiques ou palustres associées, les zones de terrils à pelouse acidiphiles, les friches thermophiles et les groupements typiques des zones à combustion.

La surface boisée est largement dominée par la jeune futaie de Bouleau, essence pionnière colonisatrice de terrains schisteux. La diversité d'essences y est assez faible. Les diamètres sont faibles (entre 15 et 20cm de diamètre).

L'ensemble des autres peuplements (hormis les saulaies sur sols hydromorphes), d'âge plus ou moins avancés, sont hérités des opérations de requalification effectuées par l'Etablissement Public Foncier ou des boisements réalisés par Charbonnage de France. Les principales essences utilisées dans ces plantations sont l'Erable sycomore et l'Aulne.

Enfin, la nouvelle acquisition à l'est du site principal est constituée d'une futaie de peupliers à Bois Moyens/Gros Bois.

Annexe cartographique des peuplements

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le massif présente un intérêt ornithologique majeur, surtout au niveau des zones d'étangs et boisements rivulaires (Blongios, Busard des roseaux, Butor étoilé, Hibou des marais...). Notons également que le Pic Mar a été observé au Nord du site.

Le secteur sud en parcelle 1 concentre des enjeux liés aux tritons, chiroptères et avifaune. Dans la parcelle 10 (nouvelle acquisition), on peut noter la présence d'une grande concentration d'abeilles terricoles, et d'alignements de saules en partie creux très favorables aux chiroptères.

Les principaux enjeux floristiques reposent sur les zones non boisées (berges, clairières...)

Risques pesant sur la biodiversité : le massif est concerné par un grand nombre d'espèces exotiques envahissantes tirant partie de l'ouverture du couvert (Renouée du Japon, Buddleja, Balsamine de l'Himalaya...)

→Flore patrimoniale (espèces relevées dans l'emprise foncière sous régime forestier)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté HDF	Menace HDF	Protection HDF
Polytrichum juniperinum Hedw.		AR	LC	Non
Polytrichum piliferum Hedw.		R	LC	Non
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire (s.l.) ; Herbe à éternuer	PC	LC	NPC
Aira caryophyllea L., 1753	Canche caryophyllée	AR	LC	Non
Aira praecox L., 1753	Canche printanière	PC	LC	Non
Asplenium adiantum-nigrum L., 1753	Doradille noire ; Capillaire noire	AR	DD	Non

<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	PC	LC	NPC
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Canche flexueuse (s.l.)	PC	LC	Non
<i>Bidens cernua</i> L., 1753	Bident penché	PC	LC	Non
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	Butome en ombelle	PC	LC	NPC
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë	PC	LC	Non
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche des lièvres	PC	LC	Non
<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778	Laïche maigre	PC	LC	Non
<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite-centaurée élégante ; Érythrée élégante	PC	LC	Non
<i>Cerastium brachypetalum</i> Desp. ex Pers., 1805	Céraiste à pétales courts (s.l.)	AR	LC	Non
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis, 1777	Céraiste nain	AR	LC	Non
<i>Clinopodium acinos</i> (L.) Kuntze, 1891	Calament des champs (s.l.) ; Calament acinos (s.l.)	PC	LC	Non
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	PC	LC	Non
<i>Crepis vesicaria</i> L., 1753	Crépide à vésicules (s.l.)	PC	LC	Non
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat (s.l.) ; Dactylorhize incarnat (s.l.)	AR	NT	NPC;Pic
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Céillet velu (s.l.)	AR	LC	NPC
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	PC	LC	Non
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	PC	LC	Non
<i>Epilobium lanceolatum</i> Sebast. & Mauri, 1818	Épilobe à feuilles lancéolées ; Épilobe lancéolé	AR	LC	Non
<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Épilobe des marais	AR	LC	Non
<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub, 1971	Renouée des haies	AR	LC	Non
<i>Festuca filiformis</i> Pourr., 1788	Fétuque capillaire	AR	LC	Non
<i>Galium parisiense</i> L., 1753	Gaillet de Paris	AR	LC	Non
<i>Glaucium flavum</i> Crantz, 1763	Glaucienne jaune ; Pavot cornu	R	LC	Non
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons	PC	NT	Non
<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire velue	R	LC	Non
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	Morène ; Petit nénuphar ; Hydrocharis ; Grenouillette	AR	LC	Non
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc comprimé	PC	LC	Non
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Gesse tubéreuse ; Gland de terre	PC	LC	Non
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre	PC	LC	Non
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827	Cotonnière naine	AR	LC	Non

Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore (s.l.)	PC	LC	Non
Micropyrum tenellum (L.) Link, 1844	Petit nard de Haller ; Petit Nard délicat	RR	NA	NPC
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	PC	LC	Non
Myosotis laxa Lehm., 1818	Myosotis lâche (s.l.)	PC	LC	Non
Najas marina L., 1753	Grande naïade (s.l.)	AR	LC	Non
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	PC	LC	NPC
Oenanthe fistulosa L., 1753	Oenanthe fistuleuse	PC	LC	Non
Potamogeton crispus L., 1753	Potamot crépu	PC	LC	Non
Potentilla neglecta Baumg., 1816	Potentille négligée	AR	LC	Non
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	AC	LC	NPC
Ranunculus aquatilis L., 1753	Renoncule aquatique	PC	LC	Non
Rhinanthus angustifolius C.C.Gmel., 1806	Rhinanthe à feuilles étroites	AR	LC	Non
Ribes nigrum L., 1753	Cassis ; Groseillier noir	PC	LC	Non
Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821	Rorippe des prés ; Rorippe des bois	PC	LC	Non
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	R?	LC	NPC
Rumex maritimus L., 1753	Patience maritime	AR	LC	Non
Rumex palustris Sm., 1800	Patience des marais	AR	DD	Non
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale (s.l.)	C	LC	Non
Salix fragilis L., 1753	Saule fragile	AR?	DD	Non
Salix triandra L., 1753	Saule à trois étamines ; Saule amandier	PC	LC	Non
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	AC	LC	NPC
Senecio ovatus (G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.) Willd., 1803	Séneçon de Fuchs (s.l.)	AR	LC	Non
Senecio sylvaticus L., 1753	Séneçon des forêts	AR	LC	Non
Silene baccifera (L.) Roth, 1788	Cucubale à baies ; Coulichon	E?	NE	Non
Sium latifolium L., 1753	Berle à larges feuilles ; Grande berle	R	EN	NPC;Pic
Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	Spergulaire rouge	AR	LC	Non
Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839	Spirodèle à plusieurs racines ; Lentille d'eau à plusieurs racines	PC	LC	Non
Tephrosia palustris (L.) Fourr., 1868	Cinénaire des marais ; Séneçon des marais	E	EN	Non
Teucrium botrys L., 1753	Germandrée botryde	AR	NT	Non

Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noircissant	PC	LC	NPC
Thymus pulegioides L., 1753	Thym faux-pouliot (s.l.)	PC	LC	Non
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs ; Trèfle pied-de-lièvre	PC	LC	Non
Utricularia australis R.Br., 1810	Utriculaire citrine	R	DD	NPC
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire	R	LC	Non
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil ; Vulpie faux brome	AR	LC	Non
Vulpia unilateralis (L.) Stace, 1978	Vulpie unilatérale ; Nardure unilatéral	R?	DD	Non
Zannichellia palustris L., 1753	Zannichellie des marais (s.l.)	PC	LC	Non

Source : extraction 2000-2024 de Digitale-Conservatoire Botanique National de Bailleul.

→ Habitats remarquables (espèces relevées dans l'emprise foncière sous régime forestier)

HABITAT (TYPOLOGIE TBM)	NOM DU SYNTAXON	CODE NATURA 2000 GEN.	CODE NATURA 2000 DECL.	RAR. NPdC	MEN. NPdC	ENJEU (AVEC PRISE EN COMPTE HIC* OU CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE)	JUSTIFICATION DE VARIATION DU NIVEAU D'ENJEU
Pelouses							
Communautés basales annuelles du Thero-Airion*	<i>Sclerantho annui-Airetum praecocis</i> (Lemée 1937) B. Foucault 1999 et <i>Filagini minima</i> - <i>Airetum praecocis</i> Wattez, Géhu & B. Foucault 1978	-	-	E	EN	Très fort	-
Pelouses des dalles rocheuses à <i>Hieracium pilosella</i> et <i>Poa compressa</i> *	<i>Hieracio pilosellae-Poetum compressae</i> Petit 1978	-	-	R	VU	Fort	-
Communautés annuelles piétinées à <i>Rumex acetosella</i> et <i>Spergularia rubra</i> *	<i>Rumici acetosellae - Spergularietum rubrae</i> Hülbusch 1973	-	-	RR	VU	Fort	-
Pelouses pionnières d'annuelles sur schiste minier*	<i>Helianthemetea guttati</i> (Braun-Blanquet ex Rivas Goday 1958) Rivas Goday & Rivas-Martinez 1963	NA	NA	AR	NT	Moyen	-
Pelouses annuelles à <i>Bidens tripartita</i> et <i>Polygonum hydropiper</i> *	<i>Bidenti tripartitae - Polygonetum hydropiperis</i> (Miljan 1933) Lohmeyer 1950 em. Tüxen 1979	3270	3270-1	AR	LC	Fort	Habitat d'intérêt communautaire
Pelouses annuelles dominées par des thérophytes à larges feuilles	<i>Bidention tripartitae</i> (W. Koch 1926) Nordhagen 1940	3270	3270-1	AC	LC	Fort	Habitat d'intérêt communautaire
Pelouses annuelles amphibies à <i>Ranunculus sardous</i> et <i>Myosurus minimus</i> *	<i>Ranunculo sardo</i> - <i>Myosuretum minimi</i> Diemont et al. Ex Oesau 1973	3130	3130-5	E	CR	Très fort	-
Friches							
Friches à <i>Saponaria officinalis</i> et <i>Calamagrostis epigejos</i>	<i>Agropyretalia pungentis</i> Géhu 1968	-	-	RR	LC	Moyen	-
Mégaphorbiaies							

HABITAT (TYPOLOGIE TBM)	NOM DU SYNTAXON	CODE NATURA 2000 GEN.	CODE NATURA 2000 DECL.	RAR. NPdC	MEN. NPdC	ENJEU (AVEC PRISE EN COMPTE HIC* OU CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE)	JUSTIFICATION DE VARIATION DU NIVEAU D'ENJEU
Mégaphorbiaies acidiclinales à <i>Juncus effusus</i>	<i>Junco effusi - Lotetum uliginosi</i> Passarge 1988	6430	6430-1	RR?	DD	Fort	Habitat d'intérêt communautaire
Mégaphorbiaies à <i>Cirsium oleraceum</i>	<i>Valeriano repentis - Cirsietum oleracei</i> (Chouard 1926) de Foucault 2011	6430	6430-1	PC	NT	Fort	Habitat d'intérêt communautaire
Mégaphorbiaies acidiclinales à acidiphiles	<i>Achilleo ptarmicae - Cirsion palustris</i> Julve & Gillet ex de Foucault 2011	6430	6430-1	R	VU	Fort	-
Roselières et Cariçaies							
Cariçaies monospécifiques à grandes Laïches	<i>Caricion gracilis</i> Neuhäusl 1959	-	-	AR	LC	Moyen	-
Cariçaies à <i>Carex acutiformis</i> et <i>Carex riparia</i>	<i>Caricion gracilis</i> Neuhäusl 1959	-	-	AR	LC	Moyen	-
Cariçaies des sols vaseux organiques non consolidés	<i>Carici pseudocyperi-Rumicion hydrolapathi</i> Passarge 1964	-	-	AR	NT	Moyen	-
Magnocariçaies	<i>Magnocaricion elatae</i> Koch 1926	-	-	AR	NT	Moyen	-
Roselières à <i>Oenanthe aquatica</i> et <i>Rorippa amphibia</i>	<i>Oenanthe aquatica - Rorippetum amphibiae</i> (Soo 1927) Lohmeyer 1950	-	-	PC	NT	Moyen	-
Végétations annuelles eutrophes des vases exondées ou semi immergées	Groupement à <i>Rumex hydrolapathum</i> et <i>Rorippa amphibia</i>	Oui ¹	NA	#	#	Moyen	Habitat d'intérêt communautaire
Roselières à <i>Glyceria maxima</i>	<i>Phragmition communis</i> Koch 1926	-	-	AR	LC	Moyen	-
Roselières à <i>Iris pseudacorus</i> et <i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae</i> Julve 1994 nom.ined.	-	-	AR	NT	Moyen	-
Roselières des sols minéraux eutrophes à inondation régulière et prolongée	Cf. <i>Scirpetum lacustris</i> Chouard 1924	-	-	RR	VU	Fort	-
Végétations aquatiques							
Voiles flottants de Lemnacées	<i>Lemnion minoris</i> O. Bolòs & Masclans 1955	3150	3150-4 ou 3150-3	AC	LC	Fort	Habitat d'intérêt communautaire
Fourrés							
Fourrés riverains secondaires à <i>Salix triandra</i>	<i>Salicetum triandrae</i> Malcuit 1929 ex Noirfalise in Lebrun et al. 1955	-	-	R	NT	Moyen	-
Forêts							
Boulaies pionnières des terrils*	<i>Sorbo aucupariae - Betulion pendulae</i> Duhamel 2009	-	-	AR ?	DD	Fort	Lié au stade de développement et à la rareté régionale
Frênaies-aulnaies riveraines et alluviales	<i>Alnenion glutinoso - incanae</i> Oberdorfer 1953	91E0*	91E0-8 ou 91E0-	PC	NT	Très fort	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

¹ Aucune correspondance Natura 2000 n'est donnée dans le plan de gestion de la Fédération.

* habitats particulièrement relevés dans les zones en sylviculture

HABITAT (TYPOLOGIE TBM)	NOM DU SYNTAXON	CODE NATURA 2000 GEN.	CODE NATURA 2000 DECL.	RAR. NPdC	MEN. NPdC	ENJEU (AVEC PRISE EN COMPTE HIC* OU CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE)	JUSTIFICATION DE VARIATION DU NIVEAU D'ENJEU
			9 ou 91E0-11				
Fourrés de bord de berge à transition bois dur/tendre	<i>Alnion incanae</i> Pawl. in Pawl., Sokolowski & Wallisch 1928	91E0*	NA	PC	NT	Très fort	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
Forêts marécageuses à <i>Cirsium oleraceum</i> et <i>Alnus glutinosa</i> *	<i>Cirsio oleracei</i> - <i>Alnetum glutinosae</i> Lemée ex Noirfalise & Sougnez 1961	-	-	AR	NT	Moyen	-

→Faune remarquable (espèces relevées dans l'emprise foncière sous régime forestier)

Groupe	Nom Latin	Nom Vernaculaire	Protection Nationale	Rarete Npdc	Lr Npdc
Amphibiens	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)*	Crapaud calamite (Le)	Protection nationale annexe II	Assez commun	Quasi menacé
	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)*	Triton crêté (Le)	Protection nationale annexe II	Assez commun	Quasi menacé
	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)*	Alyte accoucheur (L'), Crapaud accoucheur (Le)	Protection nationale annexe II	Peu commun	Quasi menacé
Coccinelles	<i>Hippodamia tredecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à treize points		Assez rare	
Odonates	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional		Rare	Préoccupation mineure
	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain		Rare	Non applicable
	<i>Aeshna isoceles</i> (O.F. Müller, 1767)	Aeschne isocèle		Rare	En danger
	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant		Très rare	Données insuffisantes
	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Naiade de Vander Linden		Assez commun	Préoccupation mineure
	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aeschne		Peu commun	Préoccupation mineure
	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun		Assez commun	Préoccupation mineure
	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	Agrion joli		Assez commun	Quasi menacé
Oiseaux	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	Protection nationale annexe III	Assez commun	Préoccupation mineure
	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Protection nationale annexe III	Assez rare	Préoccupation mineure
	<i>Anas strepera</i> Linnaeus, 1758	Canard chipeau		Assez rare	En danger
	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Protection nationale annexe III	Rare	Vulnérable
	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)*	Bécassine des marais		Exceptionnel	En danger critique d'extinction
	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau		Peu commun	Vulnérable
	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	Protection nationale annexe III	Assez rare	Vulnérable
	<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	Goéland cendré	Protection nationale annexe III	Assez commun	Vulnérable

Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée		Rare	Données insuffisantes
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Protection nationale annexe III	Assez commun	Préoccupation mineure
Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)*	Blongios nain	Protection nationale annexe III	Rare	En danger critique d'extinction
Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Protection nationale annexe III	Rare	Quasi menacé
Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Bihoreau gris	Protection nationale annexe III	Très rare	Données insuffisantes
Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Protection nationale annexe III	Assez commun	Vulnérable
Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Bondrée apivore	Protection nationale annexe III	Peu commun	Vulnérable
Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Protection nationale annexe III	Exceptionnel	En danger critique d'extinction
Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Protection nationale annexe III	Exceptionnel	Espèce non soumise à l'évaluation car nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole
Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	Protection nationale annexe III	Rare	En danger critique d'extinction
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)*	Bouvreuil pivoine	Protection nationale annexe III	Commun	Préoccupation mineure
Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver		Rare	En danger critique d'extinction
Carduelis flammea (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé	Protection nationale annexe III		Espèce non soumise à l'évaluation car nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole
Anas acuta Linnaeus, 1758	Canard pilet		Exceptionnel	Espèce non soumise à l'évaluation car nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole
Scolopax rusticola Linnaeus, 1758*	Bécasse des bois		Assez rare	Vulnérable
Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été		Assez rare	En danger
Gavia immer (Brünnich, 1764)	Plongeon imbrin (Plongeon huard)			
Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Pic noir	Protection nationale annexe III	Peu commun	Vulnérable
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)*	Pic mar	Protection nationale annexe III	Peu commun	Quasi menacé
Anas penelope Linnaeus, 1758	Canard siffleur			Espèce non soumise à l'évaluation car nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole
Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	Protection nationale annexe III		

	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Protection nationale annexe III	Assez rare	Vulnérable
	Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)*	Gorgebleue à miroir	Protection nationale annexe III	Assez commun	Préoccupation mineure
	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Protection nationale annexe III	Rare	Vulnérable
	Circus cyaneus (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin	Protection nationale annexe III	Peu commun	En danger
	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)*	Grosbec casse-noyaux	Protection nationale annexe III	Peu commun	Préoccupation mineure
	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	Protection nationale annexe III		
	Tringa totanus (Linnaeus, 1758)	Chevalier gambette		Très rare	En danger critique d'extinction
	Motacilla alba yarrellii Gould, 1837	Bergeronnette de Yarrell		Rare	Données insuffisantes
Orthoptères	Roeseliana roeselii roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique br vipenne		Assez commun	
	Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)*	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière		Assez rare	
	Conocephalus dorsalis (Latreille, 1804)	Conocéphale des Roseaux		Assez commun	
Rhopalocères	Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)		Assez rare	Préoccupation mineure
	Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)		Peu commun	Préoccupation mineure
	Satyrion w-album (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thècle W- album (La), Thécla W- Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)		Très rare	Données insuffisantes
	Limenitis camilla (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)		Assez commun	Préoccupation mineure
	Apatura ilia (Denis & Schiffmüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)		Assez rare	Préoccupation mineure
	Apatura iris (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)		Peu commun	Préoccupation mineure

* espèces les plus liées aux milieux forestiers sur ce site

On relève également à proximité le Loriot d'Europe, la Mésange boréale, la Tourterelle des bois, ou le Pouillot fitis pour les espèces qui peuvent être associées aux milieux forestiers ou bocagers. On cherchera par ailleurs périodiquement la présence de l'engoulevent (le site présentant des milieux favorables).

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Le site est parcouru par un réseau dense de cheminements à entrées multiples, permettant la découverte des étangs et du patrimoine industriel. Fortement fréquentée, cette forêt présente un enjeu paysager fort par sa proximité avec le tissu urbain.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le précédent aménagement prévoyait des coupes de premières éclaircies dans les jeunes peuplements, programmées par période pluriannuelles. La fertilité et le rythme de croissance des peuplements a été probablement surévalué : ainsi, seul une partie du programme a été réalisé. Les parcelles 6, 7 et 8 ont fait l'objet de coupes en 2017 ou 2018, pour des prélèvements faibles (494m³ au total). Une seconde coupe en 2023 a été martelée dans les parcelles 1,2,4,5,7,8 (276m³ au total).

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Régénération puis conversion en futaie irrégulière	1,03 ha	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	90,79 ha	59,16 ha
Hors sylviculture de production	78,38 ha	70,65 ha
TOTAL	170,20 ha	

Sur la majeure partie du boisement, l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Dans la continuité de l'aménagement précédent, l'ensemble des zones en sylviculture connaîtront soit des coupes d'éclaircies (perchis et peuplements à petit bois), soit des travaux sylvicoles (plantations les plus jeunes). Ces coupes et travaux visent à améliorer progressivement le peuplement et à laisser de la place aux houppiers des plus beaux individus. Les prélèvements attendus sont faibles du fait de l'âge des peuplements et de la fertilité supposée de la station. L'irrégularisation est à rechercher, soit au cours de ces coupes, soit par des travaux irréguliers dans des trouées existantes, en particulier dans les zones à l'est et au sud du terri.

Les opérations de coupes prévues dans le document d'aménagement seront l'occasion de mener en parallèle des actions en faveur de la biodiversité qui seront détaillées au titre suivant.

Dans la zone au Nord du terri, les boulaies sont particulièrement ouvertes : les clairières sont à maintenir afin de favoriser l'avifaune (Engoulevent et Alouette lulu).

Les zones non boisées d'habitats remarquables, étangs et zones d'accueil forment un groupe en hors-sylviculture qui sera maintenu. Le terri ainsi que certaines zones de saulaies sont également classés en hors-sylviculture du fait de leur potentialités de production presque nulles.

Enfin, la nouvelle acquisition à l'est du site principal (peupleraie de 1,03ha) est à régénérer. Elle sera transformée par coupe rase et plantations mélangée, dans le but de favoriser à terme l'irrégularisation.

Détail des opérations à mener :

UG 1d, 2a, 3c, 4c, 5a, 6a, 6c, 7a, 7c, 8a, 8c, 10a : irrégulier (premières ou deuxièmes éclaircies) (des coupes ont lieu en 2026,2028,2030,2032, 2034,2036,2039,2042,2043)

Ces jeunes peuplements de bouleau ou feuillus divers feront l'objet de coupes visant principalement à favoriser les plus beaux individus (vigueur, qualité, conformation) et à garantir leur croissance optimale par des interventions vigoureuses et localisées.

Une désignation et un cerclage des tiges d'avenir est souhaité afin de garantir la continuité des opérations réalisées. Cette désignation s'effectue à la fois sur les Bouleau /Erables et sur les tiges de toutes les essences présentant un potentiel sylvicole intéressant, notamment les quelques Chênes et Merisiers. Il n'est pas nécessaire de rechercher une répartition homogène des tiges d'avenir dans le peuplement : l'irrégularisation découlera du travail localisé sur quelques perches diffuses dans le peuplement tandis que d'autres bouquets resteront non travaillés.

Les coupes viseront à effectuer un détournement des tiges désignées : on peut retenir comme valeur de couper l'ensemble des tiges dont le houppier est situé à moins de deux mètres du houppier de la tige d'avenir.

Une logique d'irrégularisation peut être enclenchée dans des trouées existantes, à accompagner par des travaux visant à doser la lumière et la végétation concurrente.

Une grande vigilance doit être apportée pour ne pas apporter de lumière à proximité des zones couvertes par la renouée.

UG 1c, 2c, 3b : hors-sylviculture

Ces zones correspondent au boisement du terroir et à des saulaies hygrophiles, ne présentant pas d'enjeu de production sylvicoles.

UG 1b, 2b, 4b, 5b, 6b, 7b, 8b, 9a, 10c: hors-sylviculture

Ces zones non boisées sont laissées en hors-sylviculture et pourront faire l'objet de travaux de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

UG 1a, 3a, 4a, 5d,6d,7d : travaux sylvicoles

Ces unités de gestion correspondent aux zones de plantations les plus jeunes. Elles pourront faire l'objet si nécessaire de travaux sylvicoles issus des itinéraires techniques de travaux adaptés, puis rejoindront la logique de premières éclaircies en deuxième moitié d'aménagement. On veillera, dans ces jeunes peuplements, à travailler au profit des essences de la diversité.

UG 10b : transformation des peupleraies (2026)

Le choix retenu est la transformation en peuplement feuillu mélangé par coupe rase et plantation. Etant donné les stations du bois, le Chêne sessile restera l'essence de reboisement majoritaire. Il est cependant intéressant, tant pour limiter les risques vis-à-vis du changement climatique que pour obtenir une diversification et une irrégularisation plus rapides, d'introduire dans le schéma de plantation un taux de mélange très important (de l'ordre de 50%). Le Hêtre n'est pas recommandé, du

fait des stations potentiellement hydromorphes et de son inadaptation au changement climatique. L'Erable sycomore est également très fragile et déjà présent sur le massif, il pourra s'installer naturellement et servir d'accompagnement. Les principales essences recommandées pour le mélange sont le Tilleul, l'Erable plane, les fruitiers de type Alisier ou Cormier (éventuellement le Merisier).

Opérations conjointes de génie écologique :

- Une partie des lisières pourront faire l'objet de prélèvements plus importants afin de favoriser l'apparition d'un étagement des strates. Ces opérations ne doivent pas être systématiques et devront être décidées en partenariat avec les services des ENS.
- Dans l'UG 10a, les coupes peuvent également être l'occasion d'améliorer le continuum pour les chiroptères : ouverture de petites trouées, de couloirs de chasse ...

ENS 59 – Bois du Court Digeau

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental du Court Digeau – COURTDIG

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	52 ha, 65a 43ca
Surface retenue pour la gestion	52,65 ha
Surface boisée en début d'aménagement	51,61 ha
Surface en sylviculture de production	0 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	= 53 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	= 53 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	= 53 ha
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	= 53 ha

- Production : l'enjeu de production est sans objet sur le massif : étant donné la valeur écologique des bois vieillissants, les contraintes d'accessibilité au nord du massif, et les risques de perturbation sur des espèces à haute valeur patrimoniale, le conseil départemental n'a pas souhaité inscrire les peuplements matures du bois dans une logique de production sylvicole.
- Ecologique : l'importance majeure du site sur le plan ornithologique et entomologique, le classement en ZNIEFF1 et en ENS conduisent à classer en enjeu fort la forêt.
- Social : le public rencontré sur site est essentiellement local. Cependant, la densité de population très forte du secteur amène une fréquentation et une visibilité importantes et en fait un enjeu reconnu dans le cadre de la politique ENS.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre règlementaire ou contractuel	Surface concernée	Références ou nom
ZNIEFF 1	52,65 ha	n°310013741 « Forêt domaniale de Phalempin, le bois de l'Offlarde, Bois Monsieur, Cinq tailles et leurs lisières »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	Surface concernée	Commentaires
Problèmes sanitaires graves	7,52 ha	Peuplement à forte proportion de Frêne
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	52,65 ha	Sols à dominante limoneuse Sols très humides dans la moitié nord
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	52,65 ha	Présence de mares

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	Surface	Part surface décrite (%)
SRA 5a	Chênaie sessiliflore charmaie acidocline	52,65 ha	100
TOTAL		52,65 ha ha	

Le précédent aménagement donne des indications peu détaillées concernant les stations forestières ; compte tenu des enjeux de gestion, aucune nouvelle étude n'a été programmée pour affiner les connaissances et aucune carte n'a été produite.

Le site se caractérise par des sols limono-sableux à limono-argileux profonds et des niveaux trophiques favorables à la production forestière. Dans la zone centrale, le sol peut présenter des contraintes d'engorgement une bonne partie de l'année.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
SCHSG	Ancien TSF de Chêne sessile et autres feuillus à Gros Bois/Très Gros Bois	23,9	46
SCHSI	Ancien TSF de Chêne sessile et Châtaignier à Bois/Très Gros Bois	10,51	20
SCHSG	Ancien TSF de Chêne sessile à Gros Bois/Très Gros Bois	9,68	18
FFREM	Futaie pauvre de Frêne et autres feuillus à Bois Moyens	7,52	14

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
VEAU	Mare ou milieu humide associé	1,04	2
TOTAL		52,65 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHS		43
CHA		20
ERS		14
FRE		10
CHT		8
A.F		5
TOTAL		100 %

Deux principaux peuplements sont à distinguer :

- Sur la majorité de la forêt, le peuplement est dominé par d'anciens taillis sous-futaie de Chêne sessile au stade Gros Bois/Très Gros Bois. Le Charme est aujourd'hui monté dans l'étage dominant, et est représenté dans des diamètres plus faibles. On trouve également dans certains secteurs au sud un taillis vieilli de Châtaignier abondant. Le capital est globalement élevé (22m²/ha de surface terrière).
- Au centre, le peuplement est dominé par du Frêne, l'Érable et le Chêne. Ce peuplement est particulièrement sous-capitalisé à la suite des dégâts liés à la chalarose du Frêne (moyenne de 8m²/ha de surface terrière). La Ronce y est très abondante.

Annexe cartographique s peuplements

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le peuplement de taillis sous futaie de Chêne à Gros bois / Très Gros Bois représente en lui-même un intérêt majeur du site. Ce type de peuplement offre une diversité importante de micro-habitats forestiers, une part plus élevée de bois morts sur pied ou au sol, et offre des potentialités d'accueil plus élevées pour de nombreux groupes faunistiques, notamment les oiseaux, les chiroptères et les insectes. Le Pic Noir et le Pic Mar, majoritairement inféodés aux peuplements feuillus matures et à la présence de vieux bois, ont ainsi été repérés.

De nombreuses mares entretenues sont réparties sur le massif, et présentent un intérêt majeur floristique et faunistique (Hottonie des marais et 4 espèces de tritons recensées). Le fossé de la drève centrale abrite une station de Prêle des Bois bien développée.

Enfin, le sud de la forêt abrite une station de Maïanthème à deux feuilles.

→Flore remarquable :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté HDF	Menace HDF	Protection HDF
<i>Agrostis canina L., 1753</i>	Agrostide des chiens	PC	LC	Non

<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours	PC	LC	Non
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol., 1799	Vulpin fauve	AR	LC	NPC
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Canche flexueuse	PC	LC	Non
<i>Calliergon cordifolium</i> (Hedw.) Kindb.		R	NT	Non
<i>Cardamine amara</i> L., 1753	Cardamine amère	PC	LC	Non
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche raide	PC	LC	Non
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laïche allongée	R	LC	NPC
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche des lièvres	PC	LC	Non
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laïche pâle	PC	LC	Non
<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778	Laïche maigre	PC	LC	Non
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées	PC	LC	Non
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	PC	LC	Non
<i>Glaucium flavum</i> Crantz, 1763	Glaucière jaune	R	LC	Non
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Épervière en ombelle	PC	LC	Non
<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des Marais	AR	LC	NPC
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant	PC	LC	Non
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.), 1794	Maïanthème à deux feuilles	R	NT	NPC
<i>Myosotis laxa</i> Lehm., 1818	Myosotis lâche	PC	LC	Non
<i>Oreopteris limbosperma</i> Holub, 1969	Fougère des montagnes	RR	VU	Pic
<i>Petasites hybridus</i> (L.), 1801	Pétasite officinal	AR	LC	Non
<i>Riccia fluitans</i> L.	Riccie flottante	AR	LC	Non
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	PC	LC	Non

→Faune remarquable :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Rareté NPC	Liste rouge NPC
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	Article II	Assez commun	Quasi menacée
	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	Article III	Commun	Préoccupation mineure
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	Article III	Commun	Préoccupation mineure
	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	Article II	Peu commun	Données insuffisantes
Oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes	Article III	Assez rare	Vulnérable
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-peicheur d'Europe	Article III	Assez commun	Préoccupation mineure
	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Article III	Exceptionnel	Non soumise à évaluation
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (L., 1758)	Grosbec casse-noyaux	Article III	Peu commun	Préoccupation mineure
	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Article III	Peu commun	Quasi menacée
	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Article III	Peu commun	Vulnérable
	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Article III	Rare	Vulnérable
	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	Article III	Exceptionnel	Non soumise à évaluation
	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Article III	Exceptionnel	Non soumise à évaluation
	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	Article III	Peu commun	Quasi menacée
	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Article III	Peu commun	Vulnérable
	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	Article III	Peu commun	Quasi menacée
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Article III	Commun	Préoccupation mineure
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois		Assez rare	Vulnérable	

	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins	Article III		Non soumise à évaluation
	<i>Turdus torquatus</i> Linnée, 1758	Merle à plastron			
Rhopalocères	<i>Apatura ilia</i> (Denis ; 1775)	Petit Mars changeant		Assez rare	Préoccupation mineure
	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant		Peu commun	Préoccupation mineure
	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne		Peu commun	Préoccupation mineure
	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	Demi-Argus		Assez rare	Préoccupation mineure
	<i>Limnitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain		Assez commun	Préoccupation mineure
	<i>Limnitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Sylvain		Disparu	
	<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne		Peu commun	Préoccupation mineure
Odonates	<i>Aeshna isoceles</i> (O.F. Muller, 1767)	Aeschna isocele		Rare	En danger
	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain		Rare	Non applicable
	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	Article II	Exceptionnel	Non applicable
	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional		Rare	Préoccupation mineure
	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun		Assez commun	Préoccupation mineure
	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe		Peu commun	Préoccupation mineure
Coccinelles	<i>Hippodamia tredecimpunctata</i> (L., 1758)	Coccinelle à treize points		Assez rare	

Groupe	Famille	Nom scientifique	Indice de patrimonialité
Coléoptères saproxyliques	HISTERIDAE	<i>Aeletes atomarius</i> (Aubé, 1843)	IP3
	STAPHYLINIDAE	<i>Bibloporus minutus</i> Raffray, 1914	IP3
	CERYLONIDAE	<i>Philothermus evanescens</i> (Reitter, 1876)	IP3
	EROTYLIDAE	<i>Dacne rufifrons</i> (Fabricius, 1775)	IP3
	EROTYLIDAE	<i>Triplax collaris</i> (Schaller, 1783)	IP3
	HISTERIDAE	<i>Aeletes atomarius</i> (Aubé, 1843)	IP3
	LEIODIDAE	<i>Sciadrepoides fumatus</i> (Spence, 1815)	IP3
	MONOTOMIDAE	<i>Monotoma longicollis</i> (Gyllenhal, 1827)	IP3
	STAPHYLINIDAE	<i>Bibloporus minutus</i> Raffray, 1914	IP3
	STAPHYLINIDAE	<i>Trichonyx sulcicollis</i> (Reichenbach, 1816)	IP3
	EUCNEMIDAE	<i>Dirrhagofarsus attenuatus</i> (Mäklin, 1845)	IP4
	ADERIDAE	<i>Vanonus brevicornis</i> (Perris, 1869)	IP4
EUCNEMIDAE	<i>Dirrhagofarsus attenuatus</i> (Mäklin, 1845)	IP4	

→ Habitats remarquables :

Habitats identifiés d'intérêt patrimonial	Nom scientifique	N2000	Rareté	Menace	Int. patrimonial
Végétation annuelle basse à Callitriche des étangs et Renouée poivre-d'eau	<i>Callitriche stagnalis</i> - <i>Polygonetum hydropiperis</i>	Oui	PC?	LC	Oui

Forêts acidoneutrophiles des sols engorgés temporairement	<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	pp	AC	LC/NT	Oui
Ourlets acidiphiles	<i>Melampyro pratensis - Holcetalia mollis</i>	pp	/	/	/
Groupement à Fraxinus excelsior et Mercurialis perennis	<i>Forêt à Frêne commun et Mercuriale vivace</i>	NC	R	NT	Oui
Forêt à Frêne commun et Laîche espacée	<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	Oui	AR	NT	Oui
Microphorbiaie à Cardamine amère et Dorine à feuilles opposées	<i>Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii</i>	Non	AR	NT	Oui
Forêts marécageuses des sols mésotrophes à eutrophes	<i>Alnion glutinosae</i>	pp	PC	LC/V U	Oui
Fourrés de saules des sols les plus longuement engorgés	<i>Salicion cinereae</i>	pp	AC?	LC/V U	pp
Végétations amphibies pionnières sur sol minéral eutrophe à inondation prolongée	<i>Oenanthion aquaticae</i>	pp	PC	LC/EN	pp
Prairies flottantes à glycéries	<i>Glycerio fluitantis - Sparganion neglecti</i>	pp	PC	LC/V U	pp

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Le bois du Court Digeau est équipé d'un ensemble de cheminements fortement utilisés par le public. Cette fréquentation fait peser d'importantes contraintes sur la gestion, du fait de besoins constants en termes de sécurisation et de lutte contre la création de cheminements sauvages. Sur le plan paysager, le bois est sensible tant à l'interne qu'à l'externe du fait de sa proximité avec Ostricourt.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

L'aménagement précédent validait l'orientation en hors-sylviculture sur la totalité du massif. Ainsi, aucune coupe n'a été réalisée entre 2009 et 2023 hormis des opérations ponctuelles de sécurisation des cheminements.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Hors sylviculture de production	52,65 ha	52,65 ha
TOTAL	52,65 ha	

L'ensemble des peuplements présentent un fort intérêt écologique pour toutes les espèces inféodées aux vieux bois avec, notamment, plusieurs espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêt national. En outre certaines zones présentent de fortes contraintes (sols engorgés, anciennes sablières) qui amèneraient les exploitations à causer d'importants dégâts à un milieu naturel d'intérêt marqué. De plus, la forêt reste sensible sur le plan paysager et de la perception sociale des coupes.

Le Conseil Départemental a donc choisi de maintenir ces zones en hors-sylviculture de production. Elles ne seront concernées par aucune coupe, hormis à des fins de sécurisation des cheminements du public, ou pour les nécessités d'une intervention de génie écologique.

Annexe cartographique d'aménagement

Détail des opérations à mener :

UG 1a, 2a, 3u, 4a : hors sylviculture

Cette zone correspond aux espaces boisés précédemment présentés qui ne feront l'objet que de coupes ponctuelles de sécurisation des cheminements ou d'éventuelles opérations de génie écologique.

UG 1b, 2b, 4b : hors sylviculture (mares)

Cette zone correspond aux mares, qui feront l'objet d'opérations de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Le maintien sur place des grumes et l'enstérage de quelques houppiers d'arbres abattus à des fins de sécurisation visent à créer des habitats favorables au développement des populations d'amphibiens et d'insectes xylophages.
- La sélection ponctuelle, par marquage en arbre bio et annelage des arbres concurrents, de quelques arbres d'essences typiques de l'habitat naturel, dans un objectif de diversification ou de maintien de la diversité écologique, peut créer des habitats favorables aux espèces xylophages et à leur prédateurs (Pic mar, Pic noir).
- Le prélèvement localisé d'arbres aux abords de mares ou de fossés peut être décidé en partenariat avec les services ENS pour favoriser la mise en lumière de la zone.
- Le prélèvement localisé d'arbres aux abords des bords de massifs forestiers et notamment des routes ou des habitations, peut être décidé en partenariat avec les services ENS afin de créer ou d'entretenir des lisières forestières.

ENS 59 – Bois de l'Emolière

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental l'Emolière – EMOLR59

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	34 ha, 25a 81ca
Surface retenue pour la gestion	34,26 ha
Surface boisée en début d'aménagement	33,84 ha
Surface en sylviculture de production	4,84 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	= 34 ha
		30		4		
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	= 34 ha
				20	14	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	= 34 ha	
				34		
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	= 34 ha	
	34					

- **Production** : l'enjeu de production est sans objet sur une grande partie du massif : étant donné les importantes contraintes d'exploitation, les risques de perturbation sur des espèces à haute valeur patrimoniale et la forte fréquentation du public, le conseil départemental n'a pas souhaité inscrire les peuplements matures du bois dans une logique de production sylvicole.
- **Ecologique** : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1, type 2 et en Espace Naturel Sensible. Il est fort dans la partie centrale du bois du fait de la présence d'une colonie importante de Salamandre tachetée.
- **Social** : le public rencontré sur site est essentiellement local. Cependant, la densité de population très forte du secteur (le bois est lui-même en partie ceinturé de zones d'habitat

dense) amène une fréquentation et une visibilité importantes et en fait un enjeu marqué dans le cadre de la politique ENS.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre règlementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
------------------------------------	-------------------	-------------------

Le bois de l'Emolière n'est concerné par aucun cadre réglementaire ou contractuel autre que le statut d'Espace Naturel Sensible

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	34,26	Sols à dominante limoneuse sensibles toute l'année, voire impraticables une grande partie de l'année
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	23,21	La zone centrale du bois est plus humide et parcourue par un cours d'eau

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 3a	Chênaie pédonculée frênaie	23,21 ha	68
SRA 4a	Chênaie pédonculée charmaie acidophile et acidiline	11,05 ha	32
TOTAL		34,26 ha	

Le site se caractérise par des sols limoneux profonds reposant sur un complexe argilo-sableux. La zone centrale, en légère dépression, correspond à des sols riches, à bonne réserve utile mais saturés en eau une bonne partie de l'année (zone mouilleuse traversée par un réseau de ruisseaux). Les zones en périphérie sont plus saines mais ont connu un lessivage plus important et donc une richesse moindre, correspondant néanmoins à des niveaux trophiques favorables à la production forestière.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
SCHEG	Ancien TSF de Chêne pédonculé à Gros Bois / Très Gros Bois	11,05 ha	32
FA.FI	Futaie feuillue mélangée dominée par le Tremble et le Frêne	17,47 ha	51
FA.FI	Peuplement pauvre dominé par le taillis de Bois Blancs	4,84 ha	14
FCHE1	Futaie de Chêne pédonculé au stade perchis	0,48 ha	2
VLAN	Prairie intraforestière	0,42 ha	1
TOTAL		34,26 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHP		22
BOU		22
TRE		22
FRE		19
ERS		9
CHA		5
A.F		1
TOTAL		100 %

Le bois de l'Emolière présente un faciès très mélangé. Deux principaux peuplements sont à distinguer ;

- Au Nord de la drève centrale, un ancien taillis sous futaie composé de Gros bois et Très gros bois de Chêne pédonculé en réserve (accompagnés de quelques Hêtres) dominant un taillis quasi-exclusivement composé de Bouleau.
- Au Sud, un peuplement humide largement dominé par le Frêne et le Tremble, abritant encore quelques réserves de Chêne ou des Erables sur les lisières.

L'acquisition récente d'environ 4 ha est composée d'un peuplement pauvre de Bouleau et Tremble de mauvaise qualité, dans lequel sont encore présentes quelques réserves, de Chêne principalement mais aussi de Hêtre (rare sur le massif).

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Une importante colonie de Salamandre tachetée a récemment été découverte dans la zone centrale, humide du bois. Elle représente l'un des intérêts majeurs du site sur le plan écologique.

Le peuplement de taillis sous futaie de Chêne à Gros bois / Très Gros Bois représente en lui-même un autre intérêt majeur du site. Ce type de peuplement offre une diversité importante de micro-habitats forestiers, une part plus élevée de Bois morts sur pied ou au sol et offre des potentialités d'accueil plus élevées pour de nombreux groupes faunistiques, notamment les oiseaux, les chiroptères et les insectes. Ce peuplement est d'autant plus intéressant qu'il est rare dans le secteur géographique, déjà peu boisé, et dont la plupart des boisements sont jeunes, issus des reconstitutions d'après-guerre.

Enfin, il semblerait que le Maïanthème à deux feuilles ait été observé dans l'acquisition récente, bien que cette donnée reste à confirmer par une prospection plus approfondie.

→Flore remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HdF	Protection HdF
Carex elongata L., 1753	Laïche allongée	I	R	LC	NPC
Carex strigosa Huds., 1778	Laïche maigre	I	PC	LC	Non
Galium palustre L., 1753	Gaillet des marais	I	AR?	LC	Non
Galeopsis bifida Boenn., 1824	Galéopsis bifide	I	R	LC	Non
Maianthemum bifolium (L.) F.W.Schmidt, 1794	Maïanthème à deux feuilles	I	R	NT	NPC
Sambucus racemosa subsp. racemosa L., 1753	Sureau à grappes	I	AR	LC	Non

→Faune remarquable

Groupe	Nom Vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Rareté ex Npdc	Liste rouge ex Npdc
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	P III	AC	NT
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Article III	C	LC
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Article III	C	LC
Oiseaux	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Article III	PC	NT
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Article III	PC	VU
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758		AR	VU

→Habitats remarquables

Habitats identifiés d'intérêt patrimonial	Nom Latin	N2000	Rareté	Menace	Int. patri
Hêtraies-chênaies acidiphiles médio-européennes	Quercion roboris	Oui	PC	LC/VU	Oui
Chênaies pédonculées acidiphiles mésohygrophiles	Molinio caeruleae - Quercion roboris Scamoni	Oui	R	NT	Oui

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Le bois de l'Emolière est équipé d'un ensemble de cheminements fortement utilisés par le public. Il dispose d'une entrée au Sud et d'une entrée au Nord, ainsi que sur la drève centrale. Cette fréquentation fait peser d'importantes contraintes sur la gestion, du fait de besoins constants en

termes de sécurisation et de lutte contre la création de cheminements sauvages. Sur le plan paysager, le bois est sensible tant à l'interne qu'à l'externe du fait de son imbrication dans le tissu urbain.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le bois de l'Emolière a fait l'objet en 2014 d'une coupe irrégulière prélevant 247 m³ sur les 30 ha en gestion à l'époque, s'agissant plus d'une opération de sécurisation globale que d'une véritable coupe à visée sylvicole. Le bois a fait l'objet, dans les dernières années, d'opération de sécurisation plus ponctuelles sur le long des itinéraires balisés (extraction de Frênes et d'Erables dépérissants principalement).

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		30,30 ha
Régénération puis conversion en futaie irrégulière	4,84 ha	
Hors sylviculture de production	29,42 ha	
TOTAL	34,26 ha	

Le peuplement au Nord de la Drève présente un fort intérêt écologique pour toutes les espèces inféodées aux vieux bois et s'inscrit donc dans une logique de non-intervention. Le peuplement au Sud de la Drève combine à la fois une faible valeur sylvicole (dominance des bois blancs) et de fortes contraintes (sols engorgés en permanence, présence de la colonie de salamandres) qui amèneraient les exploitations à causer d'importants dégâts à un milieu d'intérêt marqué. De plus, ces zones sont sensibles sur le plan paysager et de la perception sociale des coupes.

Le Conseil Départemental a donc choisi de classer ces zones en hors-sylviculture de production. Elles ne seront concernées par aucune coupe, hormis à des fins de sécurisation des cheminements du public, ou pour les nécessités d'une intervention de génie écologique.

La zone récemment acquise ne présente pas de contrainte particulière, ni en termes d'exploitation, ni en termes de présence d'espèces incompatible avec la gestion. Elle pourra faire l'objet d'opération sylvicoles en vue de renouveler le peuplement aujourd'hui sans avenir.

Annexe cartographique d'aménagement

Détail des opérations à mener :

UG a : hors sylviculture

Cette zone correspond aux espaces boisés précédemment présentés qui ne feront l'objet que de coupes ponctuelles de sécurisation des cheminements ou d'éventuelles opérations de génie écologique.

UG c : hors sylviculture

Cette zone correspond aux milieux non boisés, principalement des clairières, qui feront l'objet d'opérations de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

UG b : Régénération par voie naturelle complétée de plantations (2028 et 2038) :

Cette zone correspondant à l'acquisition récente est composée d'un taillis clairsemé de bois blancs qui ne peut être amélioré. Le souhait du département est de favoriser des coupes de régénération naturelle malgré le manque de semenciers sur la parcelle, et de réaliser la régénération en plusieurs fois afin d'éviter une ouverture trop brutale du peuplement.

Les manques de semis naturels constatés seront complétés par des plantations d'essences feuillues prenant en compte l'évolution des connaissances sur l'adaptation des essences forestières au changement climatique. Quelques réserves encore présentes (des Chênes, mais également quelques Hêtres, peut-être les seuls présents sur le bois), pourront être maintenus pour leur valeur écologique, ainsi que quelques bouquets de bois blancs afin de soigner les perspectives paysagères de l'opération.

La régénération s'effectuera en deux blocs (de surface estimée à environ 1,5ha), proposés à 10 ans d'intervalle. La première opération est proposée en 2028 afin de laisser la place à des prospections permettant d'affiner le projet en fonction des éléments remarquables repérés (stations à Maïanthème, spots d'intérêt Chiroptères...). Des travaux de dégagement et plantations de compléments seront programmés les années suivantes afin de favoriser l'émergence de semis et lutter contre les ligneux concurrents.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Dans un contexte de forte densité des cheminements, le maintien systématique sur site des grumes et l'enstérage d'une part importante des houppiers abattus à des fins de sécurisation est un objectif afin de favoriser le développement des populations d'amphibiens et d'insectes xylophages.
- Une petite partie de la lisière, au Sud-Ouest, pourrait se prêter à un travail de ré-étagement. Pour des raisons logistiques, si elle est retenue, cette opération sera à mener conjointement avec les opérations de sécurisation. On favorisera les essences arbustives, les arbres de petites tailles (Sorbier des oiseleurs, Houx, Merisier, Pommier sauvage, Poirier sauvage) et le traitement en cépée des autres essences d'arbres. On gardera en tête, cependant, que les travaux d'entretien de lisière étagée restent coûteux dans le temps.
- La sélection ponctuelle, par marquage en arbre bio et annelage des arbres concurrents, de quelques arbres d'essences typiques de l'habitat naturel, dans un objectif de diversification ou de maintien de la diversité écologique, peut créer des habitats favorables aux espèces xylophages et à leur prédateurs (Pic mar, Pic noir).
- Le prélèvement localisé d'arbres aux abords de mares ou de fossés peut être décidé en partenariat avec les services ENS pour favoriser la mise en lumière de la zone.

ENS 59 – Bois de Flines-Lez-Râches

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de Flines lez Raches - FLINESRA

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	14 ha, 43a 08ca
Surface retenue pour la gestion	14,43 ha
Surface boisée en début d'aménagement	14,29 ha
Surface en sylviculture de production	13,26 ha

Niveaux d'enjeux

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 2	faible	moyen 12	fort	= 14 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu 14	fort	= 14 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu 14	fort	= 14 ha
	Protection contre les risques naturels	sans objet 14	faible	moyen	fort	= 14 ha

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen.
- Ecologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1 et en Espace Naturel Sensible.
- Social : le classement en Espace Naturel Sensible impliquant un potentiel d'ouverture au public classe l'enjeu d'accueil en reconnu, bien qu'à l'heure actuelle le site ne soit pas ouvert au public.

Cadre réglementaire et contractuel

Cadre réglementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
PNR	14,43	PNR Scarpe Escaut
ZNIEFF1	14,43	n°310013713 « Bois de Flines-lez-Râches »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	14,43	Exploitation conditionnée à l'accord des propriétaires riverains
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	14,43	Sols à dominante limoneuse
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	14,43	Présence de mares
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	1	Présence de vieux Hêtres portant des inscriptions des conflits mondiaux

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 4b	Hêtraie à Chèvrefeuille	12,08	84
SRA 6a	Hêtraie à jacinthe	2,35	16
TOTAL		14,43 ha	

Le site se caractérise par des sols limono-sableux à tendance acidophile, légèrement plus riches dans la partie Nord du bois.

cartographique : carte des stations

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHSM	Futaie de Chêne sessile à Bois Moyens / Gros Bois	12,37	86
FERSM	Futaie feuillue mélangée à Bois Moyens	1,13	8
FEPCP	Futaie d'Epicéa à Petits Bois	0,79	5
VEAU	Mares	0,14	1
TOTAL		14,43 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHS		73
HET		4
CHA		9
BOU		4
ERS		1
EPC		5
CHR		3
A.F		1
TOTAL		100 %

La futaie régulière de Chêne sessile domine largement l'ensemble des peuplements du site. Les diamètres des Chênes sont globalement centrés autour des classes 45-50 cm. La diversité en essences y est assez pauvre, hormis dans la frange Sud près des zones d'extraction où les peuplements forestiers ont certainement été perturbés par les activités humaines. Le Charme et le Bouleau sont les principales essences d'un sous-étage peu présent. Le taillis est présent (1,8 m²/ha en moyenne), mais réparti de façon très hétérogène et globalement rare dans les secteurs de futaie de Chêne. Un petit peuplement d'Epicéa commun, de mauvaise qualité et à l'état sanitaire médiocre, est présent en bordure de la drève centrale.

Annexe cartographique s peuplements

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le bois départemental est englobé dans un massif forestier privé de plus grande surface en partie composé de peuplements feuillus matures. A ce titre, de nombreuses espèces de l'avifaune forestière peuvent être amenées à fréquenter le site. Le Pic Noir, notamment, y est régulièrement observé (nicheur). Le Hibou Grand-Duc est nicheur dans la sablière située à proximité du site et peut potentiellement fréquenter le boisement départemental.

Le site est parsemé de plusieurs mares intra forestières dans lesquelles plusieurs espèces de tritons ont été observées.

Les pentes exposées au Sud de l'ancienne sablière présentent un potentiel écologique certain, notamment pour l'entomofaune fouisseuse, bien qu'à l'heure actuelle le couvert forestier y soit très important.

Une station de Maianthème à deux feuilles est connue dans le centre du bois.

Le bois est parsemé de quelques très gros bois de Hêtre âgés présentant un grand intérêt écologique dans un boisement en moyenne beaucoup plus jeune.

→Flore patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Protection HDF	Menace HDF
Petasites hybridus (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Pétasite hybride	I	AR	Non	LC
Carex pilulifera subsp. pilulifera L.	Laîche à pilules	I	PC	Non	LC
Erica tetralix L.	Bruyère à quatre angles	I	R	Oui	LC
Luzula multiflora subsp. multiflora (Ehrh.)	Luzule multiflore	I	PC	Non	LC
Luzula sylvestris	Luzule des bois	I	PC	Oui	LC
Maianthemum bifolium (L.)	Maianthème à deux feuilles	I	R	Oui	LC

Source : extraction 2000-2024 de Digitale-Conservatoire Botanique National de Bailleul.

→Faune remarquable

Groupe	Nom Complet	Nom vernaculaire	Protection nationale	Rarete NPdC	Lr NPdC
Oiseaux	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	Art.3*	Assez commun	Vulnérable
	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Art. 3	Peu commun	Vulnérable
	<i>Dendrocopos medius</i> (Linné, 1758)	Pic mar	Art. 3	Peu commun	Quasi menacé
	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Art. 3	Assez commun	Quasi menacé
	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Art. 3	Commun	Vulnérable
Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille rousse	Art 5**	Commun	NT
	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille verte	Art 5**	Très commun	LC
	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus 1758)	Triton ponctué	Art. 3**	Commun	LC
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	Art. 3	Commun	LC
	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	Art. 3	Commun	LC

Source : extraction 2011-2024 de SIRF accès Pro Le Nord produit par le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste agrément régional Hauts-de-France)

*Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

**Arrêté ministériel du 8 janvier 2021

→Habitats patrimoniaux

Nom du syntaxon	Nom latin	Rareté NPC	Menace NPC	Dir Hab
Forêts acidoneutrophiles des sols engorgés temporairement	<u>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</u>	AC	LC	oui
Herbier flottant à Hottonie des marais	<i>Hottonietum palustris</i>	R	NT	oui
Hêtraies-chênaies acidiphiles médio-européennes	Quercion roboris	AC	LC	oui

Source : CBNBL, 2003

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Le site n'est actuellement pas ouvert au public. Il est de plus complètement ceinturé de boisements privés. Peu de contraintes pèsent sur les enjeux paysagers ou de sécurisation. La lisière Sud, cependant, est au contact de terrains privés et d'habitations. Des opérations de sécurisation y ont déjà été menées.

cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le bois de Flines-lez-Raches est récemment devenu un espace naturel sensible départemental. Il a fait l'objet d'un premier aménagement en 2016. Il a fait l'objet d'une première coupe d'amélioration exploitée de 2022 à 2025 sur l'ensemble de la surface des peuplements feuillus pour un prélèvement total de 738m³. L'opération a notamment permis la sécurisation de la lisière Nord.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		14,43 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	13,26 ha	
Hors sylviculture de production	1,17 ha	
TOTAL	14,43 ha	

Sur la majeure partie du boisement, l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Le boisement y sera traité en conversion en futaie irrégulière afin de pérenniser le couvert forestier et de faire apparaître progressivement les strates forestières peu présentes ou absentes. Les opérations de coupes prévues dans le document d'aménagement seront l'occasion de mener en parallèle des actions en faveur de la biodiversité qui seront détaillées au titre suivant.

Le peuplement d'Epicéas situé au centre du bois présente un état sanitaire dégradé et une qualité générale très médiocre. Il est globalement sans avenir sylvicole et aurait pu être renouvelé. Cependant, ce peuplement est le seul îlot résineux du secteur. Il est donc en lui-même un élément de diversité, et présente un intérêt vis-à-vis de la présence du Hibou dans le secteur. Il a donc été choisi de le maintenir sans intervention (classement hors sylviculture).

Une petite zone (UG d) a été délimitée car elle abrite, en plus du peuplement de Chênaie, un îlot bien constitué de Très Gros Bois de Hêtre, la station à Maïanthème et la berge Ouest de l'une des plus grandes mares intra forestières. Elle sera classée en îlot de sénescence et laissée sans intervention afin de permettre la meilleure expression de la végétation, le maintien des très vieux bois et une différenciation de traitement des berges de la mare.

Annexe cartographique d'aménagement

Détail des opérations à mener :

UG a : coupes irrégulières (2033, 2041)

Le peuplement du bois de Flines se caractérise actuellement par une diversité d'essences réduite, la quasi-absence de sous-étage et l'homogénéité des diamètres des Chênes, situés à la limite entre les Bois Moyens et les Gros Bois. Il présente donc les caractéristiques d'un peuplement régulier en phase d'amélioration. Le principal objectif des premiers passages en coupe sera de diminuer la densité du peuplement (aujourd'hui situé à un niveau de capital élevé) au profit des sujets de plus belle qualité et des quelques essences d'accompagnement présentes qu'il convient de maintenir et de favoriser. Les rares perches et Petits Bois présents, quelle que soit leur essence, sont à favoriser lors des éclaircies pour éviter leur disparition.

La récolte d'arbres à maturité n'est quasiment pas d'actualité, les Chênes n'ayant dans leur grande majorité pas atteint leur diamètre optimal et les quelques Hêtres présents l'ayant dépassé présentent une faible valeur économique mais un haut intérêt environnemental.

→ Pour les travaux sylvicoles :

L'engagement de travaux sylvicoles sur des semis qui pourraient apparaître à la suite de ces coupes n'est pas nécessaire à l'heure actuelle : le peuplement est suffisamment riche pour que les arbres sur pied occupent les espaces libérés. Ces travaux seraient de plus coûteux étant donné l'absence de sous-étage qui impliquera une dynamique de concurrence végétale (ronce et fougère) importante. Il sera opportun de laisser se développer, dans les ouvertures, les essences qui pourraient reconstituer un sous-étage qui sera utile lorsque la question d'une récolte et d'un renouvellement diffus se posera.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Une partie des abords de mares pourra faire l'objet de prélèvements afin de favoriser la mise en lumière partielle des plans d'eau. Ces opérations ne doivent pas être systématiques et devront être décidées en partenariat avec les services des ENS.
- La zone de la sablière au Sud-Est pourra faire l'objet d'un prélèvement plus important pour remettre en lumière le substrat sableux des pentes exposées au Sud, afin de fournir des milieux ouverts prospectables par l'entomofaune.
- Les Très Gros Bois de Hêtre seront maintenus et les prélèvements à leurs abords resteront modérés afin d'éviter des mises en lumière trop brutales qui pourraient entraîner la dégradation de leur état sanitaire.
- Si l'objectif est de réduire sa proportion, les services ENS pourront choisir, lors de ces passages en coupe, d'extraire les sujets de Chêne rouge disséminés dans le bois. Cette opération risque cependant de faire apparaître une régénération naturelle de Chêne rouge contre laquelle des travaux devront être engagés si elle n'est pas souhaitée.

ENS 59 – Bois du Grand Marais

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental du Grand Marais- BOUCHAIN

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	53 ha, 08a 87ca
Surface retenue pour la gestion	53,09 ha
Surface boisée en début d'aménagement	38,01 ha
Surface en sylviculture de production	25,44 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse	28		25		= 53 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	= 53 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	= 53 ha
	Protection contre les risques naturels	53				= 53 ha

- **Production** : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen sur les zones en production.
- **Ecologique** : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1 et en Espace Naturel Sensible.
- **Social** : la partie Est du bois est située à proximité du chemin de halage et est parcourue par une boucle pédestre régulièrement fréquentée. Le reste du massif est globalement peu propice à des aménagements pour le public (milieux très humides, nombreux fossés). En revanche, un prolongement du chemin actuel sera proposé hors des zones sous régime forestier.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre réglementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF1	53,09	n° 310013264 « Marais de la Sensée entre Aubigny et Bouchain »
ZNIEFF2	53,09	n° 310007249 « Complexe écologique de la vallée de la Sensée »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Déséquilibre grande faune / flore	53,09 ha	Probable surdensité de Chevreuil nécessitant un contrôle plus approfondi
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	12,57	Inaccessibilité complète de certains peuplements ayant justifié leur classement hors sylviculture
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	53,09	Sols humides à dominante limoneuse
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	53,09	Zone humide présentant un intérêt pour le fonctionnement écologique de la Sensée
Passage sur site d'une ligne à haute tension	15,08 ha	Obligation de maintien de l'état non boisé de l'emprise

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles

Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 0a	Aulnaie humide ou marécageuse neutrophile (US M2*)	25,22	48
SRA 2	Aulnaie Frênaie (US Alu2*)	3,81	7
SRA 3b	Chênaie charmaie neutrophile hydrocline (US L2*)	21,55	41
SRA 4a	Chênaie charmaie acidiline (US LH1*)	2,51	5
TOTAL		53,09 ha	

**Guide des stations d'Artois, Ponthieu, Cambrésis, Santerre et Saint Quentinnois, CNPF, 2012*

La partie Ouest du bois est extrêmement humide, voire marécageuse (le site forme, avec les propriétés voisines, un grand complexe de marais entre la petite Sensée et le canal de la Sensée). Dans la partie Est du bois, les sols sont plus sains : on retrouve une épaisseur importante d'alluvions limoneuses déposées sur l'ancienne tourbière (couches de remblai épaisse d'1m à 1m50 reposant sur plusieurs mètres de tourbe). Il s'agit probablement ici des terres issues du creusement du canal de la Sensée. Ces sols restent cependant humides, d'autant plus qu'on se rapproche de la petite Sensée.

Annexe cartographique : carte des stations

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
VEAU	Etang et milieux humides associés	15,08	29
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens, feuillus divers en mélange	9,73	18
FCHPS	Futaie de Chêne pédonculé et Tilleul au stade Semis	9,03	17
RRAS	Vide à reboiser	7,27	14
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens	5,88	11
FERSM	Peuplement rivulaire dominé par l'Aulne et l'Erable	2,84	5
FPEUP	Peupleraie sans avenir	3,26	6
TOTAL		53,09 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
PEU		83

AUL	4
BOU	4
CHE	3
A.F	6
TOTAL	100 %

Le site du Grand Marais est largement dominé par les peupleraies à des stades de maturité variés. Il n'existe que deux peuplements naturels de feuillus divers abritant quelques chênes et des boisements rivulaires humides (Aulne, Bouleau et Erable principalement).

Annexe cartographique s peuplements

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

La valeur écologique du site du Grand Marais est majoritairement liée à l'omniprésence de l'eau (écosystème « tampon » de la petite Sensée, plan d'eau...), associée à la présence du grand milieu ouvert lui aussi humide que représente l'emprise de la ligne haute tension. Elle est donc peu liée aux peuplements forestiers en eux-mêmes, d'autant qu'ils sont largement composés de peuplier, bien qu'ils puissent tout de même jouer un rôle notamment à travers l'apport des bois morts au sol ou sur pied.

Dans les principaux enjeux on pourra citer :

- La présence d'espèces floristiques et d'une avifaune remarquable sur l'emprise RTE, dans les milieux de type roselières ;
- Une présence de chiroptères importante signalée sur les grandes zones de chasse dégagées au-dessus des milieux humides.

→Flore patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté HDF	Menace HDF	Protection HDF
<i>Physcomitrium patens</i> (Hedw.) Mitt., 1851	-	R?	DD	Non
<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	Belladone	AR	LC	Non
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	Butome en ombelle ; Jonc fleuri	PC	LC	NPC
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth, 1789	Calamagrostide blanchâtre (s.l.)	AR	LC	Non
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laïche à épis distants ; Laïche distante	AR	LC	NPC
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche raide (s.l.)	PC	LC	Non
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laïche pâle	PC	LC	Non
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753	Laïche vésiculeuse	AR	LC	Non
<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite-centaurée élégante ; Érythrée élégante	PC	LC	Non
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun	PC	LC	NPC

Dipsacus pilosus L., 1753	Cardère poilue	PC	LC	Non
Glyceria declinata Bréb., 1859	Glycérie dentée	PC	LC	Non
Hydrocharis morsus-ranae L., 1753	Morène ; Petit nénuphar ; Hydrocharis ; Grenouillette	AR	LC	Non
Juncus subnodulosus Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus ; Jonc noueux	AC	LC	NPC
Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838	Potamot de Berchtold	PC	LC	Non
Prunus padus L., 1753	Cerisier à grappes ; Putiet	PC	LC	Non
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale (s.l.)	C	LC	Non
Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand ; Mouron d'eau ; Samole	PC	LC	Non
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	AC	LC	NPC
Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	Spergulaire rouge	AR	LC	Non
Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839	Spirodèle à plusieurs racines ; Lentille d'eau à plusieurs racines	PC	LC	Non
Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noircissant	PC	LC	NPC
Veronica spicata L., 1753	Véronique en épi (s.l.)	RR	NT	Non
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil ; Vulpie faux brome	AR	LC	Non
Wolffia arrhiza (L.) Horkel ex Wimm., 1857	Wolffie sans racines	AR	LC	Non
Zannichellia palustris L., 1753	Zannichellie des marais (s.l.)	PC	LC	Non

Source : extraction 2000-2024 de Digitale-Conservatoire Botanique National de Bailleul.

→ Habitats d'intérêt patrimonial régional (dans l'emprise soumise au régime forestier)

Habitats	Rare té	Mena ce	Intérêt patrimon ial	ZN	ZH	UE
Herbiers flottants enracinés						
Communautés d'herbiers enracinés à structure complexe des eaux calmes mésotrophe à eutrophe (<i>Nymphaeion albae</i>)	AR	NT	oui	oui	no n	{pp}
Herbier flottant à Hottonie des marais (<i>Hottonietum palustris</i>)	R?	NT	oui	oui	no n	non
Roselières et grandes cariçaies hygrophiles						
Cariçaies à Laïche paniculée (<i>Caricetum paniculatae</i>)	R?	VU	oui	oui	oui	non
Roselière à Baldingère-faux-roseau et Iris jaune (<i>Irido pseudacori-Phalaridetum arundinacea</i>)	AR	NT	oui	oui	oui	non
Roselière à Phragmite commun et Morelle douce-amère (<i>Solano dulcamarae-Phragmitetum australis</i>)	AR	NT	oui	oui	oui	non
Ourlets hygrophiles (mégaphorbiaies)						
Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et Grande Prêle (<i>Epilobio hirsuti - Equisetum telmateiae</i>)	R?	NT	oui	oui	oui	oui
Groupement à <i>Cirsium oleraceum</i> et <i>Filipendula ulmaria</i>	PC	NT	oui	oui	oui	oui
Fourrés arbustifs sur sols non marécageux						
Communautés de manteau arbustif des rivières à eaux courantes ou des plans d'eau stagnante (<i>Salici cinereae-Viburnenion opuli</i>)	PC	LC	oui	oui	oui	non
Forêts et fourrés sur sol marécageux						
Forêt des dépressions marécageuses méso-eutrophes (<i>Alnion glutinosae</i>)	AR	NT	oui	oui	oui	{pp}
Aulnaie à Cirse maraîcher (<i>Cirsio oleracei-Alnetum glutinosae</i>)	AR	VU	oui	oui	oui	non

Forêt rivulaire de l'Europe tempérée (<i>Alnion incanae</i>)	PC	NT	oui	oui	oui	oui
Aulnaie-frênaie à Laîche espacée (<i>Carici remotae-Fraxinetum excelsioris</i>)	PC	NT	oui	oui	oui	oui
Fourré humide à Saule cendré et Aulne glutineux (<i>Alno glutinosae - Salicetum cinerea</i>)	R	VU	oui	oui	oui	non

De plus, certaines communautés végétales sont **d'intérêt communautaire** (Inscription à l'annexe 1 de la directive "Habitats-Faune-Flore") même s'ils ne sont pas forcément d'intérêt patrimonial :

Habitats	Rareté	Mena ce	Intérêt patrimonia I	ZN	ZH	UE
Ourlets hygrophiles (mégaphorbiaies)						
Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et Grande Prêle (<i>Epilobio hirsuti - Equisetum telmateiae</i>)	R?	NT	oui	oui	oui	6430
Groupement à <i>Cirsium oleraceum</i> et <i>Filipendula ulmaria</i>	PC	NT	oui	oui	oui	6430
Mégaphorbiaie à Eupatoire chanvrine et Liseron des Haies (<i>Eupatorio cannabini - Convolvuletum sepium</i>)	AR	LC	non	non	oui	6430
Forêts et fourrés sur sol marécageux						
Forêt rivulaire de l'Europe tempérée (<i>Alnion incanae</i>)	PC	NT	oui	oui	oui	91E0*

Source : Plan de gestion « Grand marais et marais d'Etrun », Bureau d'études ALFA Environnement 2014

→ Faune remarquable

Groupe	Nom Complet	Nom vernaculaire	Protection nationale	Rarete NPdC	Lr NPdC
Oiseaux	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Protection nationale article III	Assez rare	Préoccupation mineure
	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	Protection nationale article III	Assez commun	Préoccupation mineure
	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Protection nationale article III	Assez commun	Préoccupation mineure
	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Protection nationale article III	Assez commun	Vulnérable
	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris	Protection nationale article III	Très rare	Données insuffisantes
	Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	Protection nationale article III	Assez commun	Préoccupation mineure
	Anas acuta Linnaeus, 1758	Canard pilet		Exceptionnel	Espèce non soumise à l'évaluation car nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole
	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Râle d'eau		Peu commun	Vulnérable
	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758*	Bécasse des bois		Assez rare	Vulnérable
Odonates	Aeshna isocetes (O.F. Müller, 1767)	Aeschne isocèle		Rare	En danger
	Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge septentrional		Peu commun	Préoccupation mineure

	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Leste brun		Assez commun	Préoccupation mineure
	Coenagrion pulchellum (Vander Linden, 1825)	Agrion joli		Assez commun	Quasi menacé
Chiroptères	Myotis dasycneme (Boie, 1825)	Murin des marais	Protection nationale article II	Rare	Disparu
	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)*	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Protection nationale article II	Assez commun	Disparu
Rhopalocères	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')		Rare	Préoccupation mineure
	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')		Peu commun	Préoccupation mineure
Reptiles	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Couleuvre à collier (La)	Protection nationale article II	Peu commun	Préoccupation mineure

*Espèce particulièrement liée au milieu forestier

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Un itinéraire de randonnée est aménagé sur la frange Sud-Est du bois, dans une zone de jeune peuplement humide (ancienne peupleraie reboisée de manière extensive en feuillus précieux). Cet itinéraire longe le chemin de halage du canal de la Sensée, et permet une petite boucle en milieu forestier avec points d'observation sur le marais.

Le reste du bois n'est pas équipé pour accueillir le public car le milieu n'y est pas propice. Un prolongement du chemin sera proposé à terme hors des emprises sous régime forestier.

Les perspectives paysagères sur le site sont faibles, hormis sur les entrées de la boucle de randonnée.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le bois du Grand Marais est récemment devenu un espace naturel sensible départemental. Il a fait l'objet d'un premier aménagement en 2017. Il a fait l'objet d'une première coupe de régénération martelée en 2019 ayant pour objectif la transformation d'environ 5 ha de peupleraie mature à l'extrémité Est du site. On peut souligner que les bois ont été évacués par voie d'eau. Le reste du site n'a pas connu d'intervention sylvicole. L'emprise RTE fait régulièrement l'objet d'opérations de maîtrise de la végétation mais hors du cadre de la gestion forestière.

A noter : la zone Sud-Est en bordure du chemin de halage correspond à une ancienne peupleraie exploitée avant le rachat du site par le conseil départemental.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
------------------------	--------------------	-------------------

Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		19,25 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	16,30 ha	
Régénération puis conversion irrégulière sur le long terme	9,14 ha	
Hors sylviculture de production	27,65 ha	33,84 ha
TOTAL	53,09 ha	

L'emprise de la ligne haute tension représente une limite nette dans le boisement : toutes les zones boisées situées à l'Ouest de cette ligne sont complètement inaccessibles aux engins d'exploitation (ou impliquent des distances de traîne rendant toute gestion illusoire). Ces espaces seront donc laissés en libre évolution, ou pourront faire l'objet de mesures de génie écologique sans vocation de sortie des bois.

Sur la partie Est, les jeunes peuplements déjà existants feront l'objet de travaux sylvicoles, avec comme objectif à long terme l'obtention d'un couvert irrégulier. L'aménagement s'emploiera à continuer la transformation progressive des peupleraies de qualité médiocre. Ces peupleraies connaîtront une coupe rase suivie d'une régénération naturelle ou d'une plantation mélangée, dans le but ici aussi de favoriser à terme l'irrégularisation.

Annexe cartographique d'aménagement

Détail des opérations à mener :

UG a et d: jeunes peuplements en qualification/ vides à reboiser

Ces unités de gestion connaîtront des travaux sylvicoles permettant à la fois le développement de plants récemment installés et l'apparition d'une régénération naturelle dans les zones non plantées. Ce point nécessitera certainement un travail spécifique sur la végétation concurrente.

Des compléments en plantations pourront avoir lieu dans l'UG a si nécessaire.

L'UG a devrait accueillir en 2025 des travaux importants de restauration écologique portés par TEREOS dans le cadre de mesures de réparations environnementales liées à la pollution de l'Escaut de 2021. La rivière de contournement qui sera implantée modifiera fortement le profil de la parcelle et les choix sylvicoles devront s'adapter à ce projet.

UG b : Transformation des peupleraies (2039, 2043)

Les peupleraies en place présentent une qualité médiocre et sont parfois fortement mitées (mélange avec taillis de Sureau). Le choix retenu est la transformation en peuplement feuillu mélangé par coupe rase et plantation. La zone sera régénérée en fin d'aménagement car elle ne présente pas d'urgence particulière, et sera effectuée en deux fois pour éviter une ouverture trop brutale à proximité des chemins de randonnée.

Etant donné les stations du bois, le Chêne pédonculé restera l'essence de reboisement majoritaire. Il est cependant intéressant, tant pour limiter les risques vis-à-vis du changement climatique que pour obtenir une diversification et une irrégularisation plus rapides, d'introduire dans le schéma de plantation un taux de mélange très important (de l'ordre de 50%). L'Erable sycomore est très fragile d'un point de vue de l'adaptation au changement climatique, mais il est déjà présent sur le massif : il

pourra s'installer naturellement et servir d'accompagnement. Les principales essences recommandées pour le mélange sont le Tilleul et l'Aulne.

UG c : Hors-sylviculture (non boisé)

Ces zones correspondent à des milieux non boisés, qui feront l'objet d'opérations de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

UG e : Hors-sylviculture

Ces zones correspondent aux peuplements à l'ouest de l'emprise RTE pour lesquels les contraintes d'accessibilité et la nature du sol empêche toute exploitation. Ces zones pourront faire l'objet de mesures de génie écologique sans sortie des bois.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Lors de la transformation des peupleraies, il sera intéressant de laisser en place quelques grands sujets de Peupliers matures afin de conserver quelques arbres de haute futaie dans un boisement majoritairement jeune. On veillera à garder des sujets éloignés des itinéraires de randonnée car leur durée de vie sera certainement réduite.

ENS 59 – Bois de Lécluse

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de Lécluse - LECLUSE

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	13 ha, 03a 65ca
Surface retenue pour la gestion	13,04 ha
Surface boisée en début d'aménagement	12,59 ha
Surface en sylviculture de production	10,99 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 4	faible	moyen 9	fort	= 13 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu 9	fort 4	= 13 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu 13	fort	= 13 ha
	Protection contre les risques naturels	sans objet 13	faible	moyen	fort	= 13 ha

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen, hors zones classées hors sylviculture
- Ecologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1, type 2 et en Espace Naturel Sensible.
- Social : l'enjeu social est d'envergure locale. Le bois, parcouru par un sentier de découverte, est cependant bien utilisé par les riverains.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre règlementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF1	13,04	n° 310013262 « Marais des Viviers et des grandes Billes à Lécuse »
ZNIEFF2	13,04	n° 310007249 « Complexe écologique de la haute vallée de la Sensée »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaire et d'inventaire (hors ZNIEFF2)

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Problèmes sanitaires graves	2,45	Peuplement à forte proportion de Frêne
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	13,04	Sols à dominante limoneuse
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	1	Présence de vestiges issus des conflits mondiaux

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 3b	Chênaie pédonculée charmaie neutrophile hygrophile	13,04	100%
TOTAL		13,04 ha	

Le site se caractérise par des sols limoneux à limono-argileux, profonds et à tendance neutrocline. Le bois présente un faciès plutôt humide, tendance qui se renforce vers l'Ouest, dans les zones où le Frêne devient majoritaire.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHSM	Futaie de Chêne sessile à Bois Moyens / Gros Bois	10,14	78

FFREG	Futaie de Frêne et Autres Feuillus à Gros Bois	2,45	19
VLAN	Prairie	0,45	3
TOTAL		13,04 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHS		51
CHA		18
FRE		15
ERS		12
MER		3
A.F		2
TOTAL		100 %

La futaie régulière de Chêne sessile domine la majeure partie du site (bien que quelques Chênes pédonculés soient présents dans les peuplements). Les diamètres des Chênes sont globalement centrés autour des classes 40-50 cm. La partie Ouest du bois est occupée par un peuplement beaucoup plus mélangé où le Frêne domine. La diversité d'essences feuillues s'y exprime, ainsi que sur toute la lisière Nord du bois. Le taillis, majoritairement de Charme, est présent (1,4 m²/ha en moyenne), mais réparti de façon très hétérogène. Il est globalement remonté dans l'étage dominant dans les secteurs de futaie de Chêne.

Annexe cartographique	s peuplements
-----------------------	---------------

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le bois départemental de Lécluse est une entité boisée isolée dans un secteur très agricole, et présente en soi une valeur refuge. Le principal enjeu environnemental du bois est constitué par une héronnière active de surface importante qui occupe la partie centrale du bois.

Du côté floristique, le bois abrite une station de Scille à deux feuilles et une station de Renouée bistorte (non retrouvée lors des dernier inventaires). Les stations de Scille ne devront pas être mise trop en lumière lors de l'exploitation. Aucun dépôt ou débardage ne sera réalisé afin de ne pas endommager ces stations.

Enfin le bois présente un intérêt pour les Chiroptères, du fait de sa grande proximité avec des éléments bâtis communaux présentant une bonne capacité d'accueil, formant ainsi un complexe favorable habitat / zone de chasse.

→Flore remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HDF	Protection
<i>Scilla bifolia</i> L.,	Scille à 2 feuilles	I	R	LC	Oui
<i>Carex leporina</i> L.	Laiche des lièvres	I	PC	LC	Oui
<i>Bistorta officinalis</i> Delarbre, 1800	Renouée bistorte	I	R	LC	Non
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.)	Polystic à soies	I	PC	LC	Non

→Faune remarquable

Groupe	Nom Complet	Nom vernaculaire	Protection nationale	Rarete NPdC	Lr NPdC
Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Art.3*	Assez commun	Vulnérable
	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Art. 3	Commun	Vulnérable
	<i>Dendrocopos medius</i> (Linné, 1758)	Pic mar	Art. 3	Peu commun	Quasi menacé
	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Art. 3	Assez commun	Quasi menacé
	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Buse variable</i>	Art. 3	Commun	Préoccupation mineure
	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	<i>Héron cendré</i>	Art. 3	Peu commun	Préoccupation mineure
Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	Art 2***	Commun	Commun

*Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

***Arrêté ministériel du 15 septembre 2012

→Habitats remarquables

Nom du syntaxon	Nom latin	Rareté NPC	Menace NPC	Dir Hab
Forêt à Charme commun et Jacinthe des bois	Endymio non scriptae-Carpebetum betuli	AR	LC	Non
Forêts acidoneutrophiles des sols engorgés temporairement	Fraxino excelsioris - Quercion roboris	AC	LC	pp

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Le site de Lécluse est ouvert au public. Il est parcouru par un sentier présentant deux points d'entrée au Sud et un point d'entrée au Nord. Le bois fait essentiellement l'objet d'une fréquentation locale (il est peu accessible et peu connu), mais reste régulièrement fréquenté par les riverains qui utilisent le sentier existant pour la promenade comme pour le transit. Il est au contact direct des habitations et du centre village de Lécluse. Les enjeux purement paysagers restent faibles, cependant la gestion de la lisière Nord donnant sur des espaces agricoles reste un point de vigilance.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le bois de Lécluse a fait l'objet d'un aménagement forestier en 2011 qui avait acté le traitement en futaie irrégulière. Il a été parcouru par une coupe irrégulière en 2014 qui a prélevé un total de 424m³ de bois, qui a principalement permis la mise en sécurité des cheminements internes et des lisières du bois. Le bois a également fait l'objet de petites opérations ponctuelles de mise en sécurité à la suite de l'apparition de la Chalarose du Frêne.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	10,99 ha	12,64 ha
Hors sylviculture de production	2,05 ha	0,39 ha
TOTAL	13,04 ha	

Sur la majeure partie du boisement, l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Le traitement de conversion en futaie irrégulière y sera poursuivi, afin de pérenniser le couvert forestier et de faire apparaître progressivement les strates forestières peu présentes ou absentes pour obtenir un meilleur étagement de la végétation. Les opérations de coupes prévues dans le document d'aménagement seront l'occasion de mener en parallèle des actions en faveur de la biodiversité qui seront détaillées au titre suivant.

La héronnière centrale sera maintenue en hors sylviculture afin de protéger les nids de toute perturbation d'origine humaine. Les contours en ont été relevés et seront rematérialisés pour une meilleure visibilité. Cette zone, occupée par des arbres de plus gros diamètre et pour certains à l'état sanitaire dégradé (Frênes chalarosés) assurera en même temps le rôle d'îlot de sénescence, proposant des arbres vivants microhabitats et une quantité non négligeable de bois morts sur pied ou au sol.

Annexe cartographique d'aménagement

Détail des opérations à mener :

UG a : coupes irrégulières (2027, 2035, 2043)

Le peuplement en sylviculture du bois de Lécluse se caractérise actuellement par un peuplement assez dense de Chêne sessile passant progressivement de la catégorie de diamètre Bois Moyens à Gros Bois, peuplement au faciès régulier en phase de maturation. Le principal objectif des premiers passages en coupe sera de diminuer la densité du peuplement (aujourd'hui situé à un niveau de capital élevé, d'environ 26 m²/ha) au profit des sujets de plus belle qualité et des quelques essences d'accompagnement présentes qu'il convient de favoriser lors des éclaircies pour ne pas les voir disparaître (principalement le Merisier et le Tilleul, l'Erable dans une moindre proportion car moins sensible à la concurrence). Les rares perches et Petits Bois présents, quelle que soit leur essence, sont à favoriser lors des éclaircies pour éviter leur disparition au profit d'un sous-étage de Charme très concurrentiel.

La récolte d'arbres à maturité n'est quasiment pas d'actualité, les Chênes n'ayant dans leur grande majorité pas atteint leur diamètre optimal.

→ Pour les travaux sylvicoles :

L'engagement de travaux sylvicoles sur des semis qui pourraient apparaître à la suite des coupes n'est pas une priorité, au moins pour la première moitié de l'aménagement : le peuplement est riche en arbres sur pied qui occuperont les espaces libérés. Dans ce contexte, l'investissement financier nécessaire au développement de semis pourrait s'avérer superflu à de nombreux endroits. Il est donc important de laisser passer au moins une première coupe afin de repérer les secteurs où l'intervention serait opportune (en fonction de l'hétérogénéité du peuplement), et d'attendre que le capital soit

globalement revenu autour d'une cible de surface terrière de 20 m²/ha. Il est plus utile de concentrer les opérations sur la structuration d'un taillis bas, couvrant le sol et évitant le développement d'une végétation herbacée trop importante dans l'attente du déclenchement d'opérations de renouvellement.

Ug b : hors sylviculture

Cette zone correspond à la héronnière et sera laissée en évolution naturelle.

Ug c : hors sylviculture

Cette zone correspond à un petit espace non forestier. Cet aménagement n'a pas vocation à encadrer la gestion, qui sera menée par les services des Espaces Naturels Sensibles en fonction des besoins.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Les stations de Scille à deux feuilles et de Renouée bistorte seront matérialisées de façon discrète selon les modalités choisies par les services ENS. Aucune intervention sylvicole spécifique n'est nécessaire à leur maintien ou à leur développement. Il est cependant important que les zones soient connues et visibles pour veiller à leur protection lors des opérations d'exploitation (éviter notamment la circulation d'engins).
- Le bois dispose d'une longue lisière Nord en interface avec le milieu agricole. Les opérations de martelage pourraient être l'occasion d'effectuer un travail de ré-étagement sur tout ou partie de cette lisière, en complément de la nécessaire mise en sécurité des arbres de bordure. On gardera en tête, cependant, que les travaux d'entretien de lisière étagée restent coûteux dans le temps.

ENS 59 – Bois du Mont Noir

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental du Mont Noir - MONTNOIR

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	27 ha, 91a 73ca
Surface retenue pour la gestion	27 ,92 ha
Surface boisée en début d'aménagement	27,00 ha
Surface en sylviculture de production	10,64 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse	17			11	= 28 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	= 28 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	= 28 ha
	Protection contre les risques naturels	28				= 28 ha

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau fort dans les zones en sylviculture.
- Ecologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1 et en Espace Naturel Sensible. La présence d'espèces patrimoniales et de leurs habitats (station à Salamandre tachetée) a amené au classement en enjeu fort d'une partie du massif (zones voisines du Becque).
- Social : le classement en Espace Naturel Sensible, la présence de plusieurs itinéraires de randonnée et la fréquentation du site justifient un classement en enjeu social fort.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre règlementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
Site inscrit	27,92	Monts de Flandres
ZNIEFF1	22,65	n°310013740 « Le Mont Noir »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	21,75	Parcelle 1 : pentes fortes, difficultés d'accès en particulier au sud
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	27,92	Sols à dominante limoneuse
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	4	Présence d'un ruisseau au centre du bois, enjeux amphibiens

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA5b	Chênaie sessiliflore-Hêtraie acidophile à Houx	12,72	46
SRA5a	Chênaie sessiliflore-charmaie acidocline	14,54	52
SRA3a	Chênaie pédonculée-Frênaie neutrocline	1,82	2
TOTAL		27,92	

Le site se caractérise par une alternance de stations liées à la situation topographique : les zones les plus hautes en parcelle 1 sont des sols limono-sableux acides en position de départ d'eau. Les zones de milieux de pente présentent une texture limono-argileuse, et un niveau trophique et hydrique globalement plus élevé. Les fonds de vallons et le bas de pentes, plus humides, présentent des stations à engorgement temporaire.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHSG	Futaie de Chêne pédonculé, Erable sycomore et Hêtre à Gros Bois/Bois Moyen	13,76	49
FCHTM	Futaie sur souche de Châtaignier à Bois Moyen/Gros Bois	9,47	34
FCHPG	Futaie de Chêne pédonculé et Tremble à Gros Bois	1,51	5
FERSM	Futaie feuillue dominée par Erable sycomore à Bois Moyen	1,17	4
FAULM	Aulnaie Frênaie rivulaire	1,09	4
VAUT	Vides non boisables	0,6	3
VLAN	Landes à callune	0,32	1
TOTAL		27,92 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHT		31
CHP		23
ERS		16
HET		11
CHA		5
CHR		4
BOU		3
A.F		5
FRE		2
TOTAL		100 %

En haut de pente, la forêt présente un mélange de Taillis vieilli et futaie sur souche de Châtaignier, globalement centrés autour des classes 40-50cm de diamètre. Les autres essences (Chêne, Hêtre) sont peu représentées. Le capital y est très important (32 m²/ha), et la strate semis et perches est quasiment absente.

En milieu de pente et en bas de pente domine une futaie mélangée de Chêne pédonculé, Erable sycomore et Hêtre à Gros Bois. De vieux sujets de Chêne rouge d'Amérique sont présents de manière très disséminés dans ce peuplement.

Les zones les plus humides sont occupées par l'Aulne, le Frêne et le Chêne pédonculé.

Annexe cartographique	s peuplements
-----------------------	---------------

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le Bois du Mont noir est une entité boisée dans un secteur très agricole, et présente en soi une valeur de refuge. Le cortège de l'avifaune forestière est présent, notamment le Pic Epeichette, la Bondrée apivore, le Roitelet Huppé... Leur présence est inféodée aux peuplements feuillus autochtones matures et à la présence de vieux bois.

Dans le talweg formé par le Becque, une importante population de Salamandre tachetée a été identifiée et forme le principal intérêt du site.

Notons par ailleurs que le bois abrite une flore remarquable avec des stations de Dorine à feuilles alternes, de Blechné en épi et de Cardamine amère.

→Flore remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HdF	Protection HdF
<i>Aira praecox</i> L., 1753	Canche printanière	I	PC	LC	Non
<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours	I	PC	LC	Non
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794	Blechné en épi	I	AR	LC	Non
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune	I	PC	LC	Non
<i>Calypogeia muelleriana</i> (Schiffn.) Müll.Frib.	/	I	AR	LC	Non
<i>Campylopus pyriformis</i> (Schultz) Brid.	/	I	AR	LC	Non
<i>Cardamine amara</i> L., 1753	Cardamine amère	I	PC	LC	Non
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laîche pâle	I	PC	LC	Non
<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	Laîche à pilules	I	PC	LC	Non
<i>Cerastium arvense</i> L., 1753	Céraiste des champs	I	PC	LC	Non
<i>Chiloscyphus polyanthos</i> (L.) Corda	/	I	AR	LC	Non
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles alternes	I	AR	LC	NPC
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées	I	PC	LC	Non
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	I	PC	LC	Non
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	I	PC	LC	Non
<i>Diplophyllum albicans</i> (L.) Dumort.	/	I	AR	LC	Non
<i>Festuca nigrescens</i> Lam., 1788	Fétuque noirissante	I	R?	LC	Non
<i>Galeopsis bifida</i> Boenn., 1824	Galéopsis bifide	I	R	LC	Non
<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet des rochers	I	R	NT	Pic
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet des fanges	I	PC	LC	Non
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Épervière en ombelle	I	PC	LC	Non
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché	I	PC	LC	Non
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant	I	PC	LC	Non
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br., 1810	Scirpe sétacé	I	PC	LC	Non
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus	I	PC	LC	Non
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore	I	PC	LC	Non
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois	I	AR	LC	NPC
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.), 1794	Maïanthème à deux feuilles	I	R	NT	NPC
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des bois	I	PC	LC	NPC
<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat	I	AR	LC	Non
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons	I	PC	LC	Non
<i>Polytrichum juniperinum</i> Hedw.	/	I	AR	LC	Non
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir	C	AR?	DD	Non

Potamogeton crispus L., 1753	Potamot crépu	I	PC	LC	Non
Potamogeton natans L., 1753	Potamot nageant	I	PC	LC	Non
Pyrus communis L., 1753	Poirier commun	I;C	AR?	DD	Non
Spergula arvensis L., 1753	Spargoute des champs	I	AR	LC	Non
Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	Spargulaire rouge	I	AR	LC	Non
Trifolium micranthum Viv., 1824	Trèfle à petites fleurs	I	AR	LC	Non
Viola canina L., 1753	Violette des chiens	I	R	NT	NPC

→Faune remarquable

Groupe	Nom Vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Rareté ex Npdc	Liste rouge ex Npdc
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	PIII	AC	NT
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	PIII	C	LC
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	PIII	C	LC
Reptiles	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	PIII	AC	LC
Chiroptères	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	PII	AC	V
Oiseaux	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758)	PIII	PC	LC
	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i> Linné, 1758	PIII	-	DD
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linné, 1758)	PIII	-	NAC
Rhopalocères	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	-	PC	LC
	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	-	R	LC
	Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	-	AR	LC
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	PIII	RR	EN
	Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	-	AR	LC
	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	-	AC	LC
Hétérocères	Hameçon	<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	-	PC	-

→Habitats remarquables

Habitats identifiés d'intérêt patrimonial	Code Corinne biotope	Code Eunis	Code N2000	Intérêt communautaire	Intérêt patrimonial
Forêt à Frêne commun et Laïche espacée	44.31	G1.211	91E0*-8	Oui	Oui
Forêt à Frêne commun et Laïche espacée sous-association à Dorine à feuilles alternes	44.312	G1.211 2	91E0*-8	Oui	Oui
Forêt à Hêtre et Jacinthe des bois	41.1322	G1.632 2	9130-3	Oui	Oui
Forêts marécageuses des sols mésotrophes à eutrophes	44.91	G1.41	NC	Non	Oui
Forêts mésophiles acidiphiles à calcicoles	41.1	G1.6	9130	Oui	Non
Landes médio-européennes	31.2	F4	p.	Non	pp

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

La parcelle 1 (cœur du site) est parcourue par deux sentiers principaux, le premier en haut de pente, et le second descendant au sud de la forêt. La fréquentation est soutenue, et les enjeux paysagers sont importants étant donné la position topographique de colline et la proximité directe d'espaces remarquables (villa Marguerite Yourcenar). L'enjeu paysager est également reconnu à travers le statut de site inscrit des Monts de Flandres.

Annexe cartographique	sensibilités paysagères
-----------------------	-------------------------

Historique de gestion :

Le précédent aménagement de 2009 validait une logique de gestion en irrégulier sur l'ensemble du massif, en vue d'assurer une continuité du couvert forestier. La production ligneuse n'était pas un objectif affiché. Il a été parcouru par des coupes irrégulières en 2011 et 2013, ainsi que des coupes sanitaires (liée à la Chalarose du Frêne) en 2017, ayant permis principalement la mise en sécurité des cheminements. Le volume récolté depuis le début d'aménagement s'élève à 521m³.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	10,64 ha	20,5 ha
Hors sylviculture de production	17,28 ha	2,2 ha
TOTAL	27,92 ha	

Sur les zones de plateau et de haut de pente, l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Dans ces peuplements à dominante de Châtaignier, le boisement sera traité en conversion en futaie irrégulière afin de pérenniser le couvert forestier et faire apparaître progressivement les strates forestières peu présentes ou absentes.

Sur les versants et le bas de pente, les contraintes d'accessibilité et d'exploitation sont particulièrement fortes, avec des pentes importantes et des chemins d'exploitation empruntant des itinéraires pédestres fréquentés. Une partie des sols du vallon sont par ailleurs peu portants toute l'année, et particulièrement sensibles au tassement. Dans toute cette partie sud du massif, les seules opérations seront des coupes de sécurisation le long des cheminements ou de génie écologique avec abandon des bois au sol ou enstérage au profit de la Salamandre. On favorisera le maintien de bois sénescents et de bois morts notamment sur pied. L'objectif est de laisser évoluer le peuplement vers un habitat de Hêtraie-Chênaie mature.

Annexe cartographique	d'aménagement
-----------------------	---------------

Détail des opérations à mener :

UG 1a, 1b, 2a : Coupes irrégulières (des coupes ont lieu en différents endroits du massif en 2025, 2027, 2033, 2035, 2041, 2043)

Les peuplements se caractérisent aujourd'hui par une diversité d'essences réduite, la quasi-absence du sous étage et le capital très important des châtaigniers arrivés à maturité. Le principal objectif au cours de cet aménagement sera de diminuer la densité du peuplement au profit des sujets de plus belle qualité et des quelques essences d'accompagnement présentes qu'il convient de maintenir et favoriser. Les rares perches et Petit Bois présents, quelle que soit leur essence, sont à favoriser lors des éclaircies pour éviter leur disparition.

Compte-tenu du capital très important dans ce peuplement, l'engagement de travaux sylvicoles sur des semis qui pourraient apparaître à la suite de ces coupes n'est pas une priorité, au moins pour la première moitié de l'aménagement. Il est préférable d'attendre que le capital soit globalement revenu

autour d'une cible de surface terrière de 20 m²/ha (ce qui peut prendre plusieurs périodes d'aménagements). Il est plus utile de concentrer les opérations sur la structuration d'un taillis bas, couvrant le sol et évitant le développement d'une végétation herbacée trop importante dans l'attente du déclenchement d'opérations de renouvellement.

UG 1c : Hors-sylviculture

Ces zones correspondent aux espaces boisés de versant et vallon précédemment présentés qui ne feront l'objet que de coupes ponctuelles de sécurisation de cheminements ou d'opération de génie écologique.

UG 2b, 1d, 1e : Hors-sylviculture (non boisé)

Ces zones correspondent à des milieux non boisés, qui feront l'objet d'opérations de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Le maintien sur place des grumes et l'enstérage de quelques houppiers d'arbres abattus à des fins de sécurisation visent à créer des habitats favorables au développement des populations d'amphibiens et d'insectes xylophages.
- La sélection ponctuelle, par marquage en arbre bio et annelage des arbres concurrents, de quelques arbres d'essences typiques de l'habitat naturel, dans un objectif de diversification ou de maintien de la diversité écologique, peut créer des habitats favorables aux espèces xylophages et à leur prédateurs (Pic mar).
- Le prélèvement localisé d'arbres aux abords de mares ou de la lande à callune peut être décidé en partenariat avec les services ENS pour favoriser la mise en lumière de la zone.
- Les Très Gros Bois de Hêtre seront maintenus et les prélèvements à leurs abords resteront modérés afin d'éviter des mises en lumière trop brutales qui pourraient entraîner la dégradation de leur état sanitaire.

ENS 59 – Bois de Nostrimont et du Val-Joly

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de Nostrimont et du Val-Joly - NOSTRIVAL

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	189 ha, 89a 40ca
Surface retenue pour la gestion	189,89 ha
Surface boisée en début d'aménagement	189,89 ha
Surface en sylviculture de production	129,63 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse	60		130		=190 ha
	Fonction écologique		ordinaire	Reconnu	fort	=190 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=190 ha
	Protection contre les risques naturels	190		moyen	fort	=190 ha

- **Production** : Le niveau de fertilité des stations est globalement moyen sur le massif, hormis dans les zones hors sylviculture où il est sans objet.
- **Écologique** : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en zone NATURA 2000 (ZPS et habitat), en ZNIEFF de type 1 et en Espace Naturel Sensible. La présence d'espèces patrimoniales et de leurs habitats (station à Salamandre tachetée, héronnière, ect...) a amené au classement en enjeu fort de certaines zones du massif.
- **Social** : le classement en Espace Naturel Sensible, la présence de plusieurs itinéraires de randonnée et la fréquentation du site liée à l'activité de la base de loisirs du Val-Joly justifient un classement en enjeu social reconnu pour la quasi-totalité du site et à un enjeu fort pour une partie de la parcelle 7.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre réglementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
Monuments historiques inscrits	24,60	Oratoire Notre Dame de Liesse (Epe-Sauvage)
PNR	189,89	PNR de l'Avesnois
ZSC	62,53	FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocages herbagers de la Fagne et du plateau d'Anor »
ZPS	189,89	FR3112001 « Forêts, bocages, étangs de Thiérache »
ZNIEFF1	189,89	n°310013288 « Forêt domaniale de Val-Joly, bois de Nostrimont et bois de Fetru » n°310030030 « Vallée de l'Helpe Majeure entre le lac du Val-Joly et Ramousies » n°310009324 « Forêt de Trélon et ses lisières » n°310009325 « Forêt domaniale de Val-Joly et ses lisières »
ZNIEFF2	189,89	n°310013726 « Complexe écologique de la Fagne forestière »

Annexe cartographique zonages réglementaires et d'inventaire (hors ZNIEFF2)

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	39,13	Parcelle 7 sans possibilité d'accès
Problèmes sanitaires graves	0,72	Scolyte de l'Épicéa (surfaces limitées)
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	189,89	Sols à dominante limoneuse
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	55,22	Présence de trois ruisseaux et 2 ruisselets à

	écoulement permanent ou temporaire Parcelles 7 en bord du Voyon et du lac
--	--

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 6a	Hêtraie mésotrophe à Circée de Paris (US 9 et 12*)	161,66	85
SRA 2/3a	Stations des fonds de vallons, sols riches, hydromorphes à très hydromorphes (US2*)	11	6
SRA 4b	Chênaie pédonculée Hêtraie acidocline (US 4*)	14,53	8
SRA 5a	Chênaie sessiliflore charmaie acidocline (US 11*)	2,70	1
TOTAL		189,89 ha	

*Catalogue des stations de l'Avesnois (guide simplifié), PNR Avesnois, 2002

Le site se caractérise par des sols limoneux (s'enrichissant en argile au contact de l'altérite schisteuse) à tendance acidocline, présentant globalement un niveau trophique correct. Les zones de versant peuvent présenter une épaisseur de sol moins importante et une charge en cailloux plus élevée.

Annexe cartographique : carte des stations

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHSM	Futaie de Chêne sessile et Charme à Bois Moyens / Gros Bois	137,72	72
TCHA1	Taillis de Charme et Bouleau au stade Perchis / Petits Bois	26,73	14
TBOU1	Taillis d'Aulne et Bouleau au stade Perchis / Petits Bois	12,4	6
FCHSS	Futaie de Chêne sessile et autres feuillus au stade Semis	5,12	3

FA.FP	Futaie de feuillus mélangés à Petits Bois / Bois Moyens	4,87	3
FCHSE	Futaie de Chêne sessile et autres feuillus au stade Education	2,33	1
FEPCM	Futaie d'Epicéa à Bois Moyens	0,72	<1
TOTAL		189,89 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHS		40
HET		4
CHA		32
BOU		6
ERS		4
FRE		3
MER		1
A.F		6
A.R		4
TOTAL		100 %

Le site est largement dominé par un ancien taillis sous futaie converti de Chêne sessile assez pauvre en réserves, accompagné d'un sous-étage dense de Charme. Quelques poches de régénération ont été ouvertes dans le dernier aménagement. Elles ont été majoritairement plantées en Chêne sessile mais la réussite de ces plantations est mitigée ; le Bouleau et l'Erable y ont pris une place importante. Quelques tâches de résineux adultes (Epicéa et Pin Weymouth), certainement utilisés en enrichissement de taillis sous futaie, sont encore présents. Les Epicéas sont en mauvais état sanitaire (pullulation de scolytes). Le niveau de capital des parcelles 1 à 6 est assez faible (12m² environ hors zones régénérées), à mettre en relation avec les coupes importantes menées sur le dernier plan d'aménagement détaillées au paragraphe « gestion passée ». Le taillis est quant à lui bien représenté (3m²/ha environ hors zones régénérées), offrant au massif un couvert au sol important et des conditions favorables à l'apparition d'une régénération naturelle diffuse.

La rive Sud du lac et les bords du Vyon (parcelle 7) sont occupées par un taillis composé de Charme, d'Aulne et de Bouleau selon sa proximité avec l'eau.

cartographique	s peuplements
----------------	---------------

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le bois départemental est situé dans le secteur le plus forestier du département. Il est englobé dans un vaste continuum (corridor biologique et écologique), au même titre que la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly et le massif privé de Trélon, qui se poursuit également en Belgique au Nord. Cet ensemble forestier est complété par la présence immédiate d'un des plus grands plans d'eau de la région, formant ainsi un complexe écologique remarquable.

Le cortège de l'avifaune forestière est bien représenté dans le secteur : le Pic Noir, le Pic Mar, la Bondrée apivore et la Cigogne noire sont présents et nicheurs sur le boisement. Leur présence est majoritairement inféodée aux peuplements feuillus autochtones matures et à la présence de vieux bois.

Le massif présente aussi un intérêt fort pour les Chiroptères, tant pour les espèces purement forestières que pour celles se nourrissant au-dessus des plans d'eau. Le Grand Murin, le Murin de Beschtein et le Murin à oreilles échancrées, notamment, sont connus sur la rive Sud du lac. Encore une fois, leur présence est liée à l'existence d'arbres gîtes. L'inventaire des Chiroptères réalisé par Audrey BARBE et l'équipe des Gardes départementaux de l'Avesnois en 2021 sur la partie nord du bois de Nostrimont a mis en évidence l'intérêt du boisement dans la préservation des populations de chauve-souris. Cela nous a permis de répertorier 9 espèces dont 3 sont notées comme rare voir très rare en région : la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

Le bois départemental est majoritairement situé sur un plateau entaillé par cinq talwegs encaissés présentant des écoulements d'eau, temporaires ou permanents. Dans au moins un de ces talwegs, à l'Ouest, une importante population de Salamandre tachetée a été identifiée. Il est possible qu'elle soit également présente dans les autres.

La lisière Sud-Ouest abrite une héronnière importante dont il convient de respecter la tranquillité.

Les bernes intra-forestières abritent une diversité floristique intéressante.

La présence du Muscardin a également été mise en évidence sur certains secteurs, notamment au Nord et au Sud de la parcelle 4 et 5. Le mulot à collier a été capturé et observé sur le bois de Nostrimont.

Le bois présente également un fort intérêt pour l'entomofaune en général, et surtout les insectes saproxyliques.

Enfin, à titre d'information, le suivi de la Martre des Pins a permis de mettre en évidence la reproduction de l'espèce dans le bois de Nostrimont. Le chat sauvage est présent à proximité immédiate.

→ Flore remarquable :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté HDF	Menace HdF	Protection HdF
<i>Cephalozia bicuspidata</i> (L.) Dumort.	mousse	AR	LC	Non
<i>Chiloscyphus polyanthos</i> (L.) Corda	mousse	AR	LC	Non
<i>Climacium dendroides</i> (Hedw.) F.Weber & D.Mohr, 1804	mousse	R	LC	Non
<i>Dicranum tauricum</i> Sapjegin	mousse	R	LC	Non
<i>Diplophyllum albicans</i> (L.) Dumort.	mousse	AR	LC	Non
<i>Frullania tamarisci</i> (L.) Dumort.	mousse	RR	NT	Non

Herzogiella seligeri (Brid.) Z.Iwats.	mousse	AR	LC	Non
Microlejeunea ulicina (Taylor) A.Evans	mousse	AR	LC	Non
Myriocoleopsis minutissima (Sm.) R.L.Zhu, Y.Yu & Pócs, 2014	mousse	AR	LC	Non
Nowellia curvifolia (Dicks.) Mitt.	mousse	R	LC	Non
Oxyrrhynchium speciosum (Brid.) Warnst.	mousse	R	LC	Non
Pleurozium schreberi (Willd. ex Brid.) Mitt.	mousse	AR	LC	Non
Pogonatum aloides (Hedw.) P.Beauv.	mousse	R	LC	Non
Pohlia wahlenbergii (F.Weber & D.Mohr) A.L.Andrews	mousse	AR	LC	Non
Pseudephemerum nitidum (Hedw.) Loeske	mousse	R	LC	Non
Rhytidiadelphus loreus (Hedw.) Warnst.	mousse	R	LC	Non
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire	PC	LC	NPC
Agrostis canina L., 1753	Agrostide des chiens	PC	LC	Non
Alchemilla filicaulis Buser, 1893	Alchemille velue	E	EN	Non
Alchemilla xanthochlora Rothm., 1937	Alchemille vert jaune	AR	NT	Non
Allium ursinum L., 1753	Ail des ours	PC	LC	Non
Alopecurus aequalis Sobol., 1799	Vulpin roux	AR	LC	NPC
Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838	Canche flexueuse	PC	LC	Non
Barbarea intermedia Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire	AR	LC	Non
Betonica officinalis L., 1753	Bétoine officinale	PC	LC	Non
Cardamine amara L., 1753	Cardamine amère	PC	LC	Non
Cardamine impatiens L., 1753	Cardamine impatiente	R	LC	Non
Carex demissa Vahl ex Hartm., 1808	Laîche modeste	AR	LC	Non
Carex digitata L., 1753	Laîche digitée	AR	LC	Non
Carex elongata L., 1753	Laîche allongée	R	LC	NPC
Carex leporina L., 1753	Laîche patte-de-lièvre	PC	LC	Non
Carex pallescens L., 1753	Laîche pâle	PC	LC	Non
Carex pilulifera L., 1753	Laîche à pilules	PC	LC	Non
Carex strigosa Huds., 1778	Laîche maigre	PC	LC	Non
Carex vesicaria L., 1753	Laîche vésiculeuse	AR	LC	Non
Chrysosplenium alternifolium L., 1753	Dorine à feuille alterne	AR	LC	NPC;Pic
Chrysosplenium oppositifolium L., 1753	Dorine à feuille opposée	PC	LC	Non
Colchicum autumnale L., 1753	Colchique d'automne	PC	LC	NPC
Crepis biennis L., 1753	Crépide bisannuelle	PC	LC	Non
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute du Thym	R	NT	Non
Dactylorhiza maculata (L.) Soó, 1962	Dactylorhize macule	R	LC	Non
Dianthus armeria L., 1753	Œillet arméria	AR	LC	NPC
Digitalis purpurea L., 1753	Digitale pourpre	PC	LC	Non
Draba muralis L., 1753	Drave des murs	R	LC	Non
Drymochloa sylvatica (Pollich) Holub, 1984	Fétuque des bois	E	NT	Non
Eleocharis acicularis (L.) Roem. & Schult., 1817	Éléocharide épingle	R	NT	NPC;Pic
Epilobium roseum Schreb., 1771	Epilobium roseum	AR	LC	Non
Genista tinctoria L., 1753	Genet des teinturiers	PC	LC	NPC
Helleborus viridis L., 1753	Hellebore vert	AR	LC	NPC
Hylotelephium telephium (L.) H.Ohba, 1977	Orpin telephium	PC	NT	Non
Hypericum humifusum L., 1753	Millepertuis couché	PC	LC	Non
Hypericum pulchrum L., 1753	Millepertuis élégant	PC	LC	Non
Impatiens noli-tangere L., 1753	Impatience ne me touché pas	AR	LC	Non
Isolepis setacea (L.) R.Br., 1810	Isolepis setacé	PC	LC	Non
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus	PC	LC	Non
Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler, 1971	Gesse à feuilles de lin	R	NT	Non
Leersia oryzoides (L.) Sw., 1788	Léersie faux-riz	RR	LC	Non

Lepidium campestre (L.) R.Br., 1812	Passerage des champs	PC	LC	Non
Luzula luzuloides (Lam.) Dandy & Wilmott, 1938	Luzule blanchâtre	RR	NT	Non
Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois	AR	LC	NPC
Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967	Salicaire pourpier	AR	LC	Non
Melampyrum pratense L., 1753	Mélampyre des prés	PC	LC	Non
Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin	AR	LC	Non
Narcissus pseudonarcissus L., 1753	Narcisse jaune	PC	LC	Non
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	PC	LC	NPC
Orchis mascula (L.) L., 1755	Orchis mâle	PC	LC	NPC
Phyteuma nigrum F.W.Schmidt, 1793	Raiponce noire	RR	VU	Pic
Phyteuma spicatum L., 1753	Raiponc en épi	R	LC	Non
Poa chaixii Vill., 1786	Pâturin de chaix	RR	DD	NPC
Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799	Polistic à aiguillons	PC	LC	Non
Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838	Potamot de Berchtold	PC	LC	Non
Potamogeton crispus L., 1753	Potamot crépu	PC	LC	Non
Potentilla neglecta Baumg., 1816	Potentille négligée	AR	LC	Non
Potentilla verna L., 1753	Potentille printanière	PC	LC	NPC
Ranunculus peltatus Schrank, 1789	Renoncule peltée	AR	LC	NPCpp
Sagittaria sagittifolia L., 1753	Sagittaire à feuilles en flèche	PC	LC	Non
Salix fragilis L., 1753	Saule fragile	AR?	DD	Non
Sambucus racemosa L., 1753	Sureau à grappe	AR	LC	Non
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulé	AR	NT	NPC
Scirpus sylvaticus L., 1753	scirpe des bois	AC	LC	NPC
Scutellaria minor Huds., 1762	La petite scutellaire	RR	NT	NPC
Selinum carvifolia (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi	AR	LC	Non
Senecio ovatus (G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.) Willd., 1803	Sénéçon de Fuchs	AR	LC	Non
Senecio sylvaticus L., 1753	Sénéçon des bois	AR	LC	Non
Sparganium emersum Rehmman, 1871	Rubadier émergé	PC	LC	Non
Stachys arvensis (L.) L., 1763	Epière des champs	AR	NT	Non
Stellaria nemorum L., 1753	Stellaire des bois	AR	LC	NPC
Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	Stellaire des marais	AR	NT	NPC;Pic
Thymus pulegioides L., 1753	Thym faux pouillot	PC	LC	Non
Trifolium medium L., 1759	Trèfle intermédiaire	AR	LC	NPC

Source : extraction 2000-2024 de Digitale-Conservatoire Botanique National de Bailleul.

→Faune remarquable :

Groupe	Nom Vernaculaire	Nom latin	Proetction nationale	Rareté ex N pdc	Liste rouge ex Npdc
Ambibiens	Salamandre tacheté	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	article 3	Assez commun	Quasi menacé
Chiroptères	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	article 2	Rareté ex N pdc	
Mammifères	Martre des pins	Martes martes (Linnaeus, 1758)		Très rare	Rare
	Mulot à collier	Apodemus flavicollis (Melchior, 1834)		Exceptionnel	Espèce non évalué
	Muscardin	Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)	article 2	Assez commun	Rare
triton	Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	article 3	Exceptionnel	Espèce non évalué
	Pic mar	Dendrocopus medius (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Quasi menacé
	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	article 3	Commun	Préoccupation mineure
	Cigogne noire	Cigogna nigra (Linnaeus, 1758)	article 3	Très rare	En danger
	Gros bec casse-noyaux	Coccythraustes coccythraustes (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Préoccupation mineure

	Bondrée apivore	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Vulnérable
	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Vulnérable
	Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Vulnérable
	Bécasse des bois	Scolopax rusticola (Linnaeus, 1758)	article 3	Assez rare	Vulnérable
	Rougequeue à front blanc	Phloenicurus phloenicurus (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Quasi menacé
	Tarin des aulnes	Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	article 3	Exceptionnel	Espèce non évalué
	Grimpereau des bois	Certhia familiaris (Linnaeus, 1758)	article 3	Exceptionnel	Espèce non évalué
Rhopalocères	Thécla du chêne	Quercusia quercus (Linnaeus, 1758)		Peu commun	Préoccupation mineure

Source : extraction 2011-2024 de SIRF accès Pro Le Nord produit par le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste agrément régional Hauts-de-France)

→ Habitats remarquables :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000	site Natura 2000 concerné
1. Hêtraies de l'Asperulo - Fagetum		9130	FR3100511
Chênaie acidiphile	Quercenion robori - petraeae	9130-4	
Hêtraie-chênaie acidiline subatlantique à Chèvrefeuille	Lonicero periclymeni - fagetum sylvaticae	9130-4	
2. Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli		9160	
2.1 Chênaie-charmaie à Stellaire holostée	Stellario holosteae - Carpinetum betuli	9160-3	
2.2 Chênaie-charmaie à Paturin de Chaix	Poa chaixii- Carpinetum betuli	9160-3	
3. Aulnaie-Frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux	Carici remotae- Fraxinetum excelsioris chryso-splenietum alternifolii	91E0*-8	

Annexe cartographique : carte des habitats naturels (issue du DOCOB de la ZSC)

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

La partie Nord du site (parcelles 1 à 6), qui représente la plus grande surface, est un massif forestier compact. Elle est traversée (ou bordée dans sa partie Sud) par plusieurs routes publiques, notamment la D133 qui dessert les infrastructures de la base de loisirs. La perception paysagère du massif depuis ces axes est donc à prendre en compte. Un itinéraire de randonnée est également en cours de création dans la partie Nord des parcelles 4 et 5, permettant de traverser celles-ci d'Est en Ouest et de relier les différents parkings. La proximité immédiate de la base de loisirs amène une fréquentation modérée à l'intérieur même du bois.

La parcelle 7, quant à elle, borde sur une grande partie de sa longueur le chemin de randonnée dit du « Tour du lac », l'un des points majeurs de l'offre de randonnée du secteur, de plus situé à proximité de l'aire d'accueil principale de la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly. Il est donc plus fortement fréquenté. Ce peuplement présente un double enjeu : paysager, car de sa gestion dépend la présence de cônes de visibilité sur le lac et la rive Nord, et sécuritaire du fait de sa proximité immédiate avec le GRP. La réflexion est la même sur le bord Est du Voyon : bien que non référencé officiellement, un itinéraire pédestre s'est créé pour la randonnée et l'accessibilité des pêcheurs sur le Voyon.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le bois a fait l'objet de plusieurs coupes importantes ces dernières années. Les parcelles 1 à 3 (ancienne parcelle 1) ont fait l'objet de deux coupes irrégulières en 2008 et 2017 (3 046 et 3 566 m³). Les parcelles 4 et 5 (ancienne parcelle 2) ont fait l'objet d'une coupe irrégulière en 2012 (5 296 m³). Elles ont également été martelée en 2020 mais cette coupe est restée invendue jusqu'à aujourd'hui. La parcelle 3 a fait l'objet de deux coupes irrégulières en 2006 et 2014 (225 et 444 m³), ainsi que la parcelle 6 (ancienne parcelle 4) (645 et 909 m³). La parcelle 7 a fait l'objet de deux coupes irrégulières en 2010 et 2018 (547 et 415 m³) au niveau de l'ancienne parcelle 6 (bords du Vyon). Le reste de la parcelle, qui devait être gérée en coupes de taillis par tronçons de quelques dizaines de mètres, n'a finalement fait l'objet d'aucune intervention sylvicole hormis la mise en sécurité des arbres potentiellement dangereux.

L'ensemble des opérations évoquées a amené à un niveau de récolte important d'environ 8m³/ha/an pendant 15 ans. Ces récoltes, supérieures à l'accroissement naturel de la forêt (proche de 5 m³/ha/an) expliquent le niveau de capital aujourd'hui assez bas sur les parcelles en production (1 à 6).

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Taillis		27,09 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	129,63 ha	162,80 ha
Hors sylviculture de production	60,26 ha	
TOTAL	189,89 ha	

Sur la majeure partie du boisement (parcelle 1 à 6), l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Sur l'ensemble des peuplements en gestion, la dynamique d'irrégularisation sera poursuivie. Le capital des parcelles 1 à 6 étant cependant assez faible, les coupes menées n'auront pas pour objectif la récolte d'arbres à maturité ou l'amélioration des tiges en place, sauf exception. Elles se concentreront sur la gestion du taillis avec le double objectif de supprimer les brins de trop gros diamètre entrant en concurrence avec les arbres de futaie en place et la gestion de la lumière au sol afin de favoriser les cônes de régénération en cours d'installation ou d'en faire apparaître de nouveaux. Les prélèvements y seront naturellement plus faibles que lors des précédentes exploitations. Une logique de travaux irréguliers pourra être mise en place à la suite des premières interventions dans les parcelles. Les anciennes parcelles 1 et 2 sont de surface très importantes (63 ha et 51 ha), ce qui a régulièrement entraîné, dans les dernières années des difficultés dans la réalisation des martelages, la commercialisation et le suivi d'exploitations particulièrement longues. Le parcellaire a donc été revu, pour cet aménagement, en unités de taille plus réduite.

Les jeunes plantations réalisées en parcelles 1 à 6 continueront à faire l'objet de travaux sylvicoles, à l'exception de deux secteurs jugés inaccessibles qui seront laissés en évolution libre. Le résultat de ces plantations étant mitigé, le Chêne sessile n'y sera plus le seul objectif et toutes les tiges présentant une qualité potentielle seront considérées comme d'avenir, y compris le Bouleau et l'Erable.

Les trois talwegs qui découpent le bois présentent à la fois un intérêt écologique fort et des contraintes d'exploitation élevées, liées aux fortes pentes, aux sols très humides en fond de vallon et à la présence au sol de la Salamandre tachetée. Ils seront donc laissés sans intervention et formeront un réseau d'îlots de sénescence favorables au développement de vieux bois, d'arbres sénescents et de micro-habitats. Ce réseau sera complété par le secteur de la héronnière qui restera lui aussi sans intervention pour veiller à sa quiétude.

Les peuplements rivulaires des bords du lac et du Vyon (parcelle 7) présentent une qualité de bois peu propice à la commercialisation (Charmes et Bouleaux, souvent de diamètres non commercialisables). Leur organisation linéaire et l'absence totale de possibilité de desserte (nécessité de traverser systématiquement les itinéraires de randonnée, plusieurs centaines de mètres de traîne à travers la forêt domaniale pour rejoindre les places de dépôt) rendent leur commercialisation quasi impossible. Enfin la présence de bois morts ou sénescents en bord de lac créant des embâcles et des micro-habitats est un plus pour la biodiversité locale. Pour ces raisons, cette parcelle ne fera pas l'objet d'interventions sylvicoles, hormis dans le cadre de la sécurisation des itinéraires de randonnée.

Annexe cartographique	d'aménagement
-----------------------	---------------

Détail des opérations à mener :

UG 1a, 2a, 2d, 3a, 3c, 4a, 5a, 6a : coupes irrégulières (des coupes ont lieu en différents endroits du massif en 2030, 2031, 2033, 2035, 2036, 2038, 2040, 2041, 2044)

Ces unités de gestion en sylviculture se caractérisent par un peuplement peu capitalisé de Chêne sessile, accompagné d'un taillis de charme localement dense. Le calibre des bois y est assez irrégulier, cependant la catégorie Petits Bois y est peu représentée (notamment pour le Chêne, quelques Petits Bois de feuillus divers, principalement de l'Érable, sont présents). Les coupes y seront donc espacées et les prélèvements faibles, l'objectif étant plutôt à la recapitalisation. Les interventions seront cependant l'occasion de :

- Travailler systématiquement au profit des quelques perches et Petits Bois de qualité présents sur le site ;
- Travailler sur une mise en lumière douce de tâches de régénération existantes si leur intérêt est avéré (si le capital sur pied des arbres de futaie alentour n'est pas suffisant)
- Travailler à une ouverture progressive des zones de taillis dense dans les secteurs où l'apparition de semis serait opportune.
- Réaliser un travail d'amélioration classique dans les cellules en concurrence car même si le capital global est relativement bas, il est également réparti de façon hétérogène.

Etant donné la proportion relativement faible d'arbres de gros diamètres dans les peuplements (quasi-absence de Très Gros Bois) et de leur intérêt pour la trame d'arbres habitats isolés, il n'y aura quasiment aucune opération de récolte d'arbres murs. Il y aura une sélection d'arbres de diamètres moyens qui seront basculés dans la case arbres bio pour volontairement laisser vieillir certains sujets dans l'intérêt de la biodiversité.

UG 1b, 2b, 3b, 3d, 4b, 5b : travaux sylvicoles

Ces unités de gestion correspondent à des parquets de régénération plantés entre 2010 et aujourd'hui. Ils rejoindront à terme la logique de gestion irrégulière mais feront l'objet, pour la durée de cet aménagement, de travaux sylvicoles issus des itinéraires techniques de travaux adaptés. On veillera,

dans ces jeunes peuplements, à travailler au profit des essences de la diversité, notamment le Hêtre, l'Erable et le Merisier, mais aussi le Bouleau s'il offre un potentiel d'avenir.

UG 6b : coupes irrégulières (2038)

Ce peuplement est issu d'un boisement de terre agricole relativement récent. Il est composé d'une jeune futaie d'essences feuillues très diversifiées. L'enjeu de production y est moyen mais les interventions sylvicoles pourraient être l'occasion d'améliorer ou de recréer certains écotones (milieux humides, clairières...), ainsi que de sélectionner les essences souhaitées dans le mélange et d'éliminer des essences au caractère peu naturel.

UG 1c, 2c, 3e, 4c, 5c : îlots de sénescence

Ces unités correspondent aux zones de Talweg choisies comme îlots de sénescence. On peut noter que l'UG 1c abrite une population de Salamandre tachetée. Elle n'a pour le moment pas été observée sur le reste du massif mais est potentiellement présente.

UG 4d, 5d : hors sylviculture de production

Cette zone boisée ne présente pas d'enjeu sylvicole du fait de son inaccessibilité (languette en bord de route départementale). La présence de la route implique cependant de potentielles opérations de mise en sécurité.

UG 7u : hors sylviculture de production

Cette parcelle correspond à des languettes boisées le long de la rive Sud du lac où de part et d'autre de l'embouchure du Vyon. L'enjeu sylvicole y est faible car les peuplements sont constitués de taillis de Charme, Bouleau ou Aulne sans valeur économique et que ces zones sont globalement inaccessibles aux engins d'exploitation. Cependant, cette parcelle borde des itinéraires pédestres fréquemment employés (notamment le chemin de randonnée du tour du lac). Elle pourra donc faire l'objet d'interventions ponctuelles, soit pour des mises en sécurité, soit pour l'amélioration du cadre paysager (réouverture de fenêtres paysagères sur les points d'observation en rive Sud du lac notamment).

Opérations conjointes de génie écologique :

- La principale mesure écologique complémentaire sera le repérage et la matérialisation pour maintien d'un certain nombre d'arbres de gros diamètres et/ou porteurs de micro-habitats qui pourraient venir étoffer la trame des zones en sénescence. Les services ENS ont d'ailleurs réalisé un premier inventaire IBP pour les chauves-souris
- Certaines bermes forestières présentent un intérêt floristique fort. Le repérage de ces secteurs permettra de proposer des opérations de gestion écologique adaptées mais aussi d'éviter les risques de destruction de milieu (notamment en évitant le stockage des bois lors des exploitations.
- Les opérations de gestion de l'UG 6b pourraient permettre de tenir compte d'enjeux de milieux ouverts qui sont historiquement repérés sur la parcelle mais dont la connaissance mériterait en premier lieu d'être améliorée.

ENS 59 – Bois de la Tassonière

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de la Tassonière – TASSONIR

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	61 ha, 15a 71ca
Surface retenue pour la gestion	61,16 ha
Surface boisée en début d'aménagement	59,24 ha
Surface en sylviculture de production	35,99 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse	25		36		=61 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	=61 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=61 ha
	Protection contre les risques naturels	61				=61 ha

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations supposées de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen à fort, hormis dans les zones hors-sylviculture de production où l'enjeu est sans objet.
- Ecologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 2 et en Espace Naturel Sensible.
- Social : la proximité avec l'agglomération lilloise et la présence de drèves fortement fréquentées par le public dans le bloc nord justifient un classement en enjeu fort. Les nouvelles acquisitions au sud et à l'ouest sont moins fréquentées et sont classées en enjeu reconnu.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre règlementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF2	61,16	n°310013373 « Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem»
Site classé	2,12	Champ de bataille de la plaine de Bouvines

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau...)	61,16	Présence de mares
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	61,16	Sols à dominante limoneuse

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 4a	Chênaie pédonculée charmaie acidophile et acidiline (US 6*)	61,16	100
TOTAL		61,16 ha	

*Guide des stations de Flandre et Bas Pays de Flandre, CNPF, 2009

Aucune étude stationnelle détaillée n'est disponible pour ce massif, par conséquent aucune carte n'a été produite. Les indications suivantes sont issues de quelques sondages réalisés en 2019.

Les sols du massif sont majoritairement argileux, localement recouverts par des placages limoneux peu épais. Le niveau trophique est élevé (mésos/acidiline). La prospection racinaire est parfois mise en difficulté par l'argile. Des contraintes mineures d'hydromorphie sont parfois présentes. Ces stations sont favorables à la venue de nombreux feuillus autochtones (Chênes pédonculé et sessile, Erable sycomore, Tilleuls, Merisier, Orme lisse et Aulne glutineux dans les zones les plus fraîches...)

Répartition des types de peuplement
--

Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
SCHET	Ancien TSF de Chêne pédonculé à Très Gros Bois/Gros Bois	17,08	28%
FBOUM	Futaie Bouleau/Tremble à Bois Moyens	6,16	10%
FPEUP	Peupleraie sans avenir	5,93	10%
FPEUG	Peupleraie à Gros Bois	4,56	7%
FCHEE	Futaie de Chêne pédonculé au stade Education	4,5	7%
FCHPM	Futaie de Chêne pédonculé à Bois Moyens	4,46	7%
FPEUE	Peupleraie au stade Education	3,27	5%
FBOU1	Futaie de Bouleau et Autres feuillus au stade Perchis	2,95	5%
FBOUP	Futaie de Bouleau et Autres feuillus à Petit Bois	2,91	5%
FERSM	Futaie d'Erable sycomore à Bois Moyens avec Très Gros Bois de Peupliers	2,72	4%
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens	2,34	4%
VPHU	Vide non boisable	1,92	3%
FCHSS	Futaie de Chêne sessile au stade Semis	1,19	2%
FHET1	Futaie de Hêtre au stade Perchis	1,17	2%
TOTAL		61,16 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHP		32
PEU		28
BOU		13
ERS		9
A.F		8
HET		5
CHA		3
FRE		1

CHR	1
TOTAL	100 %

La parcelle 4 est couverte par un ancien taillis sous futaie âgé de Chêne pédonculé à Très gros bois/ Gros Bois. Ce peuplement, remarquable par la taille des chênes, présente un capital de 18m²/ha et un taillis bien présent. L'Érable sycomore et le Hêtre sont présents en faible quantité au sein du peuplement.

Quelques peuplements de Chêne pédonculé sont présents dans la parcelle 5, à des stades moins avancés (Bois Moyens)

Dans le bloc nord, plusieurs parquets sont issus de régénérations ou plantations : Chêne sessile au stade semis (plantation 2017), peupleraie au stade éducation en mélange avec du Chêne rouge (plantation 2010/2014). Certaines régénérations sont plus anciennes et forment des perchis (diamètre 15-20cm) de Chêne pédonculé (parcelle 3), de Hêtre (parcelle 4) ou de Bouleau et autres feuillus (parcelle 5,4,1).

La parcelle 2 est une ancienne régénération de Frêne avortée avec l'apparition de la chalarose : elle est aujourd'hui couverte par un peuplement de Bouleau, Tremble, Erable et Frêne à Bois Moyens (diamètre proche de 30cm). Le capital y est faible (15m²/ha) mais le sous-étage est bien présent.

La nouvelle acquisition à l'ouest est un mélange d'Erable sycomore contenant des Très Gros Bois de Peuplier (25m²/ha en moyenne).

Enfin, des peupleraies sont présentes à différents stades de développement sur la forêt : immatures et de qualité très médiocre en parcelle 1 et 3 (stades Petit Bois), elles sont d'un diamètre plus avancé en parcelle 5 (45 à 60cm de diamètre).

Annexe cartographique	s peuplements
-----------------------	---------------

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le peuplement de taillis sous futaie de Chêne à Gros bois / Très Gros Bois représente en lui-même un intérêt majeur du site. Ce type de peuplement offre une diversité importante de micro-habitats forestiers, une part plus élevée de Bois morts sur pied ou au sol et offre des potentialités d'accueil plus élevées pour de nombreux groupes faunistiques, notamment les oiseaux, les chiroptères et les insectes. La Bondrée, le Pic Mar, et différentes espèces de chiroptères majoritairement inféodés aux peuplements feuillus matures et à la présence de vieux bois, ont ainsi été repérés. Ce peuplement est d'autant plus intéressant qu'il est rare dans le secteur géographique, déjà peu boisé.

Au niveau floristique, le massif abrite des stations de mégaphorbiaies (hors zone boisée), des ourlets acidiphiles, ainsi que des stations de Blechnes en épi, Potentille d'Angleterre, Laïche pâle, et Agrostide des chiens. Plusieurs mares sont réparties sur le massif ; elles abritent des populations de tritons (toutes les espèces ont été observées sauf le triton crêté).

→Flore remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HdF	Protection HdF
------------------	------------------	-----------	------------	------------	----------------

Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire	I	PC	LC	NPC
Agrostis canina L., 1753	Agrostide des chiens	I	PC	LC	Non
Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838	Canche flexueuse	I	PC	LC	Non
Carex leporina L., 1753	Laiche des lièvres	I	PC	LC	Non
Carex pallescens L., 1753	Laïche pâle	I	PC	LC	Non
Carex pilulifera L., 1753	Laïche à pilules	I	PC	LC	Non
Carex strigosa Huds., 1778	Laïche maigre	I	PC	LC	Non
Colchicum autumnale L., 1753	Colchique d'automne	I	PC	LC	NPC
Hypericum pulchrum L., 1753	Millepertuis élégant	I	PC	LC	Non
Luzula congesta (Thuill.) Lej., 1811	Luzule à inflorescences denses	I	R	LC	Non
Myosotis laxa Lehm., 1818	Myosotis lâche	I	PC	LC	Non
Polystichum setiferum T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à soies	I	PC	LC	Non
Potentilla anglica Laichard., 1790	Potentille d'Angleterre	I	R?	DD	Non

→Faune remarquable

Groupe	Nom Vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Rareté ex Npdc	Liste rouge ex Npdc
Amphibiens	Triton crêté	Triturus cristatus (Laurenti, 1768)	Art. 2	AC	NT
Chiroptères	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	UE - Annexe IV	AC	I
	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	UE - Annexe IV	C	VU
	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	UE - Annexe II et IV	PC	VU
	Murin à moustache	Myotis mystacinus	UE - Annexe IV	AC	VU
	Murin de Natterer	Myotis nattereri	UE - Annexe IV	AC	VU
	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	UE - Annexe IV	AR	I
	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	UE - Annexe IV	AC	I
	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	UE - Annexe IV	C	I
	Oreillard roux	Plecotus auritus	UE - Annexe IV	AC	VU
	Oreillard gris	Plecotus austriacus	UE - Annexe IV	PC	VU
Mammifères	Blaireau européen	Meles meles (Linnaeus, 1758)		PC	D
	Crossopse aquatique	Neomys fodiens (Pennant, 1771)	Art. 2	AR?	I
Oiseaux	Pic mar	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Art. 3	AC	NT
	Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Art. 3	PC	VU
Rhopalocères	Petit mars changeant	Apatura ilia (Denis & Schiffemüller, 1775)		AR	LC
	Grande tortue	Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)		PC	LC
	Tabac d'Espagne	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)		PC	LC
	Petit Sylvain	Limenitis camilla (Linnaeus, 1764)		AC	LC
	Thécla du Chêne	Quercusia quercus (Linnaeus, 1758)		PC	LC
	Thécla du Bouleau	Thecla betulae (Linnaeus, 1758)		AC	LC

→Habitats remarquables

Habitats identifiés d'intérêt patrimonial	Nom Latin	Code Corinne biotope	Code Eunis	Code N2000	Rareté	Menace	Int. patri
Forêts caducifoliées riveraines de l'Europe tempérée	<i>Alnion incanae</i>	44.3	G1.21	91E0*	PC	NT	Ou i
Hêtraies-chênaies acidiphiles médio-européennes	<i>Quercion roboris</i>	41.12	G1.62	p.	AR	LC	pp
Pelouses acidiphiles méso hygrophiles	<i>Nardo strictae - Juncion squarrosi</i>	37.32	E3.52	NC	RR	EN	Ou i
Mégaphorbiaie à Valériane rampante et Cirse maraîcher	<i>Valeriano repentis - Cirsietum oleracei</i>	37.1	E5.412	6430-1	PC	NT	Ou i
Ourlets acidiphiles	<i>Melampyro pratensis - Holcetea mollis</i>	37	E5	NC	PC	LC	pp

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Les drèves principales font office de cheminements pour le public : le secteur le plus fréquenté étant les parcelles 1,2, 3 et 4. Ces drèves devront faire l'objet de coupes de sécurisation.

La lisière Ouest et sud est particulièrement sensible d'un point de vue paysager du fait de sa proximité immédiate avec la route départementale.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

La soumission du bois est récente (2019) ; le massif, autrefois privé, faisait l'objet d'un plan de gestion pour la période 2015-2030. La plupart des améliorations, travaux et coupes de reconstitutions prévues dans ce document n'ont pas été suivi du fait de la vente.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Régénération puis conversion en futaie irrégulière	8,85 ha	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	21,64 ha	
En attente	5,50 ha	
Hors-sylviculture	25,17 ha	
TOTAL	61,16 ha	

Dans l'ancien Taillis-sous-futaie de Chêne en parcelle 4, bien que les produits potentiels correspondent aux besoins du département, la balance bénéfique / coût milite pour la non-extension du traitement irrégulier à but de production :

- coût « social » de coupes d'ampleur dans un massif très fréquenté où même les coupes de sécurisation sont mal perçues
- valeur écologique très forte de peuplement à bois vieillissant

Le conseil départemental a donc arbitré un classement en hors-sylviculture de production, mais la zone fera l'objet de coupes de sécurisation le long des cheminements.

Dans les peuplements de Chêne de la partie sud, le capital très faible (accru de première génération) et l'intérêt floristique conduisent à un classement en hors-sylviculture. La poche à l'angle nord-ouest de la parcelle 5, bien qu'exploitable, est de taille réduite et présente des produits très différents du reste des peuplements. Son exploitation seule étant complexe, elle rejoint le maillage de peuplements de Chêne sans intervention.

Les jeunes peuplements (parcelle 1,3 et 4) feront l'objet de travaux sylvicoles visant à favoriser leur développement optimal.

La parcelle 5 présente une concentration importante de peupleraies matures, qui seront transformées par coupe rase et plantations mélangées, dans le but de favoriser à terme l'irrégularisation.

Les peupleraies au nord du massif (parcelle 1 et 3) ont également vocation à être régénérée à long terme, mais seule une partie sera proposée en fin d'aménagement. Les peupleraies restantes, classées en attente, permettent de garder une zone de quiétude au milieu d'un secteur jeune en travaux.

L'ensemble des autres peuplements pourront être gérés selon une logique de traitement irrégulier, afin de pérenniser le couvert forestier et de faire apparaître progressivement les strates forestières peu présentes ou absentes. Les opérations de coupes prévues dans le document d'aménagement seront l'occasion de mener en parallèle des actions en faveur de la biodiversité qui seront détaillées au titre suivant.

Annexe cartographique d'aménagement

Détail des opérations à mener :

UG 1d, 4a, 5a : hors-sylviculture

Ces zones correspondent aux peuplements de Chêne mis en hors-sylviculture pour les raisons citées précédemment. Une vigilance particulière doit être apportée pour sécuriser les cheminements existants.

UG 2u, 3b, 5c : coupes irrégulières (des coupes ont lieu en différents endroits du massif en 2026, 2031, 2034, 2039, 2042)

L'UG 2u et 5c sont des peuplements pauvres majoritairement constitués de bois blancs (Bouleau, Tremble). La sylviculture irrégulière aura différents buts :

- Structurer le peuplement, en travaillant au profit des quelques perches et Petits Bois de qualité présents sur le site (et balivage du taillis si nécessaire) ;
- Travailler sur une mise en lumière douce de tâches de régénération existantes (en particulier semis de Chêne et d'Erable) si leur intérêt est avéré, en les accompagnant par des coupes et des travaux. Des travaux devront en particulier avoir lieu pour casser la dynamique des drageons de Tremble.
- Travailler à une ouverture progressive des zones de taillis dense dans les secteurs où l'apparition de semis serait opportune.

Dans l'UG 2u, il est recommandé de favoriser autant que possible sur les parties les plus humides le maintien des espèces caractéristiques de l'Alnion Incanae (91-Eo) (Aulne glutineux et Frêne commun).

Dans l'UG 3b, la première intervention consistera en l'extraction des gros bois de Peuplier (à programmer la même année que les régénérations en 5b). Les érables restants dans le peuplement rejoindront ensuite une logique de coupes irrégulières avec le reste du groupe. Des compléments en plantation peuvent éventuellement être programmés si nécessaire dans les zones les plus pauvres.

UG 1b, 5b : régénération et transformation en feuillu (2030, 2034 et 2040)

Ces peupleraies matures pourront faire l'objet d'une régénération. Le choix retenu est la transformation en peuplement feuillu mélangé par coupe rase et plantation.

L'ordre de passage en régénération est déterminé par la maturité des bois : les zones à Gros Bois sont exploitées en deux temps à 5 ans d'intervalle pour éviter une ouverture trop brutale du peuplement et équilibrer les lots de bois obtenus. Une bande feuillue offre une protection visuelle de cette coupe le long de la route départementale. Vers le dernier quart d'aménagement, les peupleraies à Bois Moyen et l'UG1b seront régénérées, permettant un meilleur étalement des investissements dans le temps.

Sur une partie de l'UG 5b, à l'Est, l'exploitation ne sera pas suivie d'une plantation en plein (cariçaie sous peupleraie) : l'objectif est d'engager des travaux de génie écologique (création de mares) et d'accompagner le recru (cassage des peupliers) avec éventuellement quelques plantations d'accompagnement. La zone concernée pourra éventuellement être mise en hors-sylviculture aux prochains aménagements.

En fonction des études stationnelles, le Chêne sessile ou le Chêne pédonculé pourront être les essences de reboisement majoritaire. Il est cependant intéressant, tant pour limiter les risques vis-à-vis du changement climatique que pour obtenir une diversification et une irrégularisation plus rapides, d'introduire dans le schéma de plantation un taux de mélange très important (de l'ordre de 50%). Les principales essences recommandées pour cet habitat sont le Charme, l'Erable, l'Aulne... (à adapter en fonction des stations identifiées)

UG 1c, 3a, 4b : travaux sylvicoles

Ces unités de gestion correspondent aux plantations et perchis. Elles rejoindront à terme la logique de gestion irrégulière mais feront l'objet, pour la durée de cet aménagement, de travaux sylvicoles issus des itinéraires techniques de travaux adaptés. Une première coupe d'éclaircie pourra éventuellement avoir lieu en milieu d'aménagement pour l'UG 3a et 4b en fonction de la croissance observée des peuplements.

UG 1a : hors-sylviculture

Ces zones correspondent à une mégaphorbiaie pouvant faire l'objet de travaux de génie écologique que ce document n'a pas vocation à programmer.

Opérations conjointes de génie écologique :

- Une partie des abords de mares et de fossés pourra faire l'objet de prélèvements plus importants afin de favoriser la création de mares et/ou la mise en lumière partielle des plans d'eau. Ces opérations ne doivent pas être systématiques et devront être décidées en partenariat avec les services des ENS.
- Sur les zones identifiées hors sylviculture, le maintien sur site des grumes et l'enstérage d'une part des houppiers abattus à des fins de sécurisation est un objectif afin de favoriser le développement des populations d'amphibiens et d'insectes xylophages.

- La lisière Ouest du boisement principal pourra se prêter à un travail de ré-étagement et de sélection favorisant les essences arbustives, les arbres de petites tailles (sorbier des oiseleurs, houx, merisier, pommier sauvage, poirier sauvage) et le traitement en cépée des autres essences d'arbres.

ENS 59 – Bois de Thivencelles

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de Thivencelles - THIVENCE

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	10 ha, 65a 62ca
Surface retenue pour la gestion	10,66 ha
Surface boisée en début d'aménagement	10,66 ha
Surface en sylviculture de production	10,66 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse			11		=11 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	=11 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=11 ha
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	=11 ha
		11				

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen.
- Ecologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1, en ZPS et en Espace Naturel Sensible.
- Social : la fréquentation modérée et l'absence de chemin traversant amène à classer l'enjeu d'accueil en local.

Cadre réglementaire et contractuel :

Cadre règlementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
PNR	10,66	PNR Scarpe-Escaut
ZPS	10,66	FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut »
ZNIEFF1	10,66	n° 310007005 « Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut »
ZNIEFF2	10,66	n° 310013258 « La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge »
Périmètre rapproché de captage d'eau potable	1,98	

cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	10,66	Sols à dominante limoneuse

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 3b	Chênaie charmaie neutrophile hygrocline (US 13,15A,17*)	10,66 ha	100
TOTAL		10,66 ha	

**Guide des stations forestières de Flandre et Bas-Pays de Flandre, CRPF, 2009*

Le site se caractérise par des sols alluviaux riches et lourds, à l'hydromorphie marquée mais non contraignante pour la prospection racinaire. On peut noter la présence de lentilles de sable calcaire pouvant compromettre l'installation de certaines essences sensibles au calcaire actif.

Annexe cartographique : carte des stations

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
TA.F1	Taillis d'aubépine et autres feuillus disséminés	9,18	86
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens	1,48	14
TOTAL		10,66 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
A.F		85
PEU		15
TOTAL		100 %

L'histoire sylvicole du site et la plantation d'origine ne sont pas connues. La peupleraie occupe l'extrémité Sud-ouest du bois, le reste est occupé par une ancienne plantation dominée par le taillis d'aubépine, dans lequel subsistent quelques arbres de haut jet sans avenir d'essences diverses.

Annexe cartographique s peuplements

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

→Flore patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HDF	Protection HDF
Potentilla neglecta Baumg., 1816	Potentille négligée	I	AR	LC	Non
Carex binervis Sm., 1800	Laîche à deux nervures	I	RR	NT	NPC
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	NPC

Source : extraction 2000-2024 de Digitale-Conservatoire Botanique National de Bailleul.

→Habitats remarquable

Aucune donnée d'habitat patrimonial n'est disponible.

→Faune remarquable

Ces données sont issues du site voisin et d'un inventaire réalisé par le CEN HdF, aucune donnée patrimoniale n'ayant été relevée sur site.

Groupe	Nom Complet	Nom vernaculaire	Protection nationale	Rarete NPdC	Lr NPdC
Rhopalocères	Limnitis camilla (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré; (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)		Assez commun	Préoccupation mineure
	Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)		Assez rare	Préoccupation mineure
Orthoptères	Conocephalus dorsalis (Latreille, 1804)	Conocéphale des Roseaux		Assez commun	
Oiseaux	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Protection nationale annexe III	Commun	Préoccupation mineure

Source : extraction 2011-2024 de SIRF accès Pro Le Nord produit par le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste agrément régional Hauts-de-France)

*Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

**Arrêté ministériel du 8 janvier 2021

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Aucun sentier de randonnée ne parcourt le site.

Annexe cartographique	sensibilités paysagères
-----------------------	-------------------------

Historique de gestion :

Le document de gestion de 2017 prévoyait une attente sans intervention sur la totalité du massif.

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Régénération puis conversion en futaie irrégulière	10,66 ha	
Attente sans traitement défini		10,66 ha
TOTAL	10,66 ha	

Les peuplements ne présentent aucun avenir sylvicole. Le propriétaire a souhaité engager une conversion en futaie feuillue en fin d'aménagement par coupe rase puis plantation mélangée.

Annexe cartographique	d'aménagement
-----------------------	---------------

Détail des opérations à mener :

UG u : régénération (2041)

Le choix retenu est la transformation en peuplement feuillu mélangé par coupe rase et plantation. Etant donné la surface réduite de la forêt, le choix a été fait de séparer l'exploitation en deux blocs pour éviter un changement paysager trop brutal sur ce massif. La zone de taillis pourra être valorisée sous forme de Bois Energie lors de l'exploitation.

Etant donné les stations du bois, le Chêne pédonculé pourra être l'essence de reboisement majoritaire. Il est cependant intéressant, tant pour limiter les risques vis-à-vis du changement climatique que pour

obtenir une diversification et une irrégularisation plus rapides, d'introduire dans le schéma de plantation un taux de mélange très important (de l'ordre de 50%). Les principales essences recommandées pour le mélange sont le Tilleul, le Merisier, les fruitiers de type Alisier ou Cormier. Dans des poches plus humides l'Aulne pourra être favorisé.

ENS 59 – Bois de la Petite Villette

Synthèse des enjeux et des objectifs de gestion

Présentation générale :

Bois départemental de la Petite Villette - VILLETED

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	45 ha, 51a 73ca
Surface retenue pour la gestion	45,52 ha
Surface boisée en début d'aménagement	39,44 ha
Surface en sylviculture de production	42,49 ha

Niveaux d'enjeux :

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
		sans objet	faible	moyen	fort	
Fonctions principales	Production ligneuse	3		25	18	=46 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	=46 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	=46 ha
	Protection contre les risques naturels	46	faible	moyen	fort	=46 ha

- Production : Etant donné le niveau de fertilité des stations de la forêt, l'enjeu de production est de niveau moyen à fort selon la présence de l'hydromorphie, hormis dans les zones hors sylviculture où il est sans objet.
- Ecologique : l'enjeu écologique est reconnu du fait du classement en ZNIEFF de type 1 et en Espace Naturel Sensible.
- Social : le classement en Espace Naturel Sensible, la présence d'un itinéraire de randonnée et la fréquentation modérée du site par un public local justifient un classement en enjeu social reconnu.

Cadre réglementaire et contractuel

Cadre réglementaire ou contractuel	surface concernée	références ou nom
PNR	45,52	PNR de l'Avesnois
ZNIEFF1	45,52	n°310013732 « La vallée de l'Helpe Majeure entre Ramousies et Noyelle sur Sambre »

Annexe cartographique : carte des zonages réglementaires et d'inventaire

Menaces ou caractéristiques spécifiques imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Problèmes sanitaires graves	0,73 ha	Scolytes sur Epicéa
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	45,52	Sols à dominante limoneuse, hydromorphie locale
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	45,52	Présence de mares, petits ruisseaux

Peuplements et milieux naturels :

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
SRA 4b	Chênaie pédonculée Hêtraie acidiline (US 4*)	24,00	53
SRA 6a	Hêtraie mésotrophe à Circée de Paris (US 9 et 12*)	21,52	47
TOTAL		45,52 ha	

Le site se caractérise par des sols limoneux à limono-argileux à tendance acidiline, présentant globalement un niveau trophique élevé. Le centre du bois, plus humide, présente des stations à engorgement temporaire.

Annexe cartographique : carte des stations

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FA.FP	Futaie de Charme et Bouleau à Petit Bois	20,51	45
FCHSE	Futaie de Chêne sessile au stade Education	16,02	35

RRAS	Vide à reboiser/ Futaie de feuillus divers au stade Semis	5,96	13
FPEUM	Peupleraie à Bois Moyens / Gros Bois	2,07	5
FEPCM	Futaie d'Epicéa à Bois Moyens	0,73	2
FA.FM	Futaie feuillue mélangée à Bois Moyens	0,11	<1
VEAU	Mares	0,12	<1
TOTAL		45,52 ha	

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
CHS		45
BOU		24
TRE		11
PEU		10
ERS		5
A.F		3
EPC		2
TOTAL		100 %

Deux peuplements dominant largement le bois de la Petite Villette :

- Les zones touchées par la tempête de 2009 ont été massivement replantées en Chêne sessile. Ces peuplements, purs et bien venants, sont entrés en phase de compression.
- Les anciennes peupleraies en échec ont été recolonisées par un taillis de Charme et de Bouleau. Quelques peupliers sont encore épars, quelques Chênes et quelques Erables s'y sont installés naturellement. La qualité de ces peuplements est globalement médiocre.

Il reste dans le bois deux zones de peupleraie encore constituées. Ces bois arrivent progressivement à maturité. Le Nord du massif était occupé par un peuplement d'Epicéa qui a été en grande partie exploitée à la suite de la pullulation de scolytes en 2019-2020. Il reste deux îlots relictuels. Le reste de la zone a en partie été plantée en feuillus. Sur la surface restante, les services ENS ont souhaité attendre l'apparition potentielle de semis feuillus naturels avant d'envisager un complément de plantation.

Annexe cartographique	s peuplements
-----------------------	---------------

Principaux enjeux environnementaux des milieux boisés :

Le bois départemental forme un massif forestier d'une centaine d'hectares avec la forêt domaniale de la Petite Villette à l'Ouest. Ce massif est isolé en zone agricole.

Le cortège de l'avifaune forestière est présent, le Pic Noir est notamment nicheur dans les vieux peupliers du Bois de la Petite Villette.

La drève séparant la partie domaniale de la partie départementale du bois constitue le principal enjeu de biodiversité du massif (large drève bien ensoleillée, exposée Nord-Sud), à la fois sur le plan de la végétation, de l'entomofaune et de l'avifaune inféodées aux lisières.

Dans le Nord du massif, la présence d'une espèce rare de Fourmis a été identifiée, il s'agit de *Formica sanguinea*, fourmie parasite de *Formica rufa*. La station est repérée sur le terrain et sera protégée lors des opérations sylvicoles.

Enfin le site est parsemé de plusieurs mares intra forestières dans lesquelles les tritons abondent (triton alpestre, triton palmé et triton ponctué). La salamandre tachetée se reproduit également sur le site.

→Flore remarquable

Espèce - nom latin	Nom vernaculaire	Rareté HDF	Menace HdF	Protection HdF
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	PC	LC	oui
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune commune	PC	LC	Non
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche patte-de-lièvre	PC	LC	Non
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées	PC	LC	Non
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	PC	LC	Non
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	AR?	LC	Non
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché	PC	LC	Non
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant	PC	LC	Non
<i>Salix aurita</i> L., 1753	saule à oreillettes	AR	LC	Non
<i>Senecio ovatus</i> (G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.) Willd., 1803	Seneçon oval	AR	LC	Non
<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	Séneçon des bois	AR	LC	Non

Source : extraction 2000-2024 de *Digitale-Conservatoire Botanique National de Bailleul*.

→Faune remarquable

Groupe	Nom Vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Rareté ex Npdc	Liste rouge ex Npdc
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Article 3	Assez commun	Quasi menacé
Autres	<i>Formica sanguinea</i>	<i>Formica sanguinea</i> Latreille, 1798			
Mammifères	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)		Assez commun	Rare
Oiseaux	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Vulnérable
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Quasi menacé
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Très rare	En danger
	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Exceptionnel	Non évalué
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	article 3	Exceptionnel	Non évalué
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Quasi menacé
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Vulnérable
	Loriot d'europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Vulnérable
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Peu commun	Préoccupation mineure
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758		Assez rare	Vulnérable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	article 3	Commun	Préoccupation mineure	

Orthoptères	Criquet des clairières	Chrysochraon dispar (Germar, 1834)		Assez rare	
Rhopalocères	Petit Sylvain (Le)	Limenitis camilla (Linnaeus, 1764)		Assez commun	Préoccupation mineure
	Nacré de la Ronce (Le)	Brenthis daphne (Denis & Schiffermüller, 1775)		Exceptionnel	Préoccupation mineure
	Thécla du Chêne (La)	Quercusia quercus (Linnaeus, 1758)		Peu commun	Préoccupation mineure
	Tabac d'Espagne (Le)	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)		Peu commun	Préoccupation mineure
	Hespérie de la Houque (L')	Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)		Peu commun	Quasi menacé
	Piéride du Lotier (La)	Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)		Assez rare	Préoccupation mineure
	Azuré des Anthyllides (L')	Cyaniris semiargus (Rottemburg, 1775)		Assez rare	Préoccupation mineure
	Mégère (La)	Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)		Assez commun	Quasi menacé

Source : extraction 2011-2024 de SIRF accès Pro Le Nord produit par le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste agrément régional Hauts-de-France)

Principaux enjeux d'accueil et paysagers :

Le site est en partie traversé par un itinéraire de petite randonnée, le sentier de la Fache d'Ahant (10kms) qui remonte sur toute sa lisière Est. La fréquentation du site reste modérée, par un public essentiellement local et/ou sportifs.

Annexe cartographique : carte des sensibilités paysagères

Historique de gestion :

Le bois a été marqué par le passage d'une tempête en 2009 qui a détruit la majeure partie des peuplements d'Epicéa du site. Ces zones ont été reconstituées par plantation en plein de Chêne sessile, aujourd'hui bien venantes. Elles ont connu au cours des dernières années plusieurs passages en travaux sylvicoles. La quasi-totalité des Epicéas restants ont été récoltés entre 2019 et 2021 (1 700m³ environ récoltés). Les peuplements de Charme et Bouleau ont fait l'objet de coupes irrégulières en 2010 (1 056 m³) puis 2016 (828 m³).

Définition des grands objectifs de gestion :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	42,49 ha	45,52 ha
Hors sylviculture de production	3,03 ha	
TOTAL	45,52 ha	

Sur la majeure partie du boisement, l'objectif d'amélioration sylvicole et de production de bois est tout à fait compatible avec la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Sur les peuplements feuillus en place, la conversion progressive vers la futaie irrégulière sera continuée. Le caractère très régulier des jeunes peuplements issus de plantation continuera cependant de guider les opérations de travaux sylvicoles pour la durée de l'aménagement, l'obtention d'un couvert irrégulier et diversifié s'inscrivant comme objectif à long terme.

Les peupleraies ont un intérêt sylvicole faible et leur valorisation est difficile compte tenu des surfaces réduites et très morcelées. Ces peuplements sont les rares zones du massif où l'on peut rencontrer de vieux bois. Ils ont donc un intérêt à être conservés en hors-sylviculture au titre de la biodiversité.

Les deux poches d'Epicéas restantes ainsi que le peuplement humide situé en lisière Nord du bois seront également classés en hors-sylviculture et ne feront l'objet d'aucune intervention sur la durée de l'aménagement. De même, le secteur abritant les fourmières en bord de sentier ne fera l'objet d'aucune intervention sylvicole autre que la mise en sécurité ou les opérations nécessaires au maintien de la station.

Annexe cartographique	d'aménagement
-----------------------	---------------

Détail des opérations à mener :

UG a : jeune peuplement en qualification

Cette unité de gestion connaîtra en début d'aménagement des travaux sylvicoles permettant à la fois le développement des plants récemment installés et l'apparition d'une régénération naturelle dans les zones non plantées. Ce point nécessitera certainement un travail spécifique sur la ronce, déjà présente et très vigoureuse sur le massif.

UG b : coupes irrégulières (2032, 2042)

Les peuplements de Charme et Bouleau feront l'objet de coupes irrégulières. Etant donné la qualité médiocre des bois, l'objectif de ces coupes sera de désigner les quelques arbres présentant une qualité supérieure à la moyenne et de garantir leur croissance optimale par des interventions localisées. Ces opérations seront également l'occasion de repérer les tiges de toutes les autres essences présentant un potentiel sylvicole intéressant, et notamment les quelques Chênes, Erables ou Merisiers disséminés, et de travailler en leur faveur. Les quelques Peupliers encore présents ne seront pas systématiquement éliminés, bien que leur qualité et leur état sanitaire ne leur assurent aucun avenir. Ils représentent en effet les arbres les plus âgés et de plus grosses dimensions sur le massif et peuvent donc présenter un intérêt écologique, notamment pour garantir la présence d'une partie de l'avifaune forestière.

UG c : travaux de qualification et premières éclaircies

Les plantations de Chêne sessile du bois sont désormais sorties de la phase de travaux intensifs et sont entrés en phase de compression. Ils seront concernés pour la première moitié de l'aménagement par des travaux de nettoyage et d'entretien des cloisonnements sylvicoles. Ils devraient atteindre le stade de la première éclaircie dans le troisième quart de l'aménagement.

UG d : hors sylviculture de production

Quelques peuplements de surface modeste (notamment les reliquats d'Epicéa encore indemnes et les peupleraies) seront maintenus en hors sylviculture.

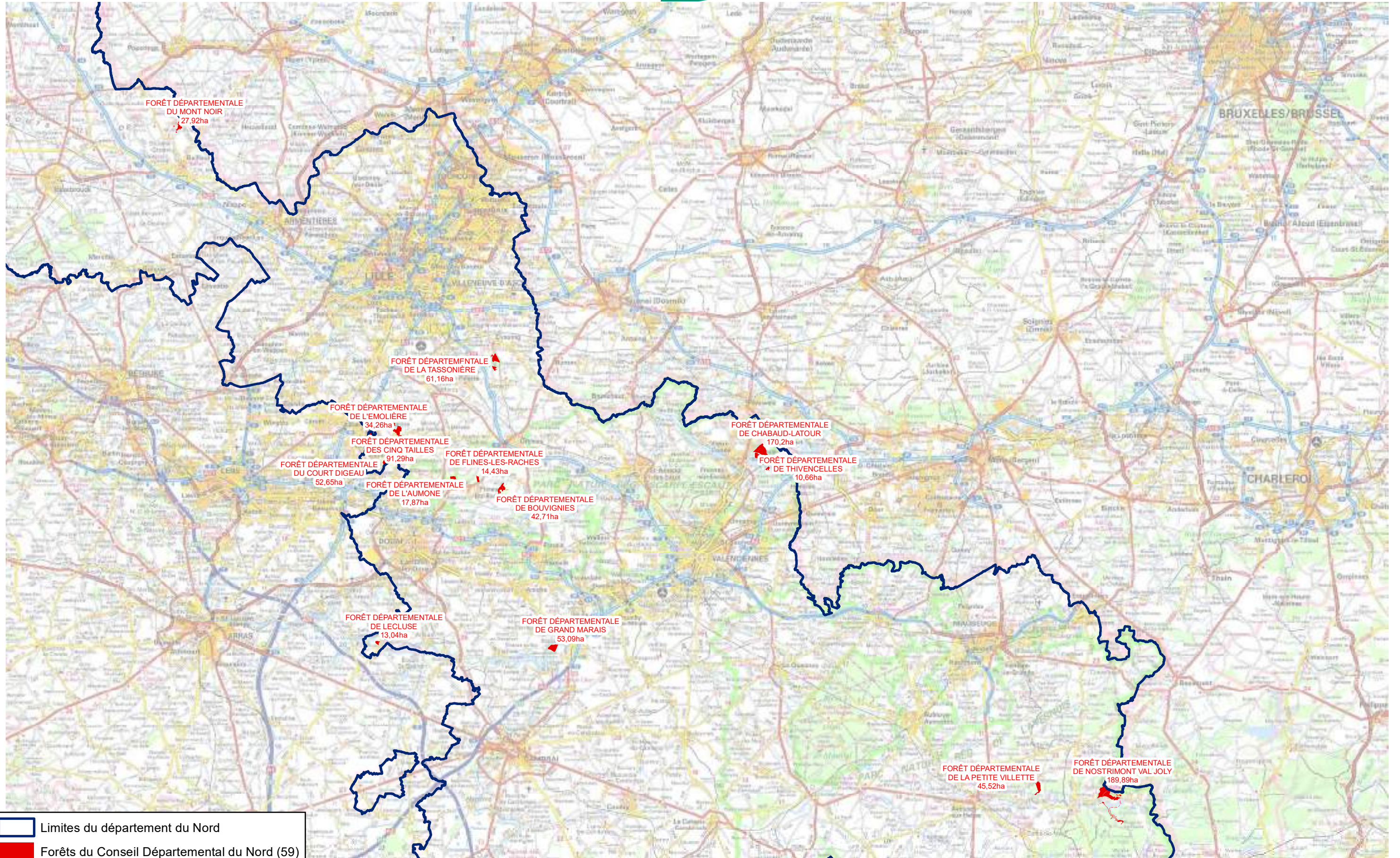
UG e : hors sylviculture de production

Cette unité de gestion correspond aux mares intra forestières.

Opérations conjointes de génie écologique :

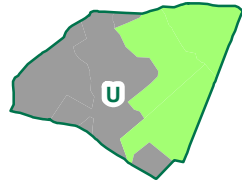
- Une partie des abords de mares pourra faire l'objet de prélèvements plus importants afin de favoriser la mise en lumière partielle des plans d'eau. Ces opérations ne doivent pas être systématiques et devront être décidées en partenariat avec les services des ENS.
- Les coupes irrégulières de l'UG a puis les premières éclaircies dans l'UG b seront l'occasion d'effectuer un léger recul de la lisière sur la drève centrale afin de favoriser son ensoleillement et de développer la lisière herbacée et arbustive qui présente actuellement un intérêt fort pour la biodiversité. Ces opérations seront réfléchies conjointement à la gestion des coupes en forêt domaniale afin de présenter une complémentarité d'action. Les Chênes de gros diamètres situés en bordure dans le peuplement domaniale de Taillis sous futaie, notamment, seront maintenus, afin de diversifier les strates et les micro-habitats de cet écosystème.

- Il existe, sur toute la lisière Est du bois, un alignement de Charmes têtards présentant à la fois un intérêt patrimonial et écologique. Cet alignement nécessite un entretien régulier en taille. Ce travail a déjà été entamé par les services ENS et mériterait d'être poursuivi et planifié, bien qu'il n'ait pas vocation à être intégré dans cet aménagement.





GRAND MARAIS



LÉCLUSE



THIVENCELLE



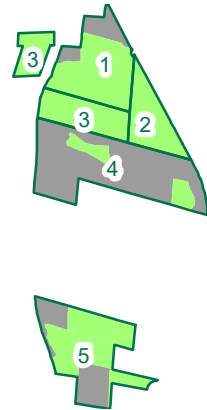
MONT NOIR



FLINES-LEZ-RÂCHES



TASSONNIÈRE



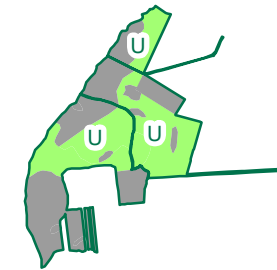
PETITE VILLETTE



EMOLIÈRE



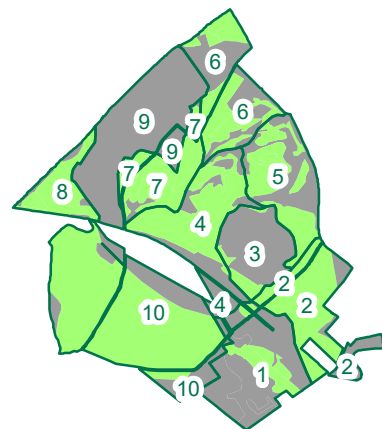
BOUVIGNIES



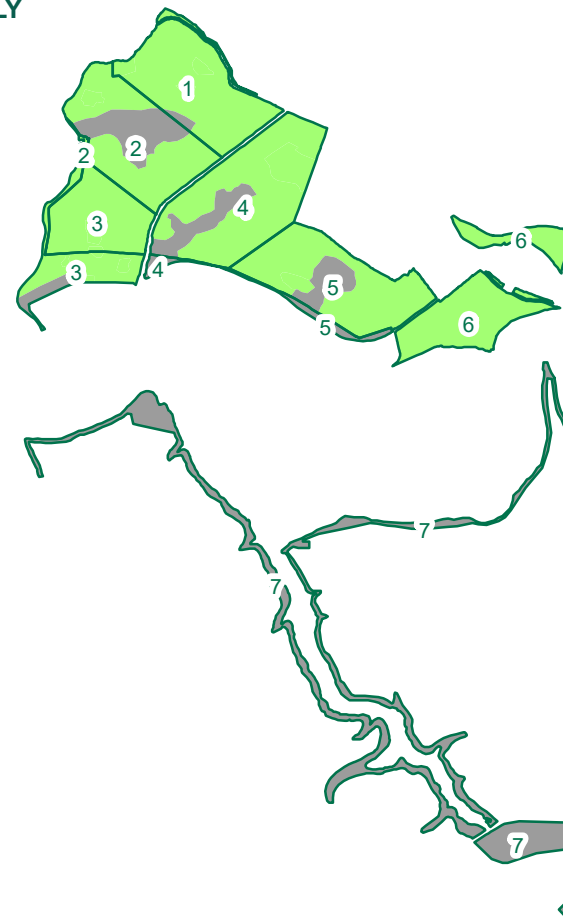
AUMÔNE



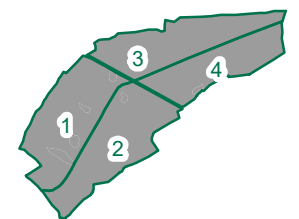
CHABAUD-LATOIR



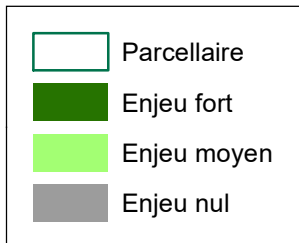
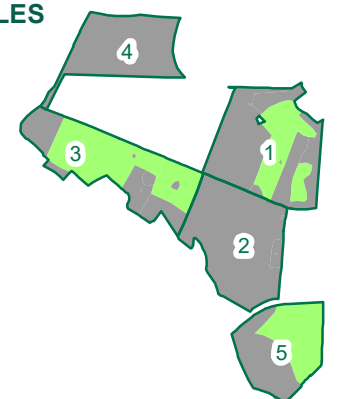
NOSTRIMONT-VAL JOLY



COURT DIGEAU

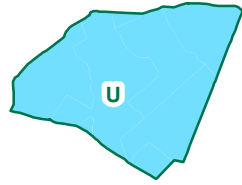


CINQ TAILLES





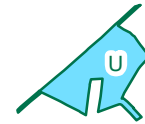
GRAND MARAIS



LÉCLUSE



THIVENCELLE



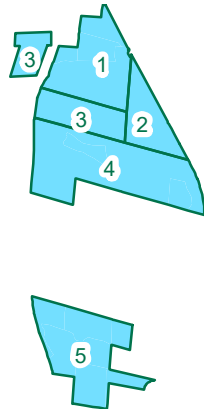
MONT NOIR



FLINES-LEZ-RÂCHES



TASSONNIÈRE



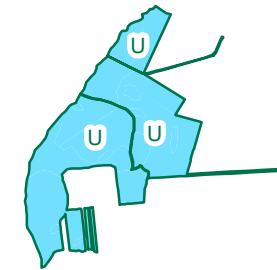
PETITE VILLETTE



EMOLIÈRE



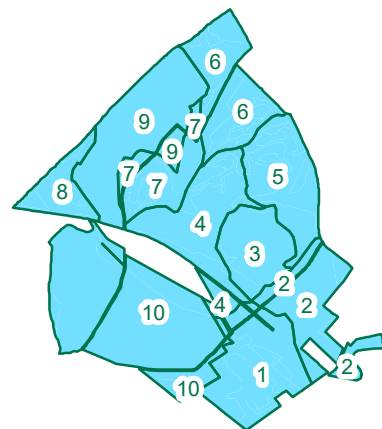
BOUVIGNIES



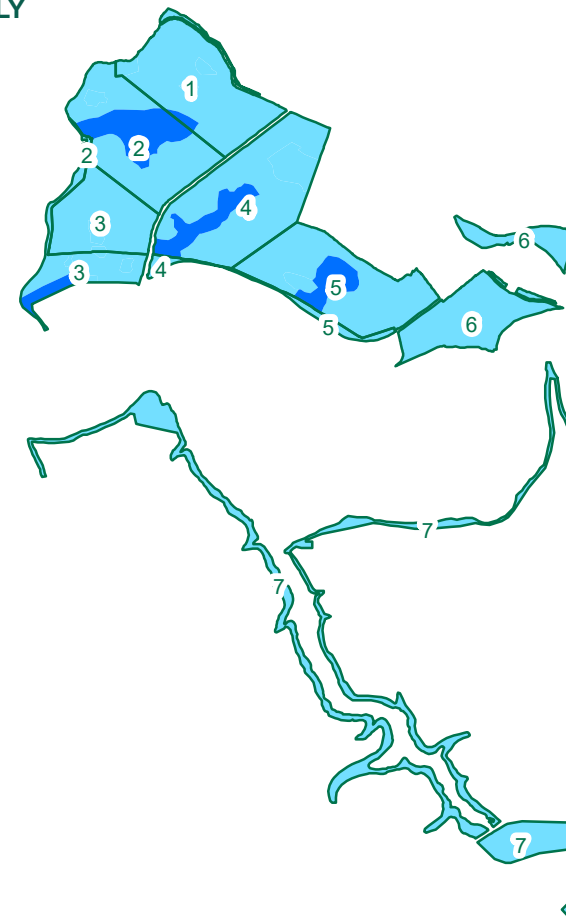
AUMÔNE



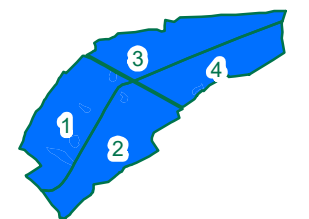
CHABAUD-LATOUR



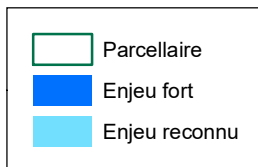
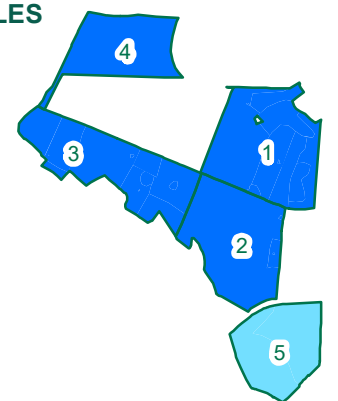
NOSTRIMONT-VAL JOLY

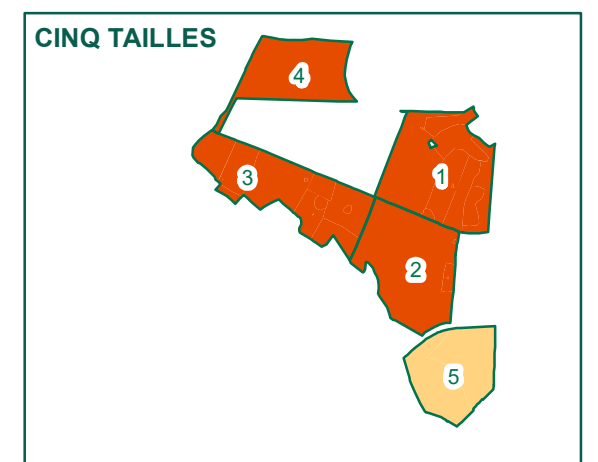
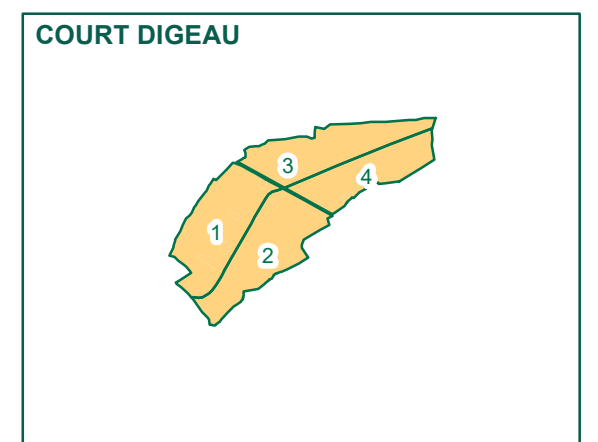
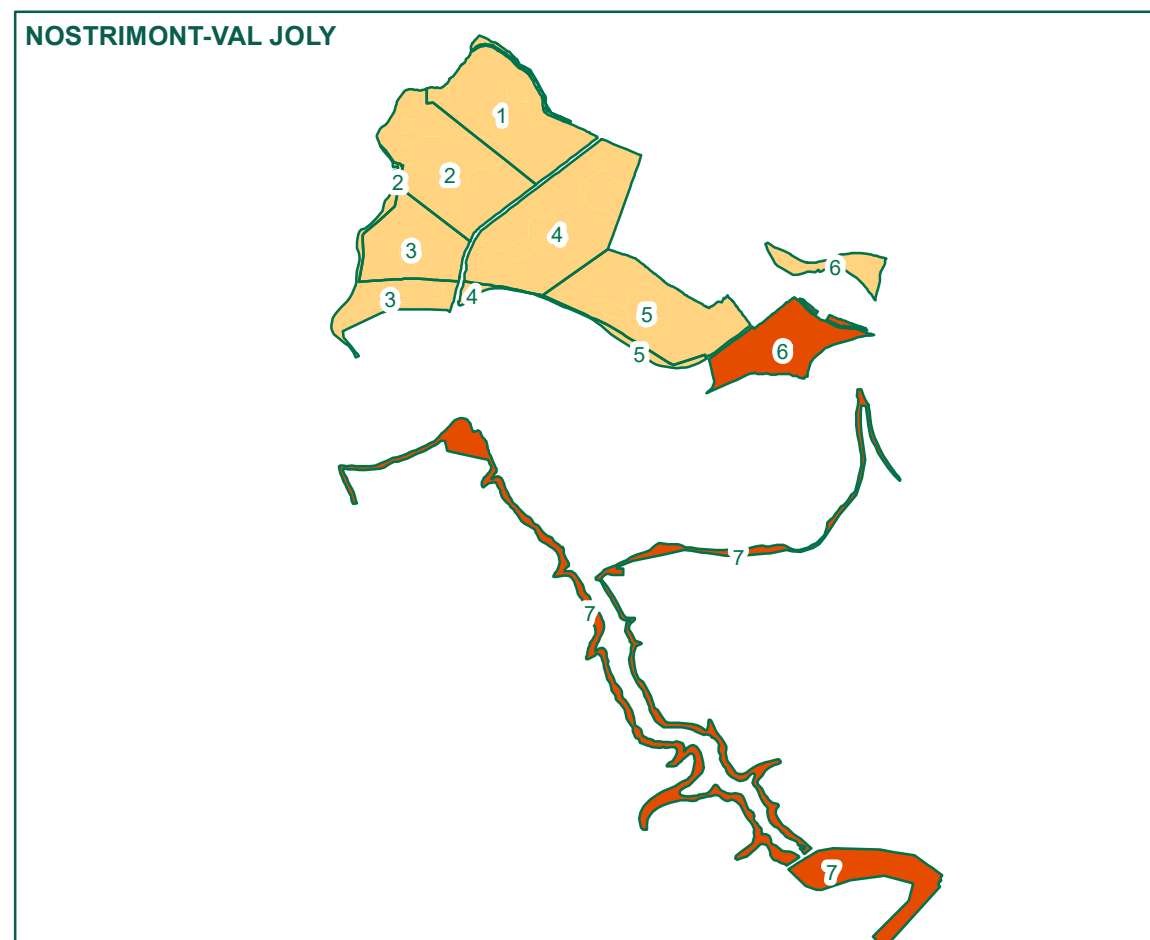
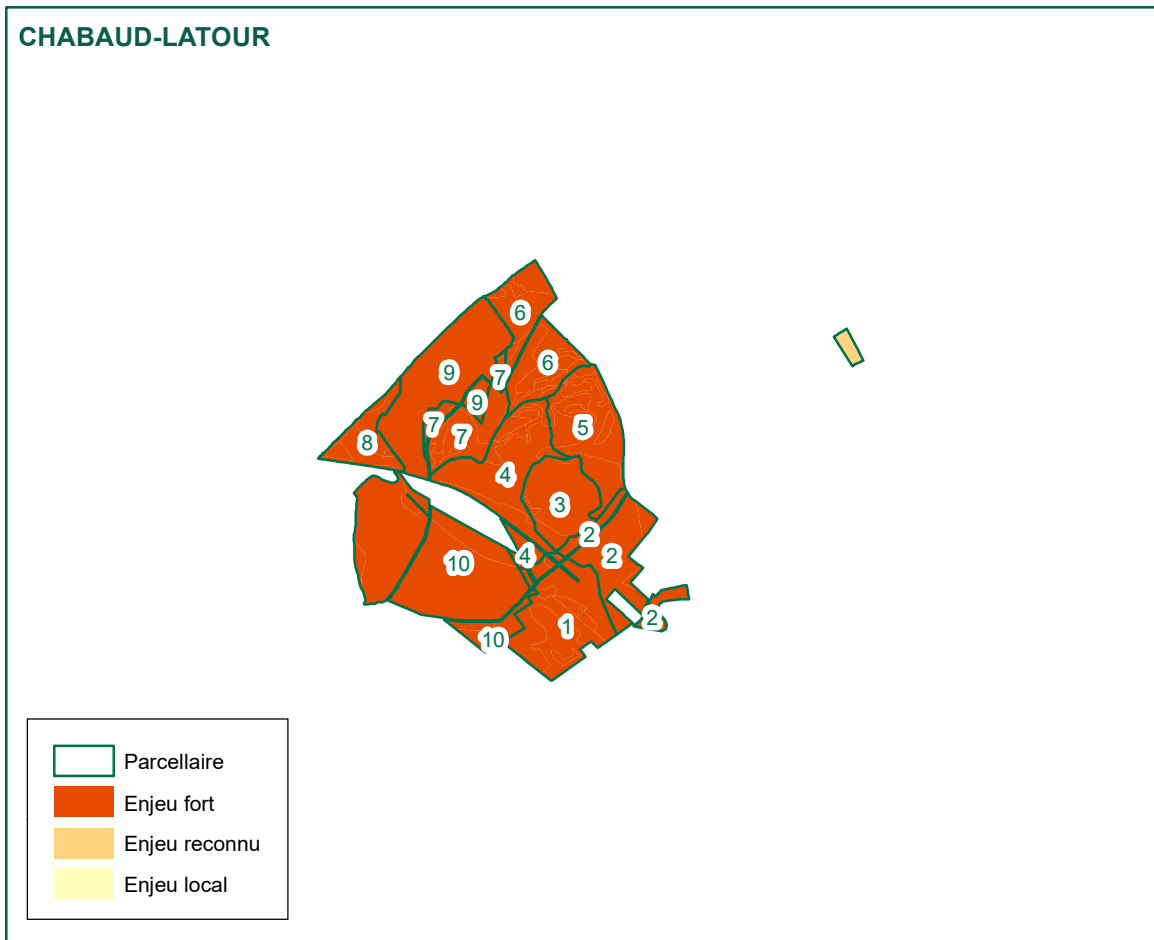
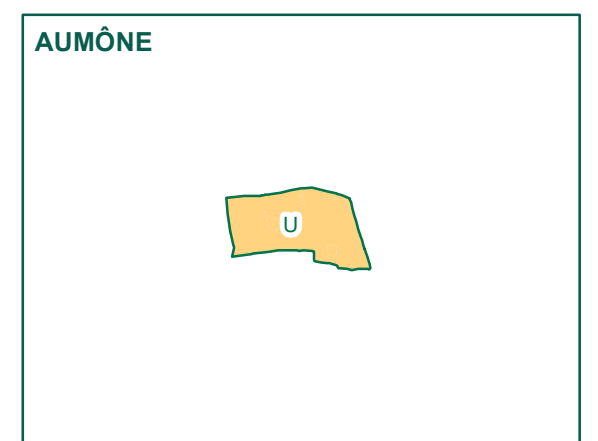
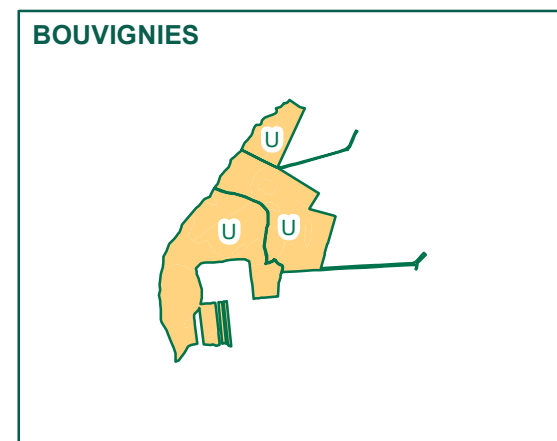
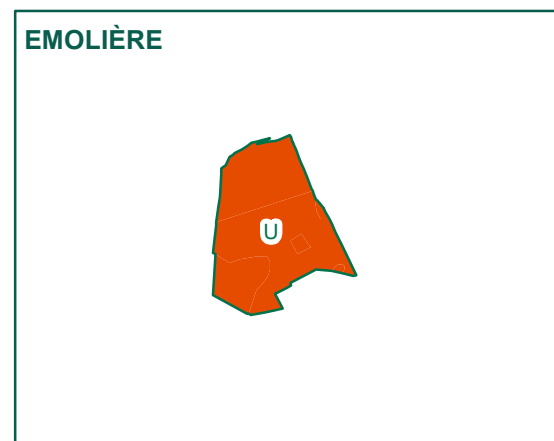
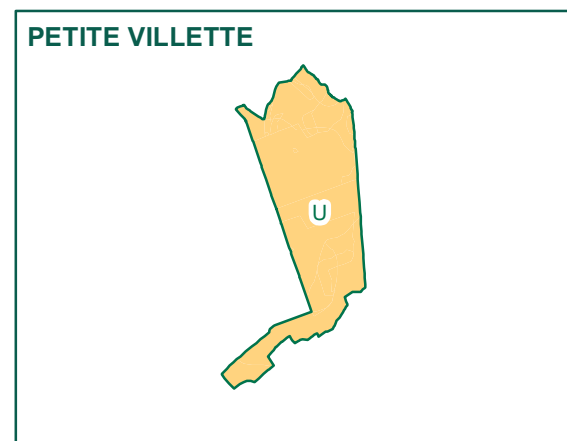
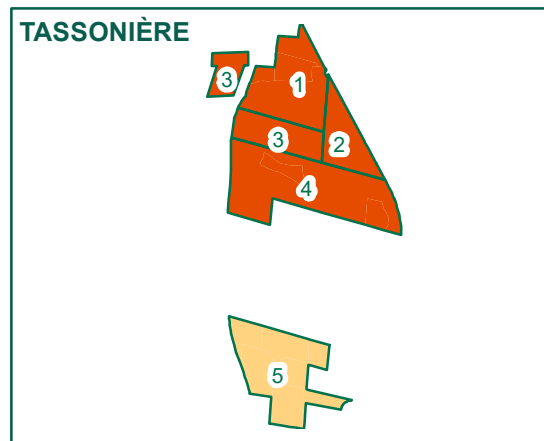
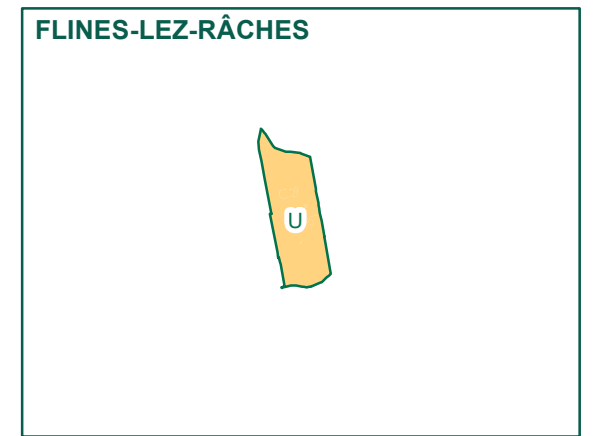
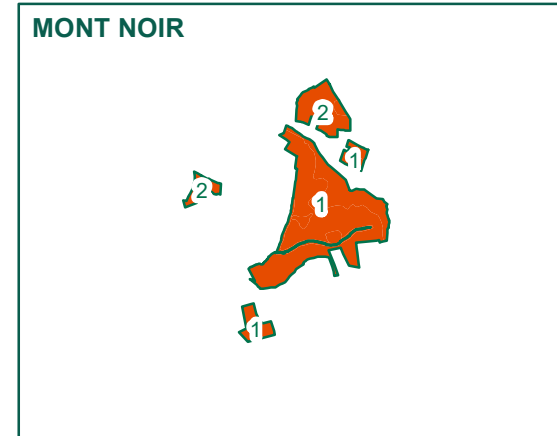
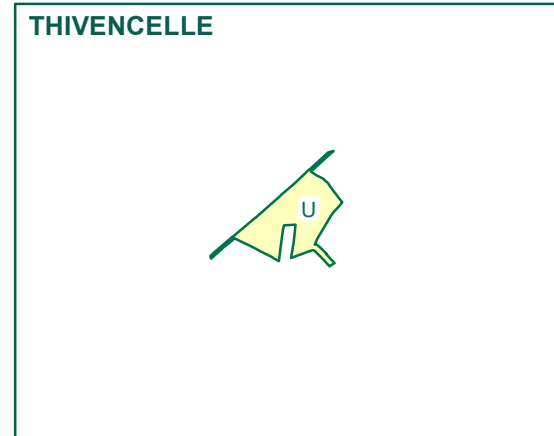
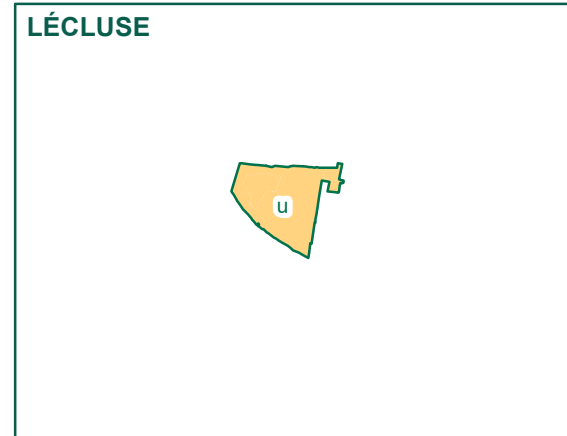
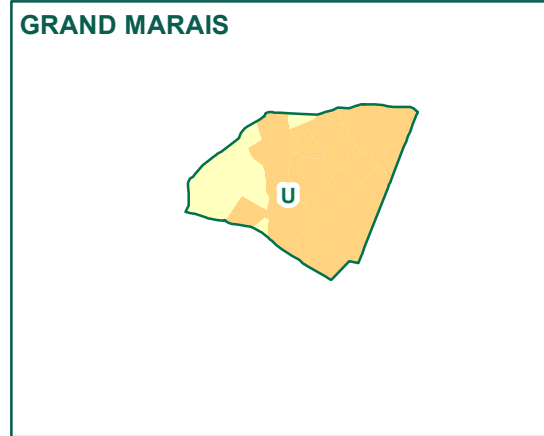


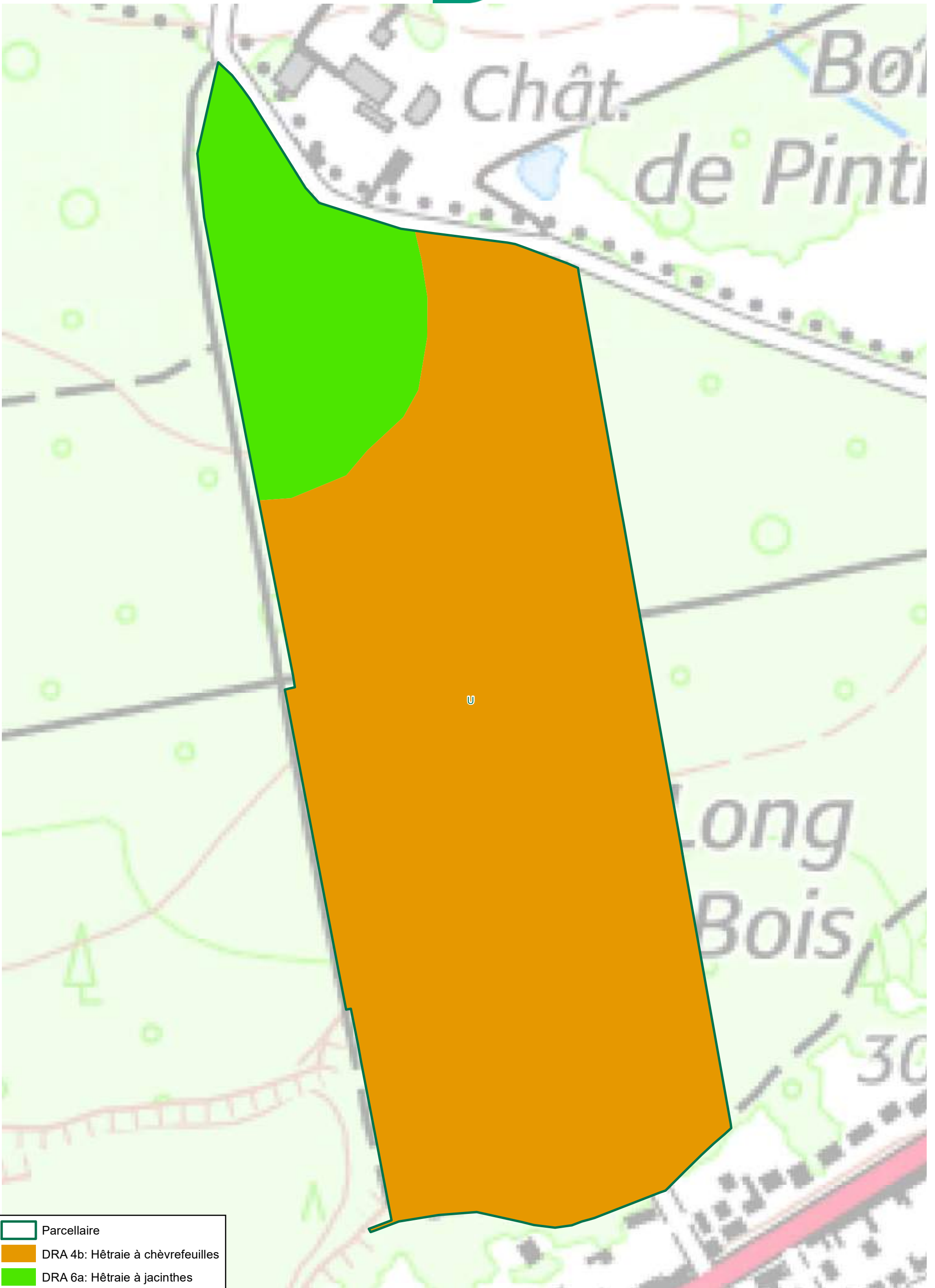
COURT DIGEAU

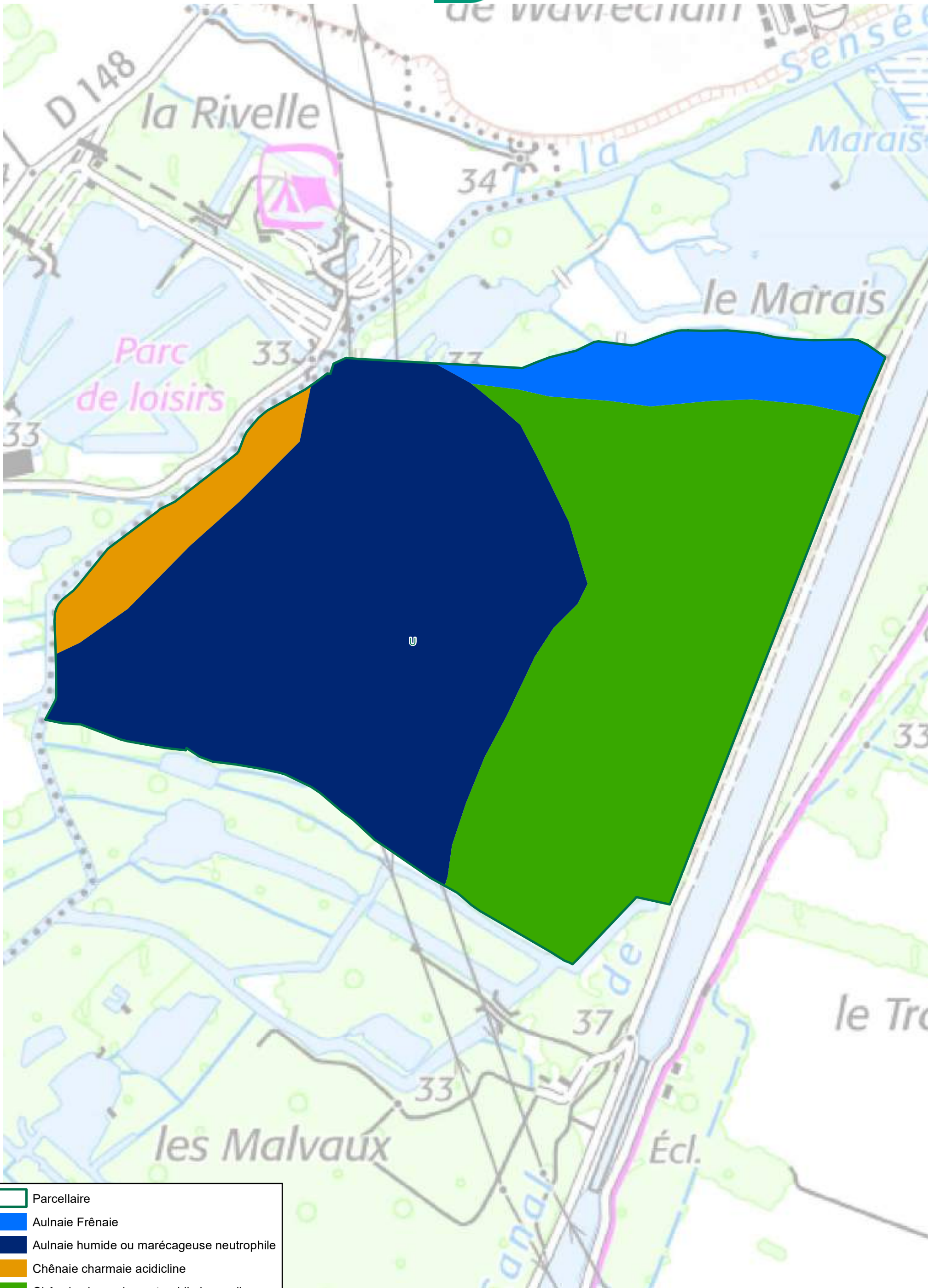


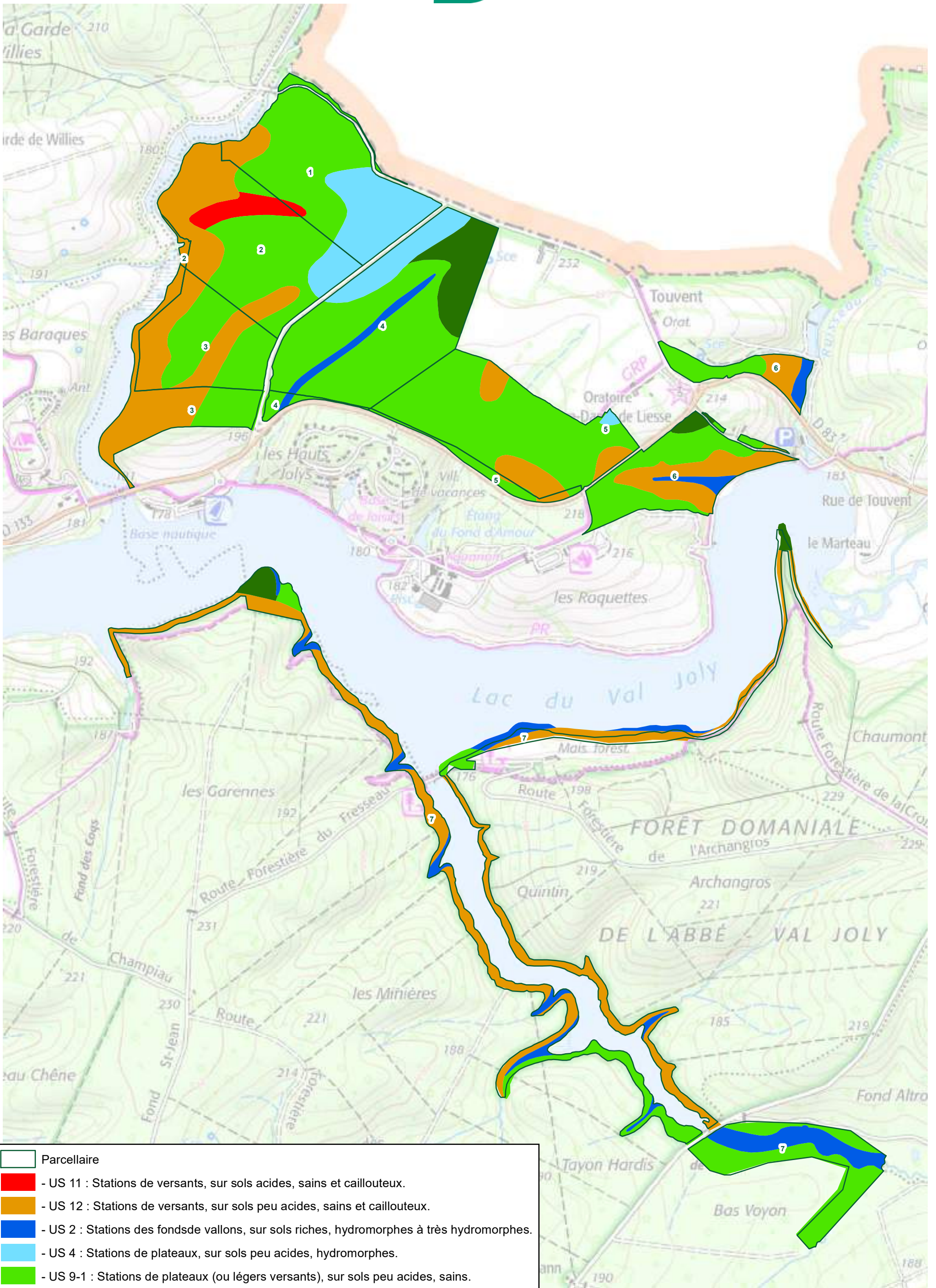
CINQ TAILLES



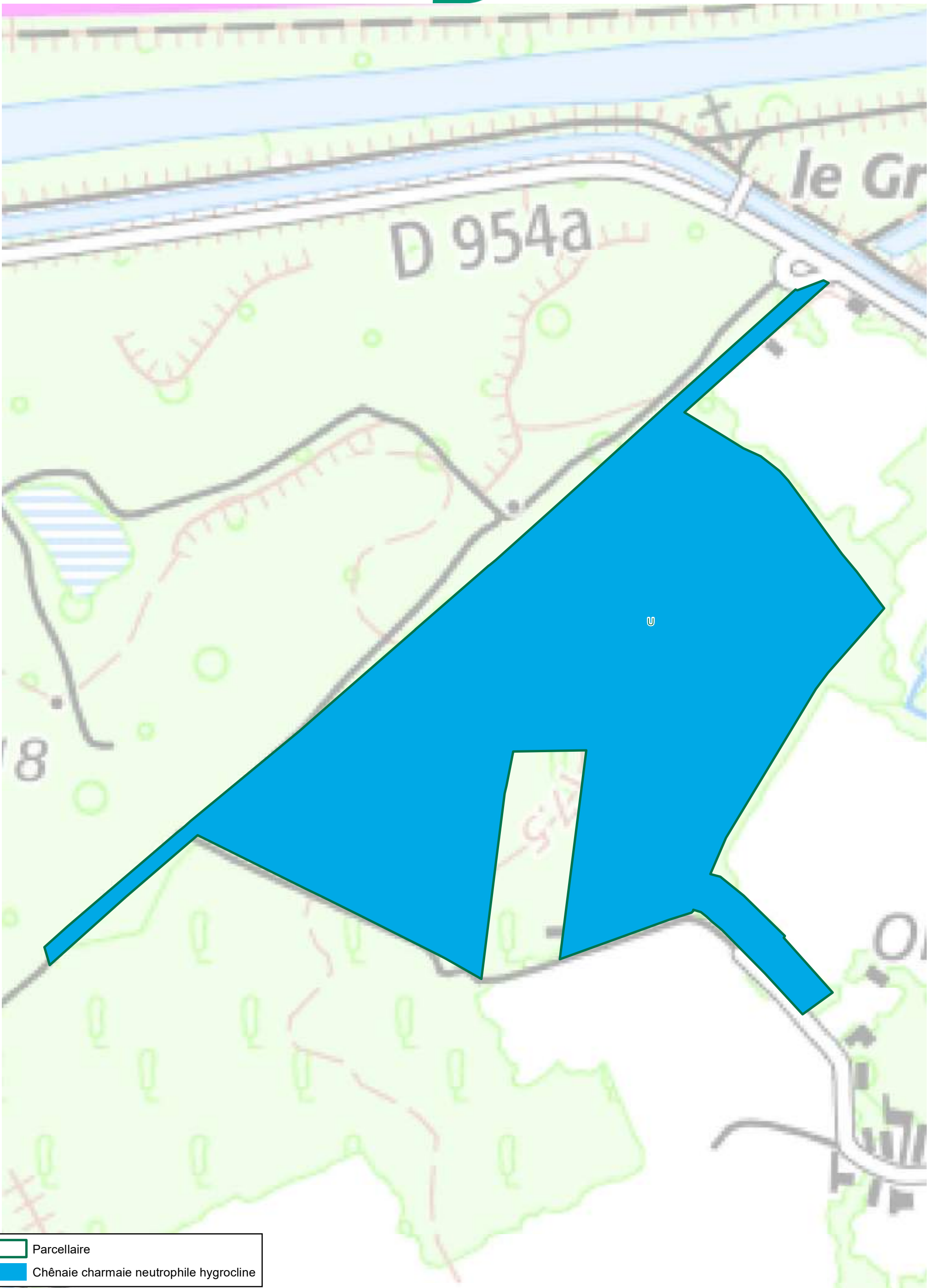


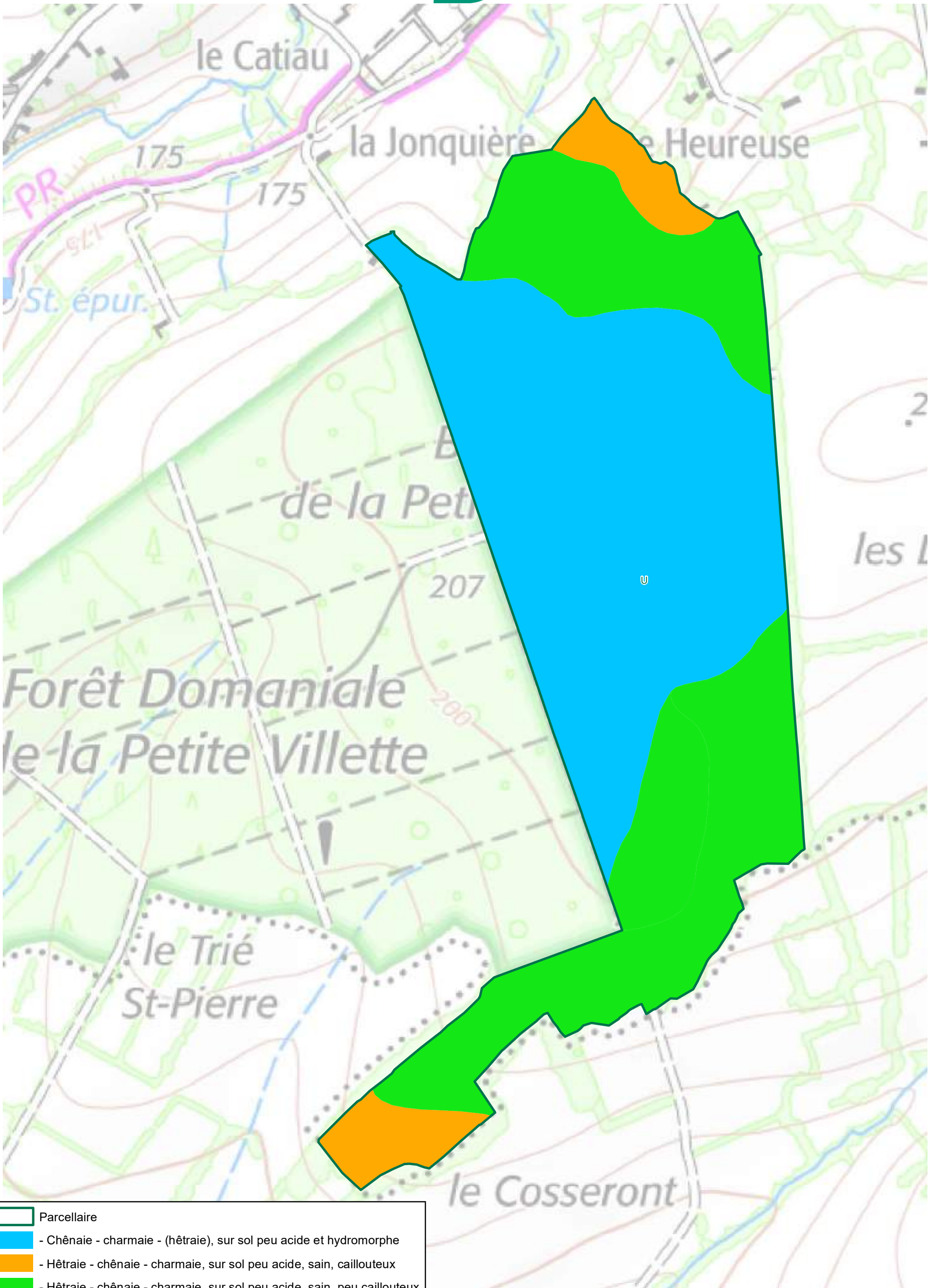


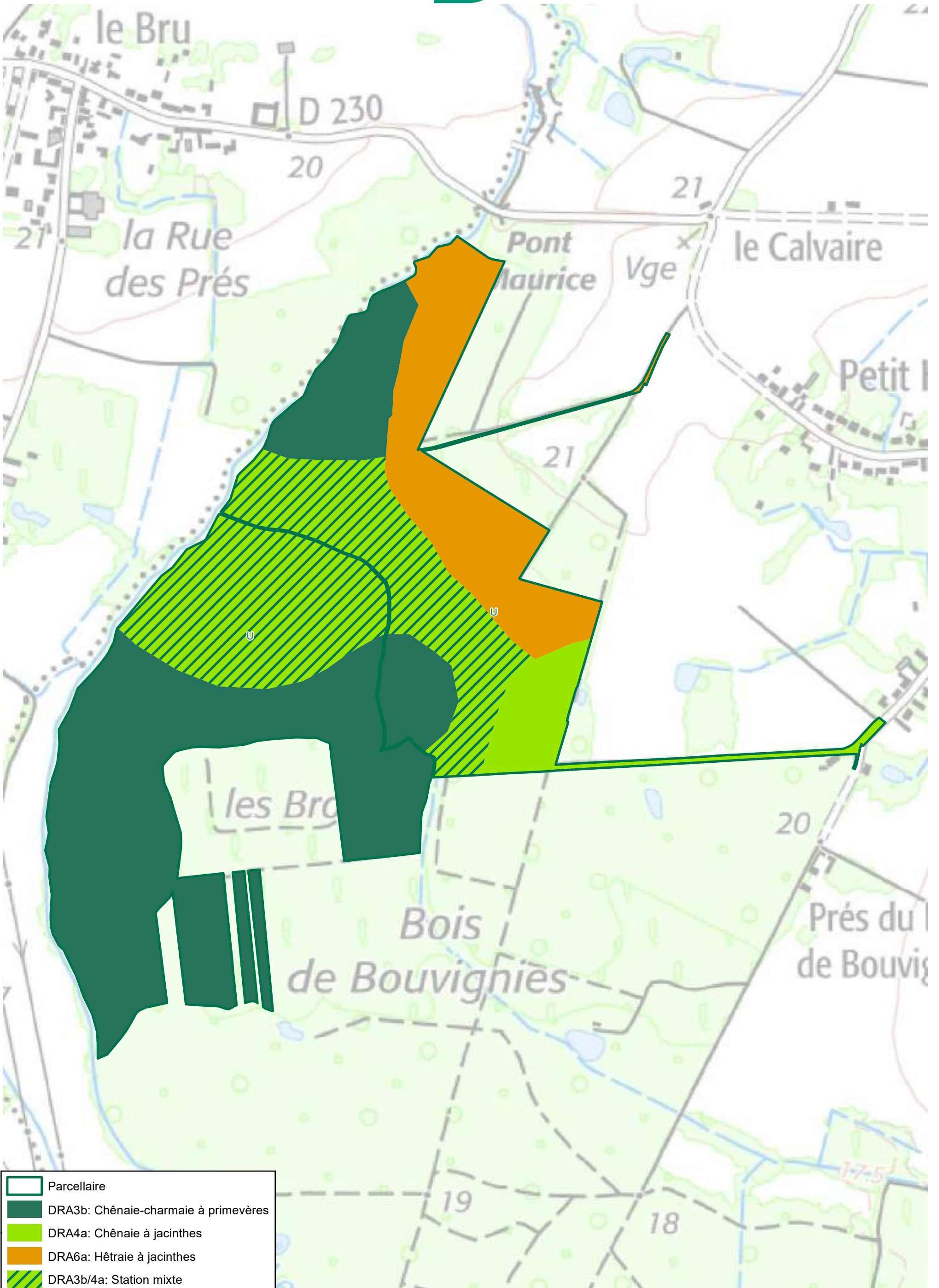


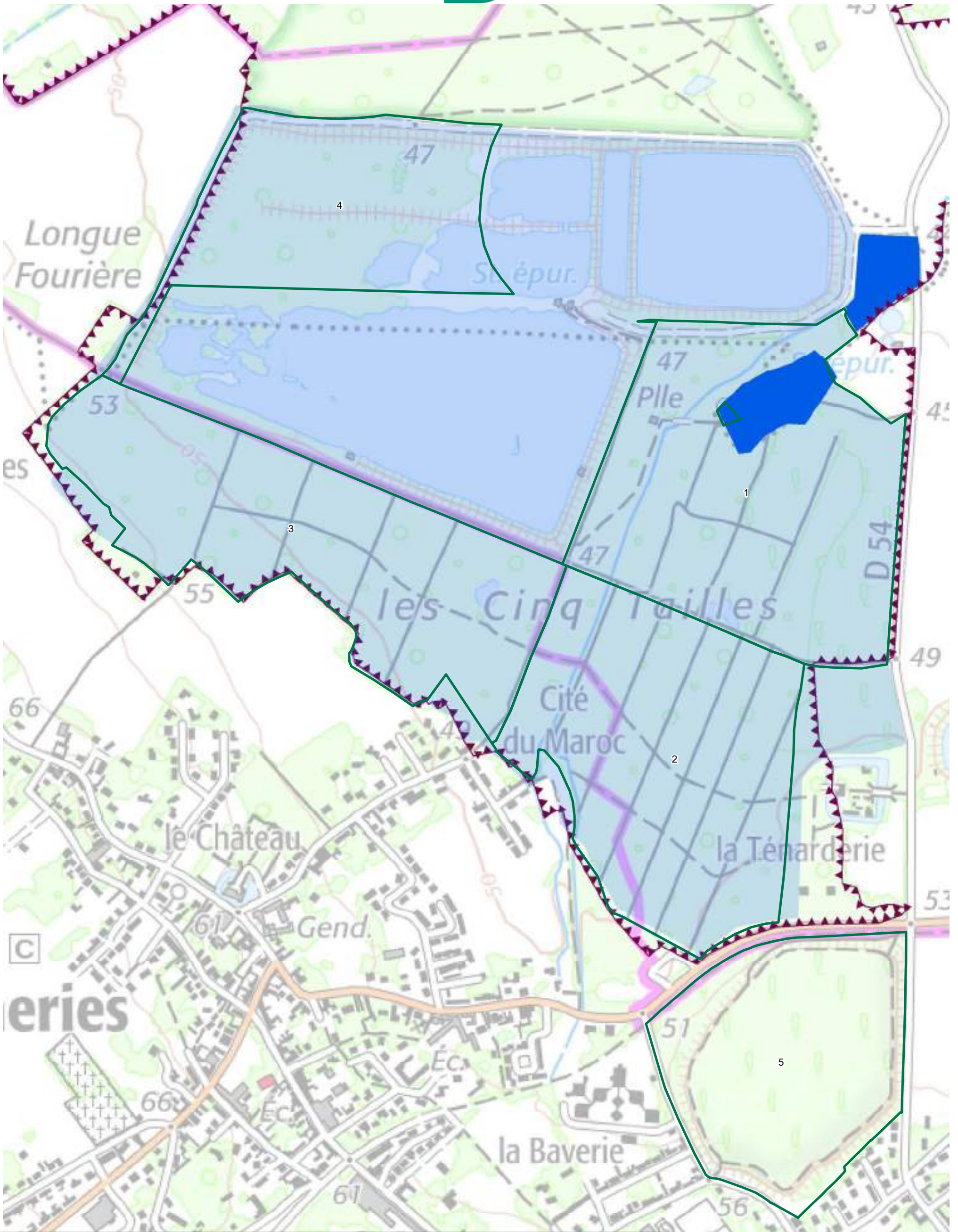


	Parcellaire
	- US 11 : Stations de versants, sur sols acides, sains et caillouteux.
	- US 12 : Stations de versants, sur sols peu acides, sains et caillouteux.
	- US 2 : Stations des fonds de vallons, sur sols riches, hydromorphes à très hydromorphes.
	- US 4 : Stations de plateaux, sur sols peu acides, hydromorphes.
	- US 9-1 : Stations de plateaux (ou légers versants), sur sols peu acides, sains.
	- US 9-2 : Stations de plateaux, sur sols moyennement riches, sains.

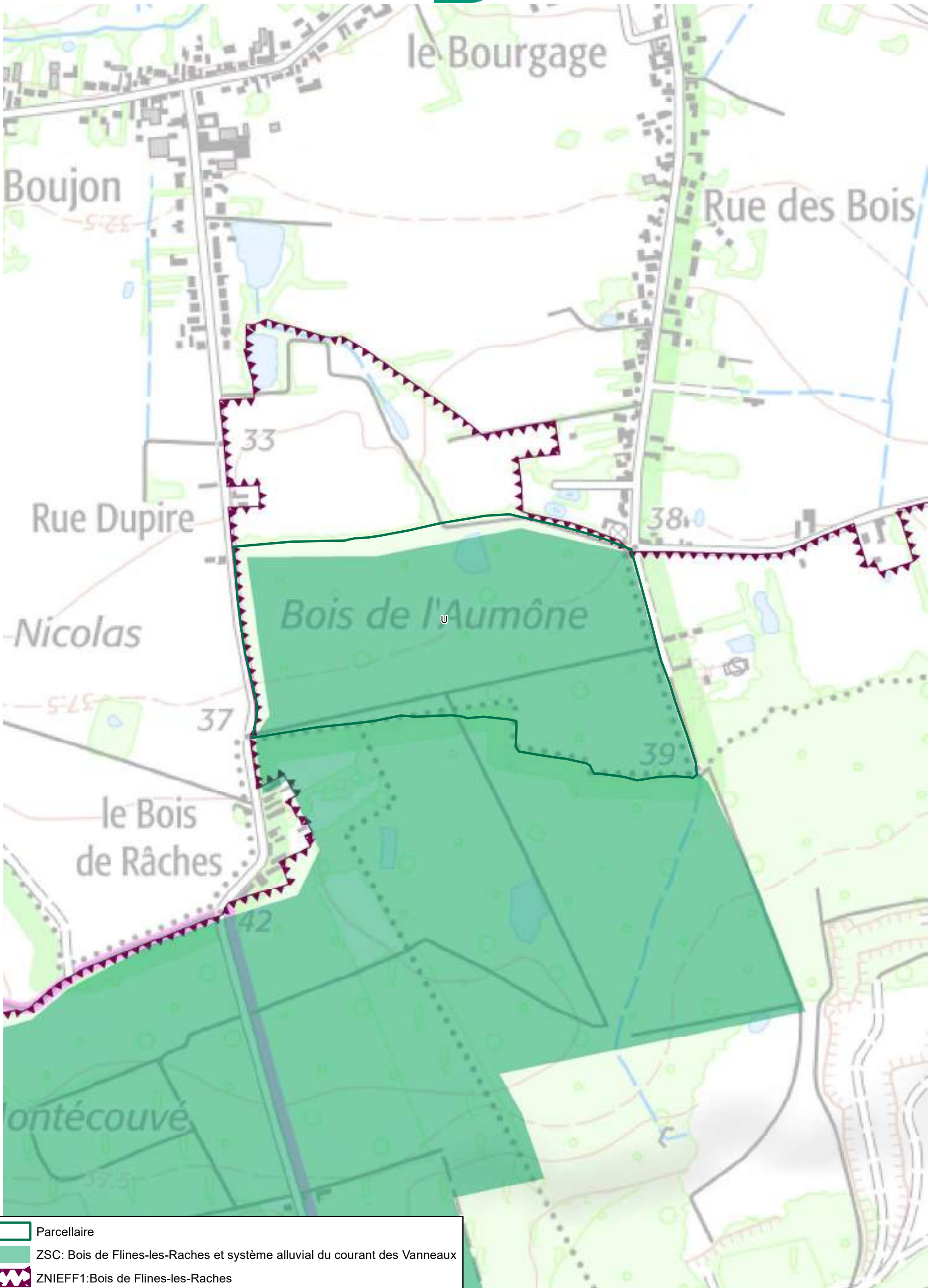


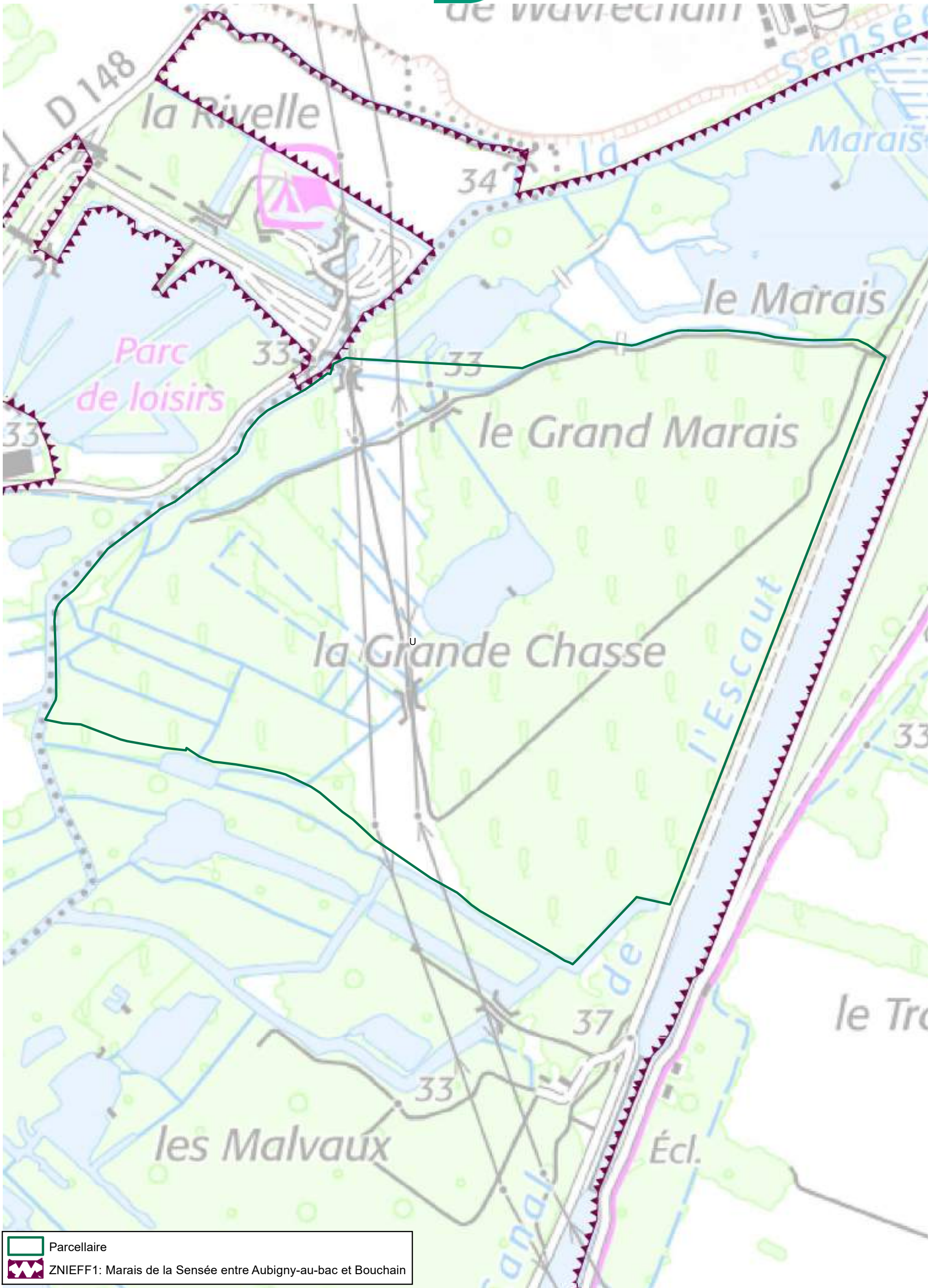


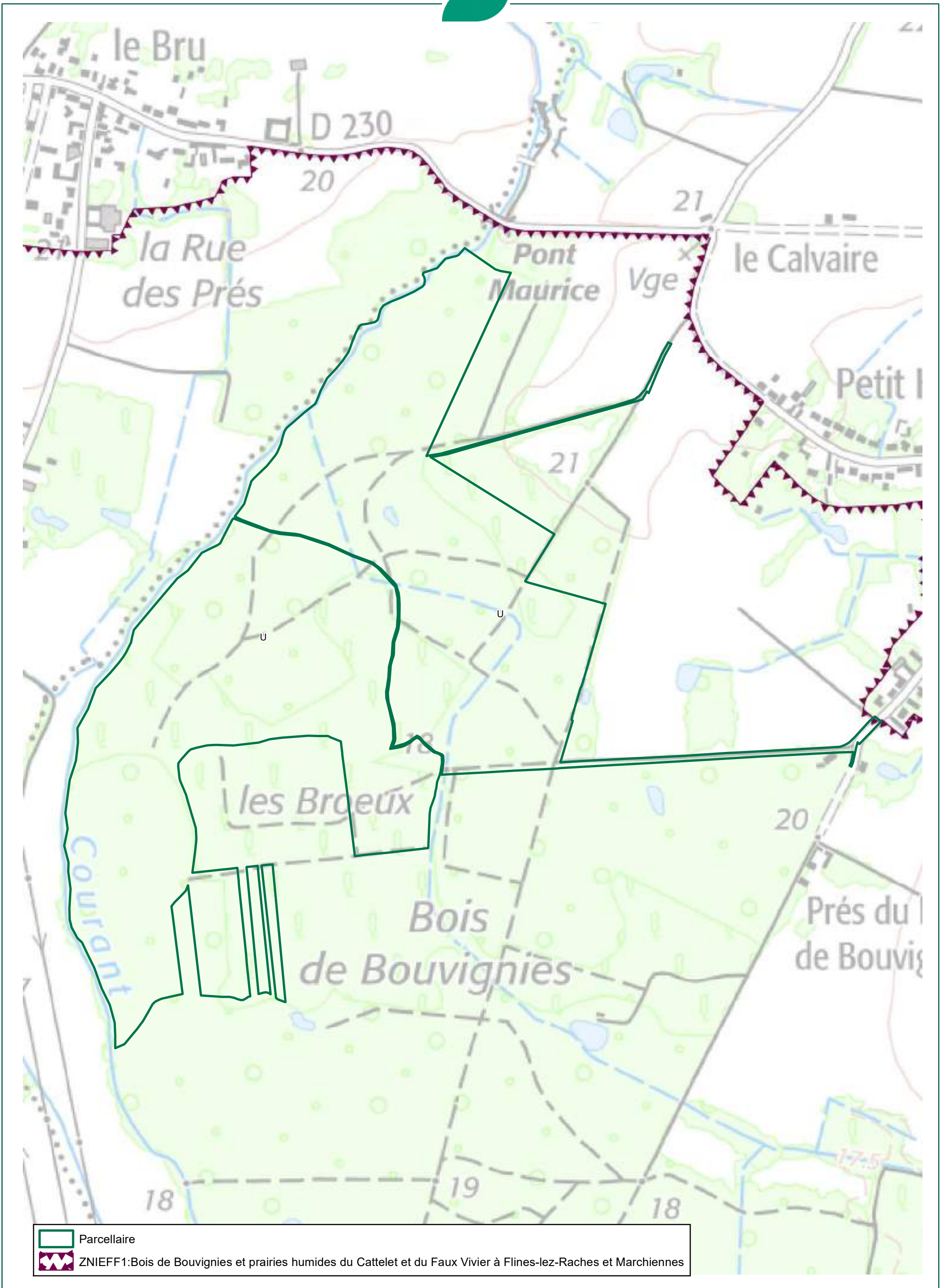


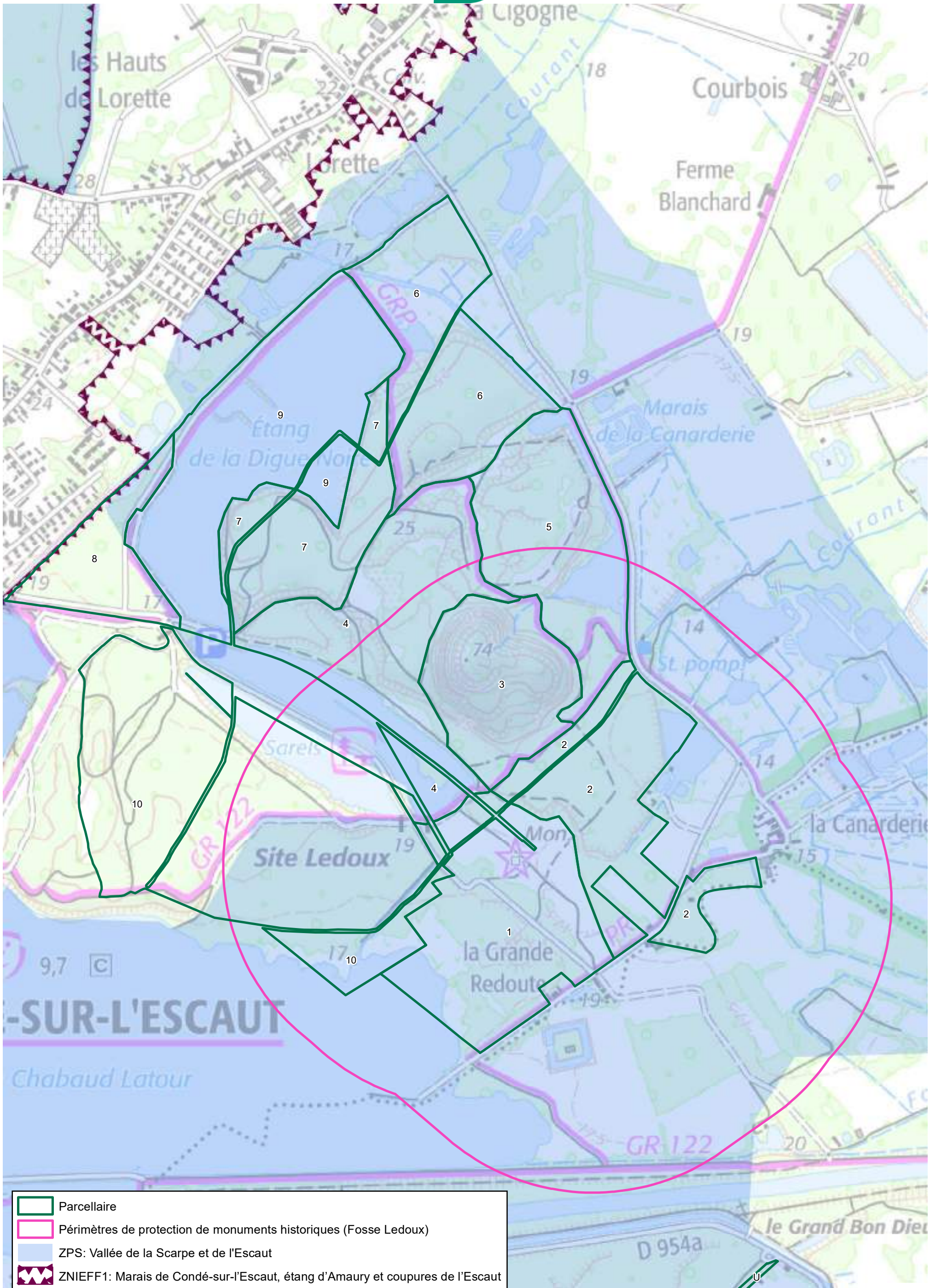


- Parcellaire
- ZPS: les Cinq Tailles
- ZNIEFF1: La forêt domaniale de Phalempin, le Bois de l'Offlarde, Bois Monsieur, les Cinq Tailles et leurs lisières
- Périmètre de protection de captage

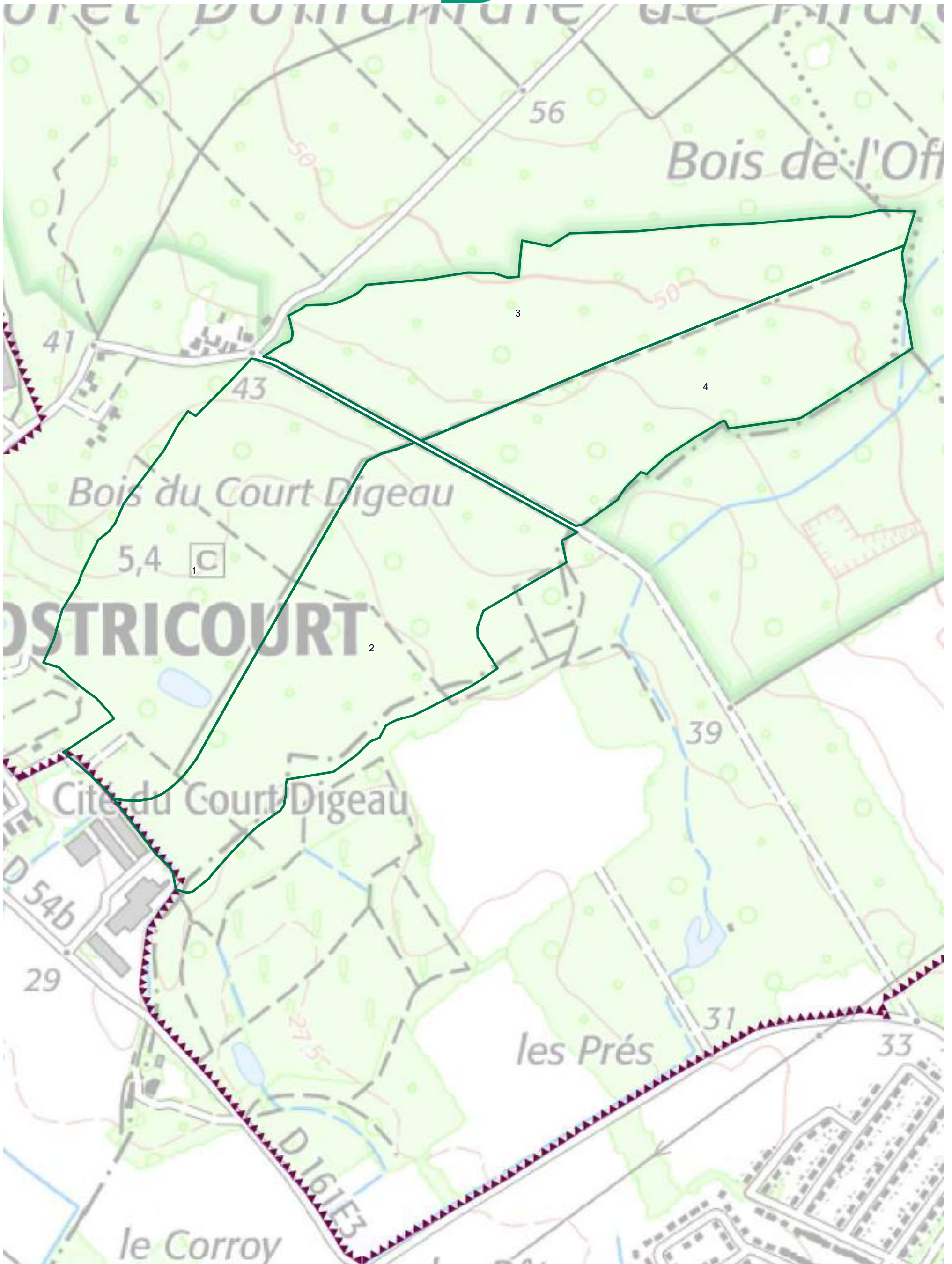




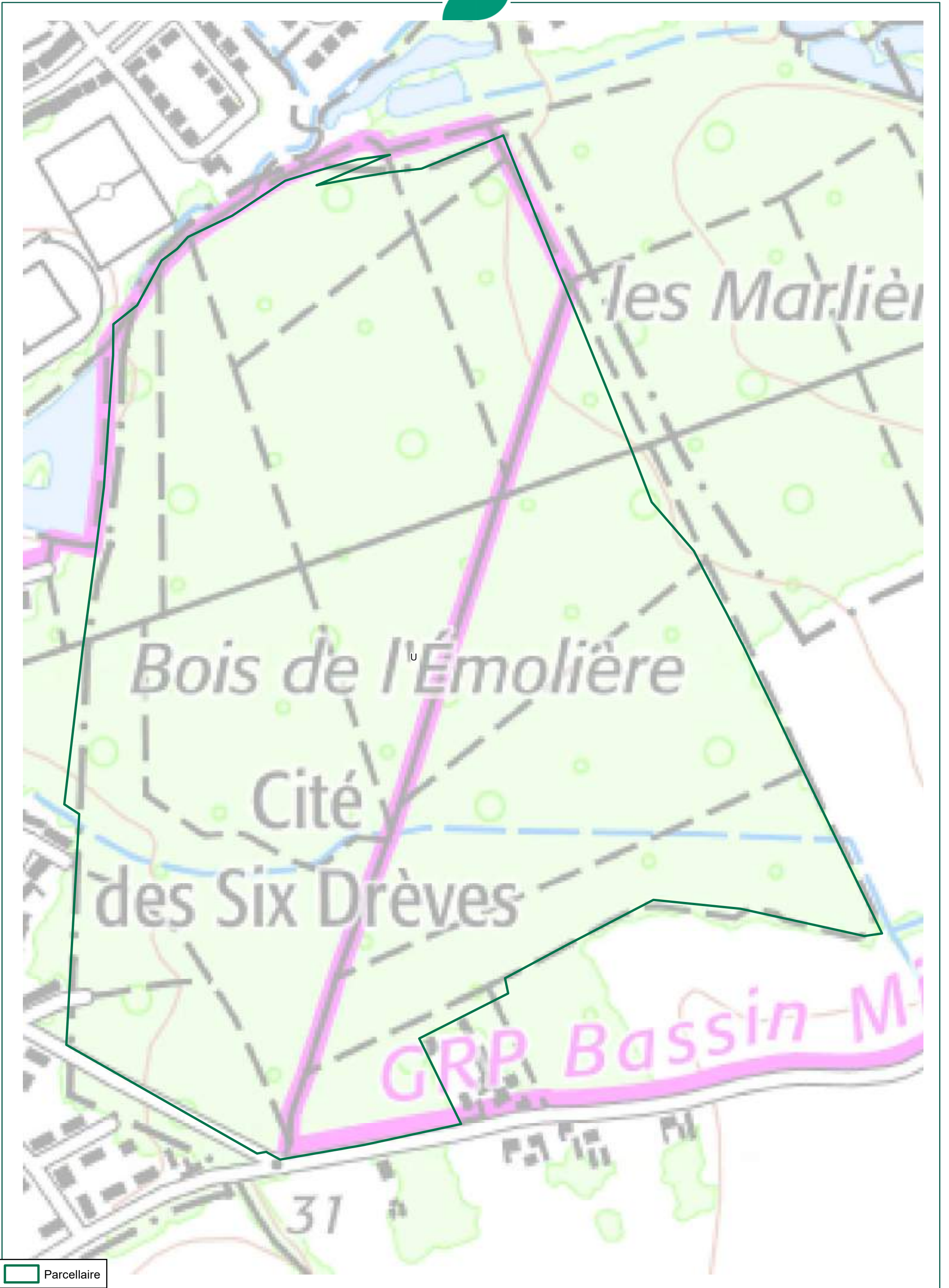




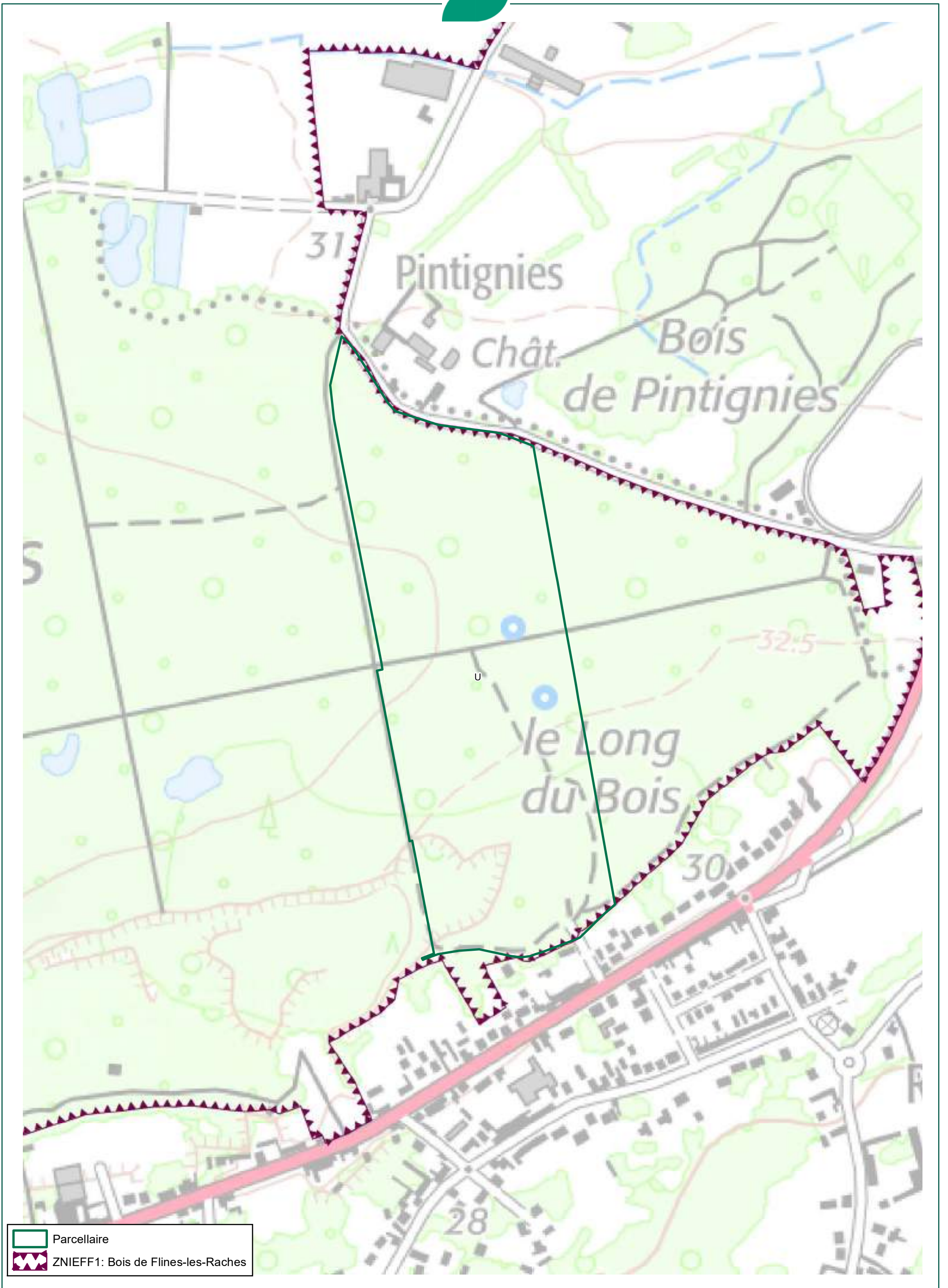
- Parcellaire
- Périmètres de protection de monuments historiques (Fosse Ledoux)
- ZPS: Vallée de la Scarpe et de l'Escaut
- ZNIEFF1: Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut

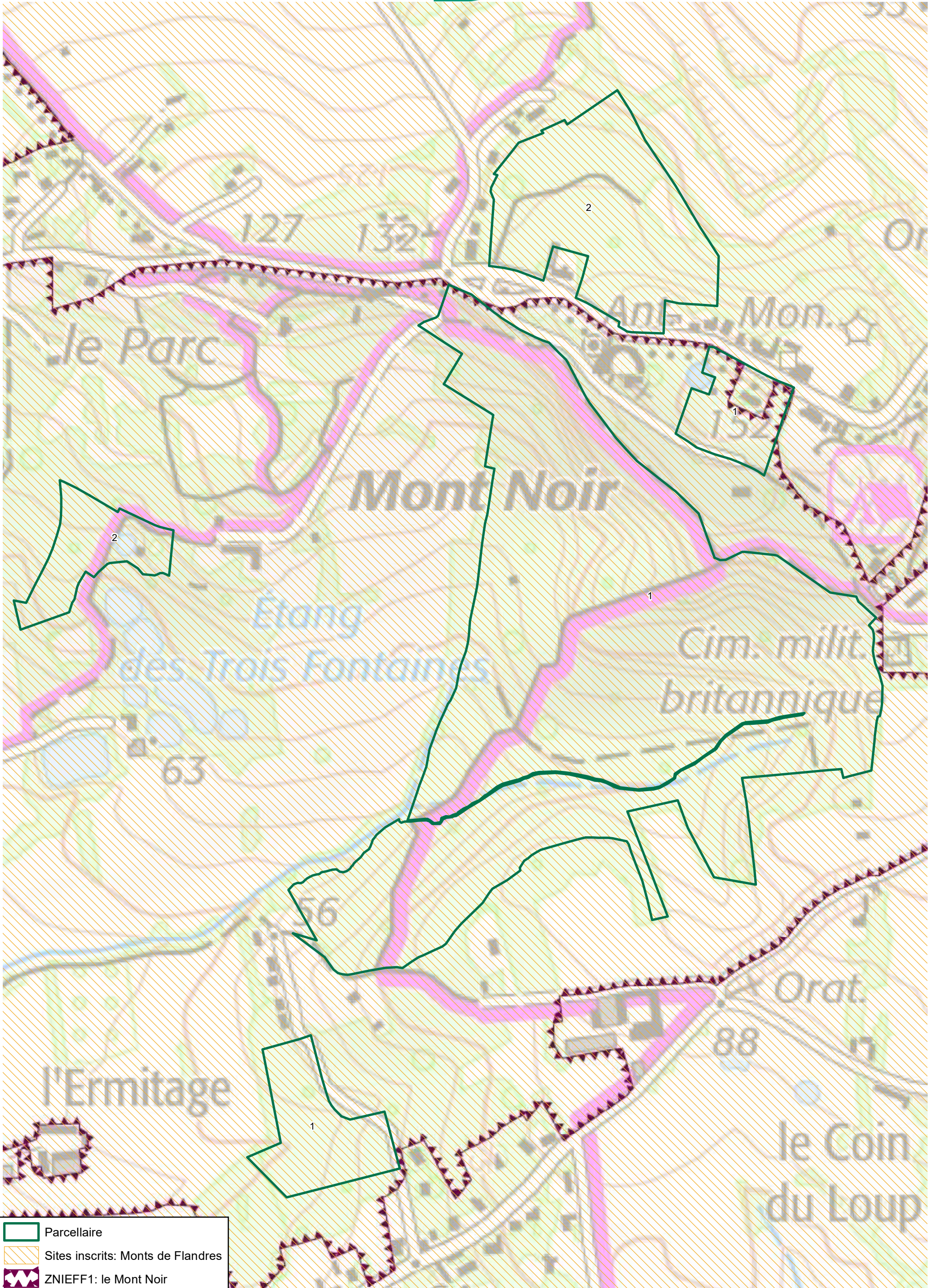


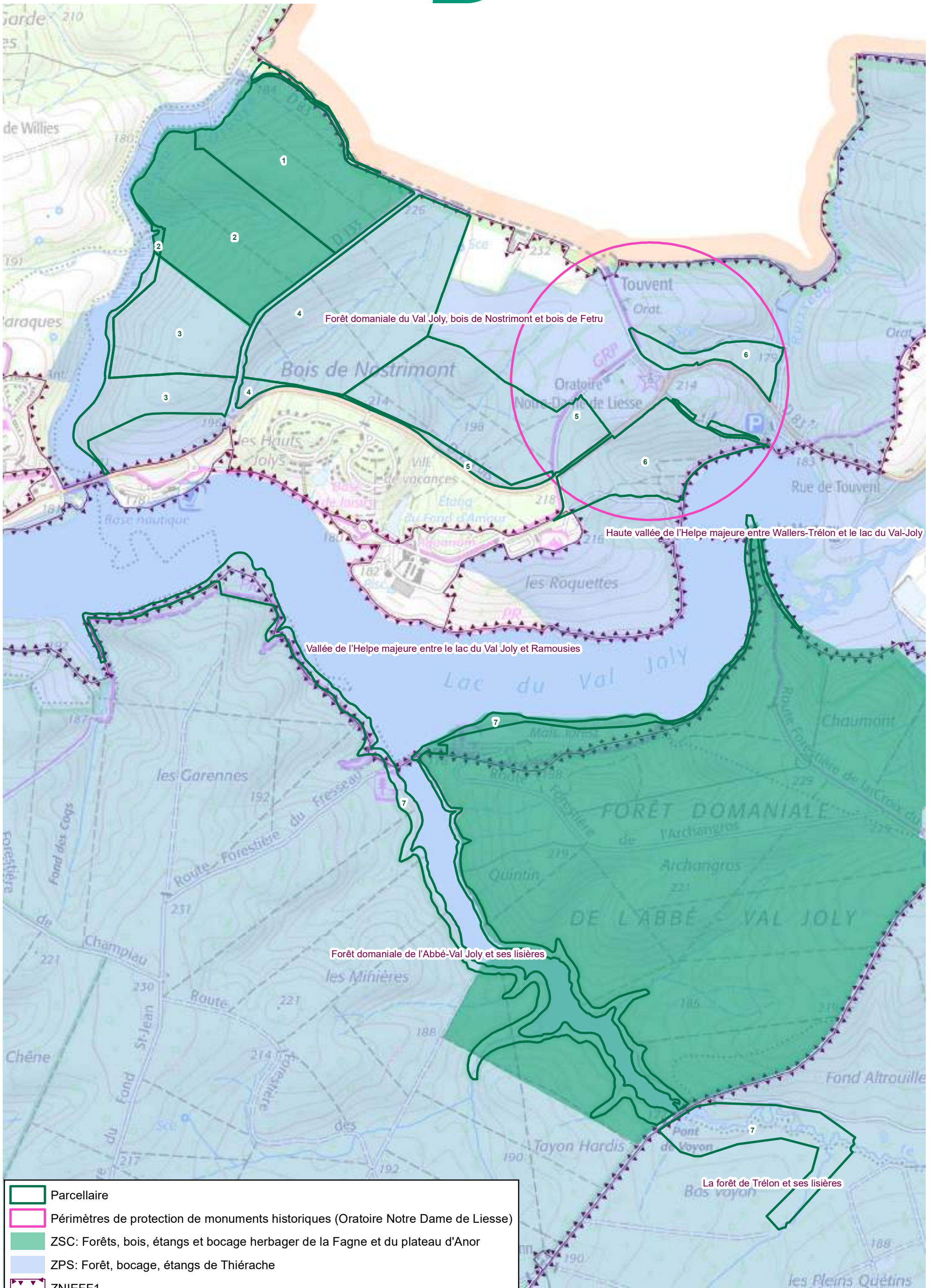
- Parcelle
- ZNIEFF1: La forêt domaniale de Phalempin, le Bois de l'Offlarde, Bois Monsieur, les Cinq Tailles et leurs lisières

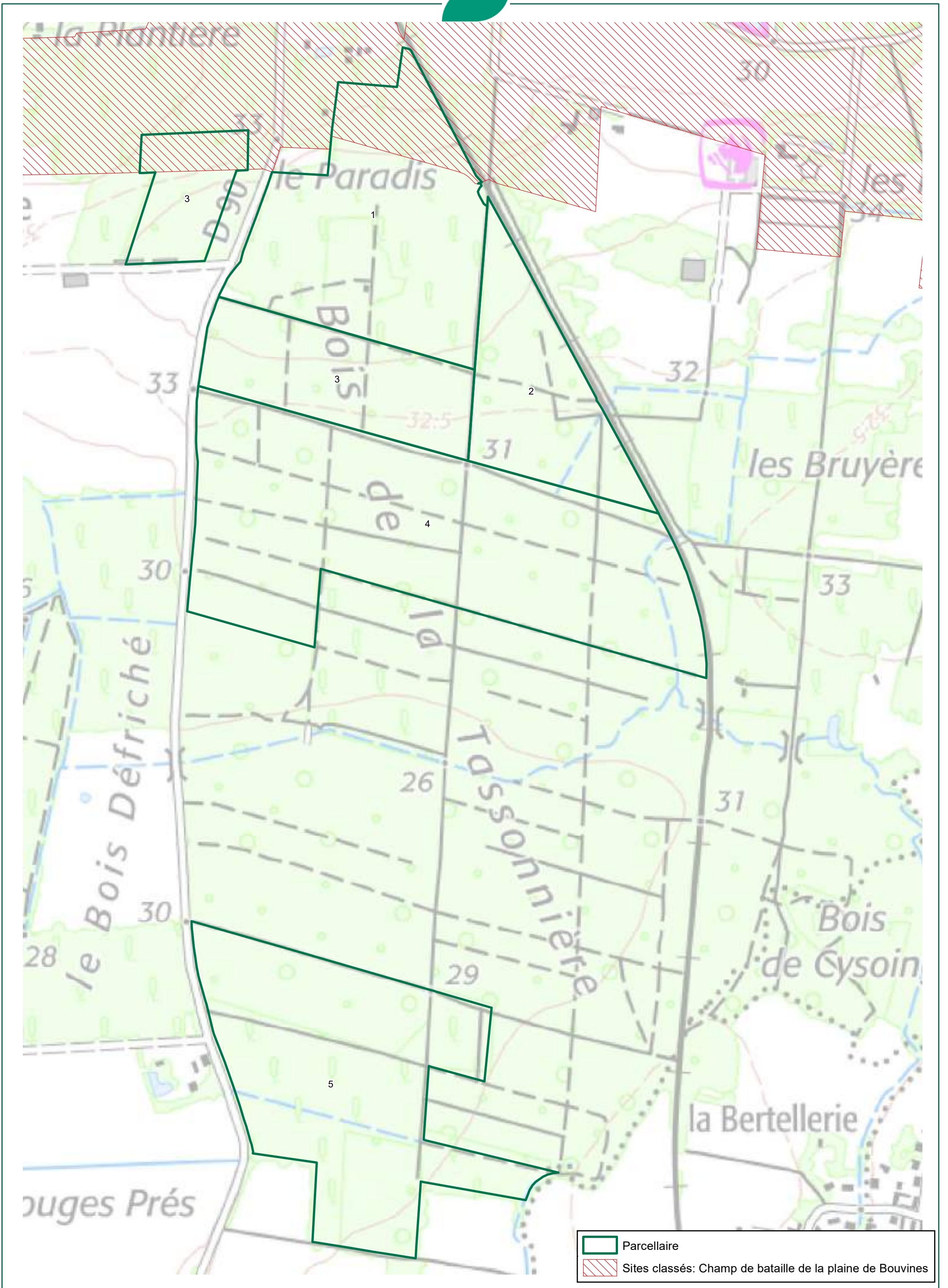


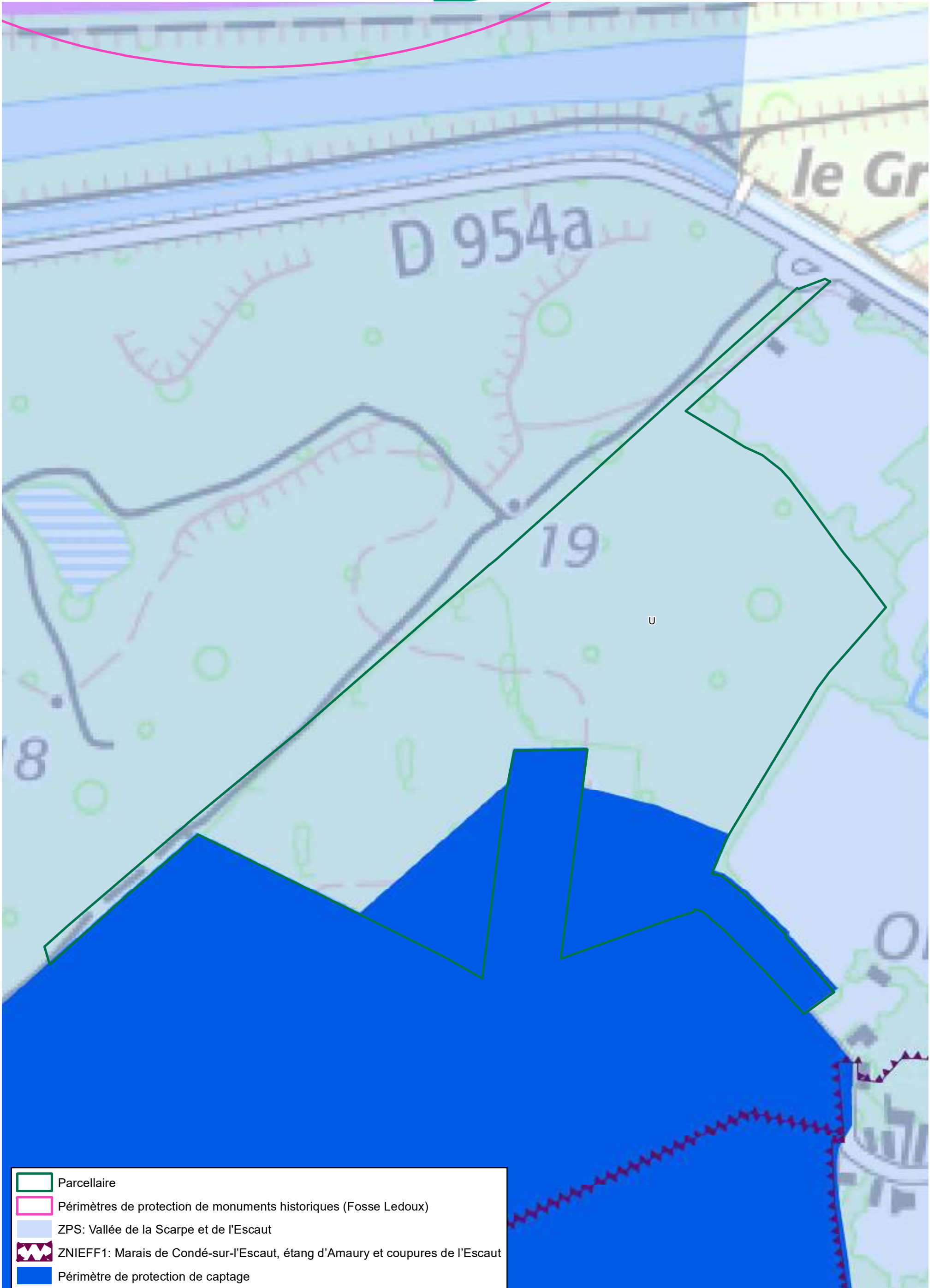
Parcelle



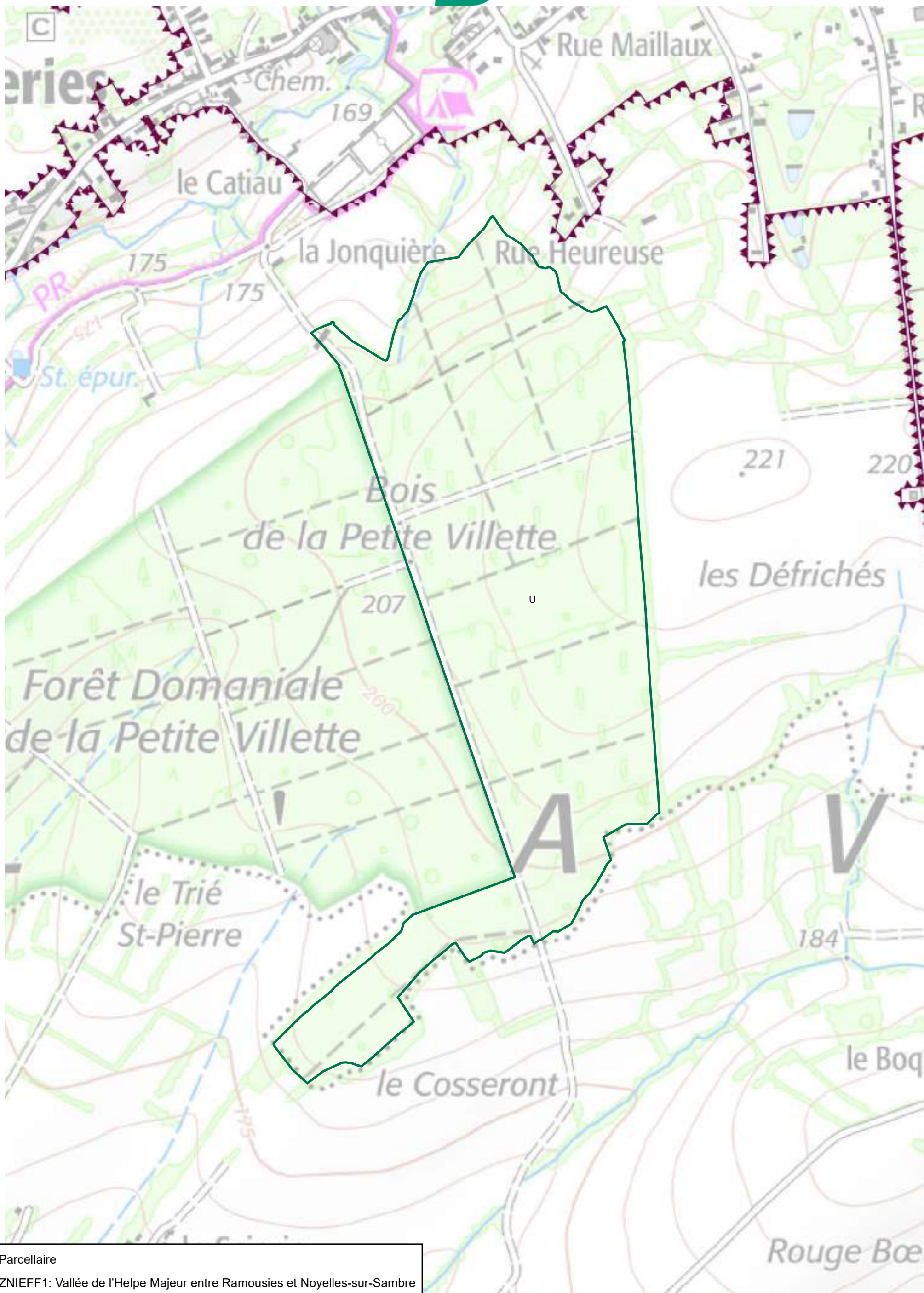




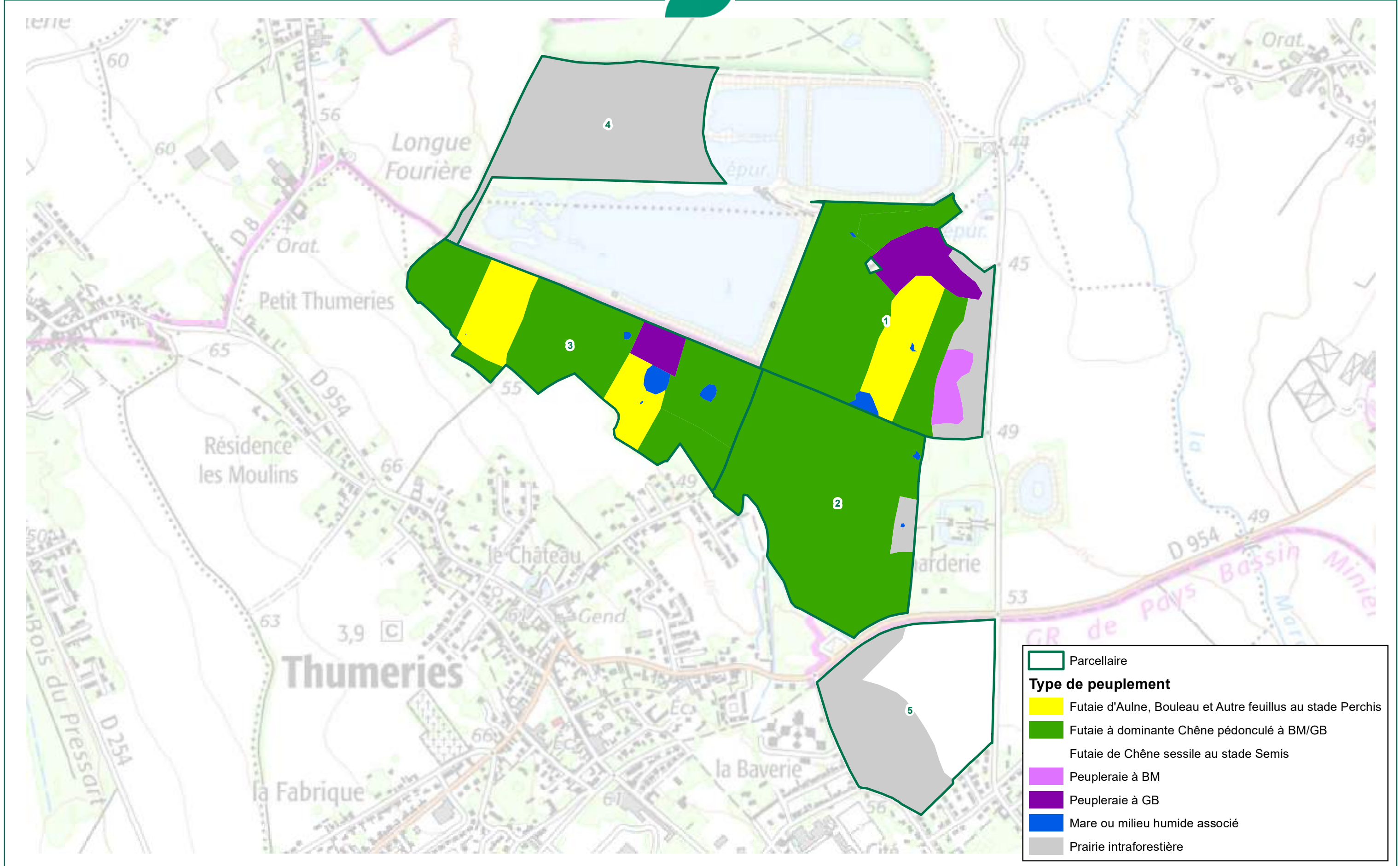




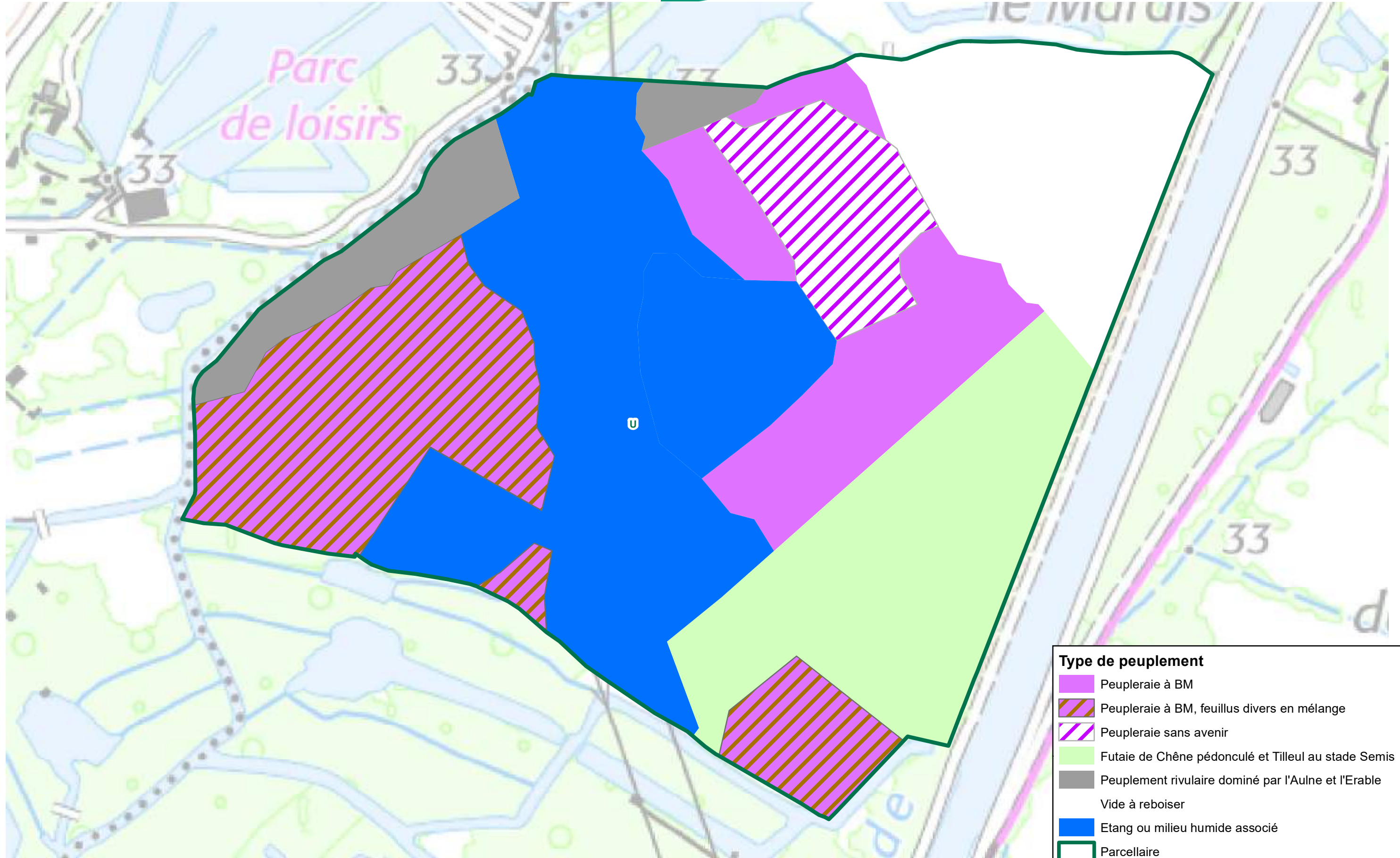
- Parcelle
- Périmètres de protection de monuments historiques (Fosse Ledoux)
- ZPS: Vallée de la Scarpe et de l'Escaut
- ZNIEFF1: Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut
- Périmètre de protection de captage



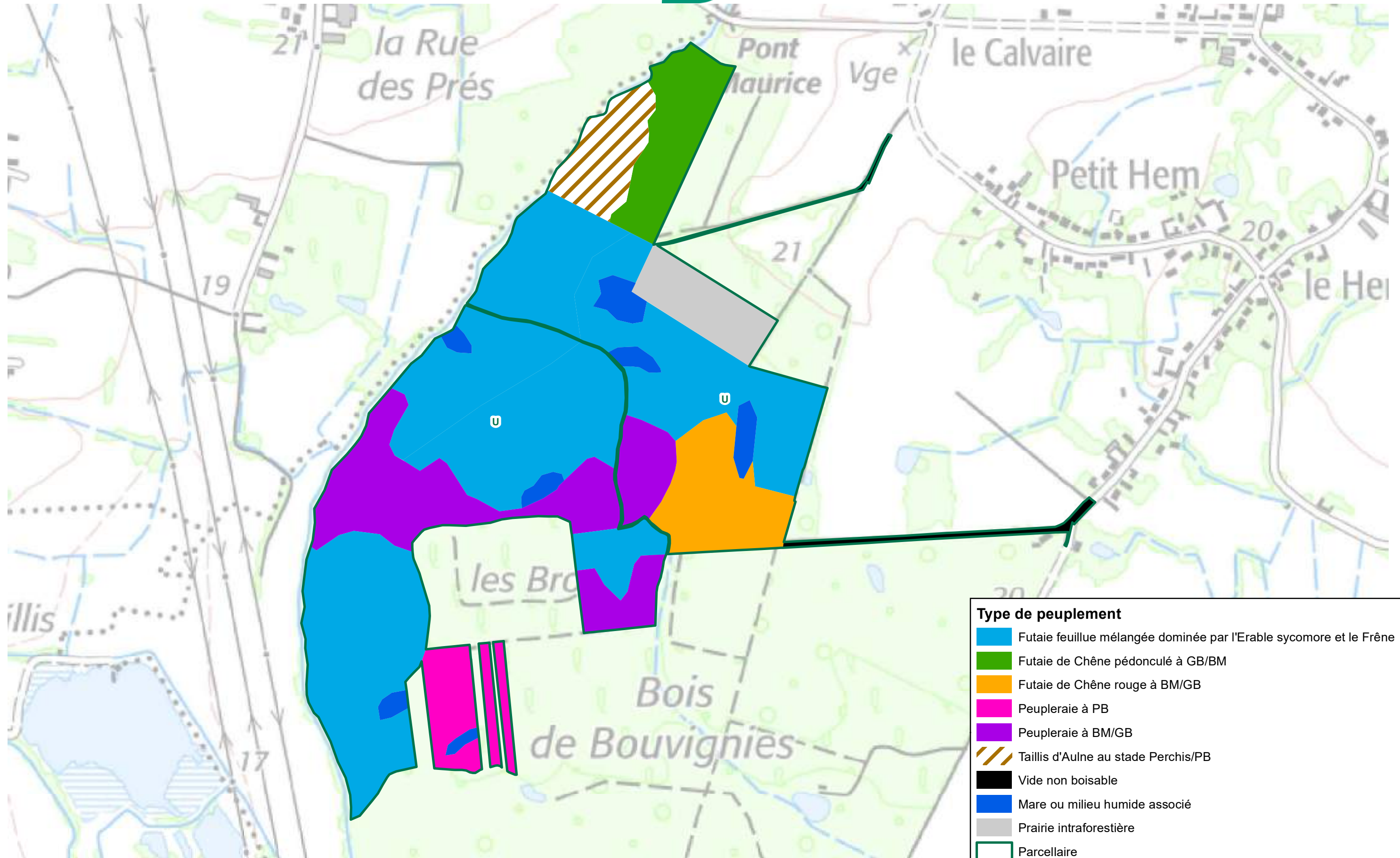
	Parcelaire
	ZNIEFF1: Vallée de l'Helpe Majeur entre Ramousies et Noyelles-sur-Sambre

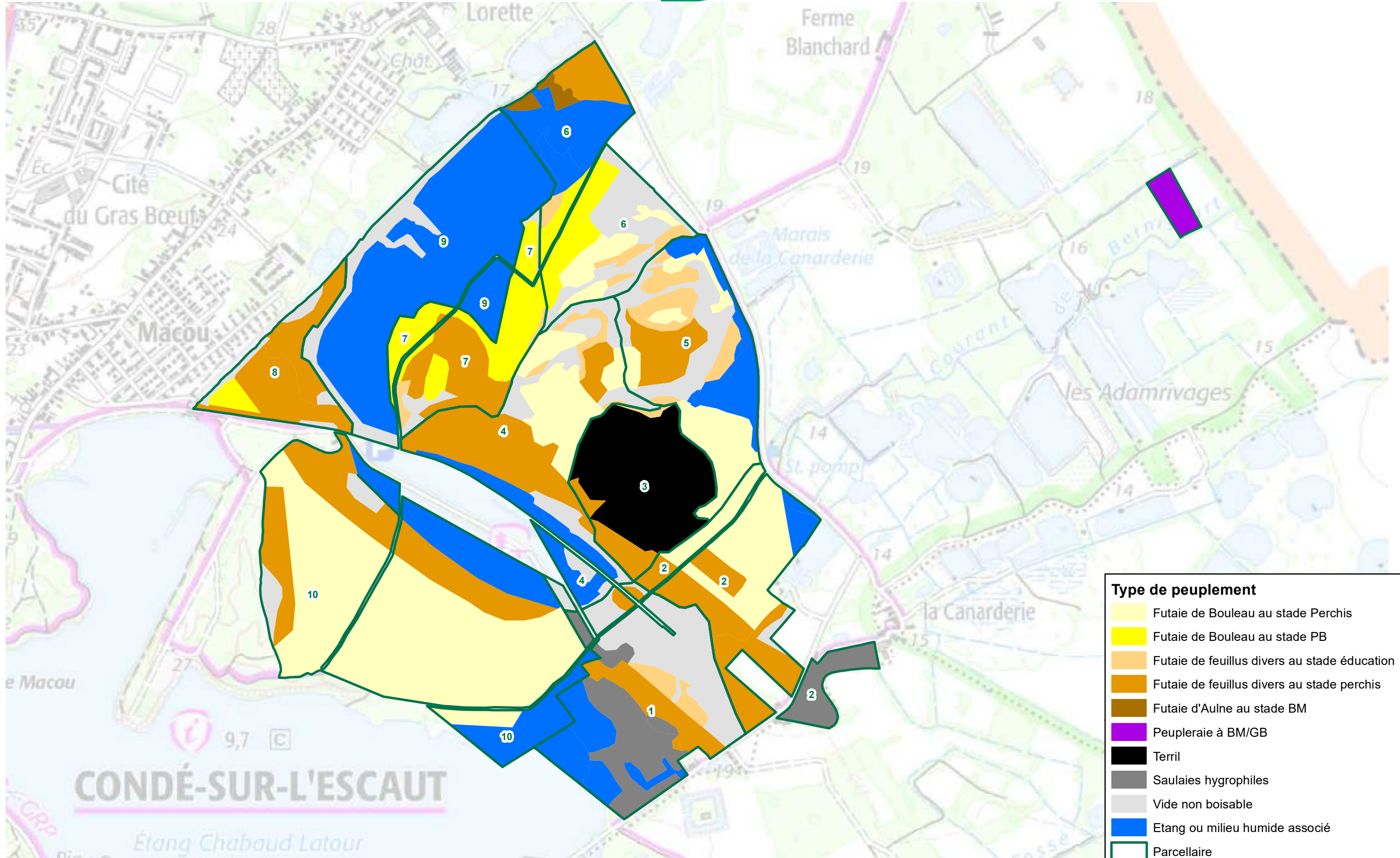




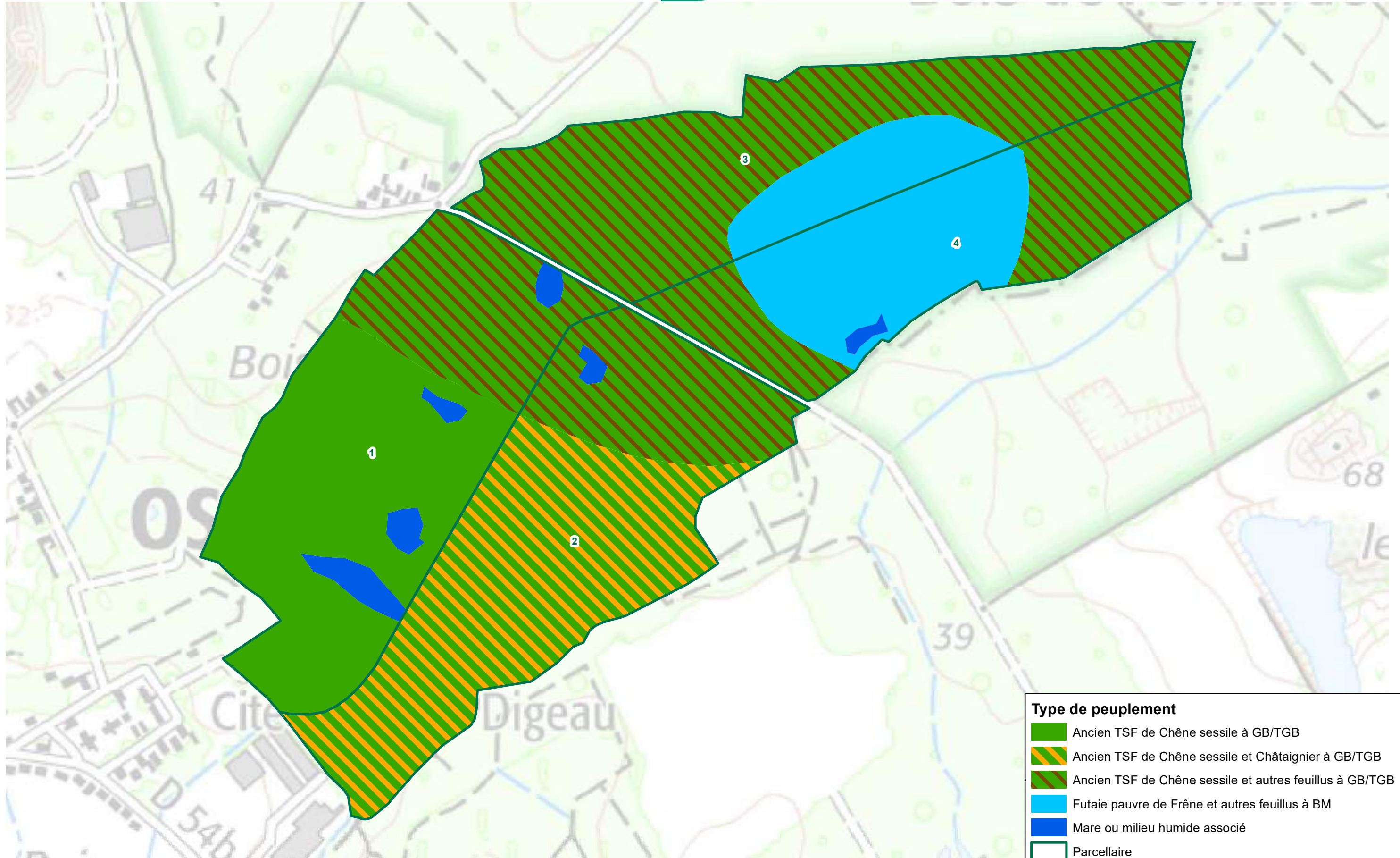


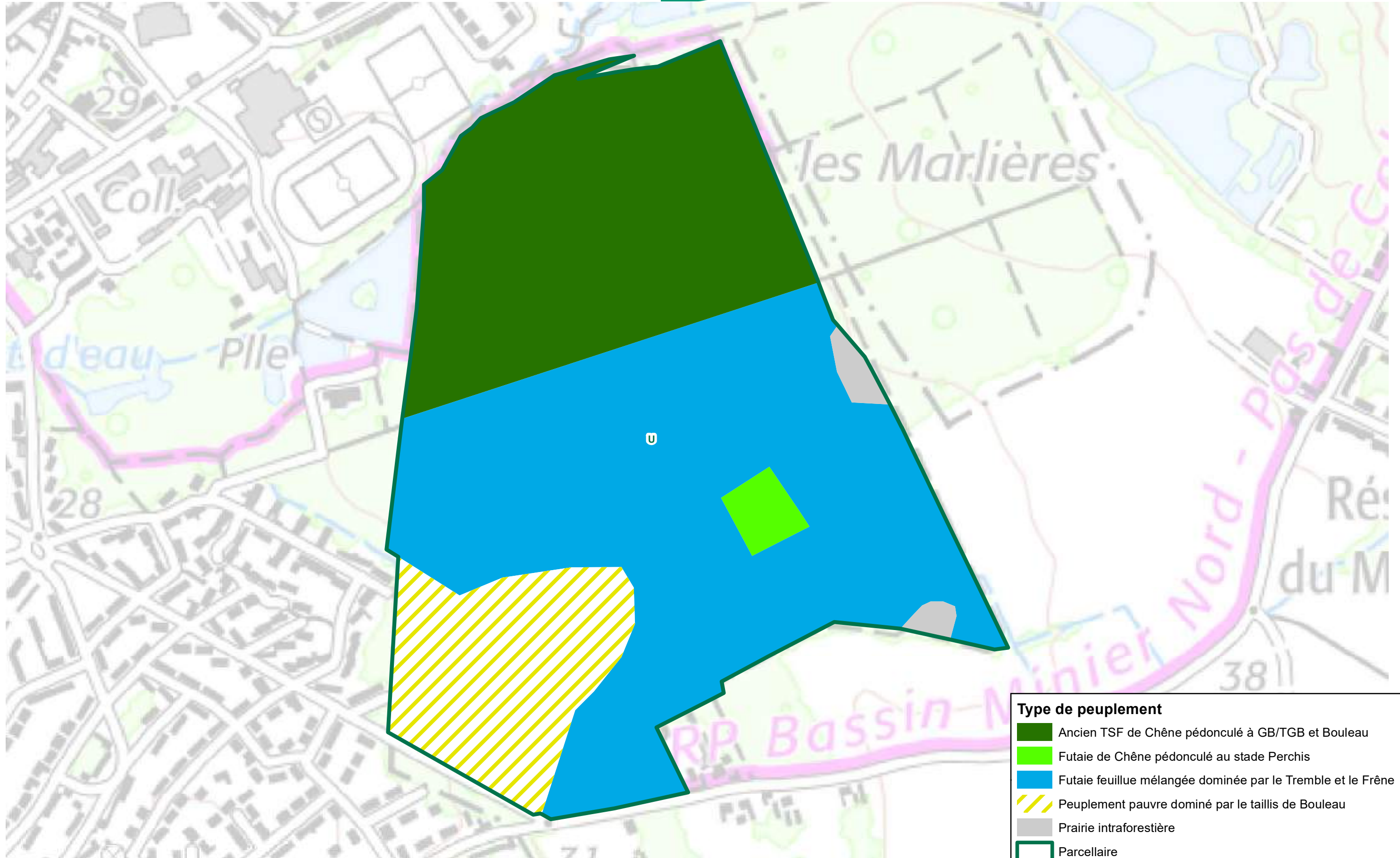
Type de peuplement	
	Peupleraie à BM
	Peupleraie à BM, feuillus divers en mélange
	Peupleraie sans avenir
	Futaie de Chêne pédonculé et Tilleul au stade Semis
	Peuplement rivulaire dominé par l'Aulne et l'Erable
	Vide à reboiser
	Etang ou milieu humide associé
	Parcellaire



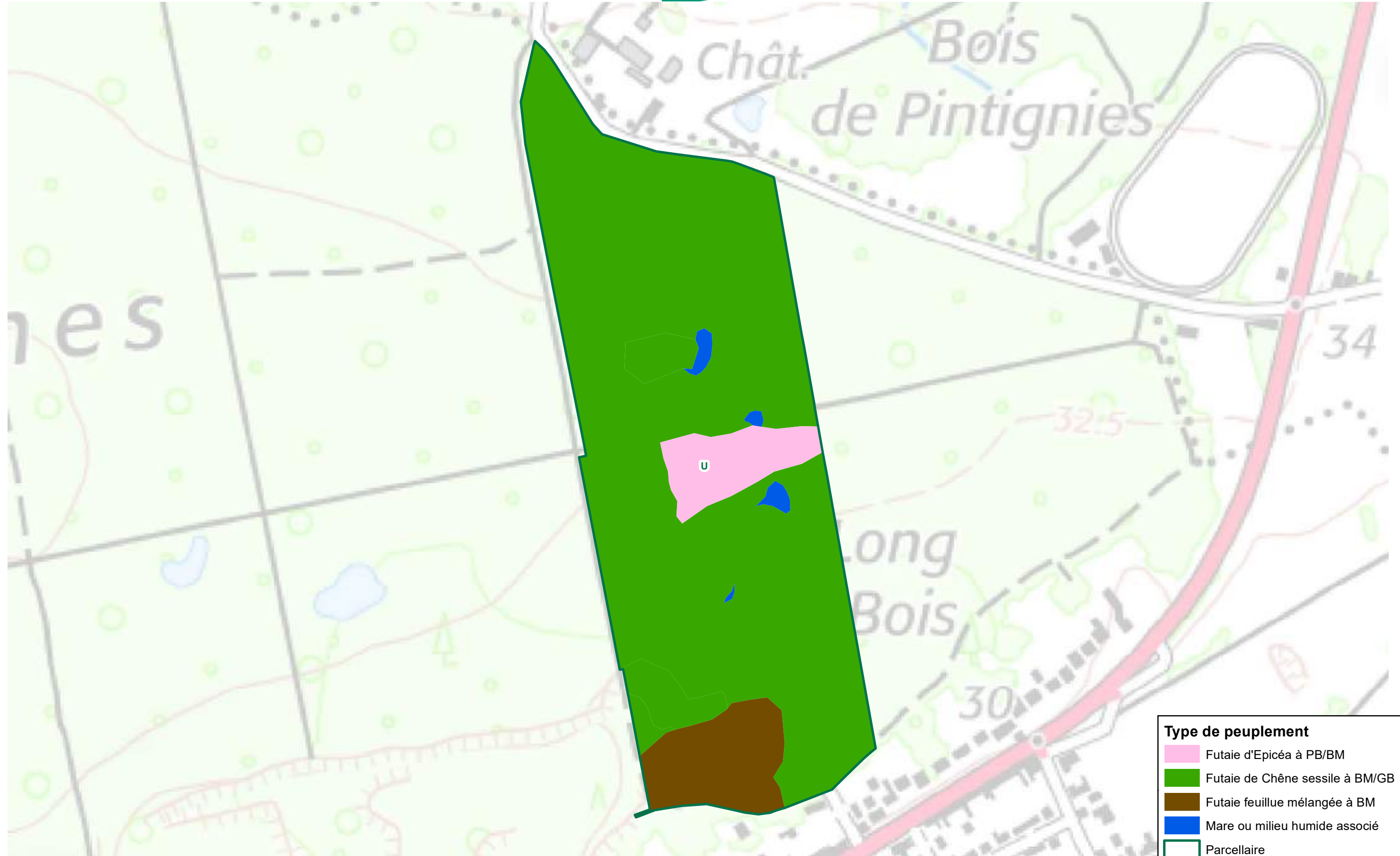


Type de peuplement	
	Futaie de Bouleau au stade Perchis
	Futaie de Bouleau au stade PB
	Futaie de feuillus divers au stade éducation
	Futaie de feuillus divers au stade perchis
	Futaie d'Aulne au stade BM
	Peupleraie à BM/GB
	Terril
	Saulaies hygrophiles
	Vide non boisable
	Etang ou milieu humide associé
	Parcellaire

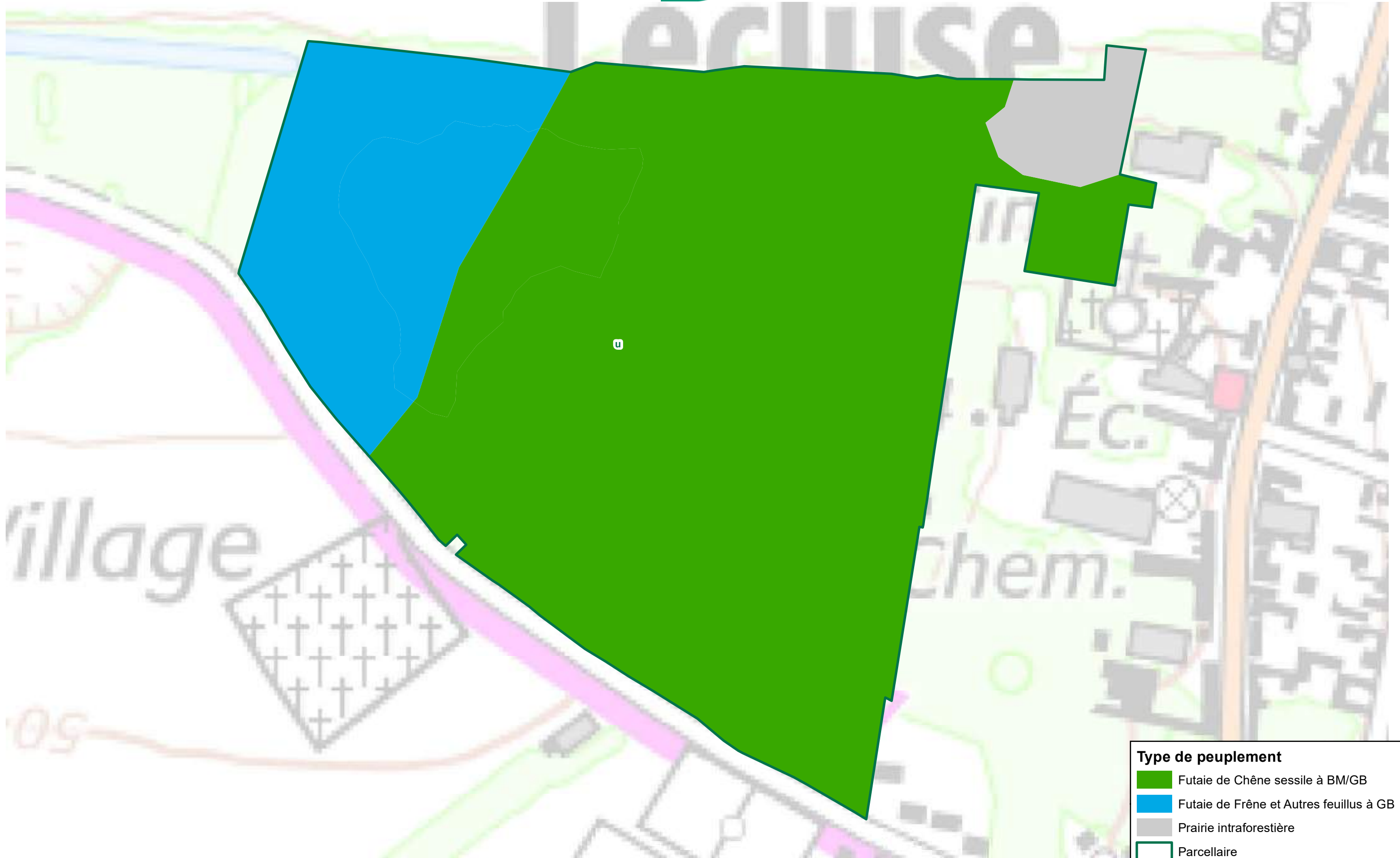




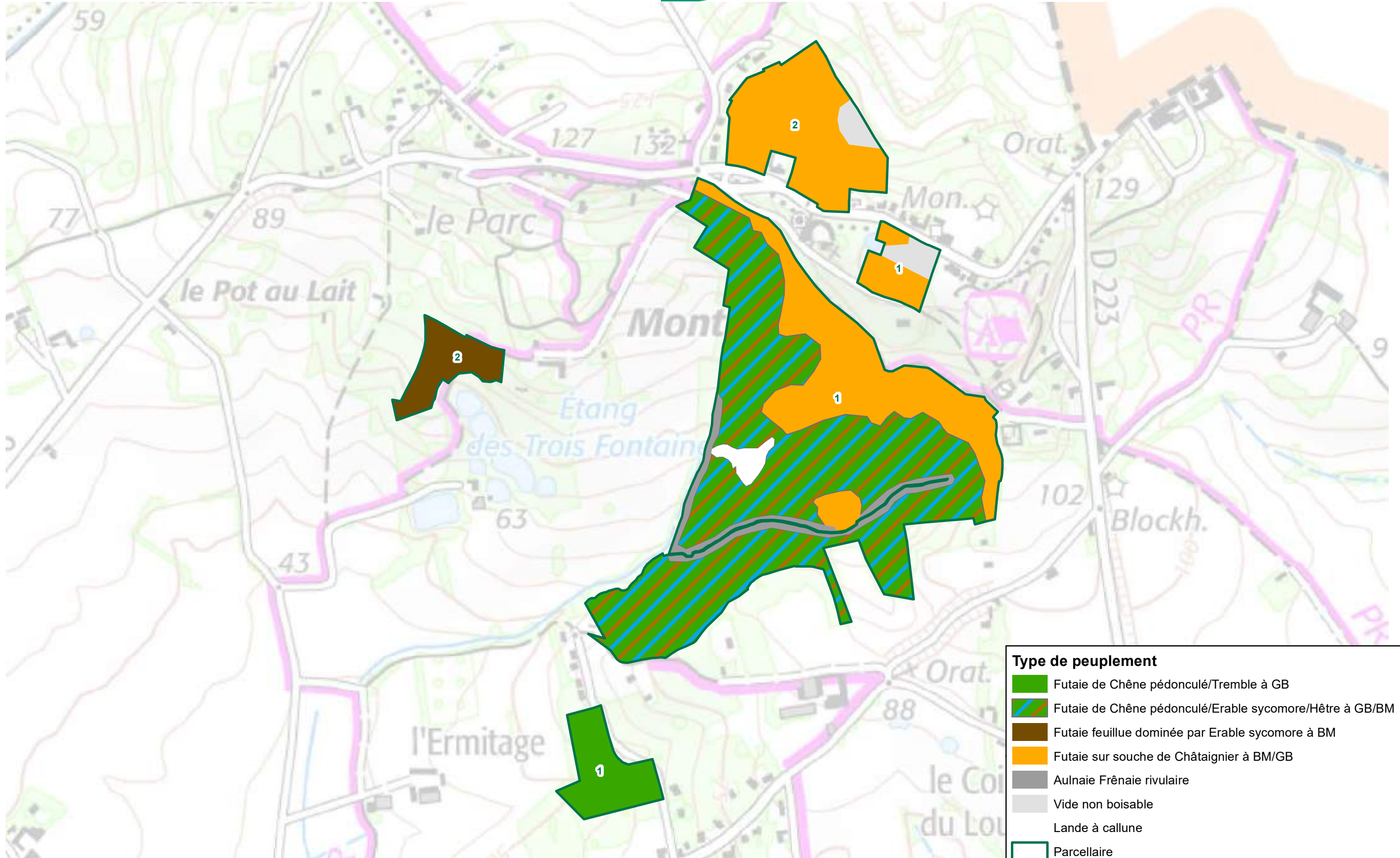
Type de peuplement	
	Ancien TSF de Chêne pédonculé à GB/TGB et Bouleau
	Futaie de Chêne pédonculé au stade Perchis
	Futaie feuillue mélangée dominée par le Tremble et le Frêne
	Peuplement pauvre dominé par le taillis de Bouleau
	Prairie intraforestière
	Parcellaire



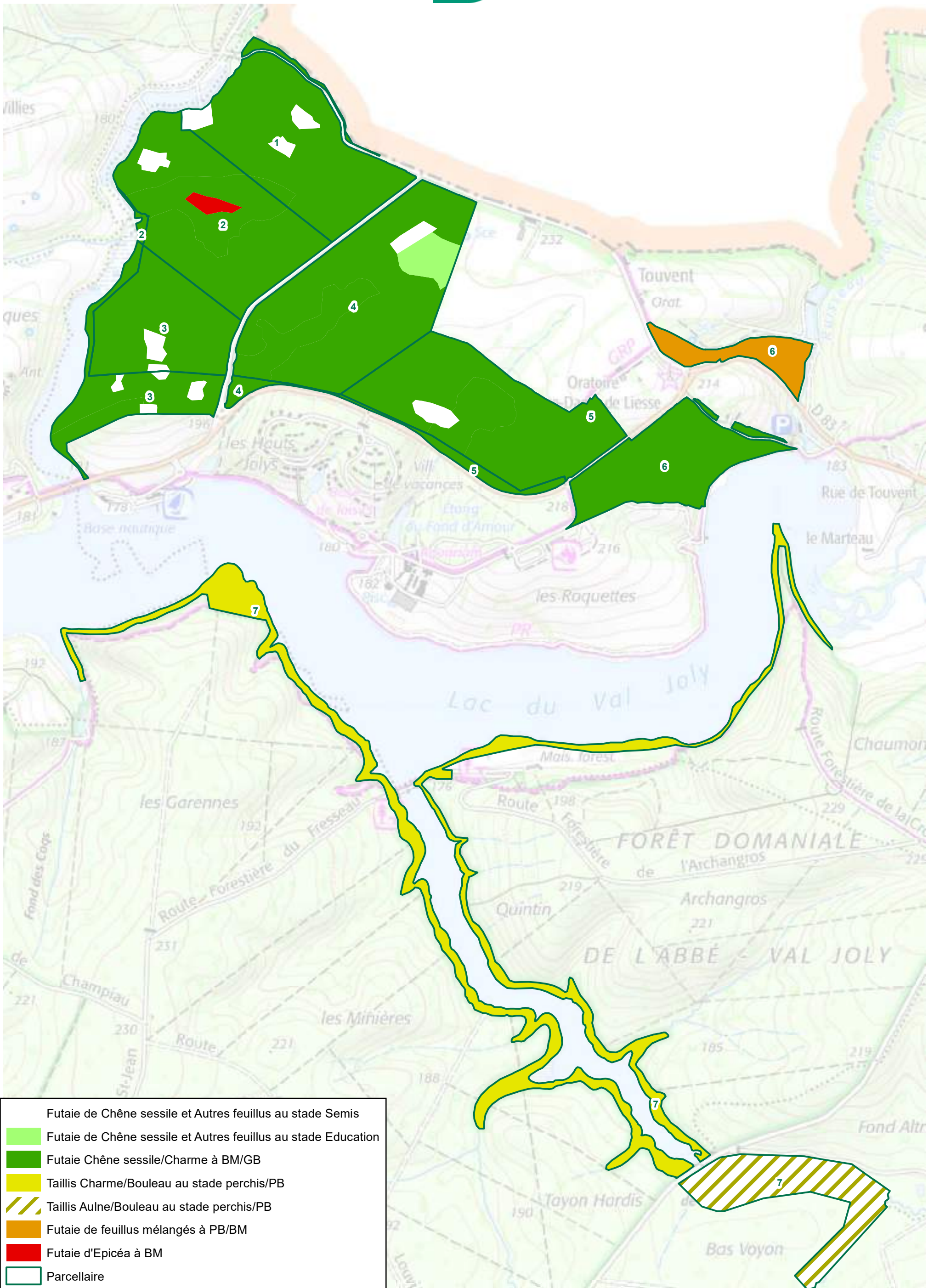
Type de peuplement	
	Futaie d'Epicéa à PB/BM
	Futaie de Chêne sessile à BM/GB
	Futaie feuillue mélangée à BM
	Mare ou milieu humide associé
	Parcellaire



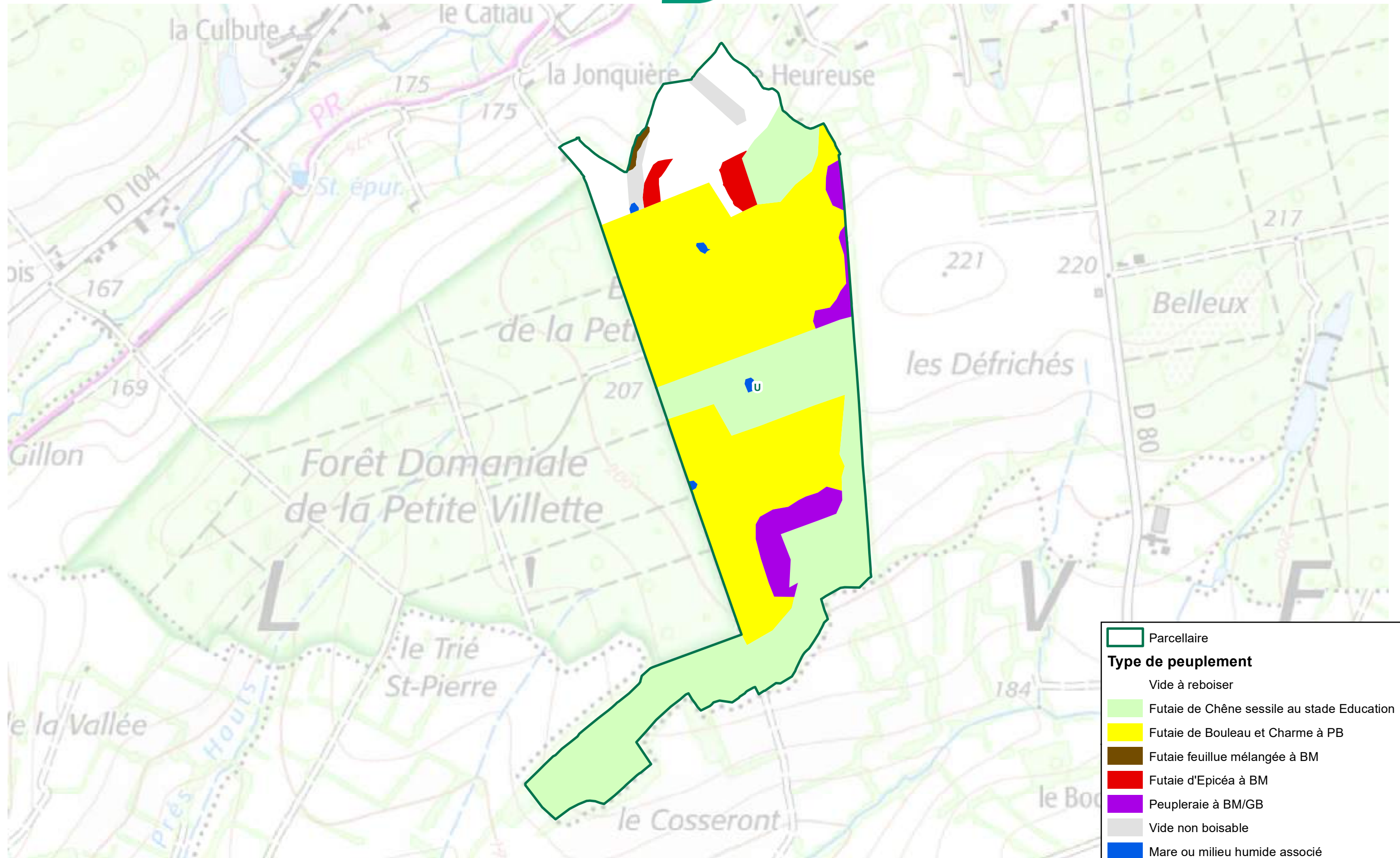
Type de peuplement	
	Futaie de Chêne sessile à BM/GB
	Futaie de Frêne et Autres feuillus à GB
	Prairie intraforestière
	Parcellaire

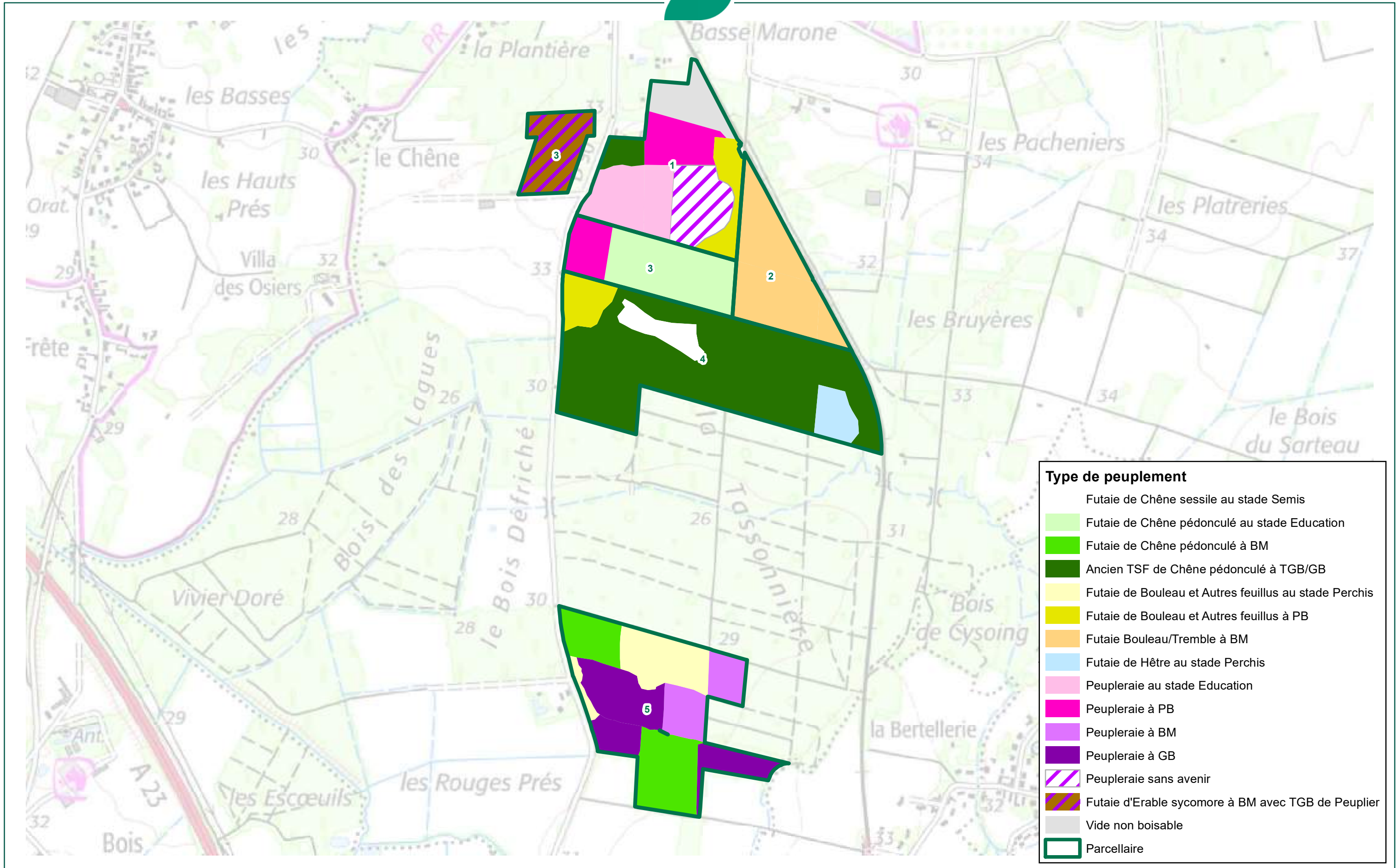


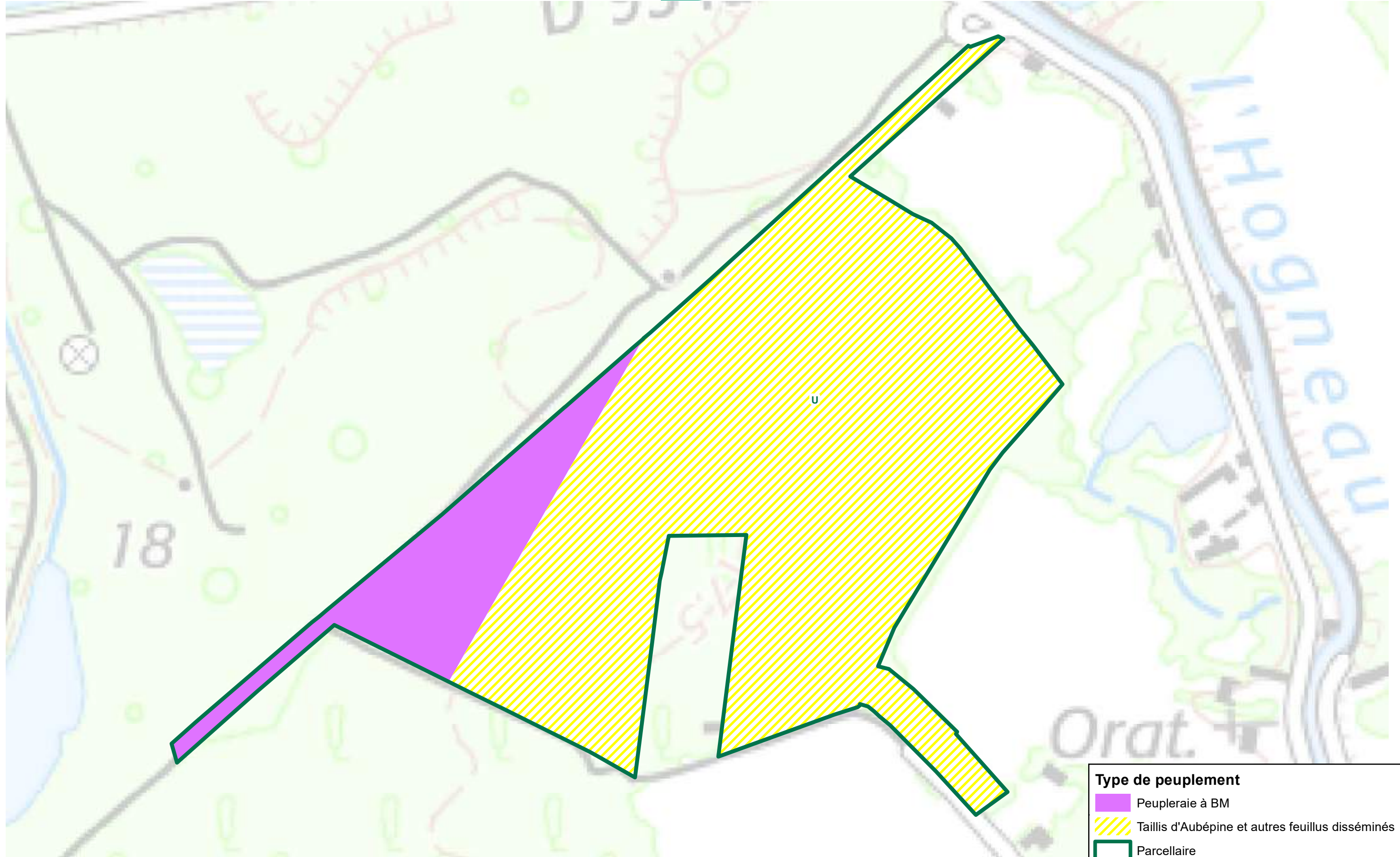
Type de peuplement	
	Futaie de Chêne pédonculé/Tremble à GB
	Futaie de Chêne pédonculé/Erable sycomore/Hêtre à GB/BM
	Futaie feuillue dominée par Erable sycomore à BM
	Futaie sur souche de Châtaignier à BM/GB
	Aulnaie Frênaie rivulaire
	Vide non boisable
	Lande à callune
	Parcellaire






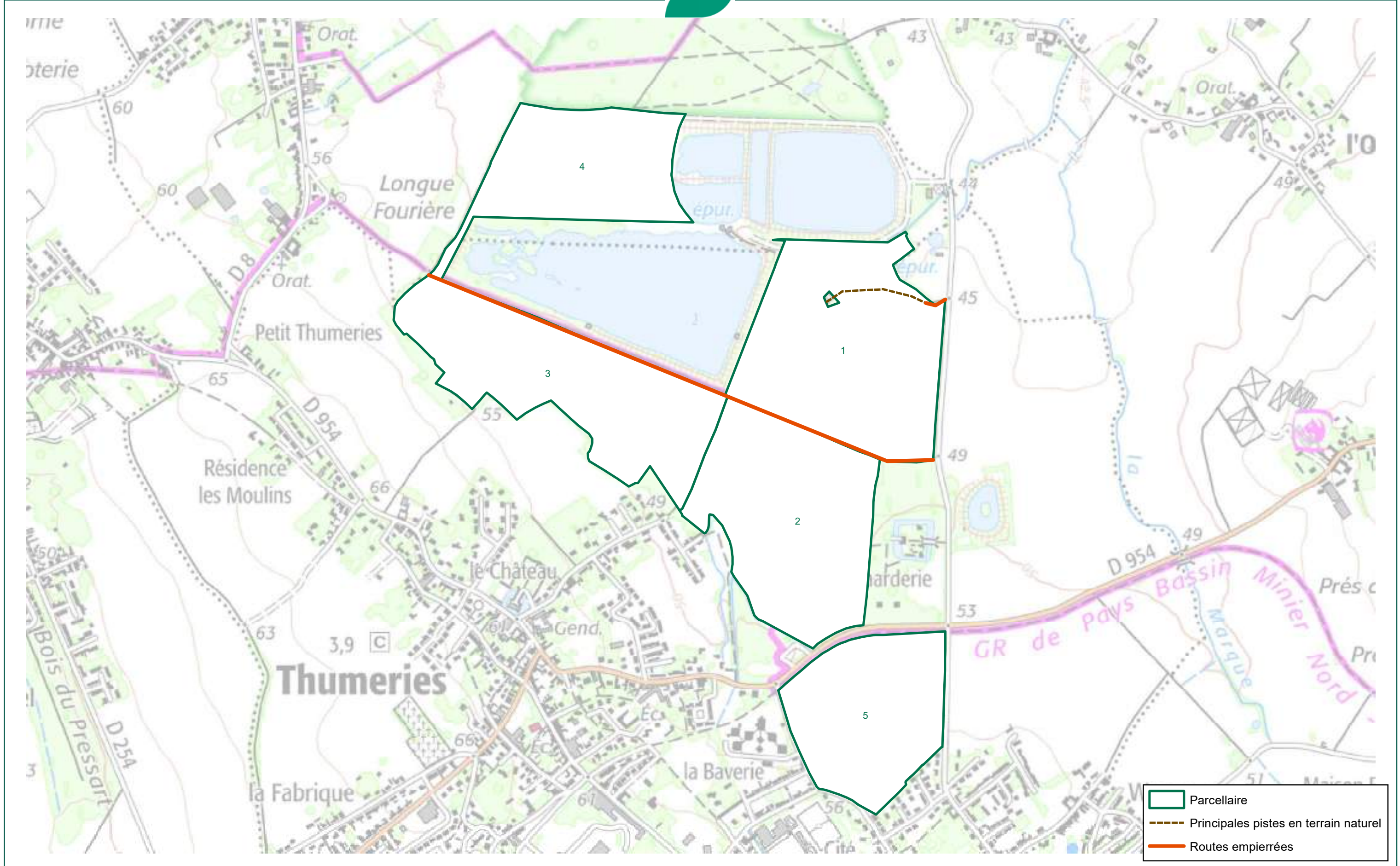
	Futaie de Chêne sessile et Autres feuillus au stade Semis
	Futaie de Chêne sessile et Autres feuillus au stade Education
	Futaie Chêne sessile/Charme à BM/GB
	Taillis Charme/Bouleau au stade perchis/PB
	Taillis Aulne/Bouleau au stade perchis/PB
	Futaie de feuillus mélangés à PB/BM
	Futaie d'Epicéa à BM
	Parcellaire

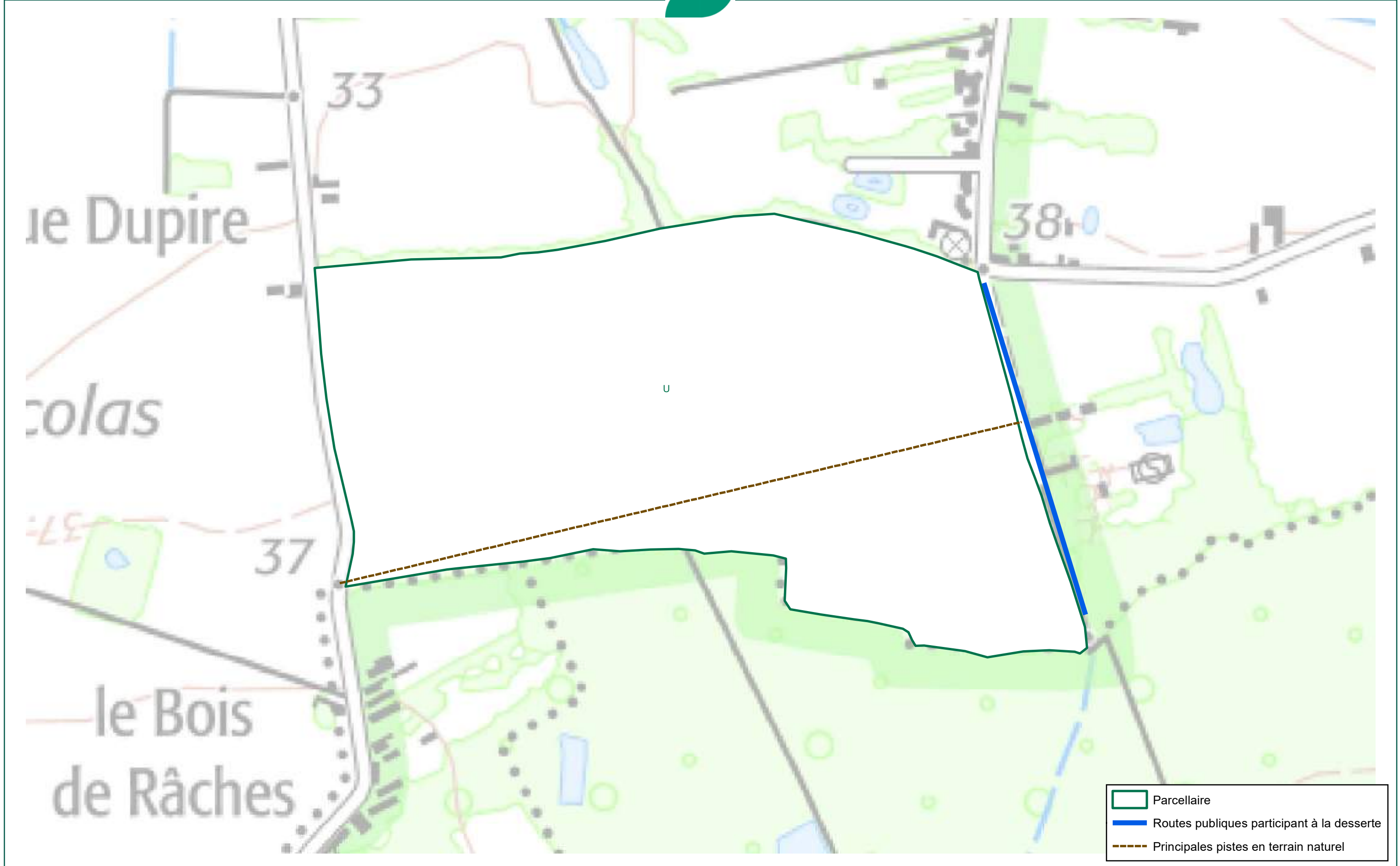


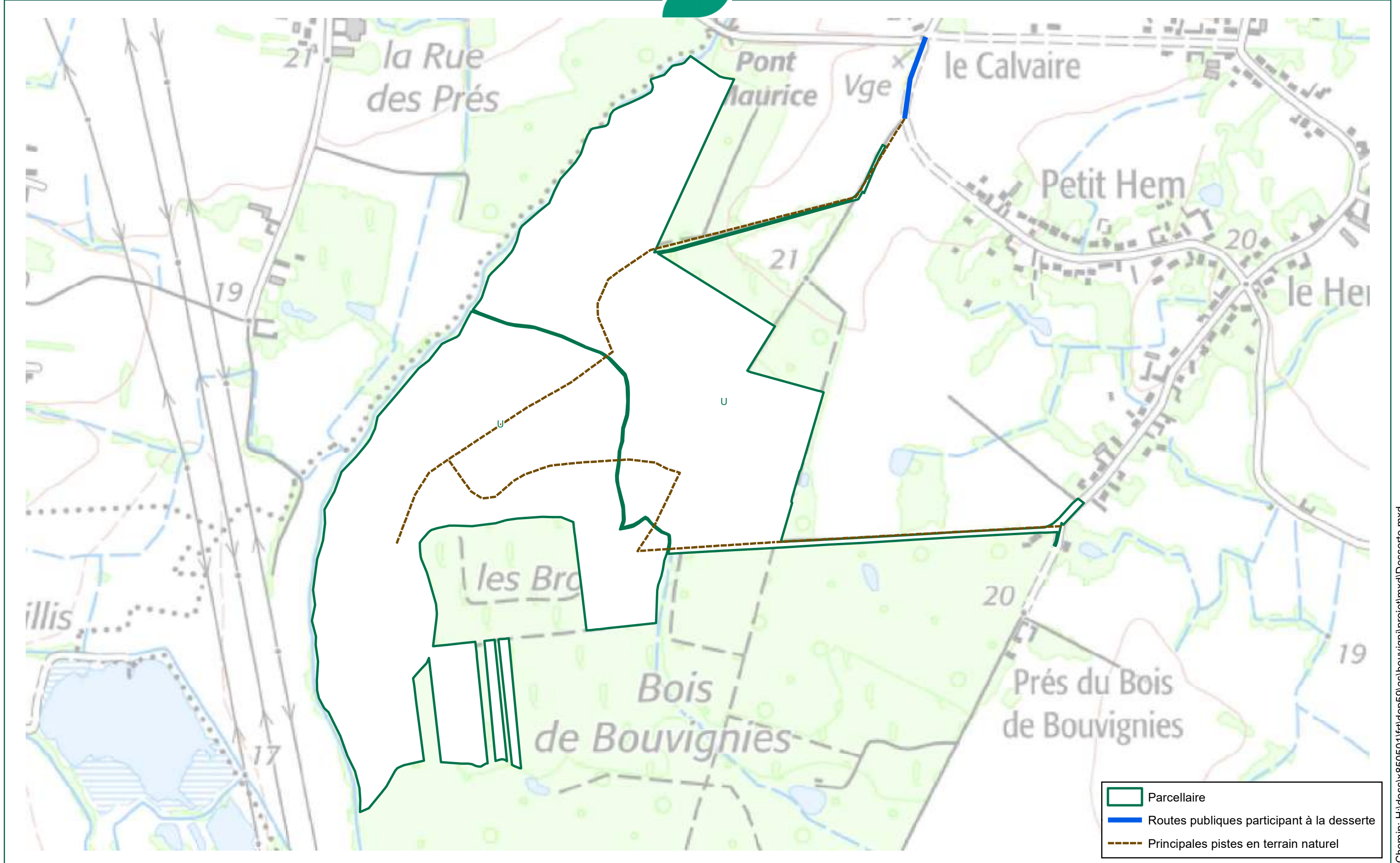


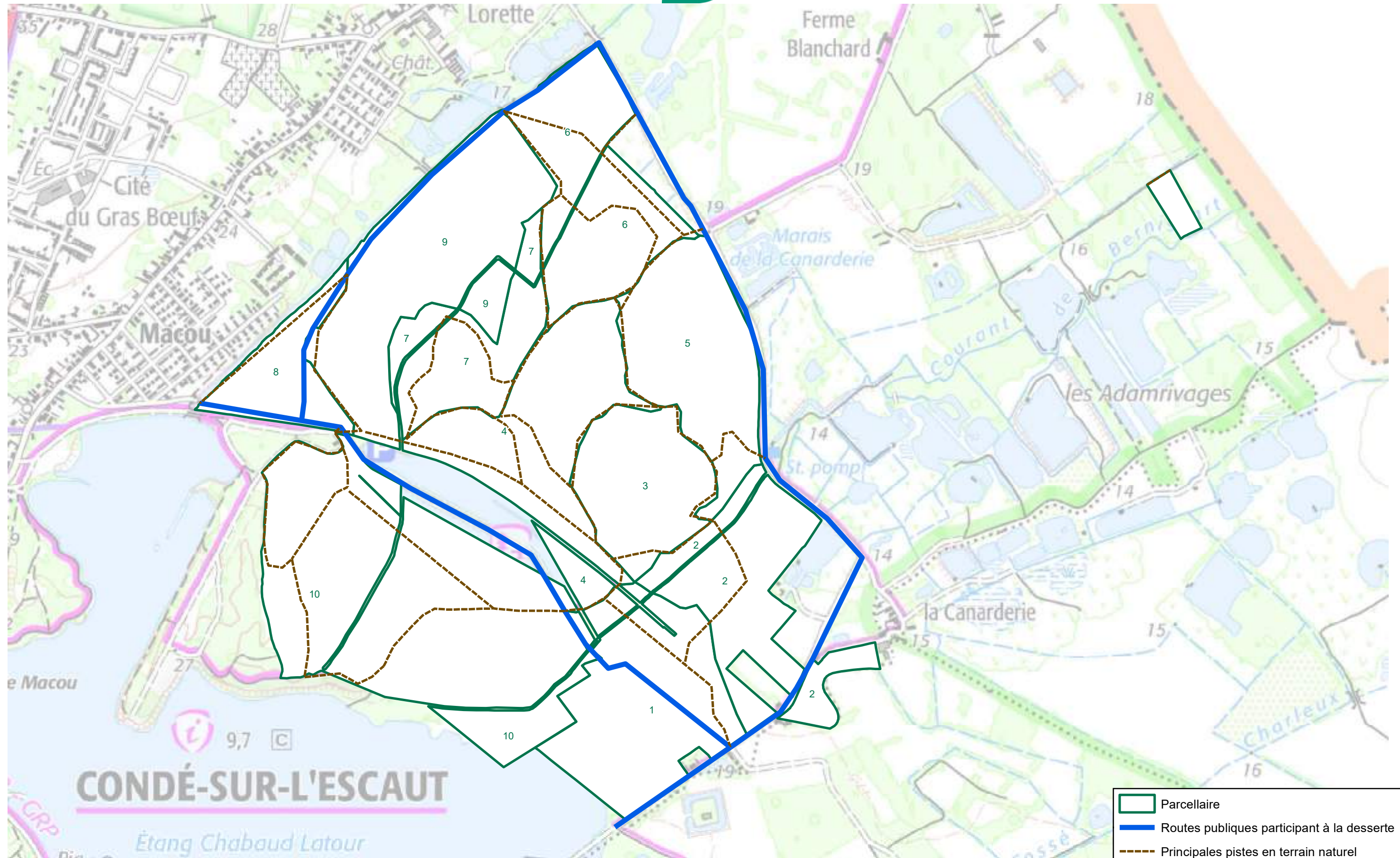


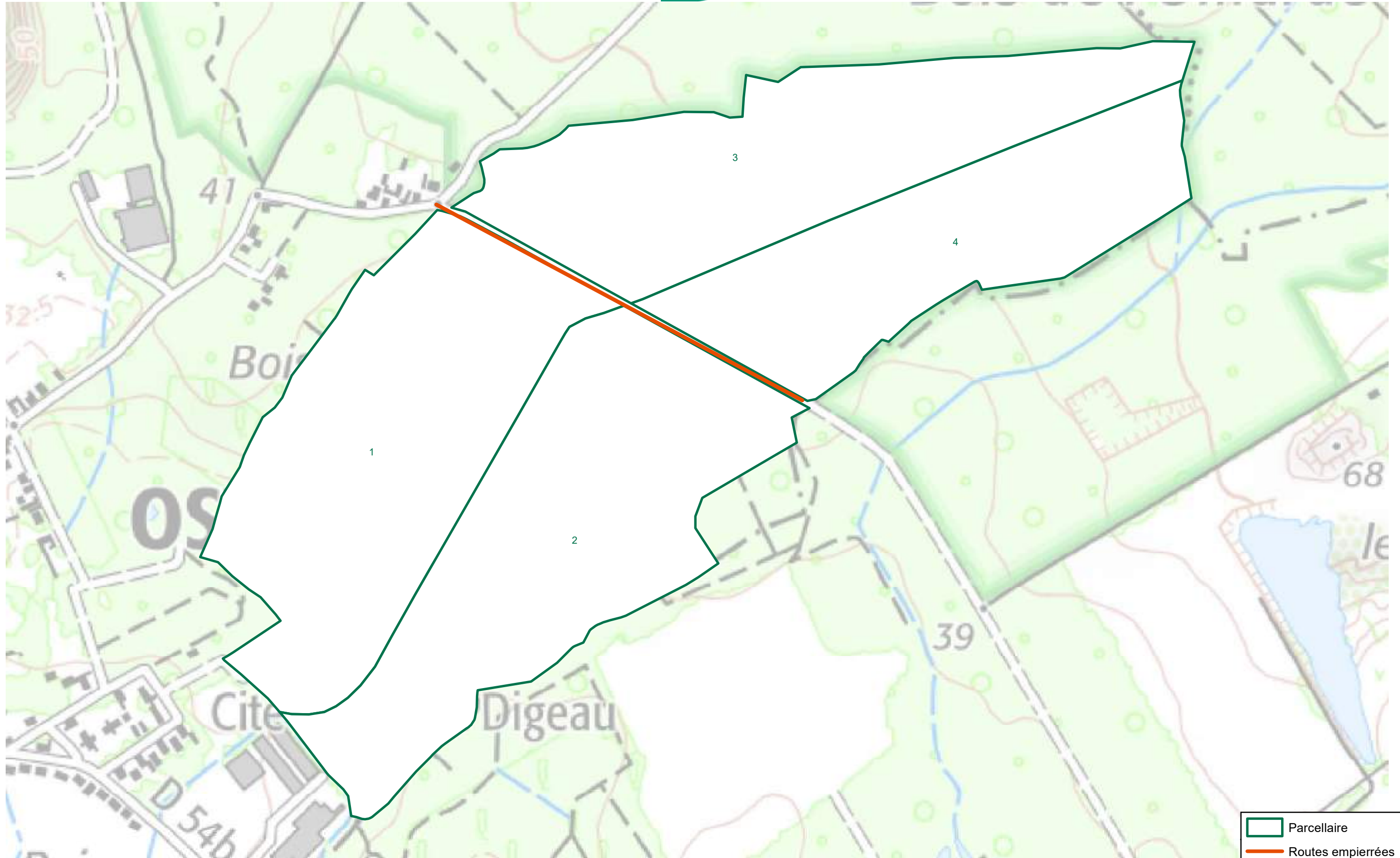
Type de peuplement	
	Peupleraie à BM
	Taillis d'Aubépine et autres feuillus disséminés
	Parcellaire

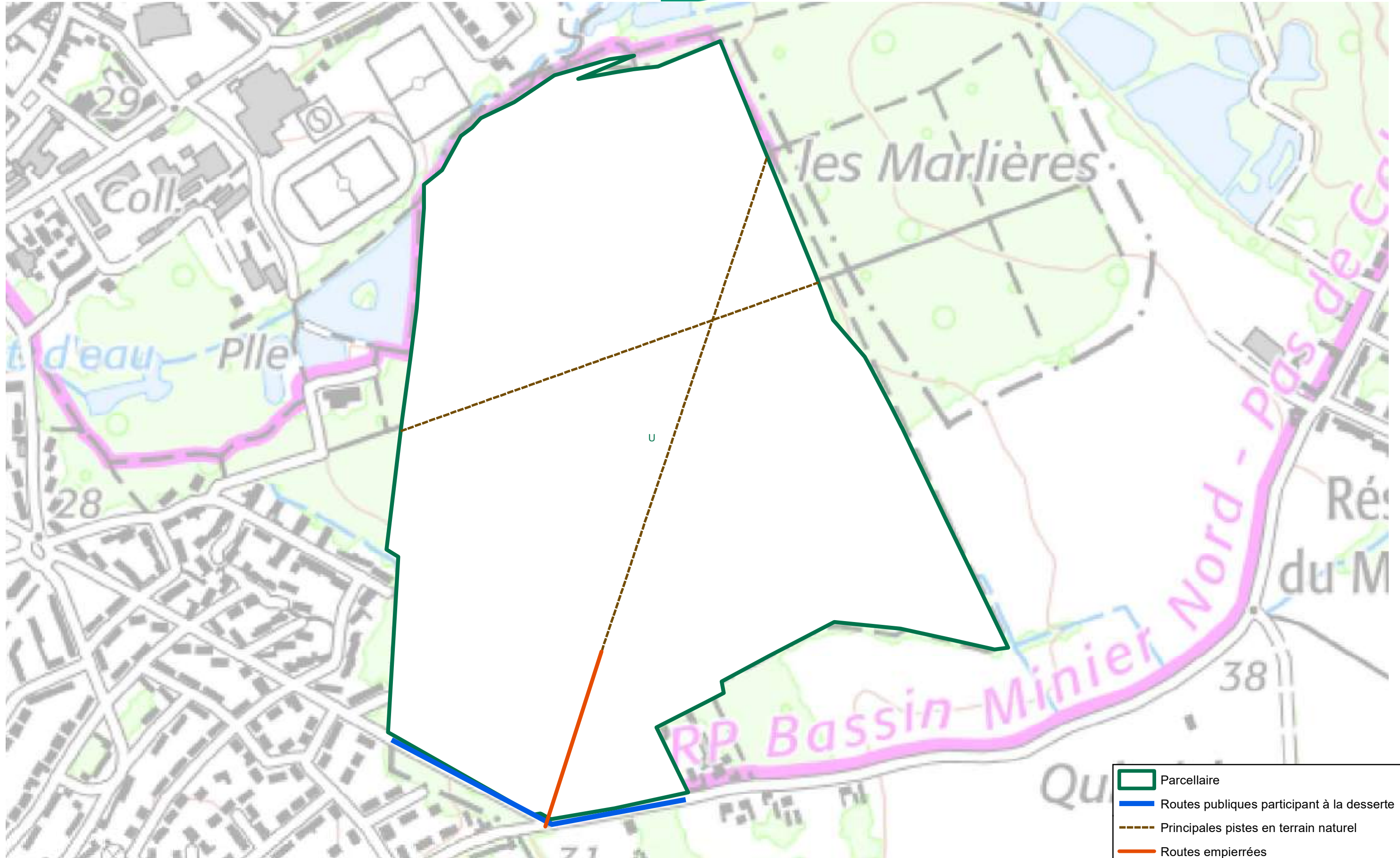


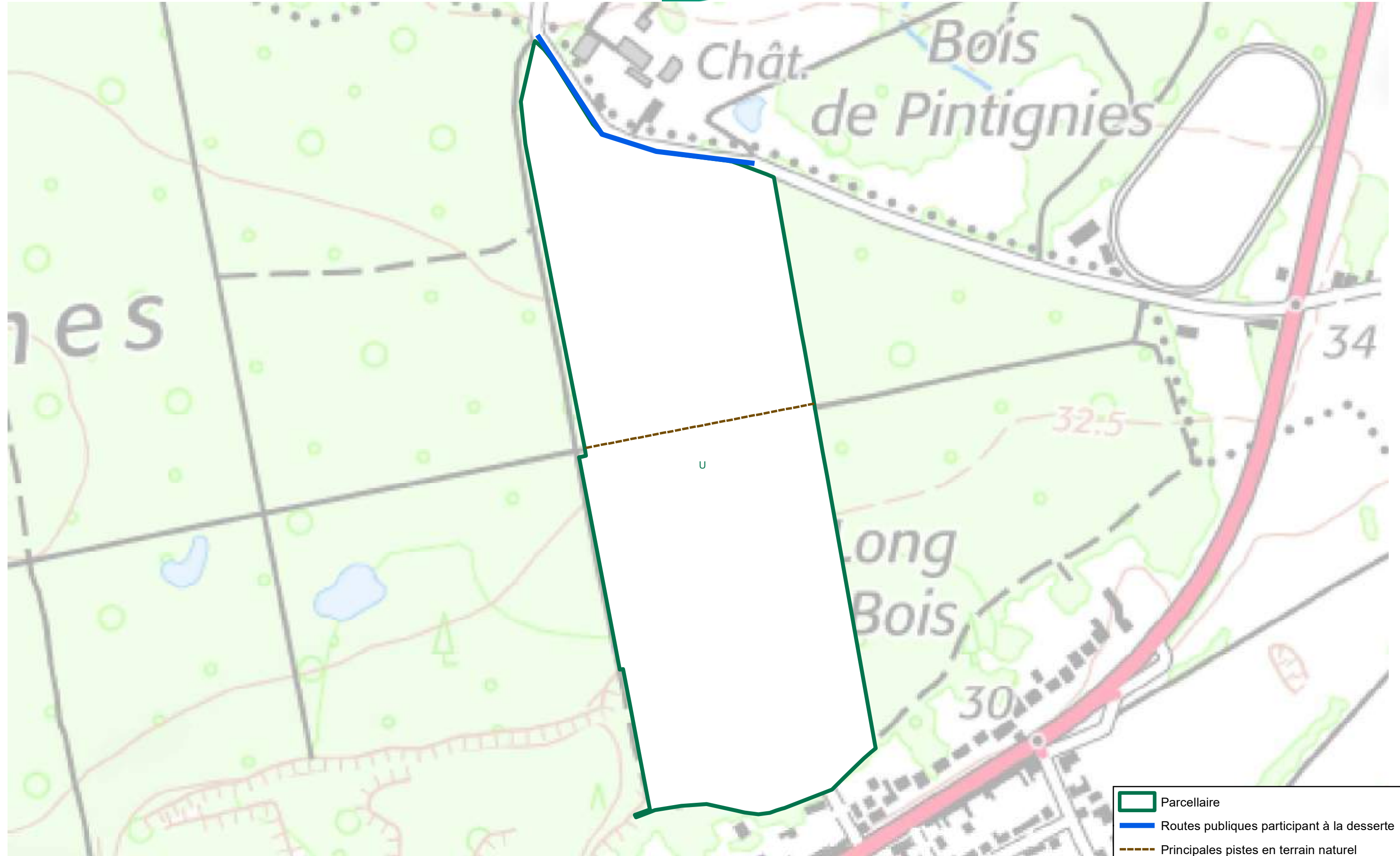




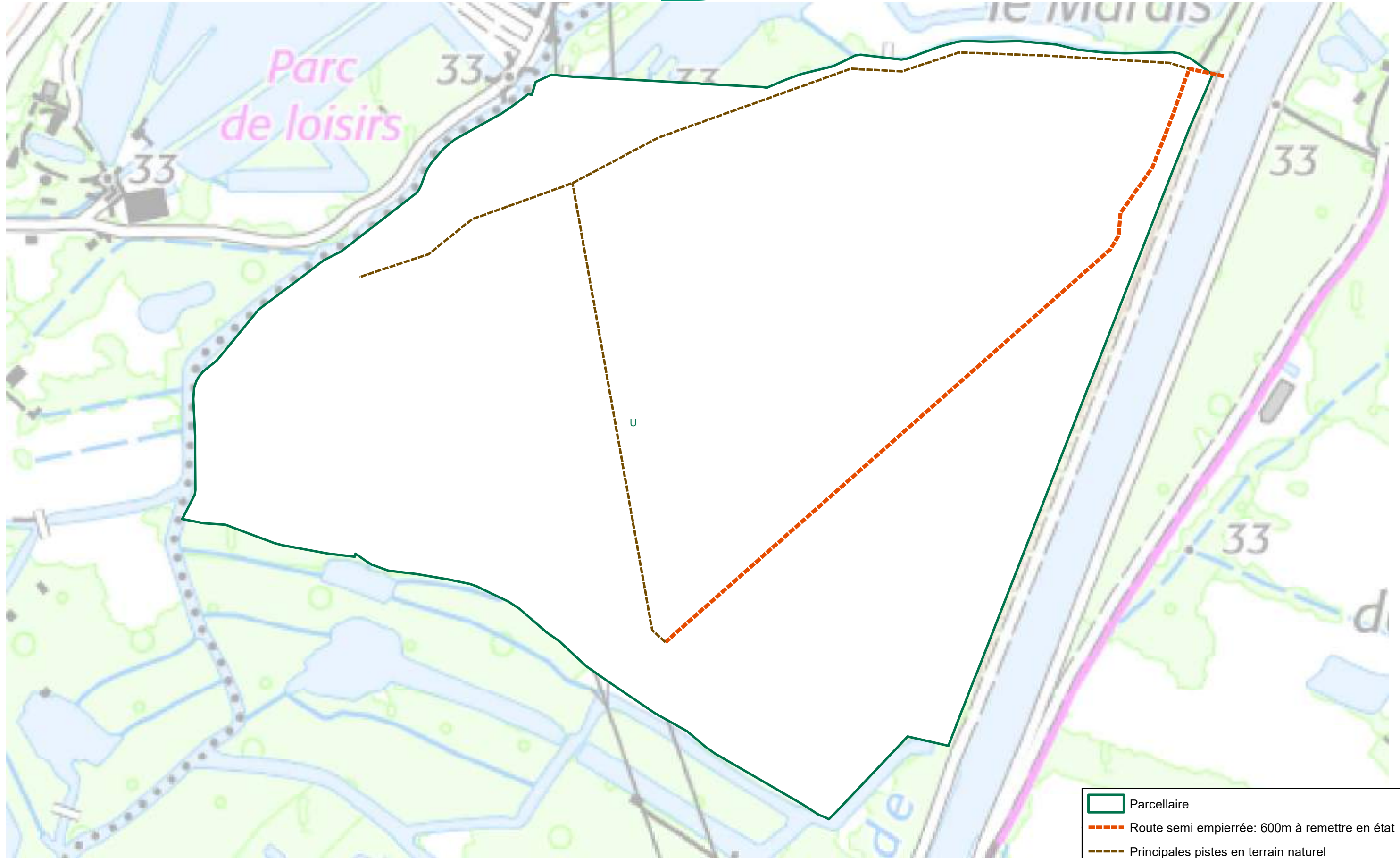


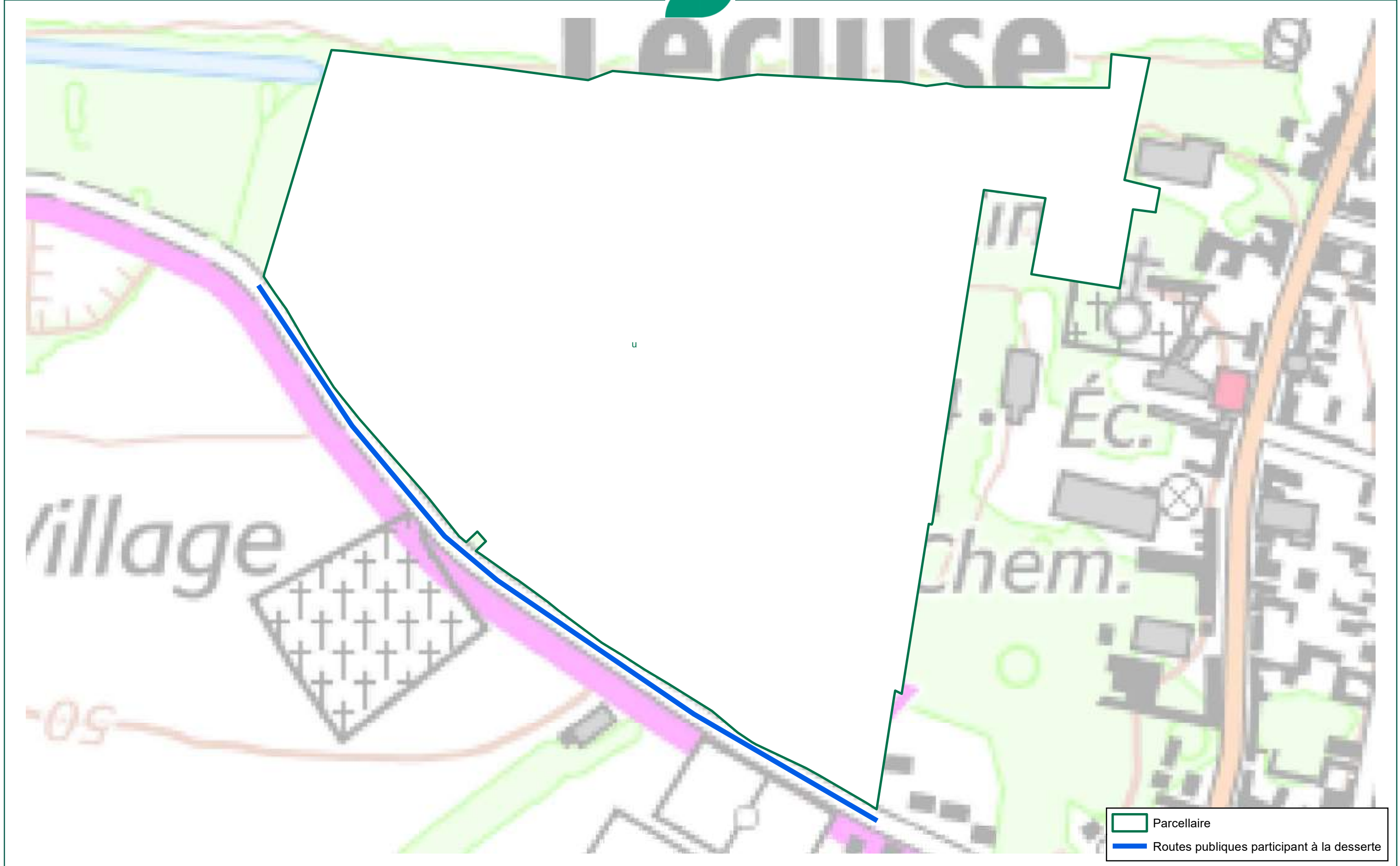


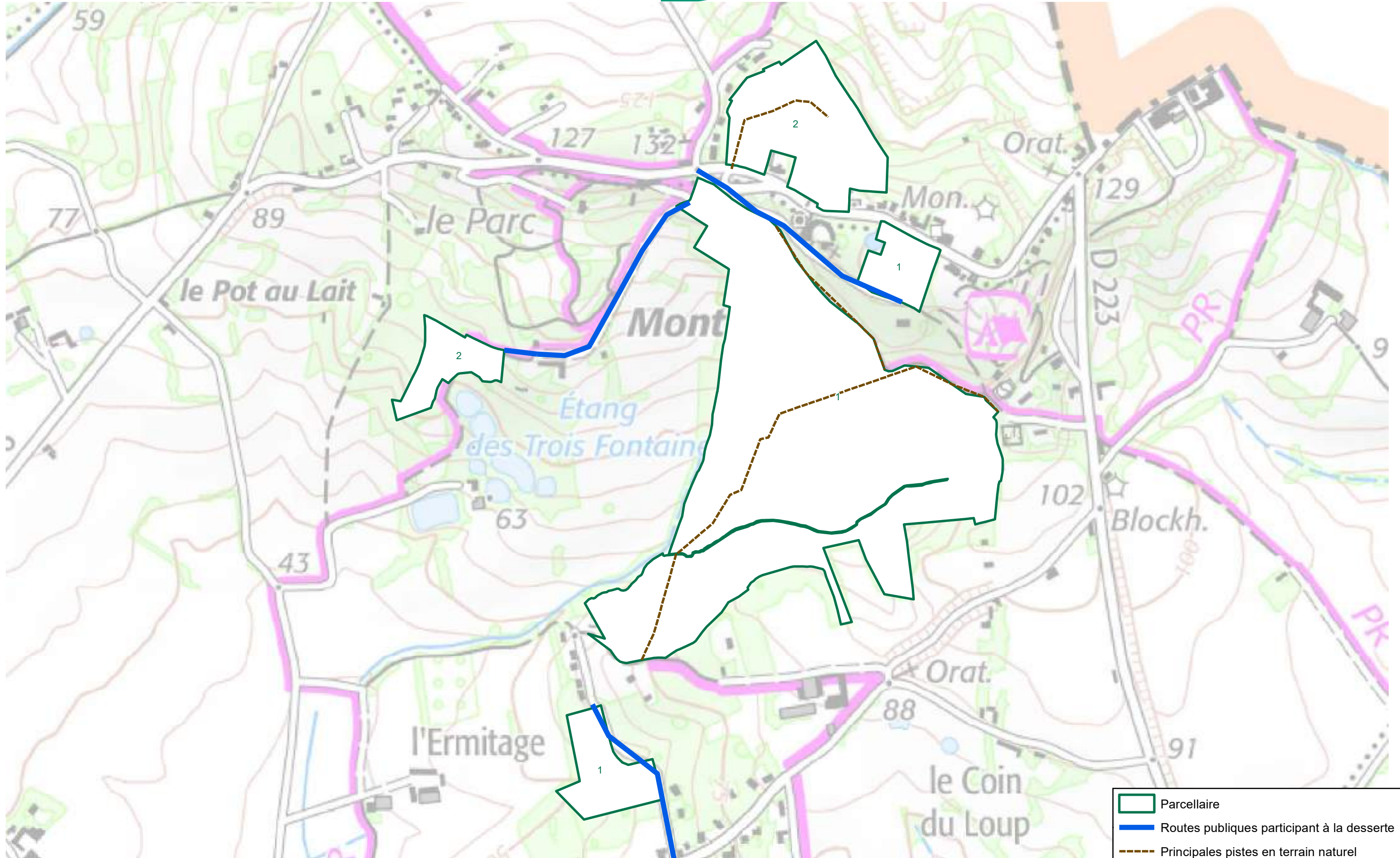


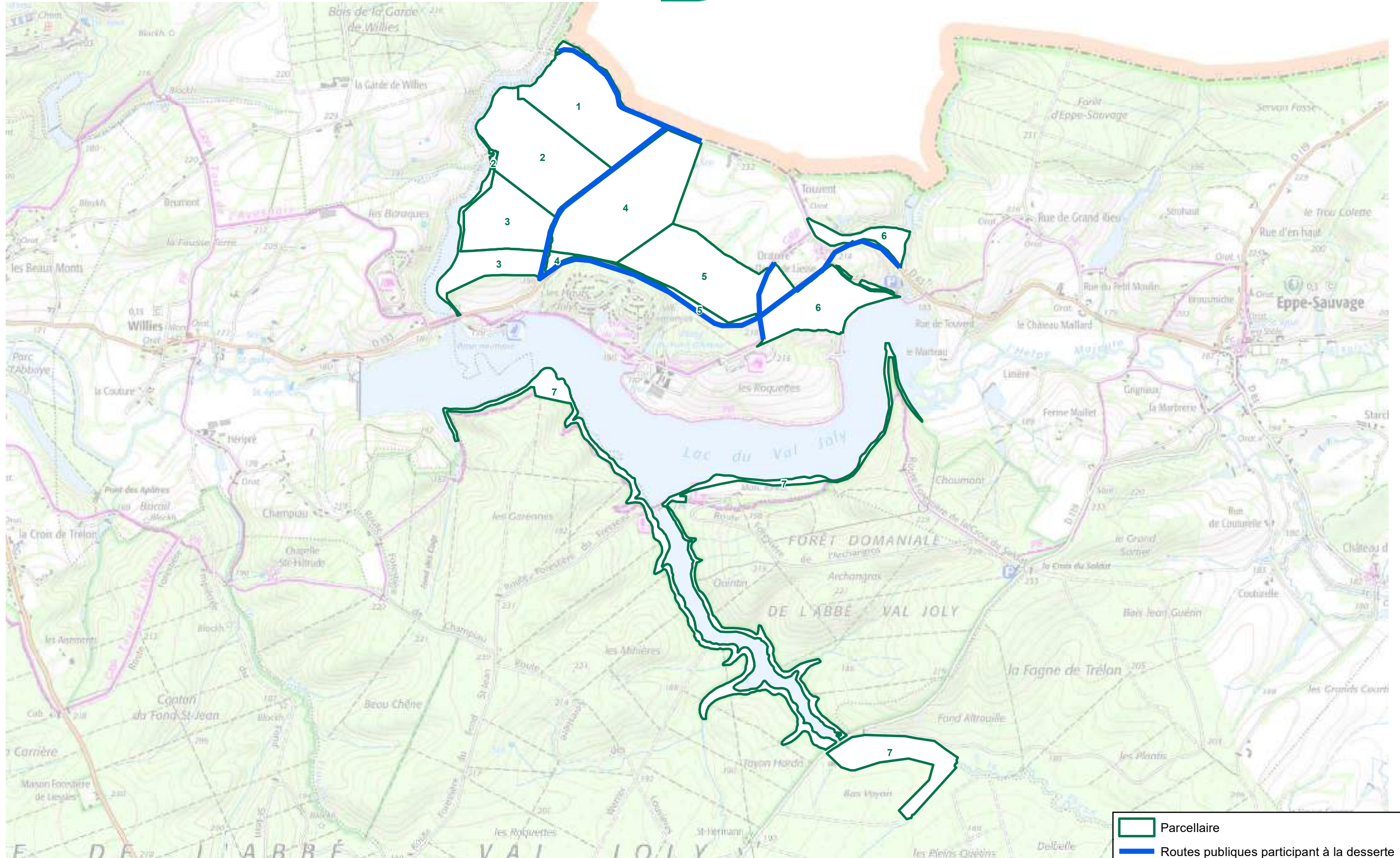


- Parcellaire
- Routes publiques participant à la desserte
- Principales pistes en terrain naturel









Parcellaire
Routes publiques participant à la desserte

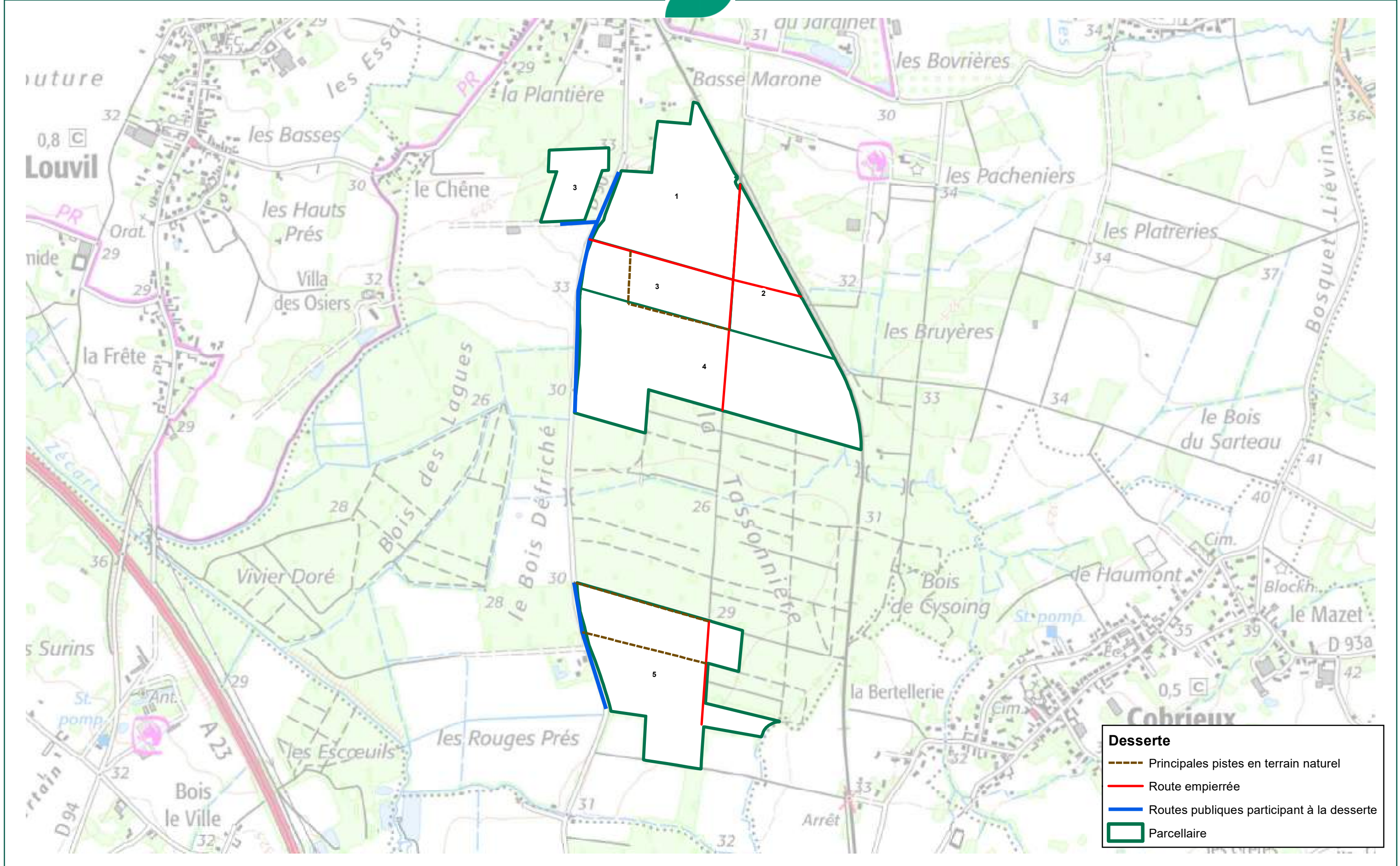
Forêt départementale de la Tassonnière

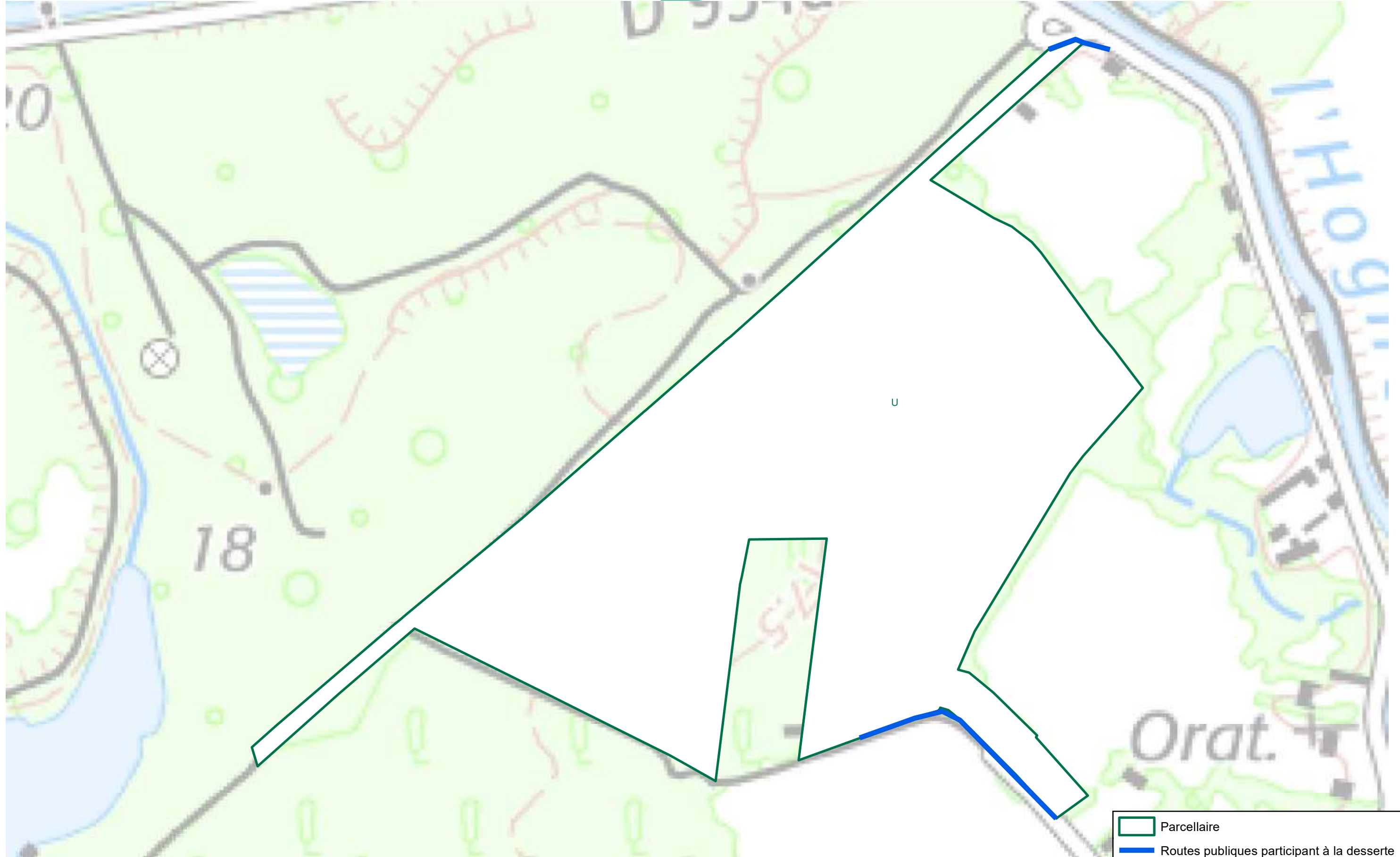
Carte de la desserte et du parcellaire

1:9 780

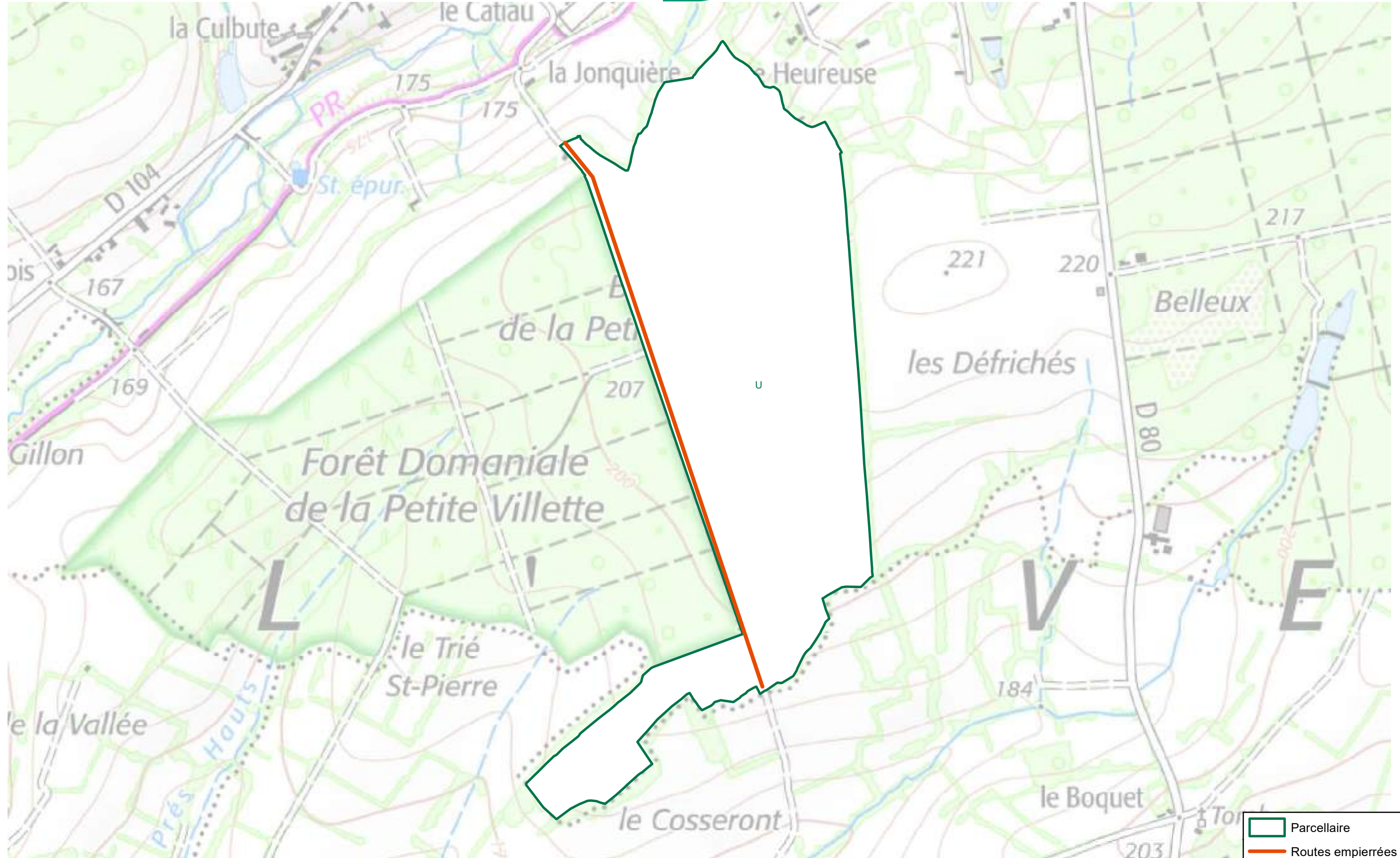
0 100 200 300 400 m

Carte réalisée en mai 2024





- Parcellaire
- Routes publiques participant à la desserte



Parcellaire
Routes empierrées

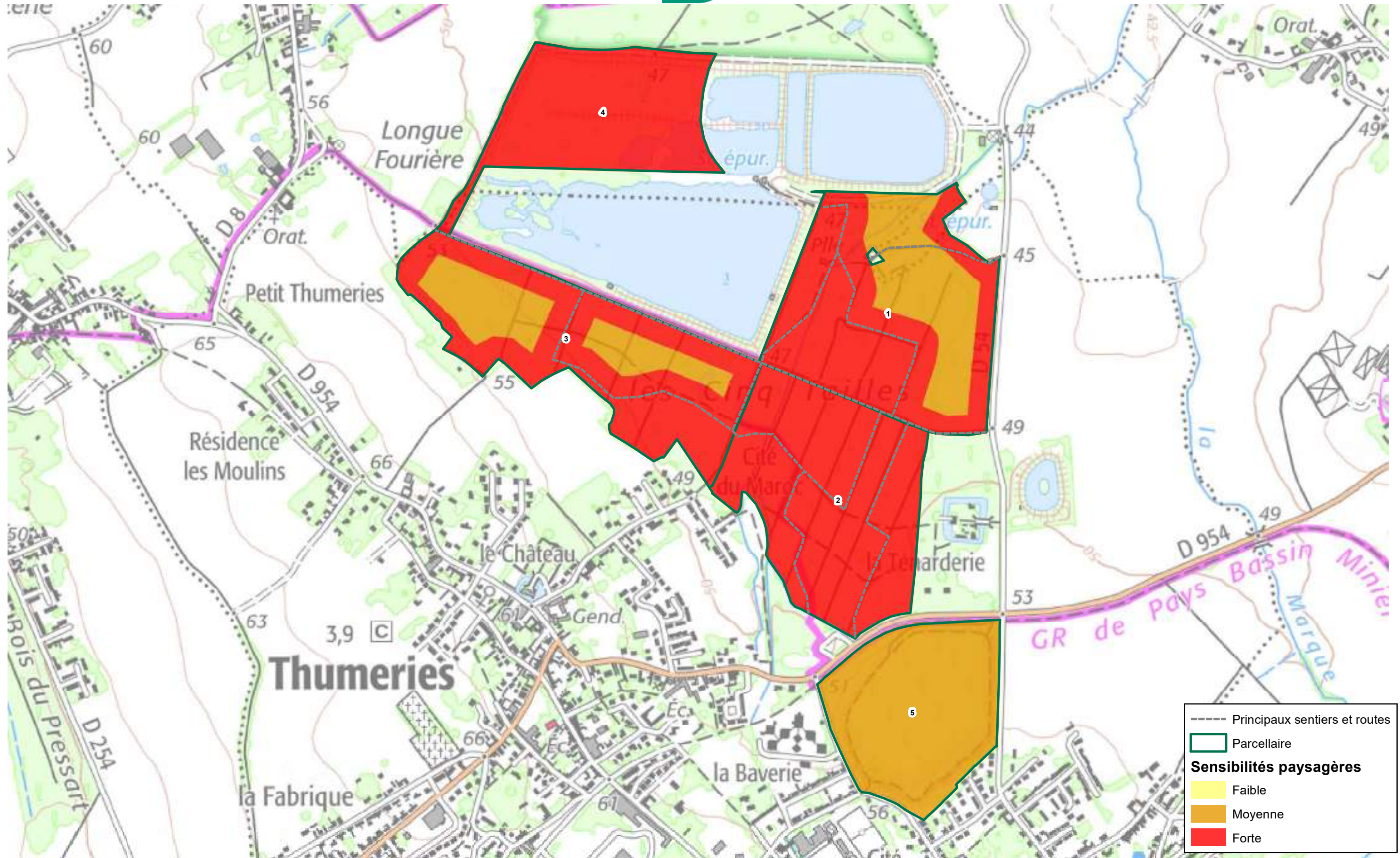
Forêt départementale des Cinq Tailles

Carte des sensibilités paysagères

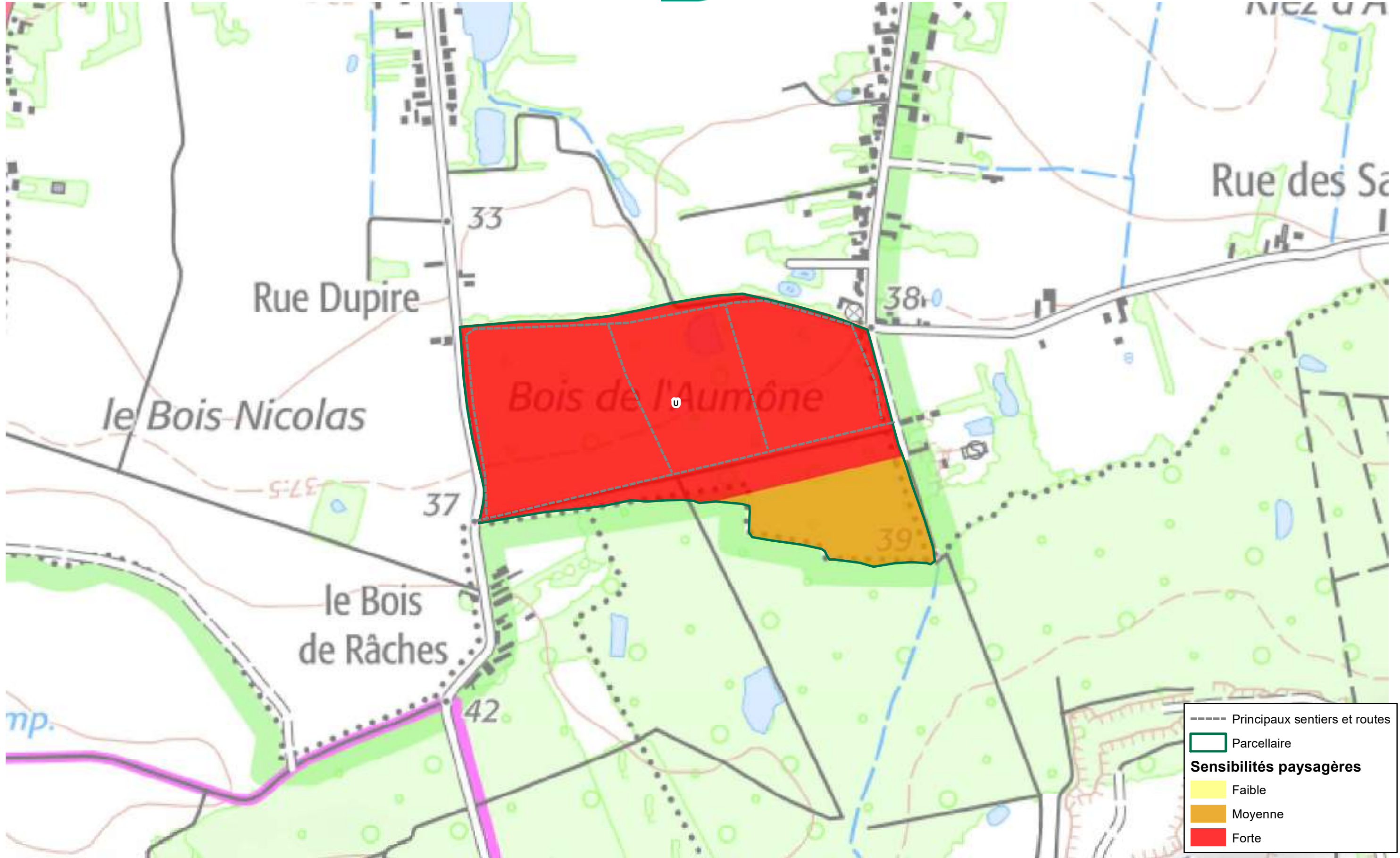
1:8 267

0 80 160 240 320 m

Carte réalisée en mai 2024



- Principaux sentiers et routes
- ▭ Parcellaire
- Sensibilités paysagères**
- ▭ Faible
- ▭ Moyenne
- ▭ Forte



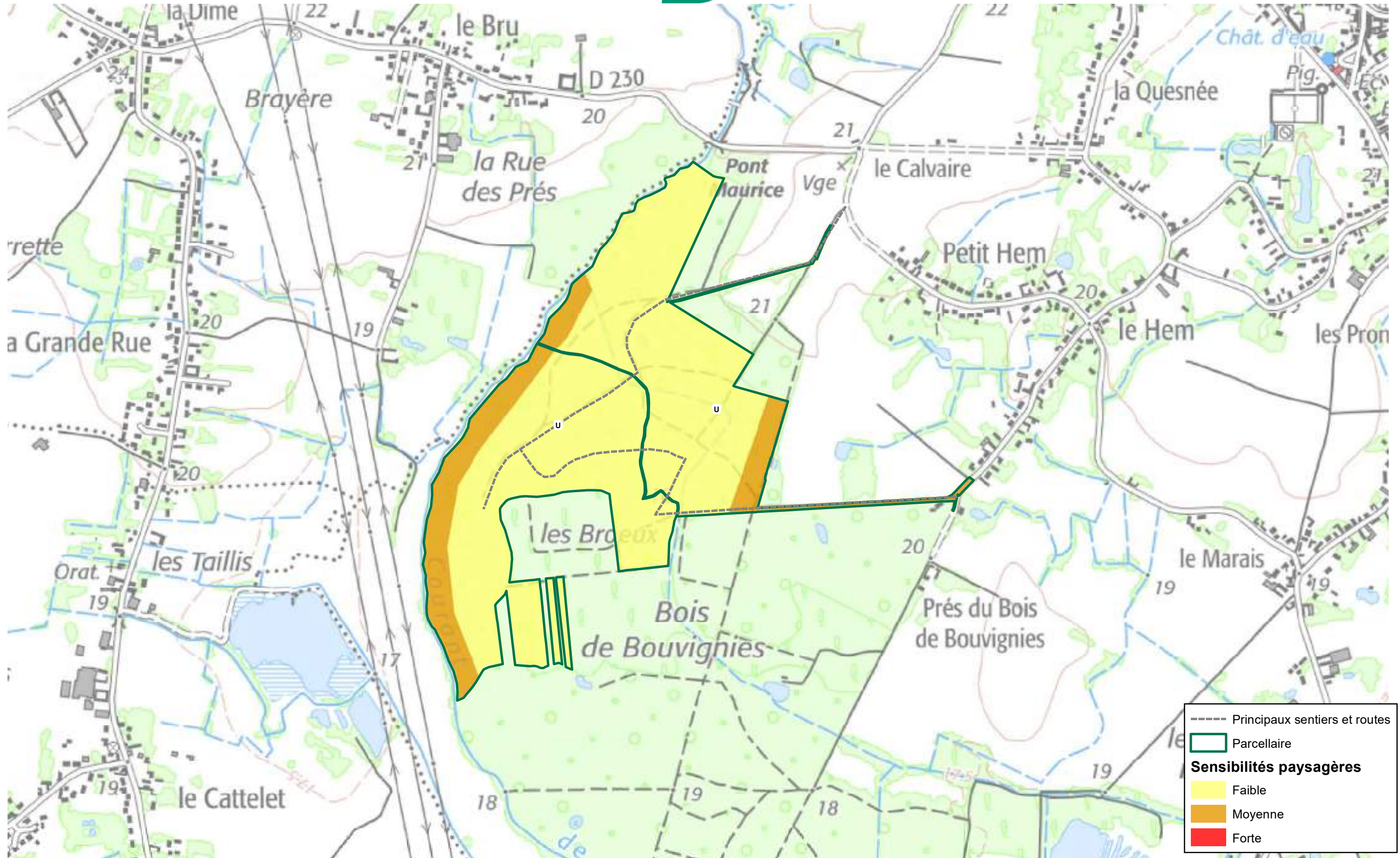
Forêt départementale de Bouvignies

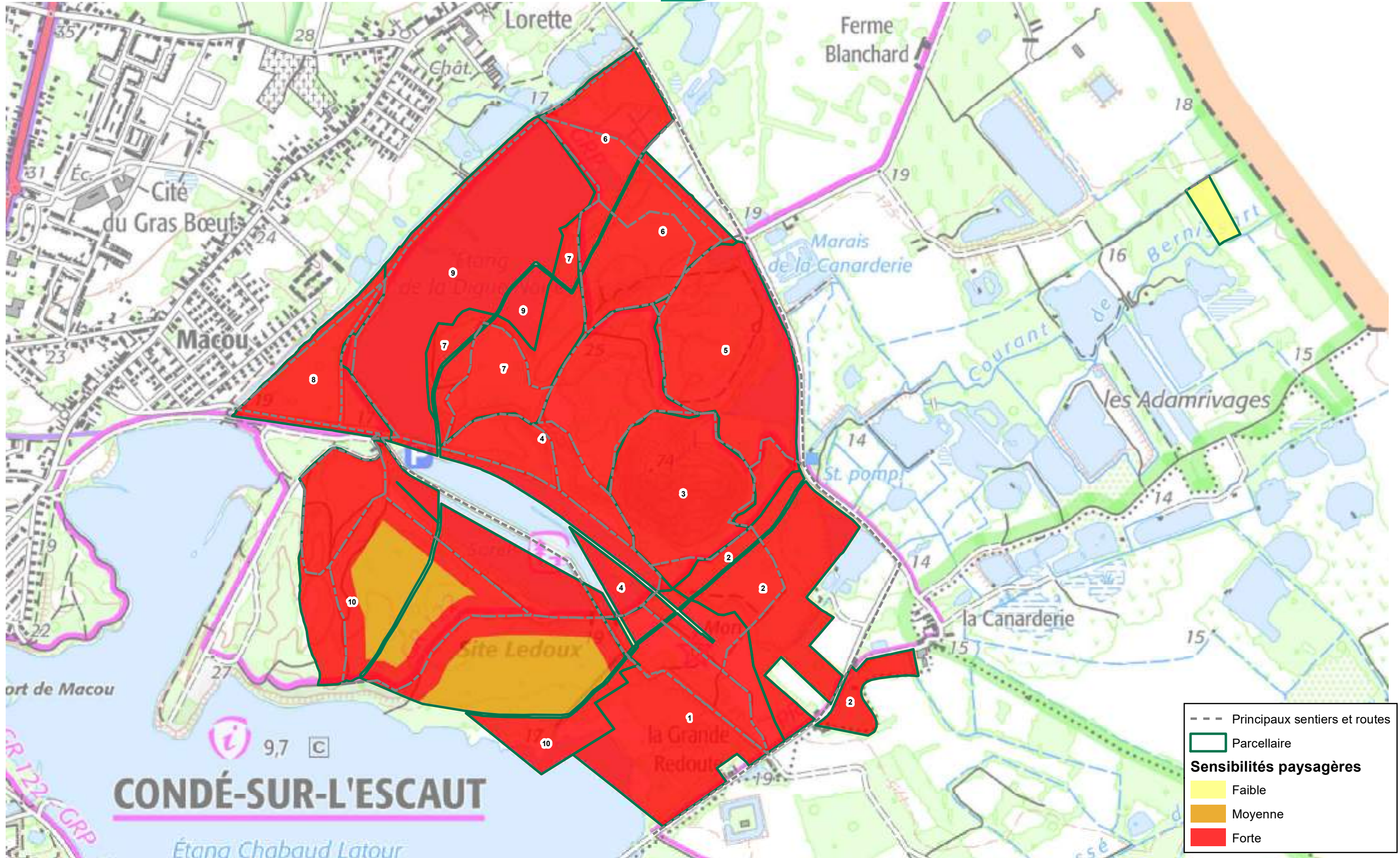
Carte des sensibilités paysagères

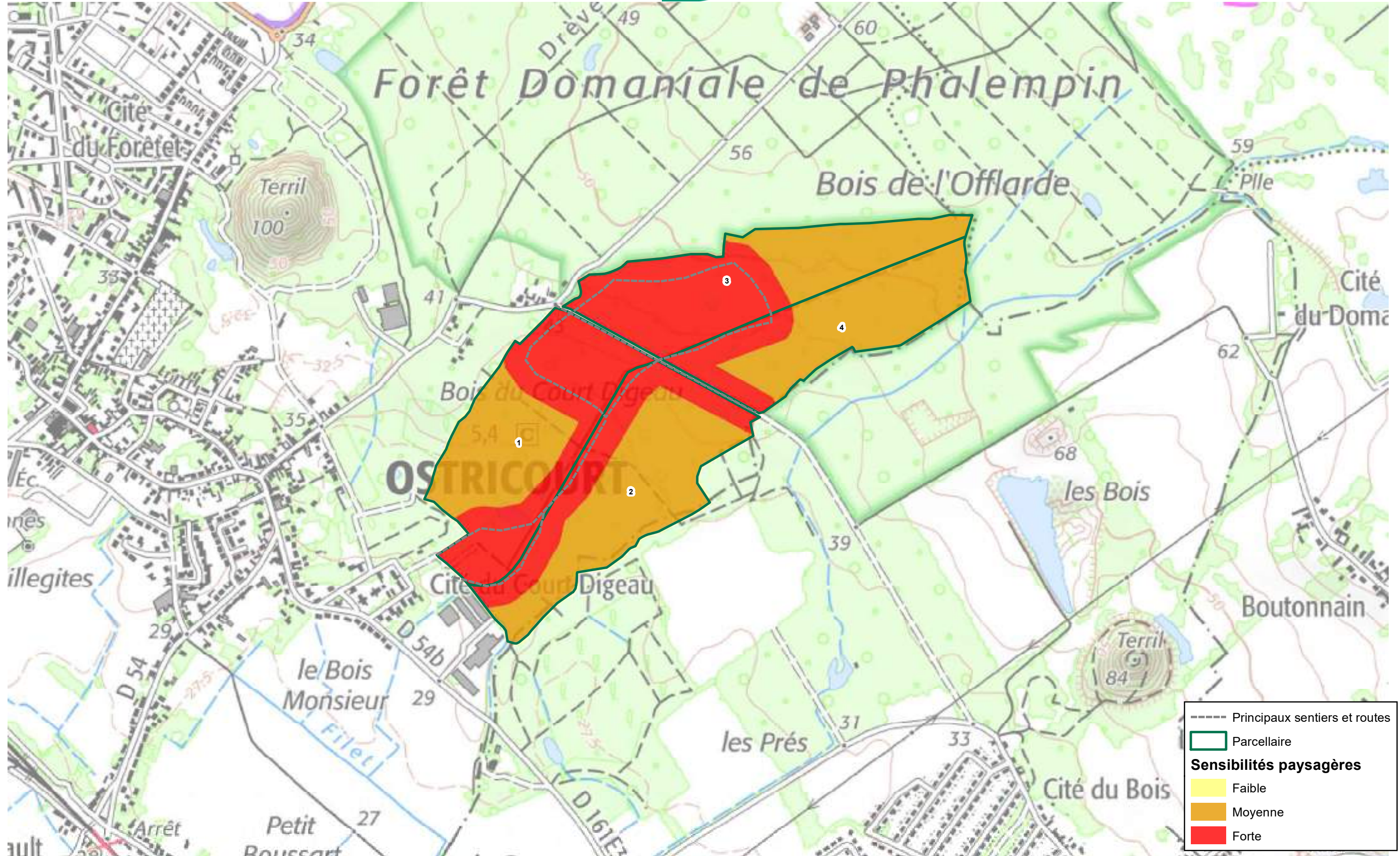
1:8 000

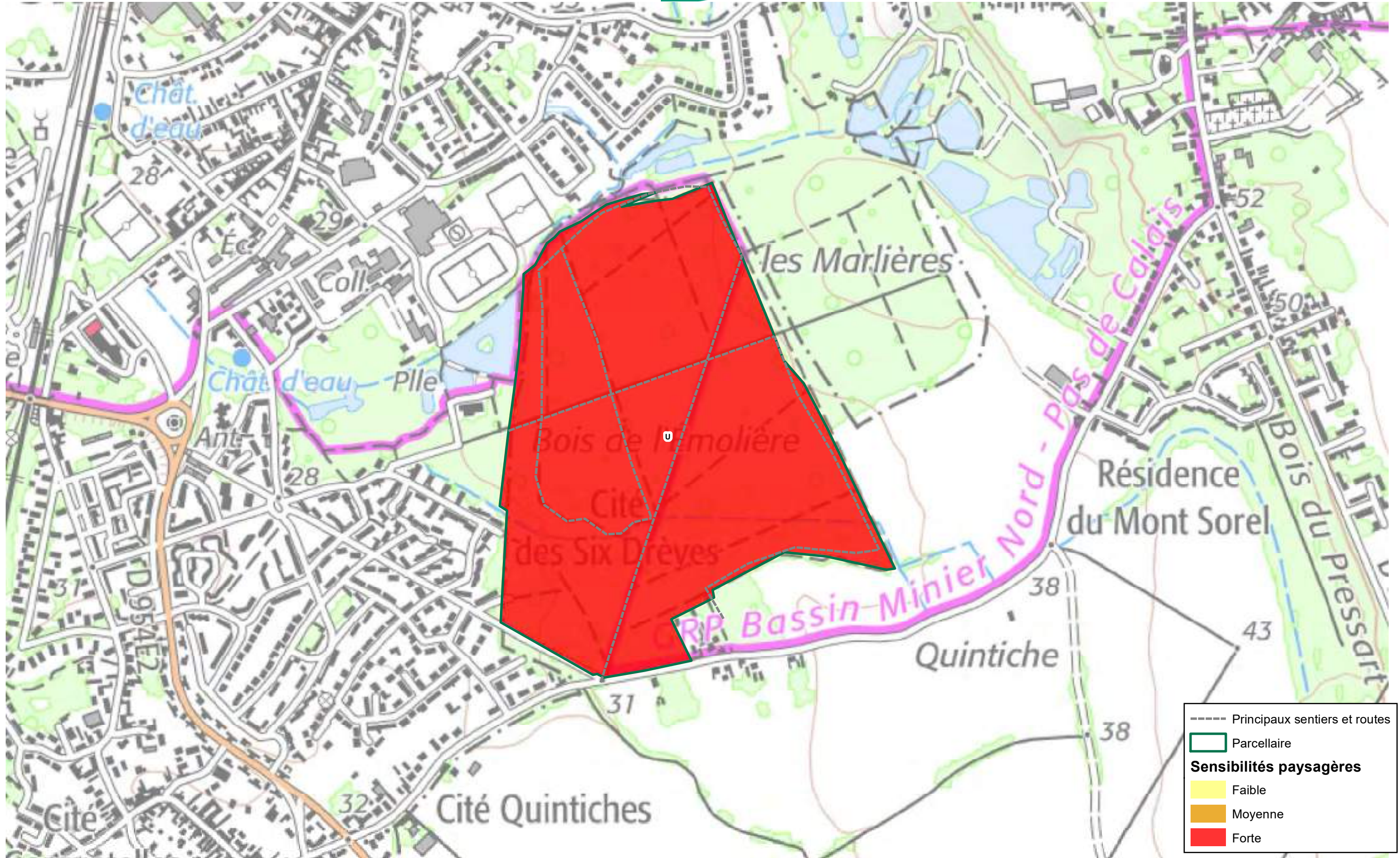
0 80 160 240 320 m

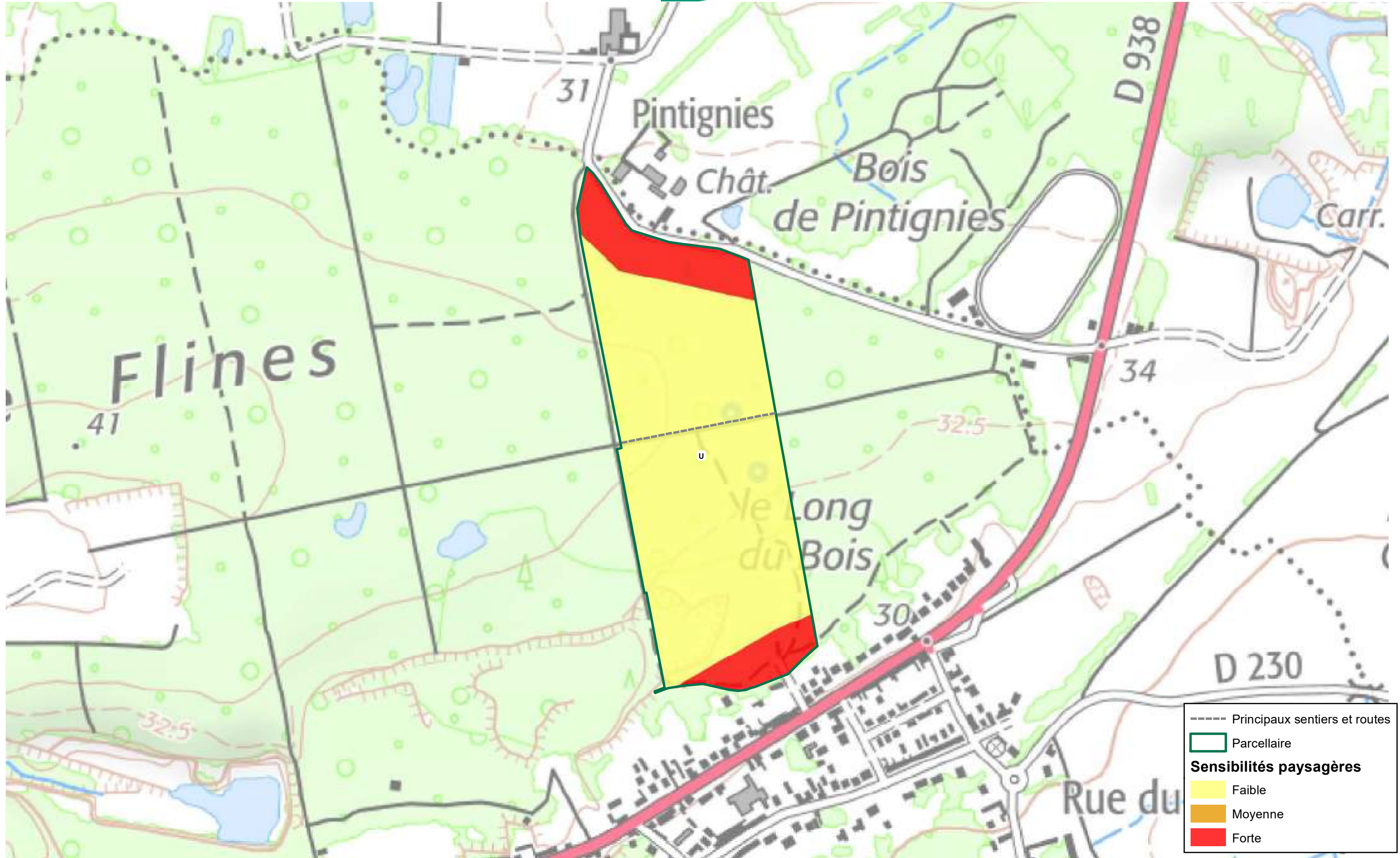
Carte réalisée en mai 2024











----- Principaux sentiers et routes
▭ Parcellaire
Sensibilités paysagères
■ Faible
■ Moyenne
■ Forte

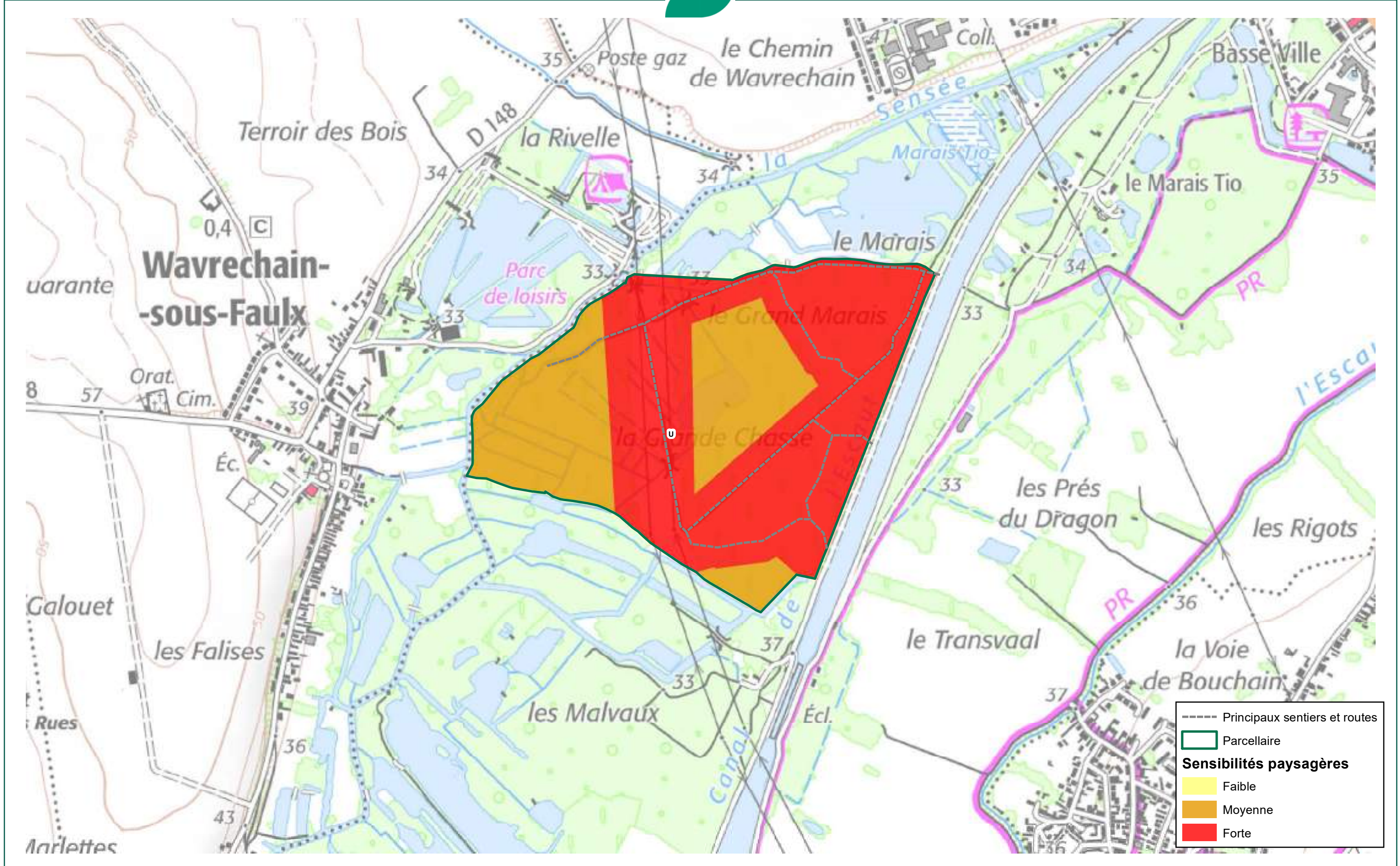
Forêt départementale du Grand Marais

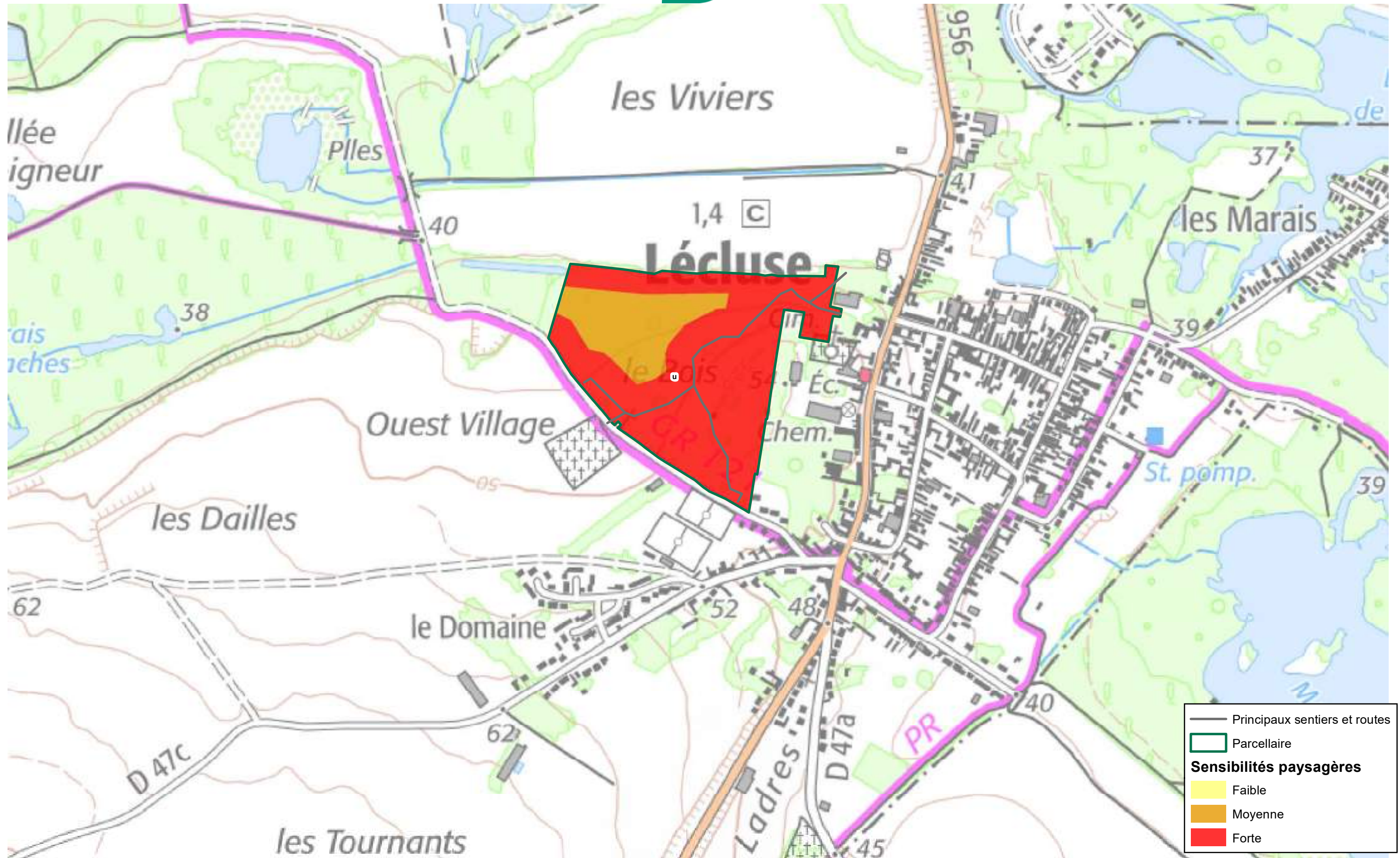
Carte des sensibilités paysagères

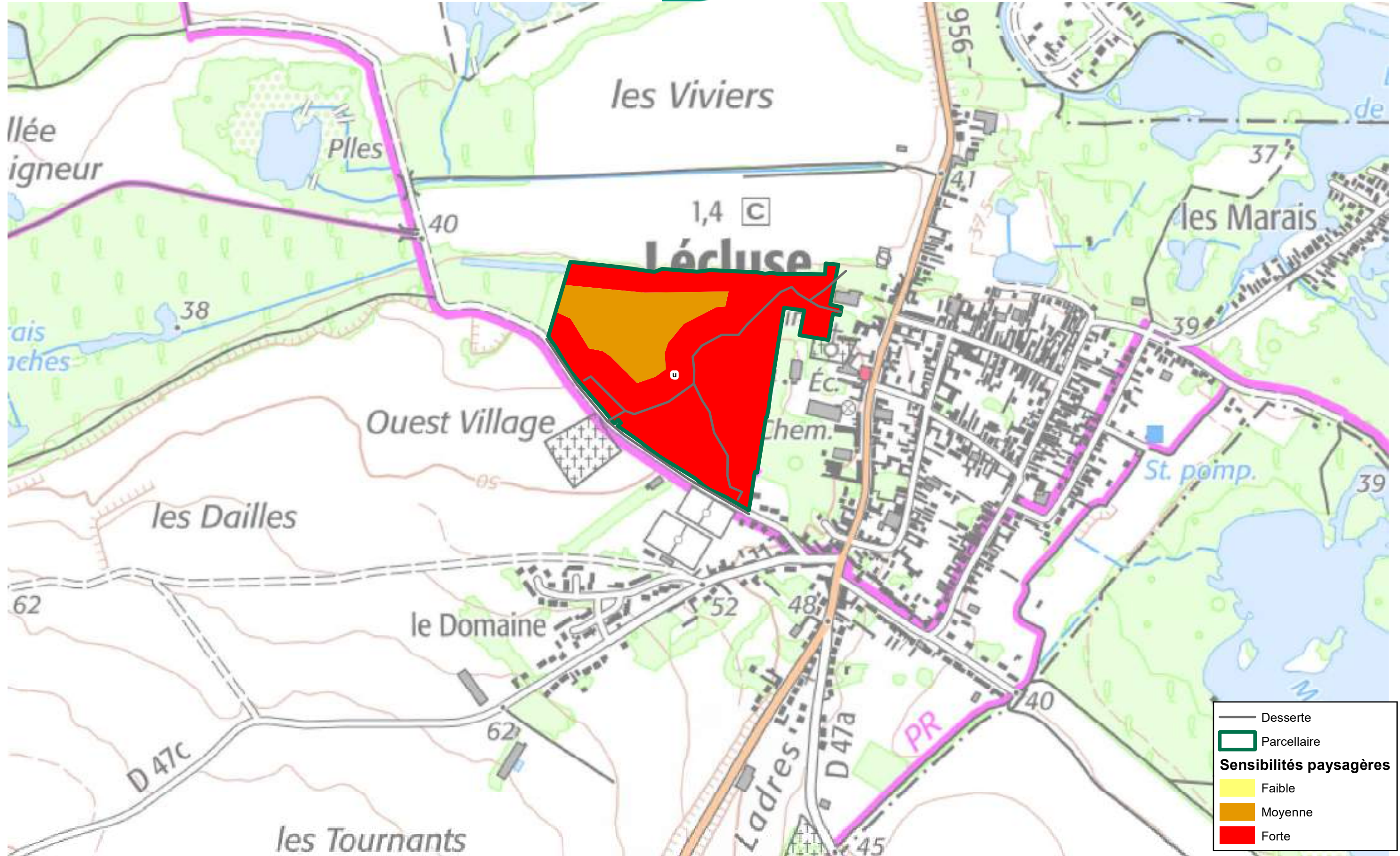
1:8 000



Carte réalisée en mai 2024







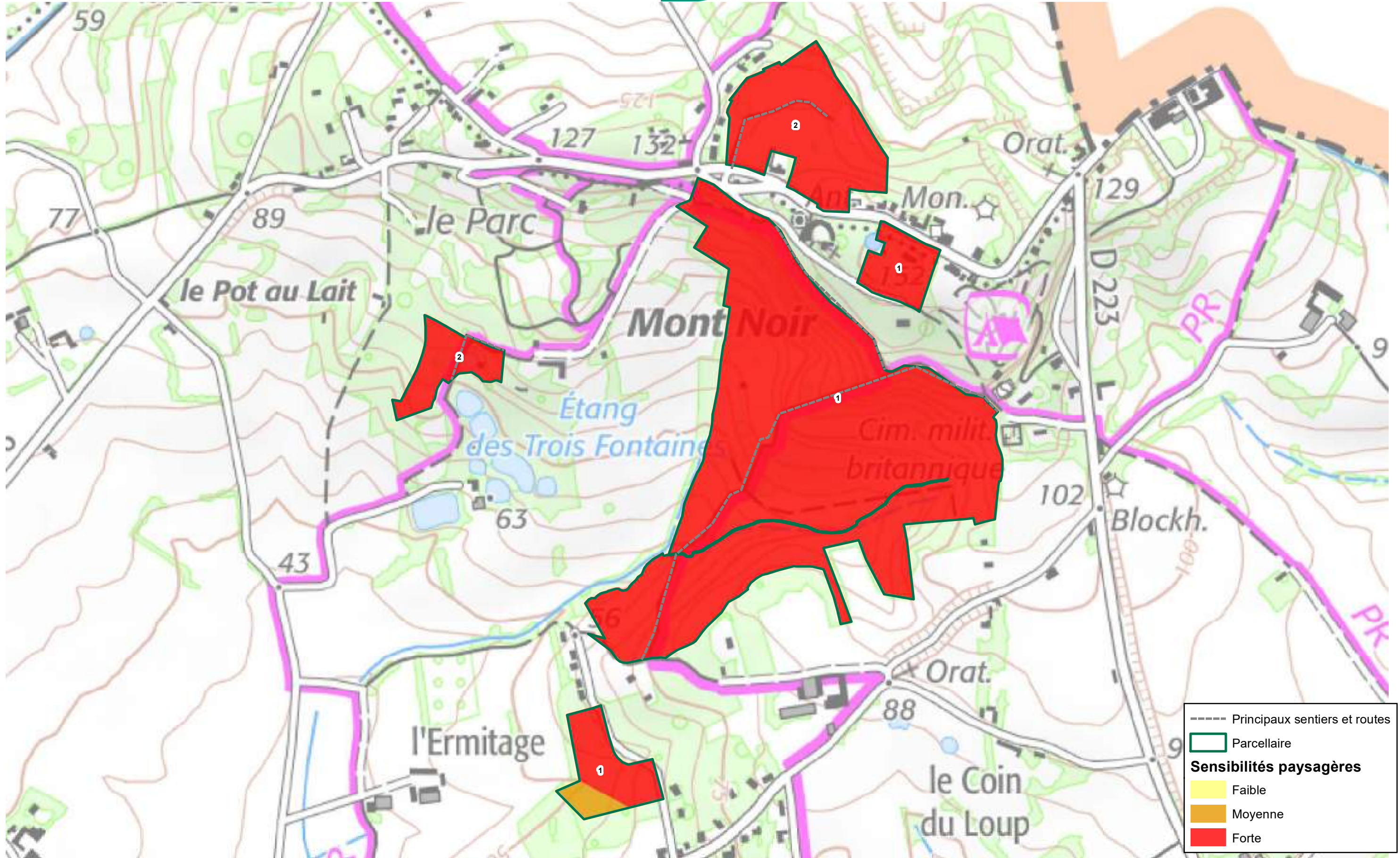
Forêt départementale du Mont Noir

Carte des sensibilités paysagères

1:5 557

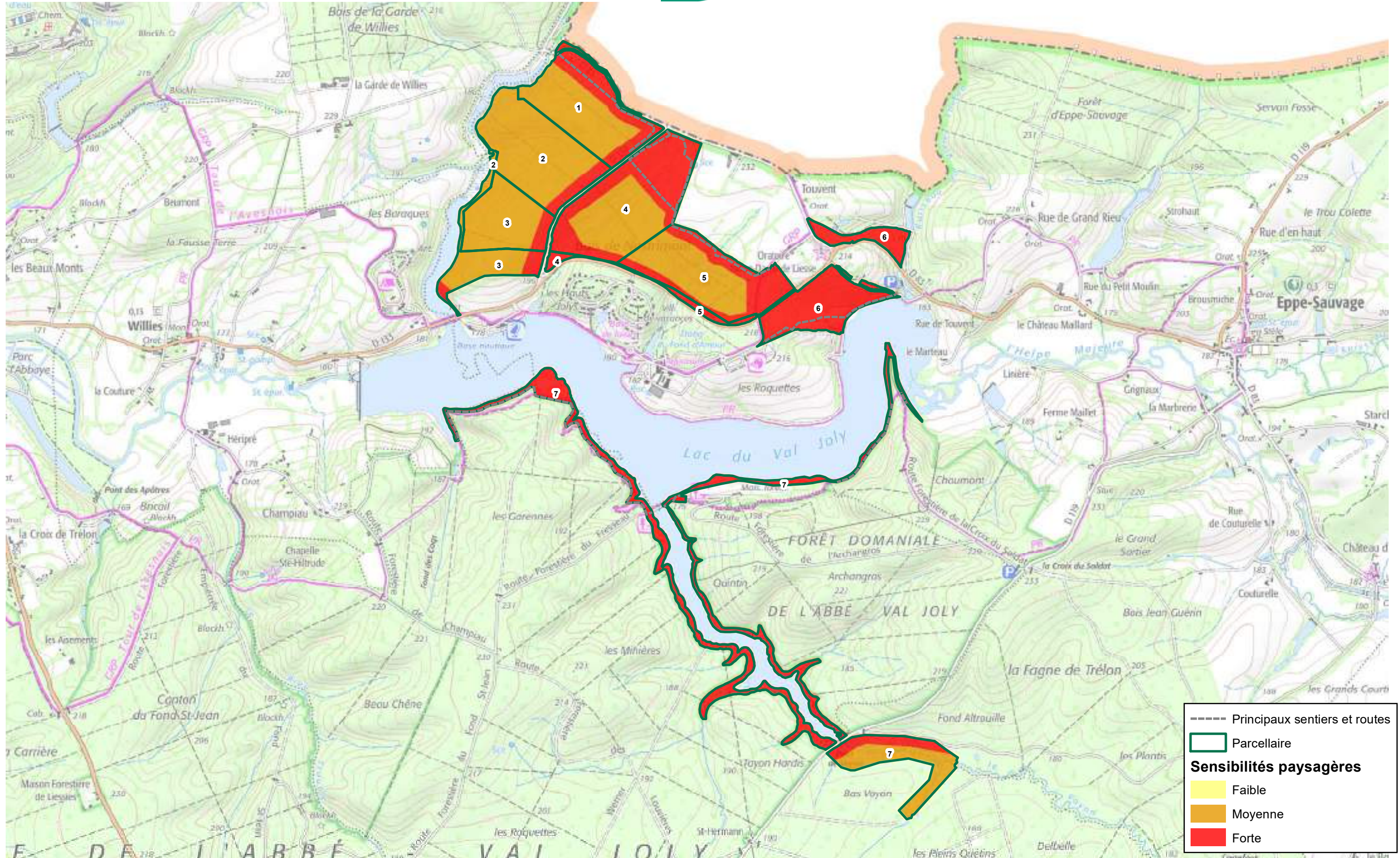
0 50 100 150 200
m

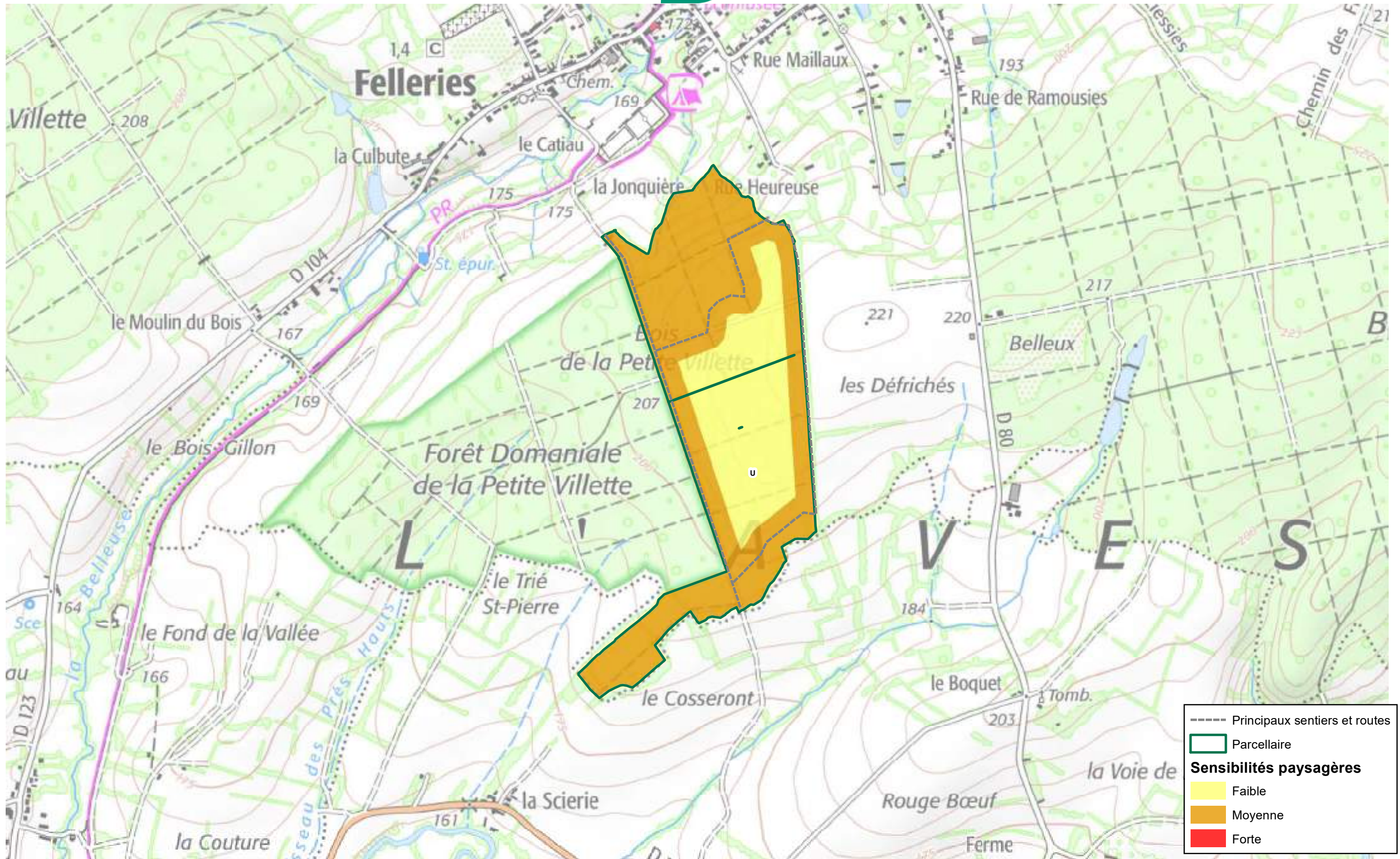
Carte réalisée en mai 2024

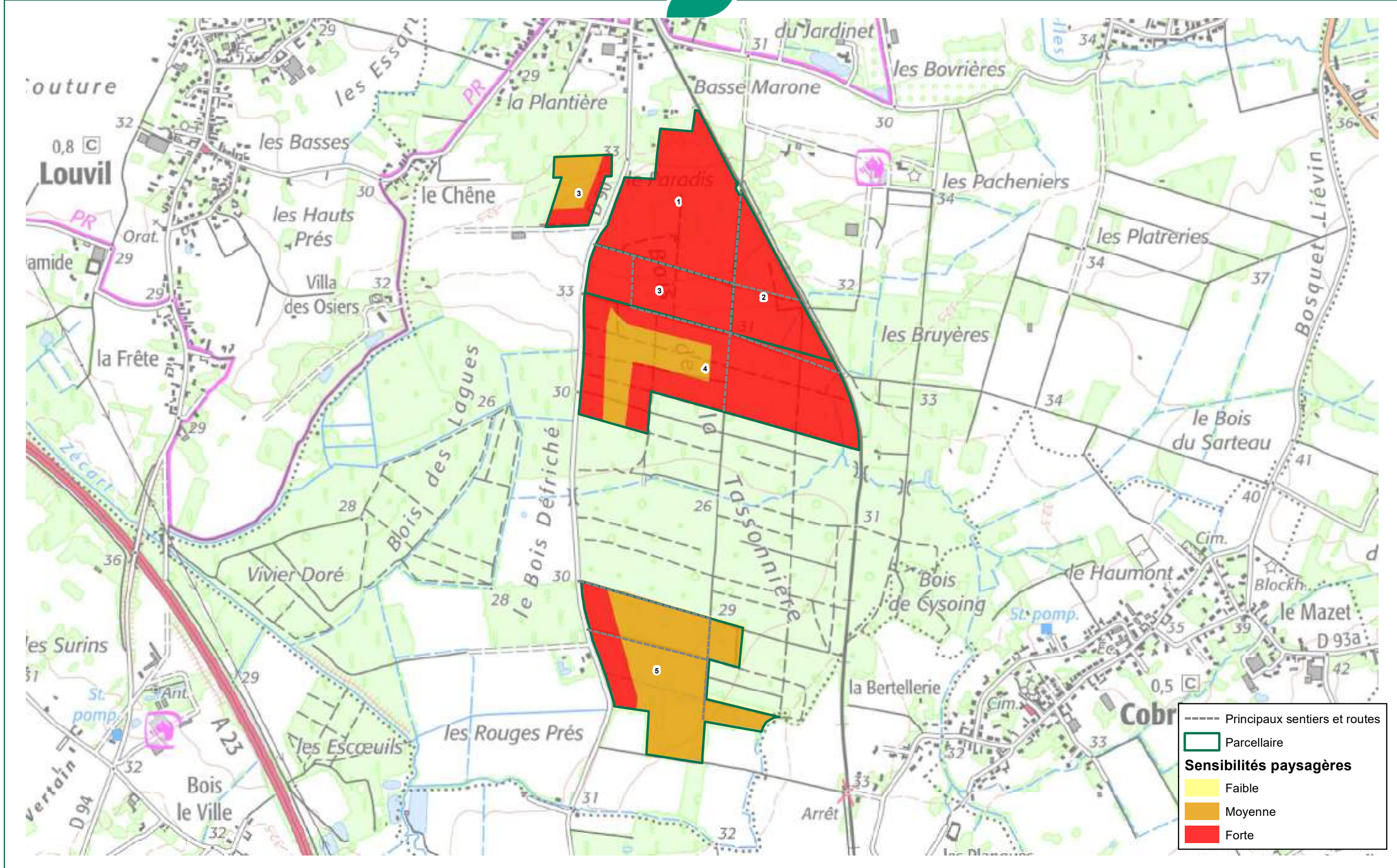


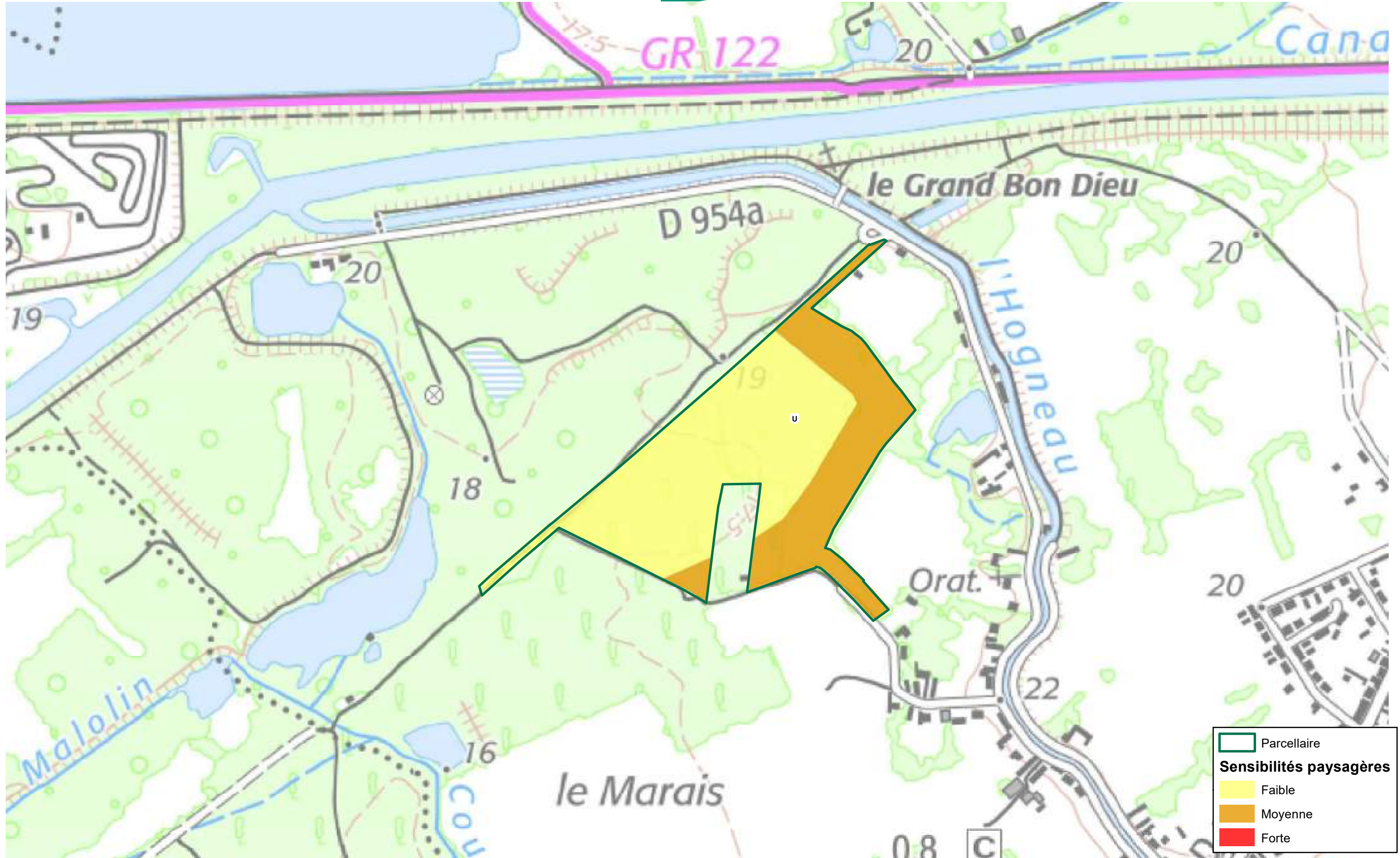
Forêt départementale de Nostrimont Val-Joly

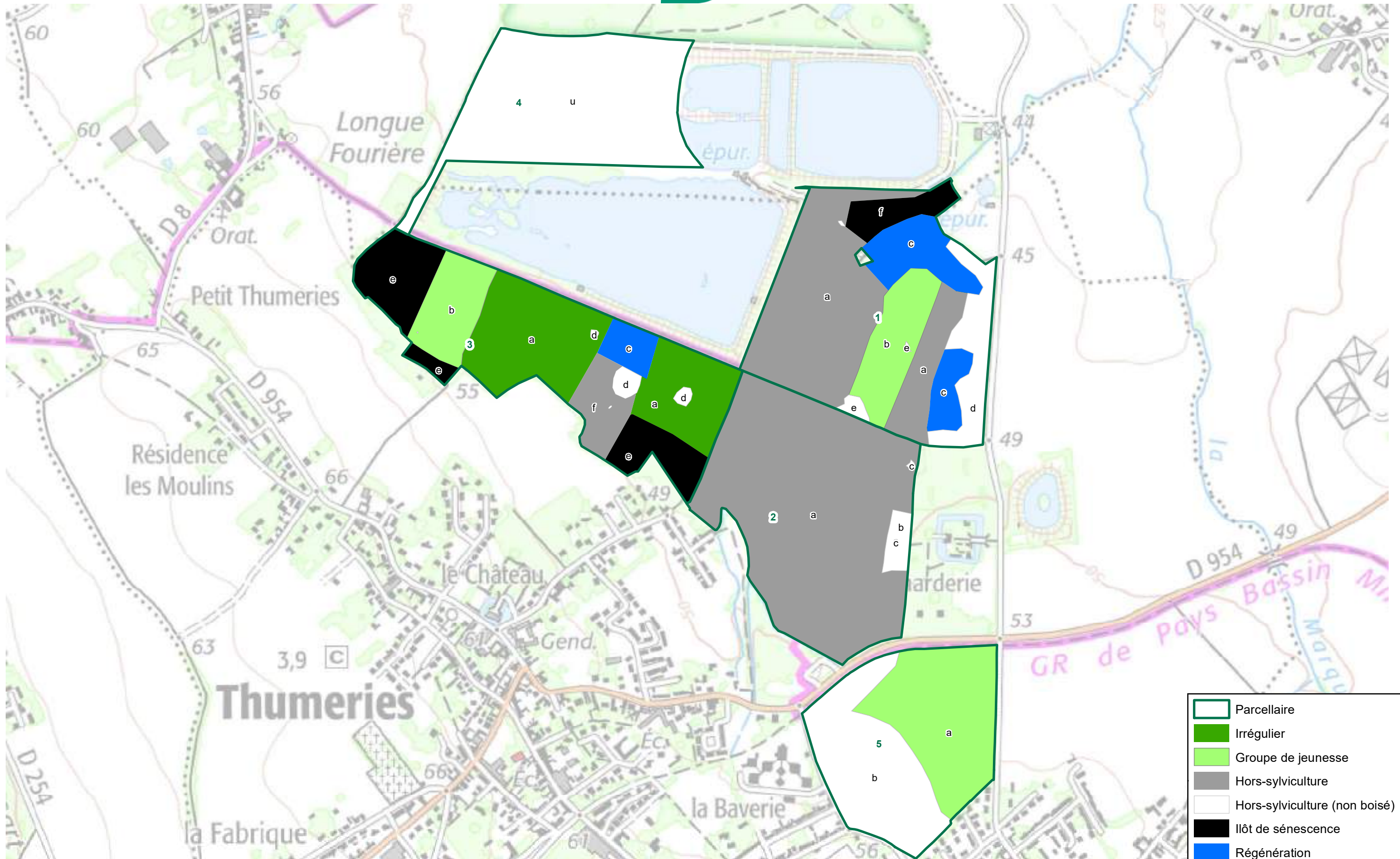
Carte des sensibilités paysagères



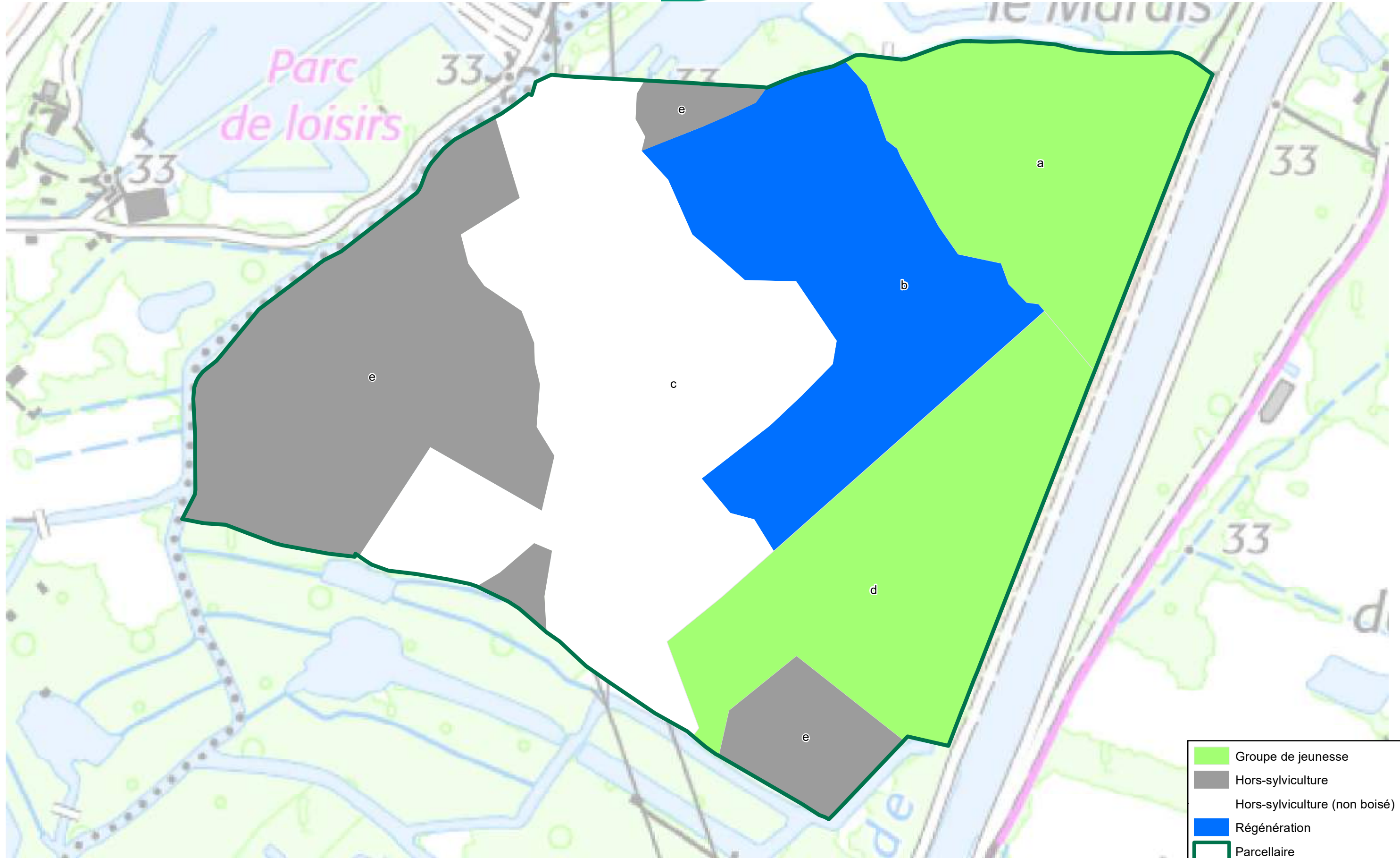


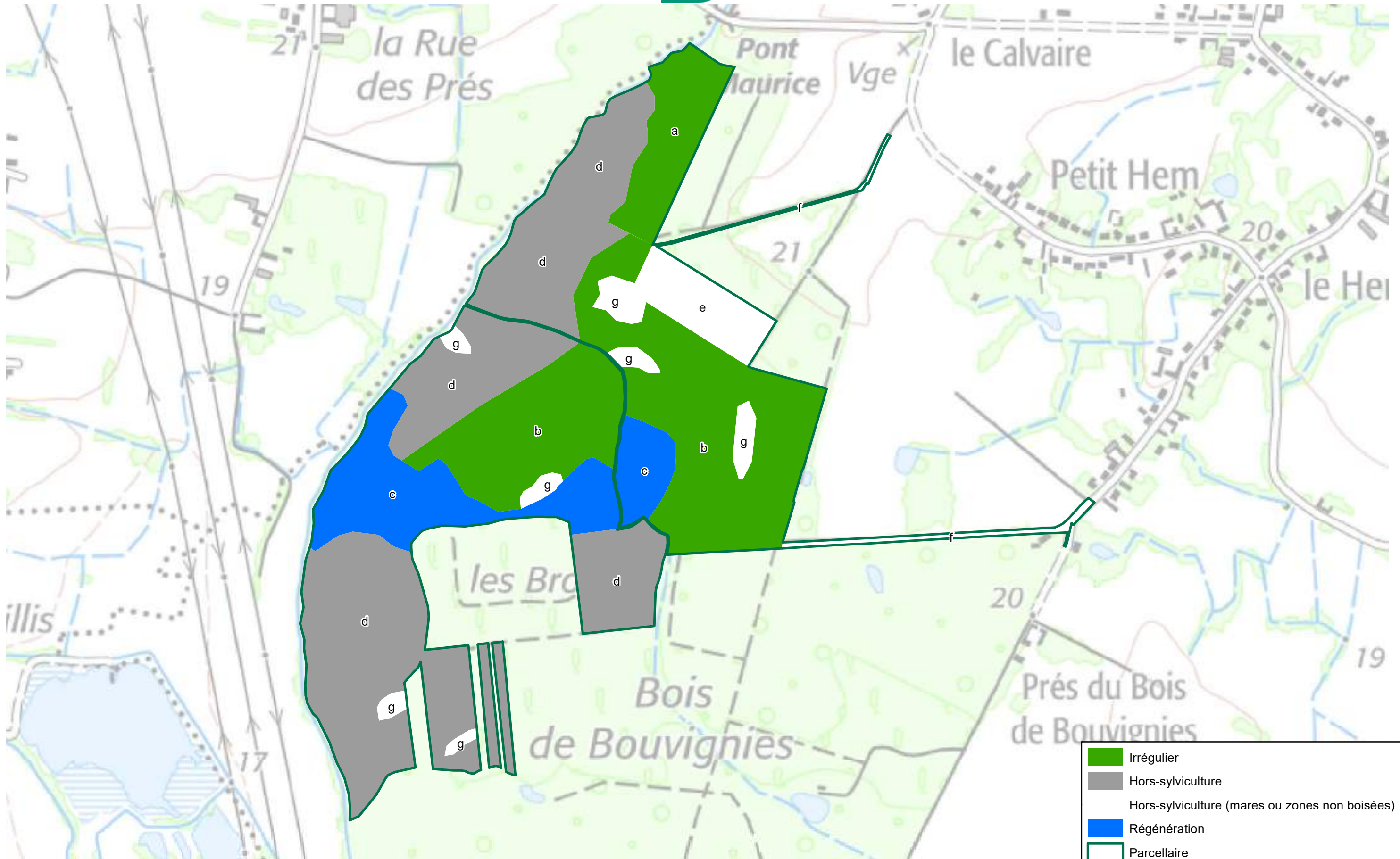




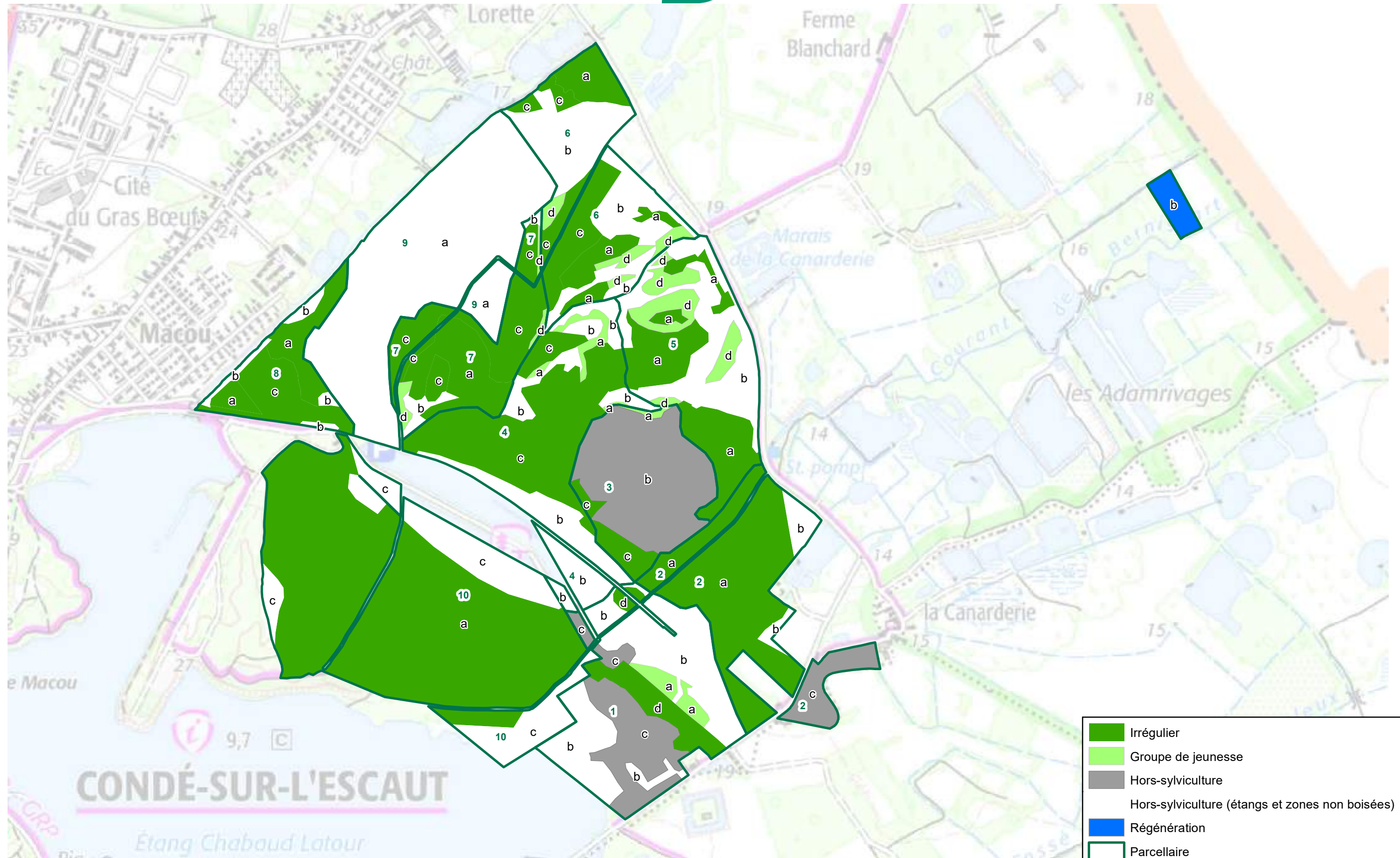


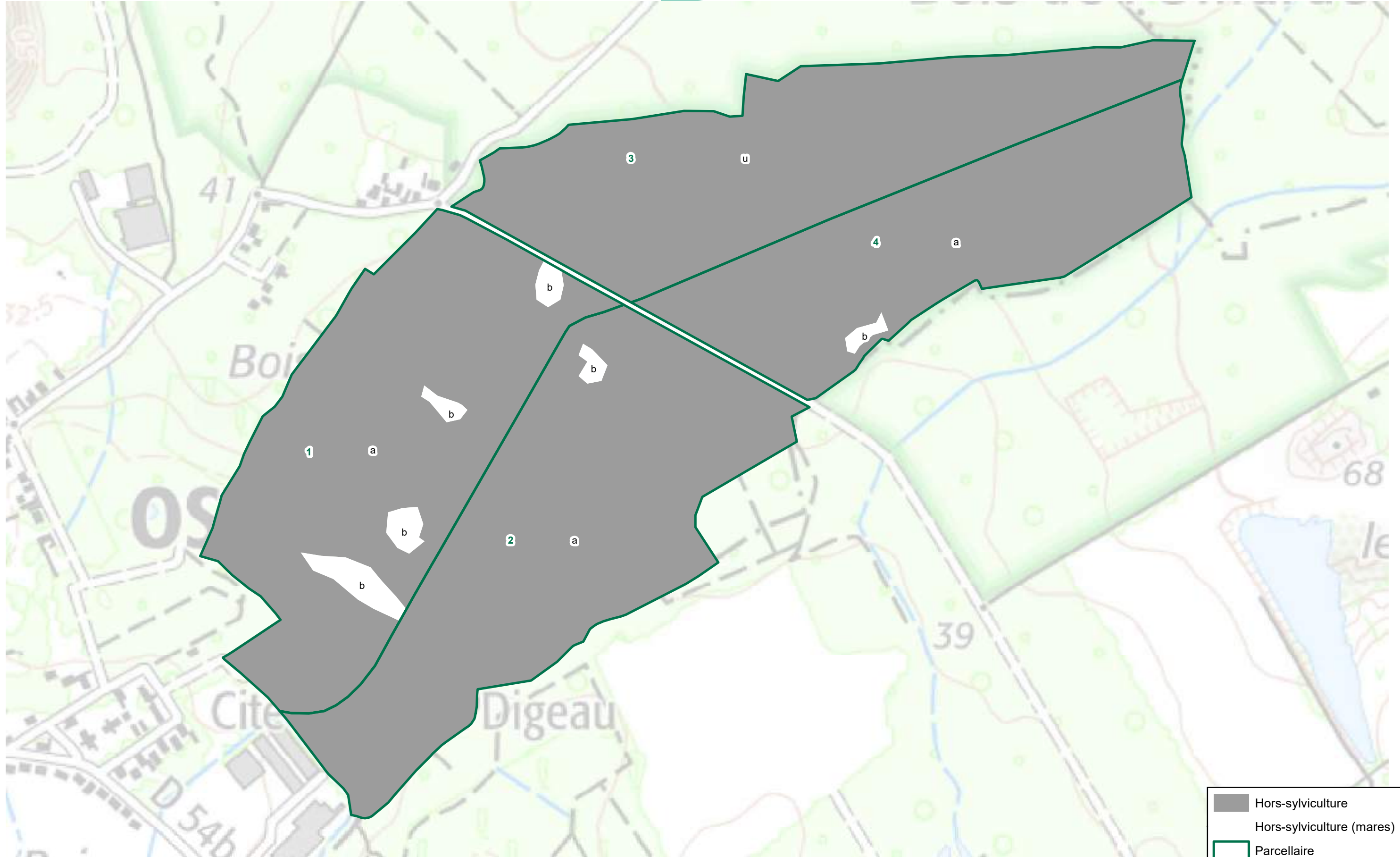


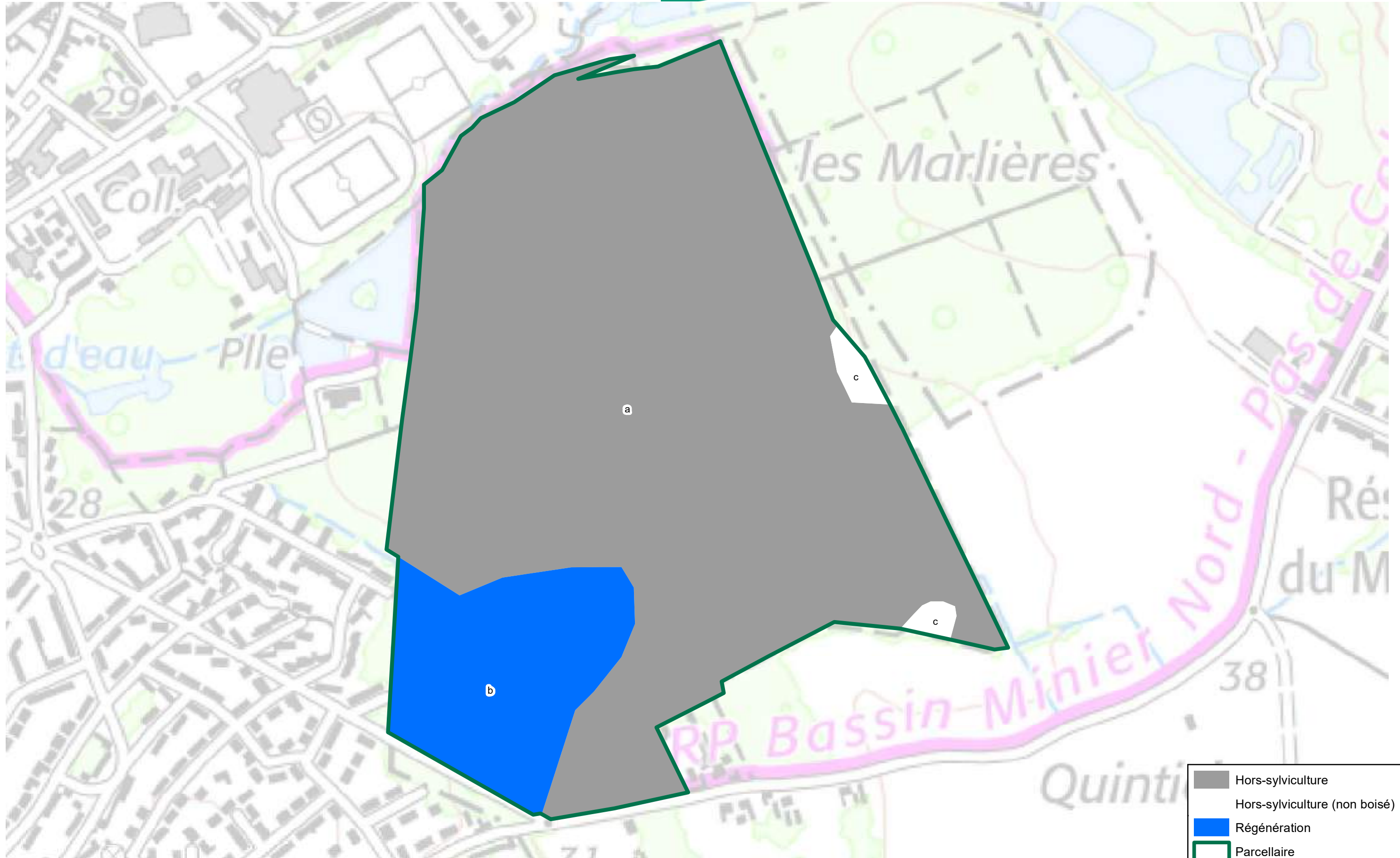




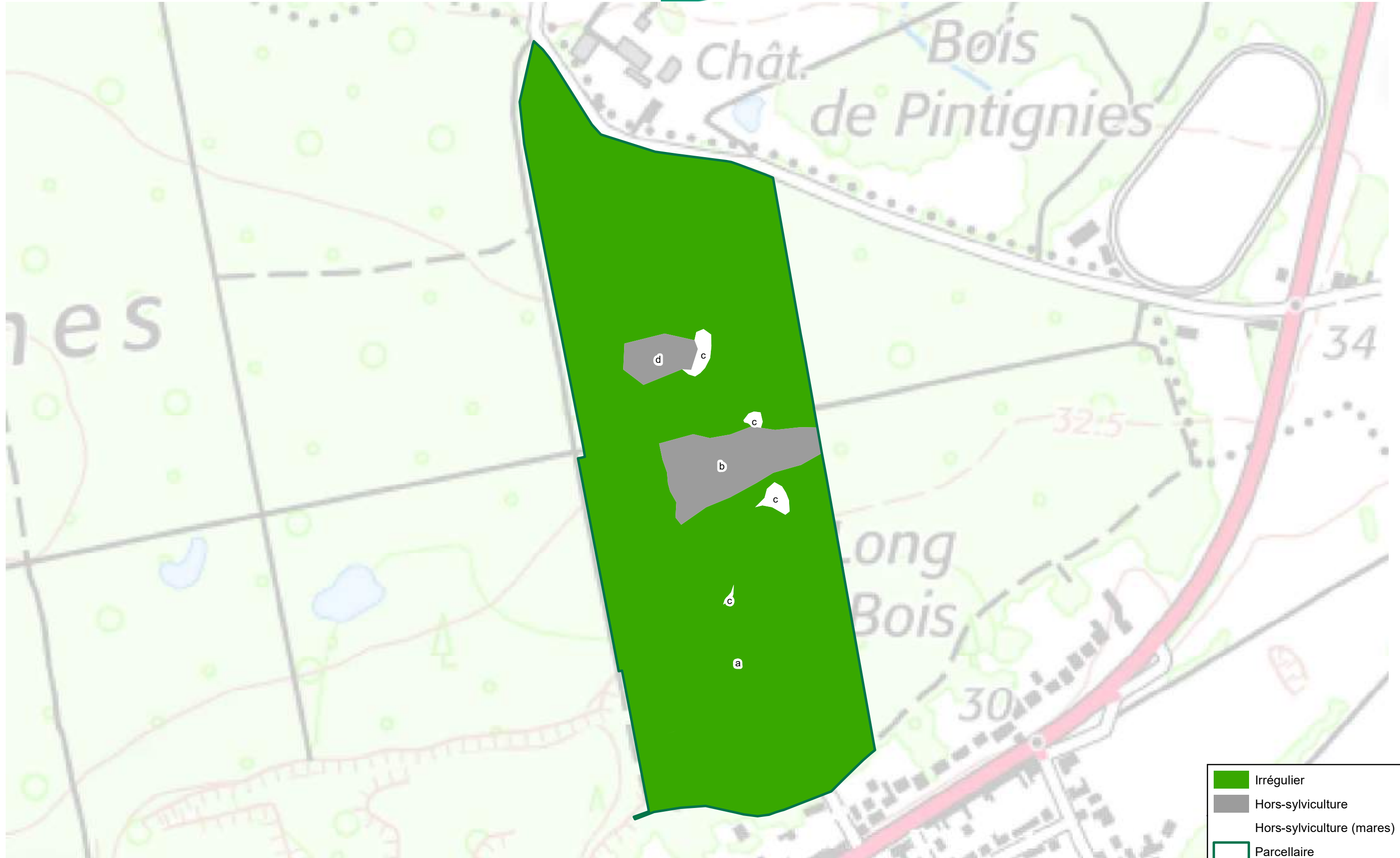
- Irrégulier
- Hors-sylviculture
- Hors-sylviculture (mares ou zones non boisées)
- Régénération
- Parcelle



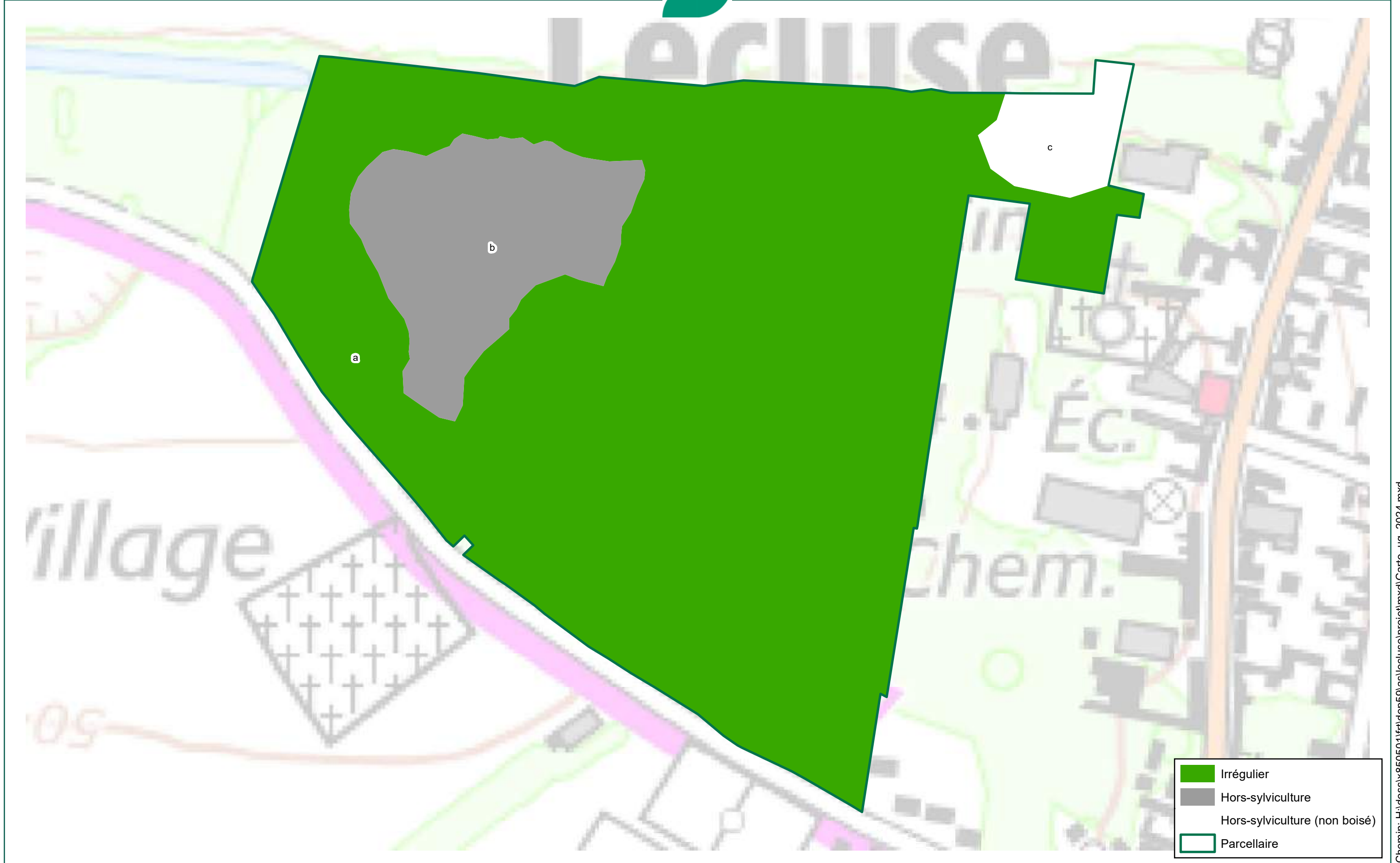


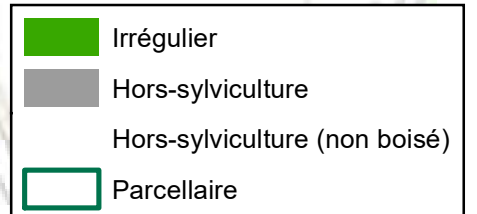
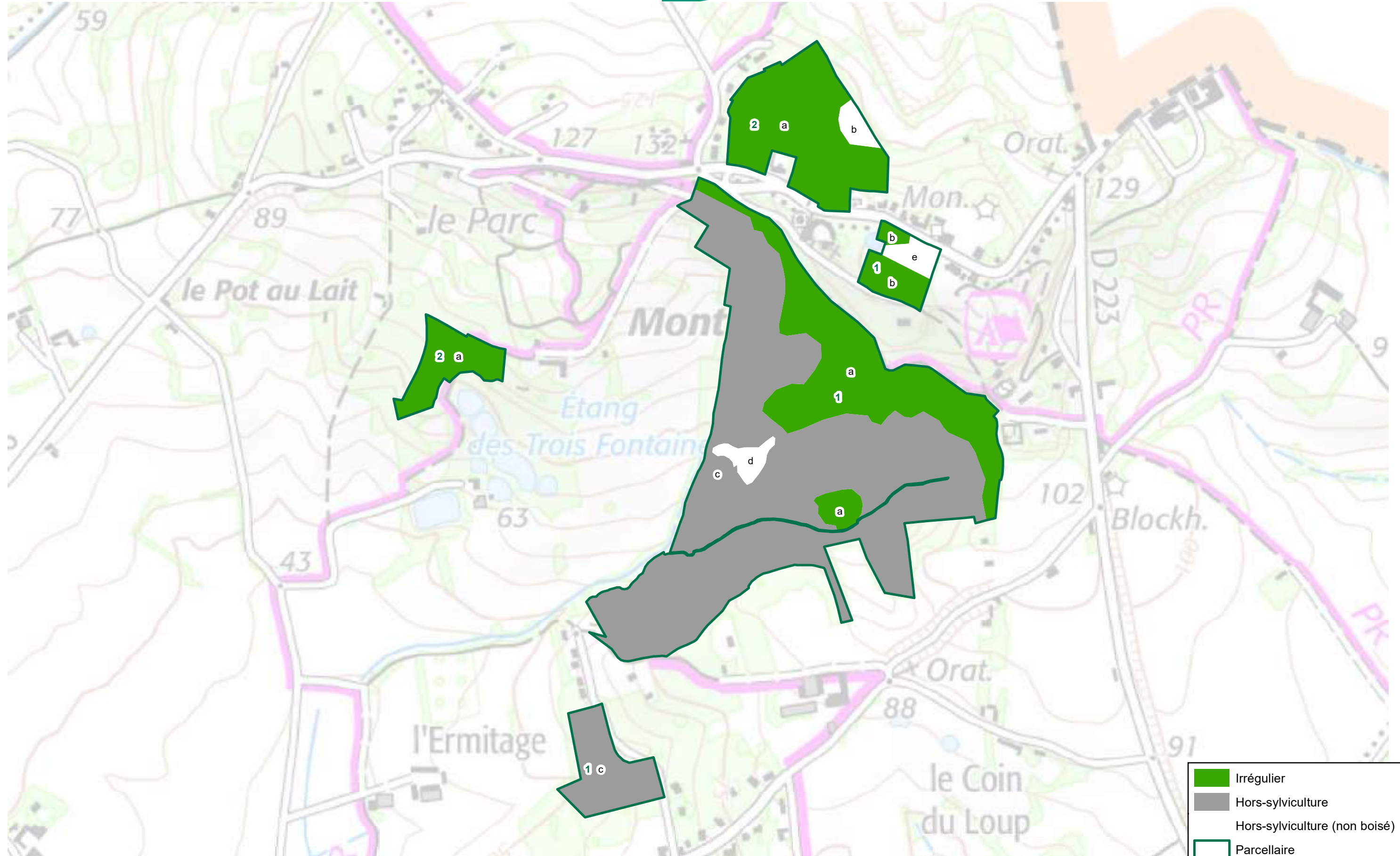


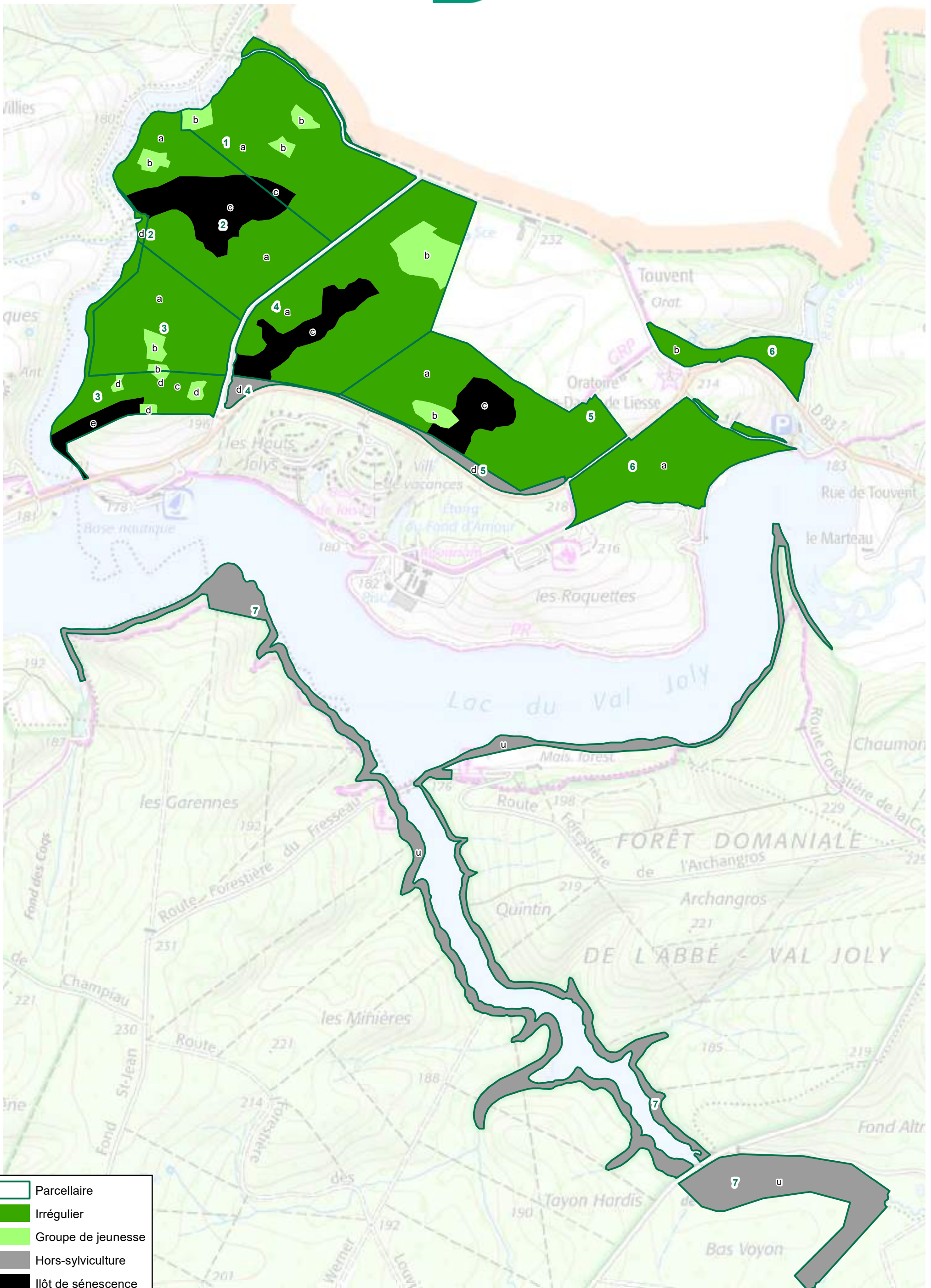
- Hors-sylviculture
- Hors-sylviculture (non boisé)
- Régénération
- Parcellaire



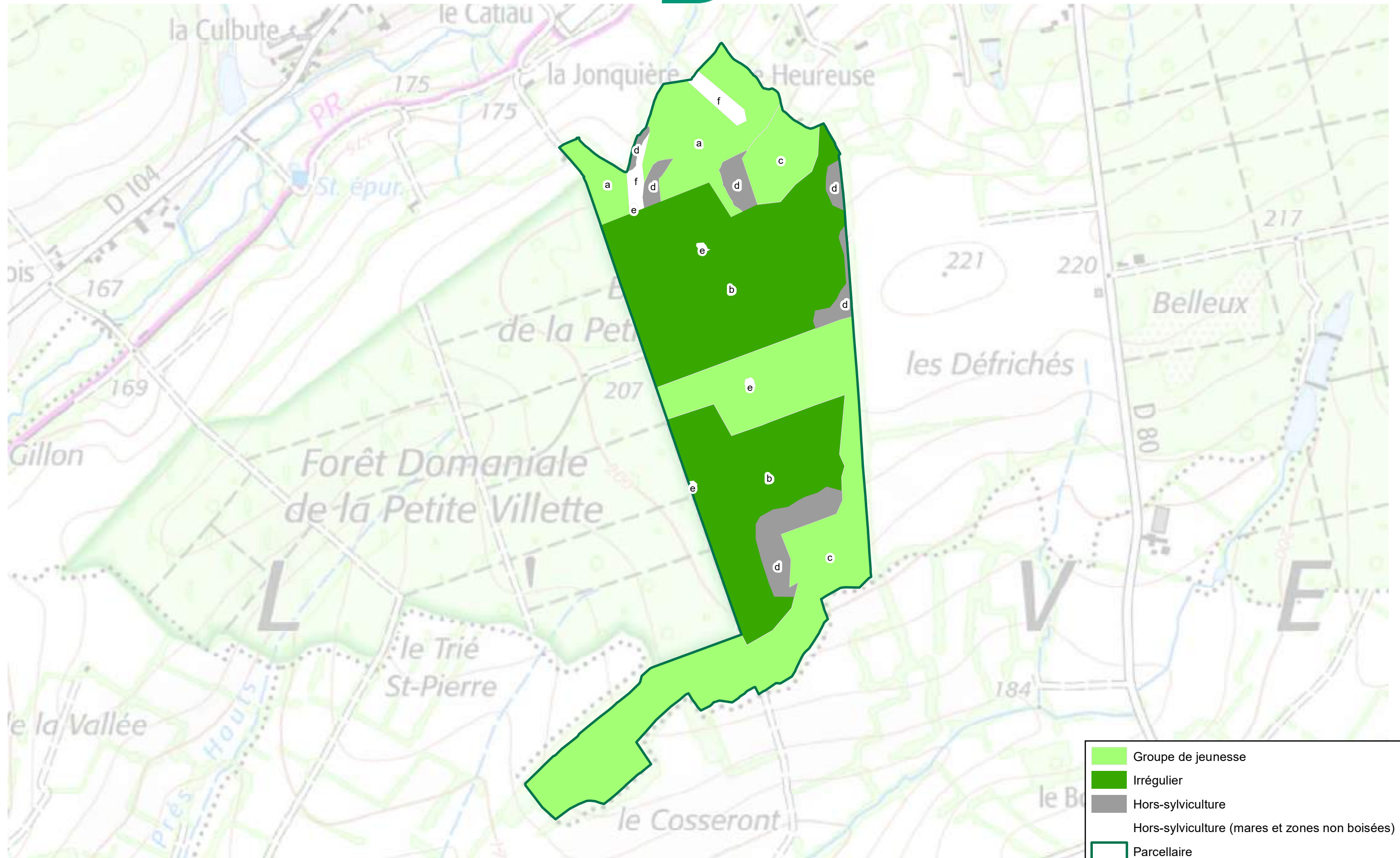
- Irrégulier
- Hors-sylviculture
- Hors-sylviculture (mares)
- Parcellaire







- Parcellaire
- Irrégulier
- Groupe de jeunesse
- Hors-sylviculture
- Ilôt de sénescence



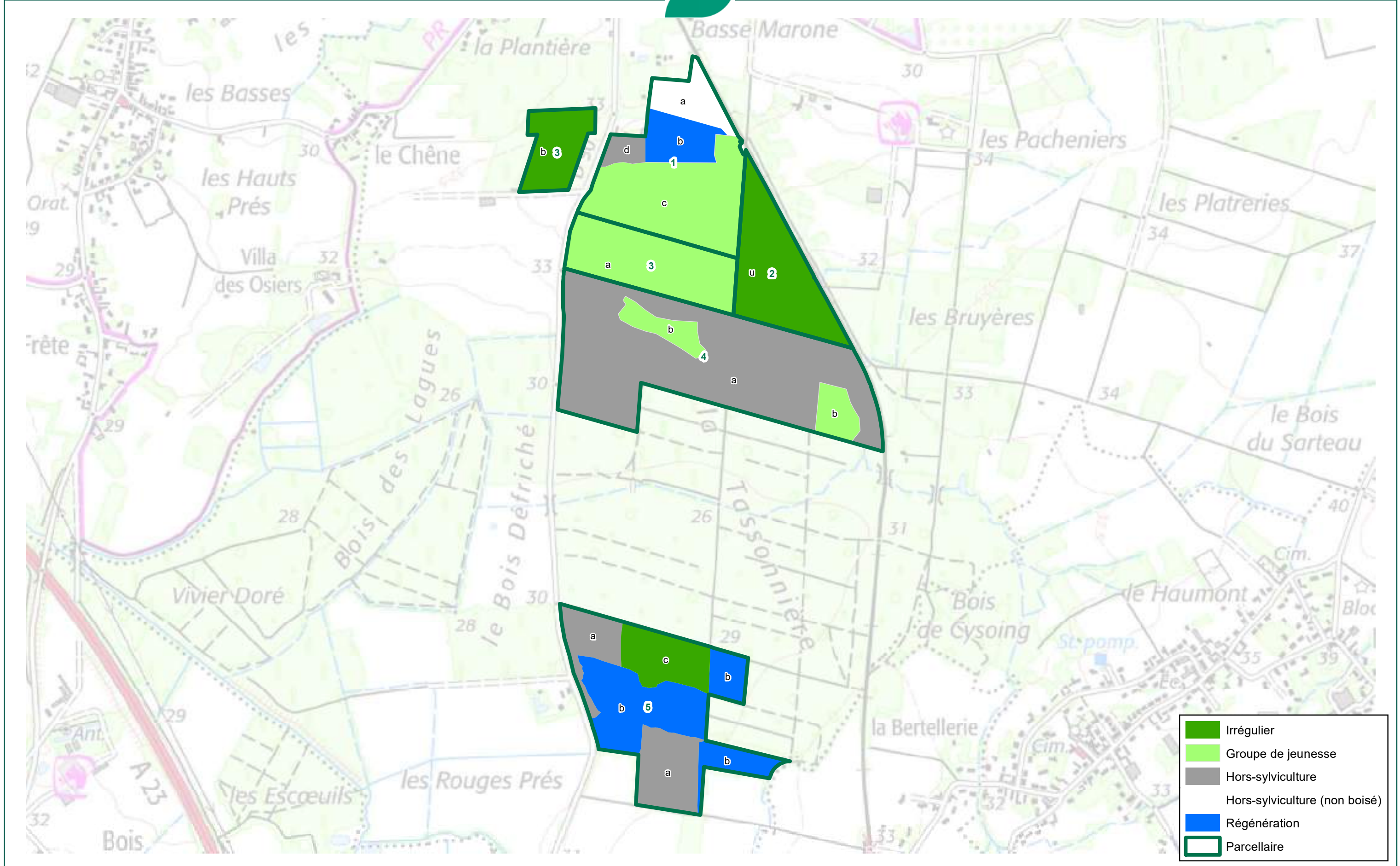
Forêt départementale de la Tassonière

Carte des unités de gestion

1:8 580

0 80 160 240 320 m

Carte réalisée en mai 2024







**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA SENSIBILISATION AUX METIERS L'ENVIRONNEMENT
DE JEUNES EN REINSERTION
PAR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS NATURES
SUR LES ESPACES NATURELS DU NORD
2025-2029**

Entre

Le Département du Nord dont le siège est situé 51 rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, conformément à la délibération de la Commission permanente du 16 décembre 2024 ;

d'une part,

Et

« La Ferme de Morbecque », situé au 32 rue de Blaringhem à Morbecque 59190, de l'Association LE GAP représenté par Monsieur Gilles NOURY agissant en qualité de Président ;

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

PRÉAMBULE

« La Ferme de Morbecque » de l'Association LE GAP a pour mission d'accompagner de jeunes mineurs en réinsertion. L'association propose une offre éducative à destination d'adolescents en grandes difficultés personnelles, psychologiques, familiales et sociales qui ne trouvent pas de place dans les dispositifs classiques. Cet accompagnement est structuré autour du cheval de trait, médiateur entre le jeune et l'adulte. Différentes activités sont proposées autour du cheval dont l'activité de débardage à cheval. Les activités sont réalisées par groupes d'environ 3 à 7 jeunes.

Le Département du Nord, dans le cadre de sa politique Espace Naturel du Nord, gère plus de 3 320 ha de milieux naturels dont la plupart sont ouverts au public. Il dispose d'un service spécialisé dans la gestion des milieux naturels qui réalise régulièrement des opérations de sensibilisation et des chantiers nature.

La Ferme de Morbecque de l'Association LE GAP et le Département du Nord ont souhaité, au travers de cette convention, faire converger leurs intérêts par la mise en place de chantiers nature intégrant un volet débardage à cheval. Ce partenariat permet, d'une part, aux jeunes, de prendre conscience des milieux naturels qui les entoure et de les sensibiliser à l'importance de la préservation

de leur environnement. Il permet aussi d'être plongé dans un univers professionnel sur des missions d'intérêt public.

La présente convention explique les modalités du partenariat.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de permettre la mise en place de projets communs autour de la réinsertion de jeunes mineurs ou adultes via l'organisation de chantiers nature intégrant du débardage à cheval. Ces projets permettront de faire découvrir les métiers de la nature et de valoriser le jeune dans le cadre d'un projet utile pour la société et l'environnement. Chaque projet intégrera, d'une part, une présentation et une visite des sites naturels et, d'autre part, un travail avec les chevaux sur des opérations de gestion des milieux naturels.

Les chantiers seront réalisés sur les sites gérés par le Département du Nord au titre de sa politique Espaces Naturels du Nord. Un à trois projets seront établis dans le courant de chaque année pour une durée cumulée d'une à quatre semaines de chantiers nature.

Il est à préciser que les travaux réalisés dans le cadre de ce partenariat ne sont pas des opérations marchandes ou lucratives mais sont prévus à titre démonstratif, expérimental, de sensibilisation ou de formation en milieu professionnel.

ARTICLE 2 : MODALITE D'INTERVENTION

La Ferme de Morbecque de l'Association LE GAP participe à des chantiers d'environ une à deux semaines selon un planning d'une à trois sessions modulables arrêtées en commun durant l'année.

Le Département du Nord proposera annuellement un ensemble de projets à développer dans le courant de l'année et définira les besoins en termes d'intervention et de matériel. Le Département aura en charge, après validation conjointe des projets, d'assurer la préparation des chantiers. Il se rendra disponible pour accompagner les formateurs(rices) sur le terrain dans le cadre de la préparation des dits chantiers.

Les jeunes seront accompagnés d'au moins deux formateurs(rices) qui sont responsables de leur encadrement et du maintien des conditions de sécurité durant toute la durée des interventions. Ils veilleront, avec les gardes départementaux, à la bonne exécution des travaux définis conjointement.

Les gardes départementaux accompagneront l'association durant toute la durée du chantier. Dans la mesure du possible, des nécessités de service, et des poses et déposes de matériels, un minimum d'un représentant du département sera présent sur site pour accompagner l'association.

ARTICLE 3 : MOYENS MATERIELS

La ferme de Morbecque de l'Association LE GAP dispose des équipements nécessaires aux opérations de débardage à cheval. Le Département mettra à disposition, pour les nuits et le week-end couvrant chaque opération, une surface pâturable clôturée permettant le repos des chevaux de trait et une partie de local, définie conjointement, afin d'y stocker le matériel nécessaire à la bonne mise en œuvre des chantiers. Le Département pourra, au besoin et le temps du chantier, mettre à disposition du matériel de débardage complémentaire permettant de faciliter les interventions ou répondre à une problématique particulière.

Les opérations de préparation du chantier, de débroussaillage, de bucheronnage, ou de gros œuvre de type enlèvement des grumes hors des parcelles seront réalisés par le Département. Le

département pourra mettre à disposition, à titre de formation, pour la durée du chantier et sous l'étroite surveillance des gardes départementaux et des formateurs de l'association, les équipements de sécurité et le matériel manuel ou thermique de débroussaillage ou de coupe des ligneux ne présentant pas de risque d'un point de vue de la sécurité (bois de faibles diamètres ou posés au sol).

ARTICLE 4 : REPARATION

Les réparations et l'entretien d'usage des machines restent à la charge du propriétaire des matériels respectifs.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Les jeunes et les encadrants participants restent couverts par l'assurance de l'association en tout temps et en tous lieux. Le Département du Nord ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout incident ou accident lors de la réalisation des travaux.

ARTICLE 6 : STAGES

Le Département du Nord, en fonction de ses moyens d'accueil et de la disponibilité de ses gardes départementaux, pourra permettre à certains jeunes de suivre leur stage au sein de sa structure. Le jeune (ou son parent s'il est mineur), le Département du Nord, et la structure éducative en charge du jeune seront liés par une convention de stage particulière.

ARTICLE 7 : TRANSPORT, RESTAURATION, ET HEBERGEMENT

Lors des sorties, le transport des jeunes encadrés et des accompagnateurs reste du ressort de l'association qui utilisera le moyen le plus adéquat. La restauration et l'hébergement sont à la charge de l'association ou des participants.

ARTICLE 8 : DUREE

La présente convention est opposable et effective aux parties à la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2029.

ARTICLE 9 : CONTESTATION

Les litiges éventuels entre les deux parties signataires de la convention, qui ne pourraient faire l'objet d'un règlement amiable, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif.

Fait à _____, le _____

Pour l'association LE GAP
Le Président,

Pour le Président du Département du Nord
et par délégation

Gilles NOURY

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 16 décembre 2024

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale.

Dans le cadre de sa politique Nord durable et en particulier de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et des puits de carbone, le présent rapport a pour objet la présentation des opérations liées au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou confié en gestion au Département concernant :

- la validation de l'aménagement forestier multisites sur les Espaces Naturels du Nord,
- la mise en place d'une convention avec « la Ferme de Morbecque » de l'association LE GAP.

1) VALIDATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER MULTISITES SUR LES ESPACES NATURELS DU NORD – ANNEXE 1

Par délibération du 15 mars 2021 (DRE/2021/129), le Conseil départemental a confirmé son souhait de confier à l'Office National des Forêts l'application du régime forestier à l'ensemble des forêts départementales et a confié la réalisation d'un aménagement forestier multisites couvrant 14 bois, propriétés du Département, au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Une nouvelle convention cadre de partenariat 2021-2031 signée le 22 avril 2021 a également renforcé le partenariat avec l'Office National des Forêts au-delà du cadre réglementaire.

L'aménagement forestier est un document de gestion sylvicole, qui fixe les orientations et la programmation des travaux forestiers. Il s'agit d'un document prévu par l'article L212-1 du code forestier, obligatoire pour les boisements des collectivités qui relèvent du régime forestier.

L'aménagement multisites concerne 824,7 ha répartis sur les bois de l'Aumône, de Bouvignies, de Chabaud Latour, du Court Digeau, de l'Emolière (Nord), de Flines-lez-Râches, du Grand Marais, de Lécluse, du Mont Noir, de Nostrimont/ValJoly, de la Tassonnière, de Thivencelle, de la Petite Villette et des Cinq Tailles.

Avant cet aménagement multisites, ces bois bénéficiaient d'aménagements établis séparément. L'aménagement multisites permet désormais d'appliquer une logique d'ensemble pour les 14 bois retenus, cohérente avec les orientations stratégiques définies par la délibération cadre relative à la nouvelle stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels du Nord du 1^{er} juillet 2019, précisant notamment l'utilité de ces bois à travers l'objectif de concilier biodiversité, ouverture au public, développement des territoires et vocation sociale.

Cet aménagement prend également en compte l'orientation de production de bois notamment pour la filière de valorisation en utilisation interne.

Le document est constitué d'une partie commune, présentant un état des lieux et fixant les orientations de gestion, et de fiches et cartes spécifiques à chaque bois déclinant ces orientations en programme de travaux.

Les bois étant d'essences très diverses et dans des contextes différents, les orientations techniques sont déclinées dans chaque bois en fonction d'une analyse des enjeux locaux suivant plusieurs entrées : l'accueil du public et la valeur paysagère des sites, la préservation de la biodiversité et la production de bois.

La synthèse des surfaces de l'aménagement multisites est présentée ci-dessous :

Surface totale	Surface non boisée au sein des parcelles (prairies, zones humides,)	Surface boisée hors sylviculture	Surface en sylviculture	
			sylviculture irrégulière	sylviculture régulière
824,7 ha	111, 91 ha	272, 5 ha	395, 68 ha	44 ,61 ha

La surface productive au sens sylvicole est donc de 440,29 ha dont 90 % traités en sylviculture irrégulière, c'est-à-dire sans coupe rase, le prélèvement s'équilibrant progressivement avec l'accroissement de la forêt.

Les surfaces considérées « hors sylviculture » ont été précisément identifiées pour chaque bois au motif de leur inaccessibilité pour les engins de coupe, de la préservation de la biodiversité ou des paysages, du faible potentiel sylvicole... Il n'y aura pas de production sylvicole en tant que tel mais des travaux de génie écologique ou de mise en sécurité seront possibles.

Cet aménagement permet de fixer et répartir annuellement le programme de travaux à prévoir sur l'ensemble des bois (entretien des jeunes plantations, élagages...) et le programme de coupes permettant d'estimer une récolte d'environ 42 500 m³ de bois sur 20 ans, dont une partie pourra alimenter les besoins du Département.

Un bénéfice théorique estimé à environ 17 059 € / an est attendu, résultant de la différence entre les coûts d'entretien et de travaux et les recettes prévisibles. Cependant cet estimatif doit être pris avec beaucoup de prudence au regard des cours de vente du bois, des besoins internes et des aléas climatiques ou sanitaires.

Il est proposé de valider cet aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts pour une durée de 20 ans de 2025 à 2044. Il pourra ensuite être transmis aux services de l'Etat pour validation préfectorale avant d'être mis en application.

2) MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC « LA FERME DE MORBECQUE » DE L'ASSOCIATION LE GAP – ANNEXE 2

Localisée sur la commune de Morbecque, « la Ferme de Morbecque » de l'association LE GAP a pour mission d'accompagner des jeunes mineurs en réinsertion. L'association propose une offre éducative à destination d'adolescents en grandes difficultés personnelles, psychologiques, familiales et sociales qui ne trouvent pas de place dans les dispositifs classiques. Cet accompagnement est structuré autour du cheval de trait, médiateur entre le jeune et l'adulte. Différentes activités sont proposées autour du cheval, dont l'activité de débardage à cheval.

La convention a pour objet de permettre la mise en place de projets communs autour de la sensibilisation à la nature, de la connaissance des métiers de l'environnement et du travail du cheval de trait. Chaque projet intégrera, d'une part, des visites sur des sites naturels et, d'autre part, des chantiers nature intégrant un volet débardage à cheval.

La convention fait suite à une première convention de trois ans (2021-2024) et s'étend sur la période 2025-2029 (5 ans). Elle n'engendre pas d'incidence financière autre que le temps dévolu à l'accompagnement des projets par les gardes départementaux. Les travaux réalisés dans le cadre de ce

partenariat ne sont pas des opérations marchandes ou lucratives mais sont prévus à titre démonstratif, expérimental, ou de formation dans un contexte social au milieu professionnel.

Il est proposé à la Commission permanente :

Pour l'aménagement forestier multisites sur les Espaces Naturels du Nord :

- de valider l'aménagement forestier multisites, présenté en annexe 1, rédigé par l'Office National des Forêts, couvrant 824,70 ha répartis sur 14 bois présents sur les Espaces Naturels du Nord : les bois de l'Aumône, de Bouvignies, de Chabaud Latour, du Court Digeau, de l'Emolière (Nord), de Flines-lez-Râches, du Grand Marais, de Lécluse, du Mont Noir, de Nostrimont/ValJoly, de la Tassonnière, de Thivencelle, de la Petite Villette et des Cinq Tailles ;
- de demander aux services de l'Etat l'application des dispositions de l'item 2 de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 et aux périmètres des monuments historiques classés, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches réglementaires liées à cet aménagement ;

Pour « la Ferme de Morbecque » de l'association LE GAP :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et « la Ferme de Morbecque » de l'association LE GAP, dans les termes du projet, joint en annexe 2, du présent rapport.

Patrick VALOIS
Vice-Président